



**HAL**  
open science

## Parc naturel de la mer de Corail : dix ans de comm'

Philippe Borsa, Joël Lauvray, Laurent Lhermitte

### ► To cite this version:

Philippe Borsa, Joël Lauvray, Laurent Lhermitte. Parc naturel de la mer de Corail : dix ans de comm'. PNMC 12, Institut de recherche pour le développement (IRD); Atelier d'écologie politique, Montpellier (ATECOPOL-MPL); Action Biosphère (AB). 2023, 153 p. hal-04109327v2

HAL Id: hal-04109327

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-04109327v2>

Submitted on 4 Jun 2023 (v2), last revised 21 Jul 2023 (v3)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

*Citation : Borsa P, Lauvray J, Lhermitte L (2023) Parc naturel de la mer de Corail : dix ans de comm'. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 153 p. [https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-04109327v2]*

## **Parc naturel de la mer de Corail : dix ans de comm'**

Philippe Borsa <sup>1, 2, 3\*</sup>, Joël Lauvray <sup>3</sup>, Laurent Lhermitte <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR 250 S, Nouméa, <https://hal.ird.fr/>

<sup>2</sup> Atecopol, Montpellier, <https://atecopolmtp.hypotheses.org/>

<sup>3</sup> Action Biosphère, Nouméa, <https://action-biosphere.org/>

\* E-mail : [philippe.borsa@ird.fr](mailto:philippe.borsa@ird.fr) ; [philippeborsa@gmail.com](mailto:philippeborsa@gmail.com)

**Résumé** - Le Parc naturel de la mer de Corail (« Parc ») se présente comme « *une des plus grandes aires marines protégées mondiales* » ; les activités qui y sont menées seraient « *durables* » et « *responsables* » : qu'en est-il réellement ? Ici, nous tentons de dégager les thèmes récurrents de la communication du Parc et de confronter le contenu des communiqués du Parc aux connaissances disponibles dans la littérature scientifique. L'ensemble des communiqués accessibles sur le site du Parc ( $N = 160$ , produits d'oct. 2013 à mars 2023) ont été compilés et analysés afin de cerner le type d'information affichée. Les mots et associations de mots les plus fréquents ont été relevés et utilisés pour orienter l'analyse. Un lexique particulier a pu ainsi être constitué, où dominent les mots « *gestion* », « *suivi* », « *développement* », « *biodiversité* », « *préservation* », « *durabilité* », « *conservation* » et « *innovation* ». Nous avons identifié comme thèmes principaux de la communication du Parc : les inventaires et « *suivis* », la recherche scientifique, le tourisme, la pêche, les espèces dites « *emblématiques* » et l'expertise. La production d'images et les expositions et festivals de l'image sont aussi fréquemment évoqués, ainsi que les temps forts de la gouvernance et de la gestion. Un but inavoué de la communication du Parc est de présenter comme acceptables plusieurs activités économiques en réalité peu compatibles avec la préservation des espèces et des écosystèmes.

**Mots-clés** - Communication ; conflit d'intérêts ; conservation ; écosystème récifal ; espèce menacée ; gestion ; greenwashing ; îlot corallien ; oiseau marin ; pêche à la longue ligne ; prise accidentelle ; recherche scientifique ; suivi ; tortue marine.

**Abstract** - The Natural Park of the Coral Sea ("Park") presents itself as "one of the largest marine protected areas in the world"; the activities undertaken in this Park are presented as "sustainable" and "responsible": what are the facts? Here, we aim at identifying the recurring themes of the Park's communication and comparing the content of the Park's public communiqués with the knowledge available in the scientific literature. All the communiqués accessible on the Park's Internet site ( $N = 160$ , produced from October 2013 to March 2023) were compiled and analyzed in order to identify the type of information displayed. The most frequent words and word associations were identified and used to guide the analysis. A particular lexicon was thus compiled, where the words "management", "monitoring", "development", "biodiversity", "preservation", "sustainability", "conservation" and "innovation" dominated. We identified as the main themes of the Park's communication: inventories and "monitoring", scientific research, tourism, fishing, so-called "emblematic" species and expertise. The production of images and image exhibitions and festivals were also frequently mentioned, as well as the highlights of governance and management. An unacknowledged goal of the Park's communication was to present as acceptable several economic activities that actually are incompatible with the preservation of species and ecosystems.

**Keywords** - Accidental capture; communication; conflict of interest; conservation; coral islet; greenwashing; longline fishery; management; monitoring; reef ecosystem; seabird; sea turtle; scientific research; threatened species.

## 1. Introduction

Le parc naturel de la mer de Corail (ci-après « Parc ») a été créé en 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec pour objectif premier la « *protection des écosystèmes, des habitats et des espèces, ainsi que le patrimoine culturel* » (Martin & Lecren 2014). D'une superficie de 1,3 millions de kilomètres carrés, celui-ci couvre la totalité de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie et comprend les îles et îlots de cette ZEE, le sol et le sous-sol de l'espace maritime, ainsi que la masse d'eau qui les recouvre (Martin & Lecren 2014). La gestion du Parc est assurée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui d'un comité de gestion et, par intermittence depuis 2018, d'un comité scientifique.

Très tôt, le comité de gestion du Parc a désigné un groupe de travail se consacrant à la communication (Fourdrain 2015c). Une communication efficace peut servir à plusieurs fins, notamment informer les visiteurs sur les règlements du parc, les mesures de sécurité et les possibilités d'éducation, ainsi que promouvoir un comportement responsable et des efforts de conservation. Les objectifs de la communication du Parc étaient : (i) faire « *connaître aux Calédoniens la démarche de mise en place du comité de gestion et du plan de gestion* » ; (ii) mettre « *les pays du Pacifique au courant des avancées du parc naturel de la mer de Corail* » ; (iii) préparer un « *plan de communication à moyen terme* » avec l'aide d'une agence de communication (Ducrocq 2016c ; Anonyme 2022a).

Depuis sa création, ce parc a été présenté tour-à-tour comme « *la plus grande réserve naturelle de la planète* », « *la plus grande aire marine protégée au monde* », « *la réserve la plus vaste de France et la deuxième plus vaste au monde après Hawaii* », « *la quatrième plus grande aire marine protégée au monde* » ou « *l'une des plus grandes aires marines au monde* » (de La Bourdonnaye 2014 ; Garric 2014 ; IUCN 2014 ; Anonyme 2022 ; Auplat 2022). Le site internet du Parc (<https://mer-de-corail.gouv.nc/>) indique que celui-ci aurait été créé « *pour préserver l'intégrité écologique du milieu marin et maintenir les activités économiques dans l'intérêt des générations futures* » et précise que « *la création du Parc naturel de la mer de Corail offre plusieurs atouts à la Nouvelle-Calédonie* » : (i) « *la protection de la biodiversité exceptionnelle de son espace maritime, tout en permettant un développement économique responsable et durable* » ; (ii) « *une contribution à son propre rayonnement et le bénéfice d'une vitrine à l'échelle internationale* » ; (iii) un moyen « *d'aider à atteindre l'objectif n° 11 d'Aichi, qui est de protéger, d'ici à 2020, au moins 10 % des zones marines* » (<https://mer-de-corail.gouv.nc/fr/presentation-du-parc/pourquoi-un-parc-naturel-de-la-mer-de-corail> ; page consultée le 22 mars 2023).

Ici, nous tentons d'analyser la communication mise en place par le Parc au fil des dix années écoulées depuis sa création, en utilisant les communiqués en ligne disponibles sur son site internet. Plus spécifiquement, les objectifs du présent travail sont : (i) dégager les thèmes récurrents de la communication du Parc ; et (ii) confronter le contenu des communiqués aux connaissances disponibles dans la littérature scientifique.

## 2. Méthodes

Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dispose d'un site internet (<https://mer-de-corail.gouv.nc/>) sur

lequel sont régulièrement postés des communiqués destinés à informer le grand public sur les actualités du Parc. Ces communiqués sont classés dans différentes rubriques (« actu », « coulisses du parc », « culture », « découverte », « environnement », « environnement et énergie », « événement », « gouvernance », « patrimoine », « recherche », « réglementation », « relations extérieures », « science » ou « surveillance ») (Tableau 1).

Nous avons compilé l'ensemble des communiqués accessibles sur le site du Parc : 160 communiqués produits entre le 28 oct. 2013 et le 06 mars 2023 (Annexe 1). Nous en avons analysé le contenu dans le but de cerner quel type d'information les gestionnaires souhaitent afficher. Dans un premier temps, les passages relatifs aux objectifs du présent travail (voir ci-dessus, section 1) ont été extraits et commentés à la lumière des connaissances actuelles. Ces commentaires ont été apposés au fur-et-à-mesure de la lecture des communiqués (Tableau 2). Un décompte des mots utilisés dans les communiqués a aussi été fait (<http://compteur-de-mots.net/>) et les mots (substantifs, adjectifs, verbes et adverbes) et associations de mots les plus fréquents ont été pris en compte. Dans un second temps, nous avons tenté d'effectuer une présentation sommaire des éléments récurrents du Tableau 2 afin de dégager les idées principales exposées à travers la communication du Parc.

### 3. Résultats

#### 3.1. Lexique

Les communiqués du Parc utilisent de façon répétée des expressions qui forment un lexique particulier. Parmi les mots employés le plus fréquemment sont les suivants.

« Gestion » et ses déclinaisons « gestionnaire » et « gérer » - 384 citations. Il s'agit d'une « gestion » « de l'espace maritime/des zones maritimes/des espaces naturels/de l'aire maritime/des milieux/des écosystèmes/du Parc naturel de l'environnement/des aires protégées » (28 fois), « de la (des) ressource(s)/des stocks » (12 fois), « de la pêche/des pêches/de la pêcherie/ de l'activité de pêche » (5 fois), « des monts sous-marins » (4 fois), « de la flore et de la faune/des espèces/des mammifères marins/des requins » (4 fois), « du stockage/de l'élimination des déchets » (2 fois), « des usages/de l'activité » (2), « de la fréquentation » (1) voire « des océans » (1 fois). On parle aussi de « gestion de conservation » (1 fois), « d'exploitation » (1 fois) ou « régionale » (1 fois) et d'« organisation de la gestion » (1 fois). Le mot « gestion » est complétement de mot dans les termes « comité(s) de gestion » (126 citations), « plan de gestion » (97 citations), « mesures de gestion » (18 citations), « enjeux de gestion » (2 citations), « indicateurs de gestion » (2 citations), « modèle de gestion » (2 citations), « orientations de gestion » (2 citations), « problématique de gestion » (2 citations), « capacité de gestion » (1 citation), « documents de gestion » (1 citation), « effort de gestion » (1 citation), « niveau de gestion » (1 citation), « objectifs de gestion » (1 citation), « organisme de gestion » (1 citation), « outils de gestion » (1 citation) « politique de gestion » (1 citation), « recommandations de gestion » (1 citation), « règles de gestion » (1 citation), « scénarios de gestion » (1 citation), « zone de gestion » (1 citation). Cette gestion serait « durable » (13 fois), « efficace » (3 fois), « adaptée / adaptative » (2 fois), « intégrée » (2 fois), « partagée / commune » (2 fois) ou « concertée » (1 fois). Lorsque le mot « gestionnaire » apparaît, c'est seul ou comme élément du groupe de mots « gestionnaire du

parc », généralement dans un contexte où est évoquée une complémentarité avec le comité scientifique. Il s'agit de « gérer au mieux le parc naturel » et « les activités économiques » ainsi que « gérer durablement les ressources halieutiques/la ressource thonière », « les populations d'oiseaux », « l'octroi d'autorisations » ou simplement « des dossiers ».

« Suivi » (substantif) - 129 citations. « Suivi » est associé aux épithètes « administratif », « biologique », « financier », « géomorphologique », « opérationnel », « pérenne », « technique », « terrestre » et « topographique ». Ce substantif est utilisé en tant que complément des mots « actions », « campagnes », « comités », « dispositif », « données », « indicateurs », « mission », « outil », « plan », « protocoles », « stratégie » et « système ». Les « suivis » concernent les « activités humaines » : « la pêche », « l'activité de pêche », « l'effort de pêche », « la navigation dans le parc », « les navires », « la fréquentation humaine dans le parc », « les travaux de recherche », « l'étude ». Ils concernent aussi l'environnement : « suivi du parc », « des aires marines protégées », « de l'état du milieu marin », « de l'océan », « des récifs coralliens » ; les habitats : « suivi des effets du changement climatique », « du trait de côte », « de l'évolution du trait de côte », « des récifs et des îles » et « de l'état des récifs » ; les espèces : « suivi de l'évolution des populations d'espèces emblématiques », « de l'évolution de la population », « des espèces envahissantes », « de la faune terrestre », « des fourmis », « d'oiseaux », « des populations d'oiseaux », « des requins », « de la vie d'un requin », « des tortues », « des balises sur les tortues », « de la ponte », « de la fréquentation des îlots du parc par les tortues » et « de la végétation ».

« Développement » et ses déclinaisons « développer » et « développeurs » - 107 citations. Le substantif « développement » est associé aux épithètes « durable » (21 fois), « harmonieux » (1 fois) et « vertueux » (1 fois) ainsi qu'au groupe épithète « respectueux de l'environnement » (1 fois). On évoque le « développement économique » en général (6 fois) ou plus spécifiquement le « développement » « d'outils numériques »/« d'applications »/« d'algorithmes » (5 fois), « des activités humaines » (4 fois), « d'usages durables et responsables » (4 fois), « de nouvelles activités scientifiques et techniques » (1 fois), « des coopérations » (1 fois), « de l'économie bleue » (1 fois), « de la filière hauturière » (1 fois), « de la pêche hauturière » (1 fois), « d'un tourisme responsable » (1 fois). Le « développement régional des AMP » est évoqué (1 fois). « Développement » est utilisé comme complément de mot dans « contrat de développement » (3 fois) et « outil de développement » (1 fois). L'« Institut de recherche pour le développement » est cité 9 fois, l'« Agence française de développement » une fois, de même que l'« Association internationale pour le développement de l'apnée ».

« Biodiversité » - 87 citations. Le terme est régulièrement utilisé comme synonyme de richesse spécifique (communiqués n° 015, 020, 074, 076, 078, 080, 081, 082, 088, 089a, 096, 111, 125, 136, 139, 145). La « biodiversité » dans le Parc, jugée « exceptionnelle » (14 fois), « remarquable » (3 fois), « extraordinaire » (2 fois), « exceptionnellement riche », « unique » ou « hors du commun », lui confèrerait le statut de « joyau » (4 fois).

« Préservation », « préserver » - 75 citations. Le substantif « préservation » est complément de nom dans les groupes de mots « actions » / « démarche » / « enjeux » / « modèle » / « politique » / « questions » / « stratégie » « de préservation ». Les mots « préservation » ou « préserver » concernent « la biodiversité » (16 fois), « les récifs » (6 fois), « la nature » (3 fois), « les espèces » (2 fois), « les écosystèmes » (2 fois), « l'environnement » (2 fois), « les habitats » (2 fois), « les zones vulnérables » (2 fois), « les océans », « la quiétude des oiseaux marins », « les coraux », « le parc » et « les caractéristiques uniques du parc ». Il s'agit de « préserver » « le

*patrimoine naturel* », « *le patrimoine naturel et culturel* », « *le patrimoine culturel matériel et immatériel* » (3 fois) et les « *richesses écologiques et culturelles* » ainsi que « *ces biens uniques* », « *cet espace d'exception* », « *ce patrimoine unique au monde* » ou « *ce joyau* ». Cela concerne encore « *l'intégrité écologique du milieu marin* » (3 fois), « *la richesse écologique* » (2 fois), « *notre patrimoine marin* » et « *notre espace maritime* », mais aussi « *des usages durables (pêche, transport maritime, tourisme...)* », « *les richesses des océans* », « *une activité économique durable* », « *des intérêts d'accès à la ressource* », ainsi que « *la filière halieutique* ». On veut aussi « *préserver la coque de l'Amborella contre la colonisation des organismes marins* » à l'aide d'antifouling. La notion de « *préservation* » est souvent contrebalancée par celle de « *développement* » ou de « *croissance* » : « *préserver l'intégrité écologique du milieu marin tout en permettant le développement d'activités économiques durables* » ; « *concilier* » « *préservation et développement économique* », « *préservation de la biodiversité et activités humaines* », « *la préservation de ces biens uniques avec les usages* » ou « *la préservation de l'intégrité écologique du milieu marin et le maintien durable des activités économiques* » ; avoir « *un modèle de gestion qui préserve les zones vulnérables et autorise le développement durable* » et « *une politique commune de préservation et d'exploitation durables* » ; « *faire de la préservation de la biodiversité une nouvelle source de développement / une source durable de croissance* ».

« *Durabilité* », « *durable(s)* » et « *durablement* » - 71 citations. L'épithète « *durable* » est associé aux substantifs « *développement* » (21 fois), « *gestion* » (12 fois), « *usages* » (12 fois), « *activités* » ou « *activités économiques* » (5 fois), « *exploitation* » (3 fois), « *pêche* » (2 fois) « *croissance* » (2 fois), « *protection* » et « *tourisme* ». L'adverbe « *durablement* » complète les verbes « *gérer* », « *protéger* » ou « *utiliser* ». On parle encore de « *durabilité des ressources* », de « *maintien durable des activités économiques* », de « *modèle durable de la filière [de pêche hauturière]* » de « *source durable de croissance* » ou d'« *utilisation durable de l'environnement marin* ».

« *Conservation* », « *conserver* », « *conservatoire* » - 61 citations. La « *conservation* » concerne « *les espèces* », « *la flore et la faune* », « *le vivant marin* », « *les animaux* », « *les oiseaux* », « *les tortues marines* », « *les populations de tortues* », ainsi que « *les habitats* », « *les récifs éloignés* », « *les monts sous-marins* », « *les océans* » et « *les écosystèmes* ». Le terme « *conservation* » s'applique aussi au « *patrimoine universel* » ou au « *patrimoine extraordinaire* » que représenteraient les tortues marines. « *Conservation* » est complément de mot dans les expressions « *enjeux de conservation* », « *stratégie de conservation* », « *finalité de conservation* », « *outils de conservation* », « *questions de conservation* » et « *zones de conservation* ». Le terme « *écologie de la conservation* » est mentionné une fois. Fréquemment, l'idée de « *conservation* » est mise en balance avec la nécessité d'exploiter les ressources ou les écosystèmes : il s'agit de « *concilier les usages et la conservation* » (4 fois), d'avoir un « *équilibre entre conservation et développement des activités humaines* » (2 fois), de concilier « *conservation à long terme et exploitation durable* », « *conservation et gestion durable de l'écosystème* », « *conservation et prise en compte des usages* », « *conservation et utilisation durable de l'environnement marin* » et « *conservation et gestion des requins* ». Le Parc opte pour « *une finalité de gestion durable où la conservation ne représente qu'une partie des objectifs* ». La « *conservation et la valorisation* » est le domaine de compétence affiché d'un des membres éminents du comité scientifique du Parc (G. Bœuf, son président de 2018 à 2019) : celui-ci est en effet présenté dans les communiqués du Parc comme « *spécialiste de la biodiversité, de la conservation et la valorisation du monde marin* » ou ayant une « *large connaissance du monde marin dans les domaines de la conservation comme de la valorisation* ». Enfin, « *conservation* » ou « *conservatoire* » sont cités en

tant qu'éléments des groupes de mots désignant trois associations de protection de la nature : l'Union mondiale pour la conservation de la nature (6 fois), Conservation International (3 fois) et le Conservatoire d'espaces naturels (2 fois).

« Innovation » et ses déclinaisons « innover », « innovant(e)(s) », « novatrices » - 33 citations. Le substantif « innovation » est généralement associé aux groupes de mots « recherche » ou « enseignement supérieur » et il est utilisé comme complément de nom dans « territoire d'innovation » et « pôle d'innovation ». Il s'agit d'« innover localement », de « dégager des idées innovantes » ou d'« intégrer des technologies innovantes ». « Innovant » est utilisé comme épithète des substantifs « équipement », « idée », « méthode », « opération », « société », « solution », « technologie » et « territoire » et des groupes de mots « moyen de surveillance » et « système de surveillance ». Enfin, les « informations » fournies par les balises posées sur les baleines à bosse sont jugées « novatrices ».

### 3.2. Thèmes récurrents

Les thèmes ou activités suivants sont mentionnés de façon récurrente dans les communiqués du Parc.

*Inventaires et « suivis »* - Trente deux (19 %) des communiqués relèvent de cette catégorie, dont ceux relatifs aux missions dont les objectifs sont de relever des traces d'occupation humaine (n<sup>os</sup> 088, 118, 152), de découvrir des épaves (n<sup>os</sup> 023, 044, 093, 114), d'observer le récif en plongée (n<sup>os</sup> 023, 088, 093, 096, 101, 110, 111, 117), d'inventorier les oiseaux marins (n<sup>os</sup> 016, 040, 042, 052, 060, 077, 083, 089a, 089b, 101, 106b, 148) ou de compter les traces de tortues et marquer les individus capturés (n<sup>os</sup> 016, 037, 057, 060, 077, 083, 090, 101, 104, 106a, 106b), ainsi que les enquêtes de type sciences humaines et sociales (n<sup>os</sup> 010, 022, 024, 150).

*Recherche scientifique* - Les travaux de recherche sont le thème principal de 26 (16 %) des communiqués (n<sup>os</sup> 008, 021, 026, 027, 029, 031, 039, 046, 054, 059, 070, 078, 080, 082, 086, 089a, 089b, 091, 106b, 113, 118, 131, 133, 142, 148, 155). Les projets concernés sont APEX sur les déplacements des requins (n° 31), BIOPELAGOS sur l'écologie de l'écosystème pélagique (n<sup>os</sup> 027, 029), CORIS sur les oiseaux marins (n<sup>os</sup> 080, 089a, 089b, 106b), ESPAM sur les espèces dites « emblématiques » (n<sup>os</sup> 022, 150), KANACONO et TROPICAL DEEP-SEA BENTHOS sur la faune des grands fonds marins (n<sup>os</sup> 008, 030, 080), PRISTINE sur la biomasse en poissons des récifs éloignés (n° 110), SEDLAB sur la sédimentologie du banc de Lansdowne (n° 039), TICTAC sur l'impact des canicules marines sur les récifs coralliens éloignés de la mer de Corail (n° 155) et WHERE sur l'écologie des baleines à bosse (n<sup>os</sup> 026, 074, 080, 082).

*Tourisme* - Ce thème est évoqué de façon explicite dans 20 (13 %) des communiqués (n<sup>os</sup> 004, 007, 011-013, 036, 038, 043, 045, 056, 074-076, 081, 092, 101-103, 121d, 125). Mais il est également présent, en filigrane, chaque fois que sont présentées des photographies de paysages coralliens (65 communiqués : n<sup>os</sup> 001, 006, 009-011, 014-016, 018, 020, 021, 024, 034, 037, 038, 042-045, 058, 059, 067-069, 072, 075, 076, 078, 081, 082, 087, 089a, 096, 098, 101-103, 111, 112, 114-117, 119, 120, 121a, 121b, 121c, 122, 123, 126, 127, 130, 134, 135, 137, 139-141, 146-149, 152, 154) ou d'espèces dites « emblématiques » (48 communiqués ; détail dans la sous-section suivante). Les mots « tourisme », « touristique(s) », « touriste(s) », « croisière(s) » et « activités nautiques » reçoivent un total de 52 citations.



*Pêche* – La pêche dans le Parc est le thème principal de 12 (8 %) des communiqués (n<sup>os</sup> 017, 032, 033, 035, 050, 064, 066, 084, 085, 108, 128, 135, 136) et elle est mentionnée dans 27 autres communiqués (n<sup>os</sup> 004, 007, 011-013, 015, 019, 025, 030, 044, 045, 055, 057, 075, 076, 081, 094, 098, 101, 102, 121d, 122, 124, 125, 129, 138, 152). Cette activité y est présentée comme « durable », « responsable », « éco-responsable », « exemplaire », « respectueuse de la ressource et des habitats », « respectueuse de la mer et de ses écosystèmes » ou encore « respectueuse de l’environnement ». Les mots « pêche(s) » ou « pêcheur(s) » ou « pêcherie(s) » sont au total cités 267 fois dans l’ensemble des communiqués.

*Espèces dites « emblématiques »* – Deux communiqués du Parc sont exclusivement consacrés à ce thème (n<sup>os</sup> 022, 150). Douze autres communiqués (8 %) mentionnent les « espèces emblématiques » incluant les tortues, les oiseaux marins et les cétacés dans le contexte de la pêche à la longue ligne (communiqués n<sup>os</sup> 066, 084), la tortue marine (n<sup>os</sup> 101, 106a, 152), le dugong (n<sup>os</sup> 063, 152), la baleine à bosse (n<sup>os</sup> 074, 133) et autres mammifères marins (n<sup>o</sup> 159), 14 espèces d’oiseaux marins (n<sup>os</sup> 077, 101), le napoléon et le requin gris (n<sup>os</sup> 078, 110), ainsi que les requins, les mères-loches et le perroquet à bosse (n<sup>o</sup> 111). Les « espèces emblématiques » sont définies comme « une des cinq thématiques prioritaires par le Parc » (n<sup>os</sup> 070, 101, 140, 142). Des photographies qui représentent plusieurs des espèces listées ci-dessus sont associées à 48 communiqués du Parc : les tortues marines (n<sup>os</sup> 005, 012, 034, 037, 044, 045, 057, 060, 063, 090, 106a, 120, C, 152), les oiseaux marins (n<sup>os</sup> 014, 015, 018, 027, 040, 044, 045, 072, 075, 089a, 097, 101, 102, 106b, 107, 118, 120, 121a, 121b, 121c, 121d, 139, 141, 142, 148, 151), la baleine à bosse (n<sup>os</sup> 022, 026, 074, 086, 106b, 124, 133), les requins (n<sup>os</sup> 030, 031, 055, 112) et le perroquet à bosse (n<sup>o</sup> 110). Les principales espèces vivantes citées dans le texte des communiqués sont des animaux qualifiés d’« emblématiques ». Le mot « corail » est utilisé 525 fois dans les communiqués de presse, essentiellement en tant que complément de nom (« parc naturel de la mer de corail », « parc de la mer de Corail », « mer de Corail », « Grande Barrière de Corail » et « Triangle de Corail ») et en tant que partie du nom d’une association (« Corail Vivant ») mais seulement six fois en tant qu’animal vivant. Le mot « tortue » arrive en second, avec 136 citations. Les espèces ou groupes d’espèces suivants sont, par nombre de citations décroissant : « poissons » ou « ichtyofaune » (85 citations), « oiseaux » (78 citations), « Requins », « squales » ou « cartilagineux » (59 citations), « cétacés », « baleines », « cachalots » et « dauphins » (55 citations), « thons », « thonidés » ou « bonites » (38 citations), etc.

*Expertise* – Douze (8 %) des communiqués sont consacrés, entièrement ou en partie, à ce thème. Tous concernent le comité scientifique, nommé, renouvelé puis à nouveau reconduit après démission (n<sup>os</sup> 048, 053, 056, 058, 095, 099, 101, 103, 140, 142, 149, 150).

*Images* – Les communiqués du Parc font une large place aux images de paysages et d’espèces « emblématiques » (voir ci-dessus). La production d’images et les festivals de l’image et expositions de photographies sont également un sujet récurrent : 10 (6 %) des communiqués y sont consacrés (n<sup>os</sup> 006, 020, 061, 065, 122, 138, 139, 145, 146, 151).

*Temps forts de la gouvernance et de la gestion* – Dix communiqués annoncent les étapes de la réglementation du Parc (n<sup>os</sup> 002, 038, 045, 048, 058, 081, 087, 103, 130, 147) et neuf, les consultations publiques (n<sup>os</sup> 014, 015, 018, 043, 067, 119, 123, 126, 154). Quatre communiqués sont consacrés à la préparation et à l’évaluation du plan de gestion (n<sup>os</sup> 004, 007, 036, 068). Six autres communiqués rendent compte des réunions du comité de gestion (n<sup>os</sup> 102, 115, 121d, 129, 143, 144) ; trois communiqués, de celles du comité scientifique (n<sup>os</sup> 053, 140,

149). La parution de rapports d'activités fait l'objet de trois communiqués (n<sup>os</sup> 030, 044, 052).

### 3.3. Erreurs, biais d'estimation, biais d'interprétation

Des approximations, erreurs, omissions et biais ont été relevés au fil de la lecture des communiqués du Parc. Le [Tableau 2](#) en fait état de façon détaillée. Plusieurs sont évoqués dans la présente section.

*Pêche à la longue ligne : calcul du nombre d'hameçons* – La densité d'hameçons déployés annuellement par la pêche à la longue ligne, telle que présentée dans les communiqués du Parc serait d'un par 110 km<sup>2</sup> (communiqué n° 033). En réalité, ce sont plus de cinq millions d'hameçons qui sont déployés annuellement dans le Parc. Rapportés à la surface totale du Parc, cela donne environ quatre hameçons par km<sup>2</sup> soit plus de 400 fois l'effort de pêche admis par le service des pêches du parc.

*Oiseaux marins : démographie* – Dans un des communiqués du Parc (n° 030) figure une estimation de l'abondance en oiseaux marins des atolls d'Entrecasteaux : « 25 000 couples », toutes espèces confondues. Ce nombre est sous-estimé d'un facteur quatre. Le communiqué reprend sans vérification les calculs des rapports de missions ornithologiques de 2007 à 2015 sur les îlots de ces atolls, où les surfaces des colonies de puffins du Pacifique ont été erronément divisées par 10 et où la distance entre terriers, par ailleurs estimée au jugé, était utilisée comme dénominateur pour calculer la densité, au lieu de son carré. Dans le même communiqué, on lit que « depuis la mise en réserve en 2013, on observe même une augmentation de couples d'oiseaux reproducteurs ». Rien de tel n'apparaît dans les faits, les données disponibles étant insuffisantes pour analyser des tendances démographiques à l'échelle des atolls d'Entrecasteaux. En revanche, des séries chronologiques étaient disponibles pour les colonies de cinq espèces nichant sur l'îlot Surprise. Une tendance à la baisse, significative, a été observée pour trois d'entre elles : le puffin du Pacifique, le fou brun et le fou à pieds rouges.

*Distances d'approche des oiseaux marins* – Deux des communiqués du Parc, tous deux postérieurs à 2018, évoquent « les mécanismes de dérangement » et « les distances minimales d'approche des oiseaux marins » (communiqués n<sup>os</sup> 089a, 106b). Ceci fait écho à une préoccupation récente du Parc qui, dans l'idée de réglementer les activités touristiques sur les îlots, est de « connaître la distance minimale d'approche ne causant aucune perturbation » (voir commentaire n° 106b-1). Cette dernière formulation est ambiguë : en effet, ce qu'il importe de connaître est la distance en-deçà de laquelle les oiseaux marins les plus sensibles sont dérangés au point de risquer de s'envoler du nid. Le contenu de plusieurs communiqués du Parc (n<sup>os</sup> 005, 045, 051, 060, 083, 088, 089a, 092, 097, 098, 099, 121c, 152) indique que le problème du dérangement des oiseaux marins sur leurs nids reste largement sous-estimé, y compris par les équipes du Parc.

*Surface de l'aire marine protégée* – La surface du Parc est celle de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie, soit environ 1.3 millions de km<sup>2</sup>. Dans les communiqués du Parc, cette surface est présentée comme « protégée » (communiqués n<sup>os</sup> 002, 004, 011-013, 015, 025, 036, 038, 045, 051, 058, 072, 075, 092, 101, 102, 110, 121a, 121b, 122, 123, 128, 138, 143). En réalité, seuls

2 % du Parc bénéficie d'un régime de « protection » et seulement un quart de cette surface (soit un grand total de 8 000 km<sup>2</sup>) est effectivement sous protection forte. Ce demi-pourcent, classé en réserve soi-disant « *intégrale* » reste en réalité ouvert à un certain nombre d'activités causant du dérangement, donc dérivatives aux espèces fragiles qui s'y reproduisent.

## 4. Discussion

### 4.1. Rôle de la communication

La communication joue un rôle essentiel dans l'administration d'une aire marine protégée. Diverses parties sont concernées, notamment les gestionnaires, les employés, les visiteurs, et toutes sortes d'usagers dont les pêcheurs, les transporteurs, les opérateurs touristiques, les plaisanciers et touristes, les chercheurs et beaucoup d'autres. Une communication efficace est essentielle pour s'assurer que toutes les parties prenantes ont une compréhension commune des objectifs et des politiques du Parc, ainsi que des activités menées en son sein. La communication est donc aussi le reflet de la vision et des missions que se sont assignées les gestionnaires : elle est une fenêtre ouverte sur leurs aspirations mais aussi sur les cheminements intellectuels et sur les a priori qui les sous-tendent. Dans ce qui suit, nous nous attachons à montrer que certains de ces a priori sont discutables et que la stratégie de communication du Parc a pour but essentiel de présenter comme « *responsables* » et « *durables* » des activités économiques que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite développer ou encourager, bien qu'elles soient en réalité peu compatibles avec la préservation des espèces et des écosystèmes. Cette communication se fait à renfort d'annonces prometteuses, de slogans de *marketing* teintés de *greenwashing* et d'images de paysages coralliens et d'espèces populaires auprès du grand public.

### 4.2. Des affirmations inexactes et une rhétorique discutable

*Des activités de « suivi » sans objectif clair* - Il s'agit, comme nous l'avons vu, d'un sujet sur lequel le Parc communique abondamment. De fait, ces « *suivis* » sont l'objectif essentiel des travaux de terrain réalisés dans le cadre du plan de gestion du Parc (Anonyme 2014, 2016a, 2017a, 2017e ; Germain & Poidyaliwane 2018a). Des missions de « *suivi* » de la faune et de la flore, des espèces envahissantes ou du trait de côte sont organisées chaque année vers les îlots éloignés, tous les deux ans vers les îles Walpole, Matthew et Hunter et tous les cinq ans pour estimer la richesse spécifique et l'abondance de la faune sous-marine des atolls d'Entrecasteaux. Ces « *suivis* » sont confiés aux services du Parc, à des « *experts* » ou, ces dernières années en ce qui concerne les oiseaux marins, à l'IRD ; ils ont commencé en 2006 aux atolls d'Entrecasteaux, en 2012 aux Chesterfield et en 2013 sur les îles Walpole, Matthew et Hunter (Fonfreyde et al. 2011, 2012a, 2012b, 2013, 2015a, 2015b, 2018 ; Kerandel et al. 2014 ; Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020 ; Mapou, Santa & Manauté 2022 ; Vidal & Lincks 2022 ; Wantiez, Frolla & Goroparawa 2022). Outre le fait que de tels « *suivis* » dérangent les grands vertébrés marins qui se reproduisent sur les îlots (voir la sous-section suivante), leur intérêt scientifique nous paraît discutable. L'objectif affiché des « *suivis* »

d'oiseaux marins et des tortues marines est de constater l'évolution de la taille de population sur les îlots en réserve, avec l'idée que la mise en réserve devrait se traduire par un accroissement (Kerandel et al. 2014 ; André 2018; Reix-Tronquet 2019b). Or, comme rappelé précédemment (Borsa 2018), d'une part il est hasardeux de croire qu'un effet positif de la mise en réserve puisse être constaté rapidement, sachant que les espèces concernées sont longévives, ont une maturation tardive et ont, pour les oiseaux marins, une fécondité extrêmement faible (Hatch 2003) ; d'autre part, même en admettant que ces « suivis » durent plusieurs décennies selon des méthodes rigoureuses répliquées d'année en année, il serait nécessaire de d'abord mettre en place un plan d'expérience adéquat, qui permette d'attribuer un éventuel changement démographique à un facteur ou un autre, à commencer par un « effet réserve » (André 2018). Il pourrait s'agir d'un plan d'expérience de type BACI (Green 1979 ; Underwood 1991). Ce plan d'expérience devrait être confié à des spécialistes de la dynamique des populations de tortues et d'oiseaux marins. A notre connaissance, aucun plan de ce genre n'a été mis en place.

*Un « sanctuaire » de 1.3 millions de km<sup>2</sup> ?* - Un « sanctuaire » est défini comme « lieu protégé, fermé, secret, sacré » (Rey-Debove & Rey 1993). Dans le contexte d'un parc naturel, cela pourrait se traduire par « réserve intégrale ». En fait, seul un demi pourcent du Parc (environ 8 000 km<sup>2</sup> sur environ 1.3 millions de km<sup>2</sup> au total) a été classé en réserve dite « intégrale ». Ce dernier terme est lui-même galvaudé au vu des activités scientifiques, de comptage, de tours d'îlot, de tournage de films et de ramassage des déchets plastiques échoués qui y sont réalisées de façon régulière et qui dérangent et compromettent la reproduction des oiseaux marins et des tortues marines. Un petit pourcent et demi supplémentaire est classé en soi-disant « réserve naturelle » où de nombreuses activités sont potentiellement autorisées (Germain & Poidyaliwane 2018b), y compris des activités de loisirs peu compatibles avec l'idée de réserve puisqu'elles compromettent la quiétude nécessaire à la reproduction des oiseaux marins, des tortues marines, des cétacés, etc. (Borsa, Richer de Forges & Baudat-Franceschi 2018 ; Borsa 2019). Pour le reste, soit 98 % de la surface du parc, toutes sortes d'activités délétères sont permises : pêche, tourisme, trafic maritime, exercices militaires, prospection sismique, pose de câbles sous-marins, etc. Les réserves naturelles ne sont pas non plus, dans les faits, à l'abri du braconnage. Ainsi, les effectifs d'holothuries et de bénitiers des récifs d'Entrecasteaux ont baissé de moitié depuis que ceux-ci sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui suggère une forte activité de braconnage. C'est leur éloignement des activités humaines qui a jusqu'ici plus ou moins protégé les récifs et les îlots éloignés du Parc, mais pour combien de temps encore ? Qualifier le Parc de « sanctuaire » relève davantage de la propagande que de la réalité.

*Un zonage contesté* - Ce zonage, adopté par la co-présidence du comité de gestion en 2018 et présenté comme « consensuel » malgré une absence de consensus (Merlini 2018), est à revoir. Des îlots coralliens couverts de colonies d'oiseaux marins et sites de ponte pour la tortue verte, donc à très haute valeur écologique et à enjeu de conservation élevé ont un statut de simple « réserve naturelle » sensu Germain & Poidyaliwane (2018b) alors qu'ils auraient dû d'emblée être classés en réserve intégrale, du fait de leur vulnérabilité à la fréquentation humaine. C'est le cas des îlots du Mouillage n° 2, n° 3 et n° 4 ainsi que Loop aux Chesterfield ; des îlots Huon et Fabre et du pourtour de l'îlot Surprise à d'Entrecasteaux. Ces îlots restent donc potentiellement exposés aux débarquements de plaisanciers et de touristes, avec des conséquences délétères prévisibles sur la reproduction des oiseaux marins et des tortues marines. La justification apportée par les services du Parc à

ce classement défaillant est que « *le choix de mise en place de réserves naturelles ou intégrales s'est fait en concertation avec le comité de gestion et des scientifiques, qui ont statué ensemble sur le niveau de protection à appliquer à chaque zone* » (J.-A. Kerandel in litt., août 2021). Il a pourtant été montré que l'expertise sur l'avifaune fragile de ces îlots avait été menée de façon peu compétente et délibérément biaisée (Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020 ; Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021). C'est une expertise collégiale constituée de chercheurs compétents et indépendants qui eût été nécessaire pour évaluer sérieusement les enjeux et les impacts. Celle-ci reste donc à organiser. Le lagon du « V » des Chesterfield est également un espace fragile à très haute valeur écologique, site de nourrissage de plusieurs oiseaux marins dont la sterne néréis, espèce menacée d'extinction ; site de reproduction de la baleine à bosse, en danger d'extinction ; habitat fréquenté par une petite population du grand dauphin de l'Indo-Pacifique, espèce quasi-menacée ; seul habitat connu d'un serpent marin endémique, l'hydrophine de Laboute ; seul site recensé pour plusieurs gastéropodes marins. En faire une simple réserve naturelle, donc éventuellement y laisser se bousculer plaisanciers et touristes, illustre à quel point, selon nous, des enjeux écologiques concernant ce lagon sont sous-estimés. Il faut à ce site éloigné des activités humaines, d'une richesse et d'une beauté extraordinaires, un très haut niveau de protection, c'est-à-dire un classement en réserve intégrale.

*Des activités économiques durables et responsables ?* -Par définition, le mot « *développement* » désigne un processus transitoire (Rey-Debove & Rey 1993). En lui associant l'épithète « *durable* », on a produit un oxymore. C'est parce qu'il n'était plus possible d'ignorer les impacts désastreux du développement sur l'environnement que fut créée, dès le début des années 1980, la formule oxymoronique « *développement durable* » : on veut croire qu'ainsi enjolivé de son épithète « *durable* » (ou de ses équivalents « *vertueux* », « *responsable* », « *harmonieux* », etc.), le « *développement* » cesserait, par magie, de causer des dégâts environnementaux (Luzi 2022). Les activités économiques que le gouvernement envisage de « *développer* » ou « *préserver* » dans le Parc comprennent, notamment, la pêche industrielle à la longue ligne, le tourisme et l'exploration des grands fonds marins. (i) La pêche à la longue ligne, fallacieusement présentée comme « *vertueuse* », « *responsable* » ou « *durable* », est dévastatrice pour les grands prédateurs océaniques (voir la sous-section suivante). (ii) Concernant les activités touristiques, l'idée est de faire des récifs et des îlots éloignés du Parc de nouvelles destinations pour une clientèle privilégiée. Le tourisme impactera inévitablement les espèces et les écosystèmes fragiles jusqu'ici protégés par leur éloignement (Borsa 2019 ; Knafo 2021). (iii) Il est aussi question d'accélérer l'« *exploration* » des grands fonds, y compris en favorisant des projets comme ceux de la société privée *Abyss* sans questionnement scientifique autre qu'« *acquérir des data* » (Estournès 2019 ; Faatau 2020 ; Reix-Tronquet 2022). L'exploration acoustique et les sondages sismiques peuvent causer des lésions mortelles du système auditif des cétacés plongeurs doués d'écholocalisation, comme les baleines à bec et les cachalots. La mer de Corail, jusqu'ici parmi les régions océaniques tropicales les mieux protégées des activités humaines, abrite des populations de plusieurs de ces espèces vulnérables. En conclusion, les activités économiques que la Nouvelle-Calédonie entend développer dans le Parc ne peuvent être qualifiées de « *durables* » ou « *responsables* ».

*A propos de la « gestion » du Parc* - L'emploi du terme « *gestion* » dans les communiqués du Parc interpelle : comment peut-on prétendre « *gérer l'environnement* », « *les écosystèmes* »

et même « l’océan » ? Qu’entend-on par « gérer les mammifères marins » « les populations d’oiseaux » ou « les requins » ? S’en remettre ainsi à une « gestion » omnipotente qui ferait du Parc un espace où cohabiteraient de façon harmonieuse une biodiversité soi-disant « gérée » et des activités humaines soi-disant « responsables », celles-là mêmes qui sont identifiées comme principales menaces pour la biodiversité, pourrait relever de la croyance aveugle ou de l’auto-persuasion naïve. A moins qu’il ne s’agisse de simple *greenwashing*.

#### 4.3. Des erreurs et biais à tendance unidirectionnelle

*Erreurs de calcul* - Plusieurs des communiqués du Parc reproduisent des erreurs de calcul ou font des interprétations erronées de données chiffrées. Par exemple, les tailles de colonie du puffin du Pacifique sur les îlots Fabre et Le Leizour telles qu’annoncées sont dix fois inférieures à celles estimées, ceci à cause d’erreurs dans les calculs des surfaces et des densités, reproduites d’année en année sans vérification (Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021a). Ces erreurs, volontaires ou non, ont pour effet de sous-estimer l’enjeu écologique que représentent ces îlots coralliens. Au final, un seul de ces deux îlots riches en oiseaux marins et tortues marines a été classé en réserve dite « intégrale » (Germain & Poidyalwane 2018b).

*Surpêche* - Nous avons vu que la densité moyenne d’hameçons de la pêche à la longue ligne dans le Parc était annoncée comme très inférieure à la réalité. Par ailleurs, les rapports des observateurs des pêches (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d) montrent une baisse légère mais régulière des captures de thons, en dépit d’une augmentation de l’effort. Ce fait n’est signalé dans aucun des communiqués du Parc. Dans les mêmes documents, les estimations de mortalité des requins au moment du virage sont de 6 % en moyenne, chiffre légèrement supérieur à celui donné dans les communiqués du Parc (« 96 % de requins relâchés vivants ») mais très inférieur à la moyenne de 26.3 % estimée par Hutchinson & Bigelow (2019) pour le même type de pêcherie dans d’autres régions du Pacifique tropical. Ceci pose la question de la fiabilité des estimations présentées dans les rapports des observateurs des pêches et dans les communiqués du Parc et appelle à la standardisation des méthodes d’évaluation de l’état physiologique du requin au moment de sa remise à l’eau. De plus, plus de la moitié des requins relâchés vivants meurent dans les mois qui suivent leur capture (Hutchinson & Bigelow 2019). On ne peut exclure que ces faits, qui tendent à mettre en cause l’idée de « durabilité » ou « responsabilité » de la pêche à la longue ligne telle qu’elle est pratiquée dans le Parc, aient été délibérément passés sous silence dans les communiqués du Parc.

*Dérangement des oiseaux marins* - Un point sensible évoqué depuis dès la parution des arrêtés sur les réserves et le tourisme dans le Parc (Germain & Poidyalwane 2018b, c) est celui du dérangement des oiseaux marins causé par d’éventuels visiteurs sur les îlots coralliens classés en soi-disant « réserve naturelle » (Borsa, Richer de Forges & Baudat-Franceschi 2018 ; Borsa 2018 ; Vidal, Thibault & Bourgeois 2018). Ce problème majeur n’a pas été discuté lors de la préparation de la réglementation. Depuis, le Parc semble soutenir les travaux menés à ce sujet par É. Vidal et son équipe (Thibault et al. 2020 ; Vidal & Lincks 2022). Cependant, la façon dont le Parc a commencé à s’appropriier les résultats de ce type de travaux pose question. La distance d’approche des nids du nodd brun qui est retenue par le Parc (deux mètres) (Parc naturel de la mer de Corail 2021a) est celle estimée quand déjà

95 % d'entre eux ont été abandonnés par les adultes couveurs (Thibault et al. 2020). Ce n'est pas cette valeur qu'il convient de retenir, pour les deux raisons suivantes. (i) L'étude de Thibault et al. (2020) indique que lorsqu'un visiteur s'approche en marchant jusqu'à dix mètres d'un nid de nodd brun, il y a un risque qu'une partie des adultes aient déjà fui ; la distance à laquelle le visiteur doit se cantonner est donc supérieure encore et en aucun cas, celui-ci ne doit s'approcher jusqu'à deux mètres. (ii) Le nodd brun, pris comme espèce-modèle dans le papier de Thibault et al. (2020), n'est pas l'espèce la plus farouche nichant sur les îlots coralliens du Parc. La frégate du Pacifique, la sterne fuligineuse et le fou brun sont bien plus sensibles encore (Borsa, Richer de Forges & Baudat-Franceschi 2018) : ces oiseaux peuvent quitter leur nid dès qu'un visiteur met le pied sur la plage alors qu'il en est encore à plusieurs dizaines de mètres (Borsa & Boiteux 2007 ; Borsa 2008). Faute d'études spécifiques, pour ce type d'espèces sensibles au dérangement, Burger et al. (2010) recommandent de respecter une distance d'au moins 118 m entre les visiteurs et les premiers nids. La réglementation du Parc continue néanmoins de laisser la distance d'approche à la discrétion des visiteurs (Germain & Poidyalwane 2018c).

*Intégrité de façade* - L'« intégrité » des atolls d'Entrecasteaux en tant que bien inscrit au patrimoine de l'UNESCO est présentée dans les communiqués du Parc comme « maintenue ». Ces derniers évoquent le « succès » de leur protection. Pourtant, un fait intrigant semble contredire cette idée : la baisse de moitié des effectifs d'holothuries et de bénitiers depuis que ceux-ci sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Wantiez, Frolla & Goroparawa 2022). Ceci suggère en fait que le braconnage y est important. Le braconnage est un problème majeur, insuffisamment évoqué dans la communication du Parc.

#### 4.4. Autres commentaires

*Pêche à la longue ligne* – Des voix au sein du comité de gestion du Parc affirment en chœur que la pêche à la longue-ligne, telle qu'elle est pratiquée dans le Parc, serait une activité « durable », « responsable » et « vertueuse » (Connan 2015 ; Etaix-Bonnin 2015a, b ; Connell & Schaffar 2016 ; Ducrocq 2016a, b ; Etaix-Bonnin 2016a, b ; Kerandel 2016 ; Fourdrain 2019). Les rapports des observateurs des pêches affirment que « l'impact de la pêche palangrière sur la ressource peut être considéré comme minime » (Anonyme 2017f). La profession s'est auto-décerné un label « pêche responsable » (Huglo 2019). Selon la Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie (2019), ce label satisferait à 29 « exigences » dans le but « de contribuer à une gestion durable des stocks exploités tout en pratiquant une pêche sélective respectueuse de l'écosystème et de sa diversité ». Le taux de capture des tortues marines, qualifiées de prises « accidentelles » « rares » serait 0.001 % par hameçon : selon les observateurs des pêches, « l'analyse des données d'observation permet[trait] ainsi de confirmer que l'impact de la pêcherie palangrière calédonienne sur les espèces emblématiques reste minime et marginal » (Anonyme 2017f, 2018a). Sur la base des rapports des observateurs des pêches, un membre du comité scientifique du Parc affirme que les captures d'oiseaux marins seraient « extrêmement faibles » (Auplat 2022 ; <https://unc.nc/cine-debat-les-aires-marines-protectees/>). Ces efforts de comm' sont contredits par plusieurs faits têtus. D'abord, la pêche à la longue ligne est très peu sélective puisque de nombreuses espèces non ciblées sont capturées : requins et raies, tortues marines, oiseaux marins et cétacés ; celles-ci sont rejetées par-dessus bord, souvent mortes ou moribondes. Plusieurs espèces,

commerciales ou « accessoires », qui sont capturées en grands nombres par la pêche industrielle à la longue-ligne dans le Parc sont désormais menacées d'extinction (Collette et al. 2011, 2021, 2022a, b ; Rigby et al. 2019a, c-e). Même si une partie de ces prises dites « accessoires » ou « accidentelles » sont relâchées vivantes, leur survie à terme est probablement faible, comme l'illustre l'étude de Hutchinson & Bigelow (2019) sur les grands requins pélagiques. Les cinq espèces de tortues marines qui fréquentent le Parc, toutes en danger d'extinction (Seminoff 2004 ; Abreu-Grobois & Plotkin 2008 ; Mortimer & Donnelly 2008 ; Wallace, Tiwari & Girondot 2013 ; Casale & Tucker 2017), sont de même victimes de la pêche à la longue ligne. Les taux de capture de tortues marines dans le Parc sont du même ordre que ceux estimés ailleurs dans l'océan tropical : ces taux sont jugés alarmants (Lewison, Freeman & Crowder 2004 ; Nel et al. 2013 ; Huang 2015). Concernant les oiseaux marins, des dizaines meurent noyés chaque année au bout des hameçons, dont un certain nombre de frégates du Pacifique (Anonyme 2019). L'effectif de la frégate du Pacifique sur les îlots coralliens éloignés de la moitié orientale de la mer de Corail (Chesterfield-Bampton et d'Entrecasteaux) est d'environ 1700 couples reproducteurs (Borsa 2021 ; Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021). Il s'agit d'une espèce longévive, qui ne produit au plus qu'un poussin tous les deux ans (Gauger Metz & Schreiber 2020). De ce fait, il paraît hasardeux d'affirmer que l'impact de la pêche à la longue ligne sur les populations de la frégate du Pacifique serait négligeable dans le Parc. Le fait que cette espèce soit en déclin dans l'océan tropical (BirdLife International 2020) devrait inquiéter les gestionnaires et les scientifiques (y compris ceux dont les travaux sont financés par le Parc). Dans les faits, le référentiel du label « pêche responsable » fait une seule mention, indirecte, d'une mitigation de l'impact de cette pêche industrielle sur l'écosystème pélagique de la mer de Corail : il s'agit de l'« exigence n° 4 », qui préconise de « limiter les captures accessoires » (Huglo 2019). Sans toutefois préciser comment.

« Suivi » des tortues - La tortue verte a une place particulière dans la communication du Parc, puisqu'elle y est désignée comme « emblématique », qu'elle reçoit le plus grand nombre de citations dans les communiqués et qu'elle est l'une des espèces les plus représentées dans les illustrations. En fait, au moins cinq espèces de tortues marines fréquentent le Parc (vraisemblablement six, avec la tortue marine à dos plat *Natator depressus*). Toutes sauf cette dernière, pour laquelle les données sont insuffisantes, sont menacées d'extinction ; une des principales menaces est la pêche à la longue ligne (Seminoff 2004 ; Abreu-Grobois & Plotkin 2008 ; Mortimer & Donnelly 2008 ; Wallace, Tiwari & Girondot 2013 ; Casale & Tucker 2017). Aucun des communiqués du Parc ne mentionne ce fait, détournant l'attention vers un « plan d'action tortue » qui ignore le problème des prises dites « accidentelles », vers des « suivis » qui engendrent un dérangement considérable parmi les oiseaux marins, et vers la pose de balises par des employés du WWF, lequel s'intéresse de façon sélective aux espèces emblématiques susceptibles de capter la générosité de donateurs (<https://www.wwf.fr/especes-prioritaires/> ; p. consultée le 15 avr. 2023). Là encore, de telles diversions laissent entrevoir une opération de *greenwashing* (Teulières 2022).

Ramassage des déchets - Selon un dossier de l'hebdomadaire calédonien *Demain en Nouvelle-Calédonie* du 06 mai 2022 consacré au Parc, le Syndicat des activités nautiques et touristiques (SANT) proposerait de « compenser » le dérangement des oiseaux marins consécutif au débarquement sur les îlots par du ramassage des plastiques échoués sur les plages de ces îlots (Pophillat 2022a). Cette idée n'est pas originale puisqu'elle avait été proposée par la compagnie Ponant (N. Dubreuil in Borsa 2019) bien que retoquée avec le reste du projet



de croisière de son paquebot *Lapérouse* aux Chesterfield (Sauvée 2019 ; E. Jaunay in Pophillat 2022a). Comme expliqué dans ce travail, le ramassage des plastiques échoués ne ferait que causer davantage de dérangement des oiseaux en nidification et davantage de piétinement des nids de tortues. En d'autres termes, sous le prétexte fallacieux de « *compensation* », les opérateurs touristiques calédoniens ne proposeraient autre chose qu'augmenter le dérangement et le piétinement. Au passage, il est intéressant de voir que ces opérateurs touristiques admettent aujourd'hui que leur activité dérange la reproduction des oiseaux marins : ceci n'avait jamais été évoqué lors des ateliers du comité de gestion préparatoires à la réglementation consacrée au tourisme (Borsa 2019). De son côté, la compagnie Ponant évoquait « *un impact minimal et transitoire* » et, tardivement et sans conviction, laissait flotter l'idée qu'il n'y aurait pas de débarquement sur les îlots si des oiseaux étaient en reproduction (N. Dubreuil in Borsa 2019). Là encore, il est difficile de ne pas voir du *greenwashing* derrière ce type de communication (Dauguet 2021 ; Blache, Boone & Journet 2022).

#### 4.5. Une comm' imprégnée de *greenwashing*

Le *greenwashing* est ici défini comme la diffusion de discours lénifiants, la formulation de promesses intenables, et d'autres formes de manipulations en réponse à l'urgence écologique. Le but du *greenwashing* est de retarder voire éviter un débat public sérieux sur les enjeux écologiques des choix politiques et d'ainsi continuer à soutenir de puissants groupes d'intérêts opposés à des changements que ces derniers perçoivent comme trop contraignants (Devictor 2021 ; Berlan, Carbou & Teulières 2022). Selon Teulières (2022), les débuts du *greenwashing* remonteraient au sommet de la Terre de Rio en 1992, lorsque le terme « *développement durable* » a commencé à s'imposer comme prétendue solution aux problèmes environnementaux. Comme le montre la discussion qui suit, le *greenwashing* émerge comme élément essentiel de la communication du Parc.

Ainsi : le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prétend promouvoir une « *croissance vertueuse* » dans le Parc ; la pêche à la longue ligne est présentée comme une activité « *responsable* » dont on garantit sans vérification qu'elle serait « *respectueuse de la ressource et des habitats* » ; le Parc envisage le « *développement d'usages durables et responsables* » incluant notamment des activités aussi délétères que le tourisme sur les îlots et récifs éloignés, la pêche profonde et l'exploration acoustique des grands fonds ; on veut faire croire à un « *tourisme non impactant* » (P. Germain in Kerandel 2018). Quand des impacts sont néanmoins implicitement reconnus, on propose des pseudo-compensations (Sauvée 2019 ; Pophillat 2022a).

Les résultats de travaux scientifiques ou pseudo-scientifiques sont instrumentalisés à de telles fins de propagande. Nous avons relevé les exemples suivants : (i) le dérangement des oiseaux marins sur leurs colonies lors des missions de comptage des tortues justifié, dans la communication du Parc, par la mise en œuvre d'un « *protocole CPS* » (Reix-Tronquet 2019b) pourtant élaboré dans un contexte différent et, de fait, inadapté ; (ii) certains îlots à oiseaux marins et tortues marines privés du statut de réserve intégrale du fait « *qu'il s'agit du choix du groupe de travail et de celui des co-présidents afin de trouver le juste équilibre entre protection de la biodiversité et développement d'usages responsables* » et que « *le choix de mise en place de réserves naturelles ou intégrales s'est fait en concertation avec le comité de gestion*

et des scientifiques, qui ont statué ensemble sur le niveau de protection à appliquer à chaque zone » (P. Germain in Kerandel 2018 ; J.-A. Kerandel in litt., août 2021).

Une place est faite aux promesses vagues, comme « prendre des engagements forts en matière de conservation des océans et de lutte contre le réchauffement climatique », « atteindre l'objectif 11 du plan stratégique pour la diversité biologique signé en 2010 à Aichi » et « rappeler l'engagement fort de la Nouvelle-Calédonie au travers du classement de l'ensemble de son espace maritime depuis 2014 ». Il y a une sur-utilisation d'images destinées à éblouir le public : paysages coralliens dont usent et abusent, par ailleurs, les tour-operators et les croisiéristes de luxe (Ponant 2018 ; Anonyme 2020d) ; photographies de tortues marines et de baleines à bosse, espèces identifiées par ailleurs comme parmi les plus « emblématiques » selon Sabinot & David (2022), qui correspondent aussi à ce que Ducarme, Luque & Courchamp (2013) définissent comme des espèces « charismatiques », c'est-à-dire suscitant l'intérêt et la sympathie du grand public. La « biodiversité » est mise en avant à de multiples occasions, dans un but d'attractivité du Parc ou comme une préoccupation consensuelle, à la préservation de laquelle concourraient les activités économiques que l'on souhaite développer alors que celles-ci en sont précisément la principale cause de destruction. Le terme polysémique « biodiversité », de ce fait particulièrement commode, est soit affiché dans un but de *marketing*, soit utilisé comme paravent derrière lequel peuvent se poursuivre des activités économiques délétères (Berlan, Carbou & Teulières 2022 ; Delord & Devictor 2022). Le *greenwashing* est omniprésent.

**Remerciements** – Le présent rapport s'inscrit dans une série consacrée au parc naturel de la mer de Corail, commencée en 2018 et rédigée à l'attention du comité de gestion de ce parc (<https://hal.archives-ouvertes.fr/ird-01949190> ; <https://hal.ird.fr/ird-02151342> ; <https://hal.ird.fr/ird-02933545>). La législation concernant le Parc a été consultée sur le site de la documentation juridique de Nouvelle-Calédonie (<https://juridoc.gouv.nc/Juri-Doc/JdWebE.nsf/Juristart?openpage>). Remerciements à S. Barot, S. Benabou, S. Carrière et A. Tribollet de l'équipe d'animation de la communauté de savoirs « Biodiversité » de l'IRD, ainsi que S. Arnaud-Haond, P. Bach, J. Baudat-Franceschi, T. Berr, D. Bismuth, V. Bretagnolle, M. Cornaille, S. Dalloyau, G. David, P.-P. Dumas, G. Fohringer, M. Girondot, C. Groseil, J.-A. Kerandel, R. Knafou, T. Letessier, A. Philippe, M. Raymond, M. Reix-Tronquet, B. Richer de Forges, L. Riera, C. Sabinot, J.-P. Sibley et P. Triplet pour des échanges sur l'éthique scientifique, l'apport de l'anthropologie, les aires protégées, la pêche à la longue ligne, la conservation des oiseaux marins, le tourisme ou la « gestion » du parc naturel de la mer de Corail.

**Conflit d'intérêts** – PB est chercheur à l'IRD, institution partenaire du Parc et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; il a été membre de la SCO (2005-2008) et d'EPLP (2007-2009), associations siégeant depuis 2015 au comité de gestion du parc ; il a effectué dix missions scientifiques dédiées à l'étude des oiseaux marins des îlots éloignés du Parc (2004-2012). PB, JL et LL sont membres de l'association Action Biosphère qui fait partie du collège de la société civile au sein du comité de gestion du Parc. Tous trois déclarent ne bénéficier ou n'avoir bénéficié d'aucun avantage financier ou en nature, ni de perspective d'un tel avantage, susceptibles d'avoir altéré les orientations ou le contenu du présent travail.

## Références

- Abreu-Grobois A, Plotkin P (2008) *Lepidochelys olivacea*. IUCN Red List of Threatened Species 2008, e.T11534A3292503.
- Action Biosphère (2016) Projet de plan de gestion du parc naturel marin de la mer du Corail : déclaration d'Action Biosphère - réunion du comité de gestion du 20 décembre 2016. Action Biosphère, Nouméa, 4 p.
- Action Biosphère (2018) Projets de réserve de Chesterfield, Bellona, Petrie, Astrolabe et d'Entrecasteaux : nos observations. Action Biosphère, Nouméa [14 août 2018]. <https://action-biosphere.org/avis-action-biosphere-chesterfield>, p. consultée le 16 août 2022.
- Action Biosphère (2022a) Enquête publique sur les arrêtés liés au parc marin. Action Biosphère, Nouméa [21 mai 2022]. <https://action-biosphere.org/arrete-bis-pnmc>, p. consultée le 16 août 2022.
- Action Biosphère (2022b) Evaluation du plan de gestion 2018/2022 du parc naturel de la mer de Corail. Réponses au questionnaire de BioEko.nc. Action Biosphère, Nouméa, 7 p.
- Allen GR (2008) Conservation hotspots of biodiversity and endemism for Indo-Pacific coral reef fishes: Conservation Hotspots for Indo-Pacific Coral Reef Fishes. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 18, 541–556.
- André V (2018) Restitution de la campagne interdisciplinaire Intercasteaux 2015. Agence française pour la biodiversité, Nouméa, 7 p.
- Anonyme (1996) Un bébé globicéphale pour l'ORSTOM, *Nouvelles Calédoniennes* 7688, 10.
- Anonyme (2008) Rapport de mission aux atolls d'Entrecasteaux, décembre 2007 et janvier 2008. Service de la marine marchande et des pêches maritimes (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 39 p.
- Anonyme (2010) La Marine nationale responsable de l'échouage des globicéphales ? *Chien Bleu* 141, 3.
- Anonyme (2014) *Amborella*, rapport d'activité 2014. Dir. Aff. mar. (Gouv. Nouv.-Caléd.), Nouméa, 27 p.
- Anonyme (2015) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 1, 28 mai 2015. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 5 p.
- Anonyme (2016a) *Amborella*, rapport d'activité 2016. Dir. Aff. mar. (Gouv. Nouv.-Caléd.), Nouméa, 29 p.
- Anonyme (2016b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n° 5, 13 avr. 2016 – v2. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 3 p.
- Anonyme (2017a) *Amborella*, rapport d'activité 2017. Dir. Aff. mar. (Gouv. Nouv.-Caléd.), Nouméa, 31 p.
- Anonyme (2017b) Chesterfield, mission terrestre, janvier 2017. Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 14 p.
- Anonyme (2017c) Les animaux marins et les Calédoniens. *Nouvelles Calédoniennes* 13914, 22.
- Anonyme (2017d) L'expédition selon Ponant, croisières juin 2018-mai 2019 : Arctique, Antarctique, Asie, Océan Indien, Océanie, Amérique latine. Ponant yachting de croisière, Marseille, 108 p.
- Anonyme (2017e) Parc naturel de la mer de Corail, rapport d'activité 2017. Direction des affaires

- maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 17 p.
- Anonyme (2017f) Programme « observateur des pêches en Nouvelle-Calédonie » 2001-2016. Programme régional d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental. Direction des affaires maritimes du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 32 p.
- Anonyme (2017g) Un nouveau blue boat intercepté par l'armée. Nouvelles Calédoniennes 13839, 4.
- Anonyme (2018a) Programme « observateurs des pêches » en Nouvelle-Calédonie, 2017. Parc naturel de la mer de Corail (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 12 p.
- Anonyme (2018b) Relevé de conclusions de la rencontre avec le collège de la société civile, 26 jan. 2018 – v2. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 3 p.
- Anonyme (2019) Programme « Observateurs des pêches en Nouvelle-Calédonie » 2018. Parc naturel de la mer de Corail (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 12 p.
- Anonyme (2020a) Les dernières actualités de Ponant (France). Journal des Palaces (18 fév. 2020). <https://www.journaldespalaces.com/actualite-57369-Les-dernieres-actualites-de-Ponant.html>
- Anonyme (2020b) Livre bleu : feuille de route pour une stratégie maritime calédonienne. Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 58 p.
- Anonyme (2020c) Programme « Observateurs des pêches en Nouvelle-Calédonie » 2019. Parc naturel de la mer de Corail (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 16 p.
- Anonyme (2020d) Trésors cachés de Nouvelle-Calédonie. Les Maisons du Voyage, Paris, 4 p. [https://www.maisonsduvoyage.com/documents/pdf/product/Croisiere Le Ponant Trésors cachés de Nouvelle-Calédonie-7456-mdv.pdf](https://www.maisonsduvoyage.com/documents/pdf/product/Croisiere%20Le%20Ponant%20Tr%C3%A9sors%20cach%C3%A9s%20de%20Nouvelle-Cal%C3%A9donie-7456-mdv.pdf)
- Anonyme (2021a) Appel d'offre pour la mise en œuvre d'un réseau d'observateurs du Parc. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 2 p.
- Anonyme (2021b) Mise en oeuvre d'un réseau d'observateurs au sein du parc naturel de la mer de Corail (Observateurs du Parc) : cahier des charges. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 6 p.
- Anonyme (2021c) Plan de gestion 2018-2022. Parc naturel de la mer de Corail (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 108 p.
- Anonyme (2021d) Programme « Observateurs des pêches en Nouvelle-Calédonie » 2020. Parc naturel de la mer de Corail (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 16 p.
- Anonyme (2022a) Cahier des charges. Définition de la stratégie et d'un plan de communication pour le parc naturel de la mer de Corail. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 11 p.
- Anonyme (2022b) Note sur la situation des activités halieutiques dans le PNMC – 10 mai 2022. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Anonyme (20xx) SPREP regional marine turtle action plan 2018–2022. SPREP, Apia, 11 p.
- Antic-Martin C, Detcheverry G (2021) Biodiversité : la mission scientifique SPANBIOS a récolté des milliers d'échantillons. TVNC la Première, 06 août 2021. <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/biodiversite-la-mission-scientifique-spanbios-a-recolte-des-milliers-d-echantillons-1074280.html>
- AquaMaps (2019) Computer generated distribution maps for *Carcharhinus falciformis* (Silky shark), with modelled year 2050 native range map based on IPCC RCP8.5 emissions scenario. <https://www.aquamaps.org>, p. consultée le 02 mai 2022.

- Auplat E (2022) Ciné-débat « Les aires marines protégées ». Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 03 mars 2022. <https://unc.nc/cine-debat-les-aires-marines-protgees/>
- Bachy P (2009) Inventaire ornithologique des îles du récif d'Entrecasteaux 2009. Société calédonienne d'ornithologie, Nouméa, 23 p.
- Bachy P. (2019a) Distance d'approche des oiseaux : observations de nov. 2001 à déc. 2018. Société calédonienne d'ornithologie, Nouméa, 9 p.
- Bachy P (2019b) Frégates en Nouvelle-Calédonie : observations de nov 2001 à déc 2018. Société calédonienne d'ornithologie, Nouméa, 13 p.
- Barritt MK (1976) A visit to Hunter and Matthew Islands, two little-known islands in the Hunter Island ridge, southeast by east of the New Hebrides chain, by H.M.S. *Hydra* surveying ship, 26th June 1974. *Sea Swallow* 25, 13-15.
- Baudat-Franceschi J (2010) Conservation des oiseaux marins. *Cagou* 29, 6-7. <https://www.biodiversite.nc/attachment/315973/>, p. consultée le 16 août 2022.
- Baudat-Franceschi J (2011) Les oiseaux. In Clua E., Gardes L., McKenna S.A., Vieux C. (eds) Contribution à l'inventaire biologique et à l'évaluation des ressources sur les récifs des Chesterfield. Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Nouméa, pp. 157-180.
- Bauer A (2000) Trente années de lutte contre l'immersion des déchets. *Les Echos*, 25 avril 2000. <https://www.lesechos.fr/2000/04/trente-annees-de-lutte-contre-limmersion-des-dechets-1050551>, p. consultée le 27 mars 2023.
- Benson SR, Forney KA, Moore JE, LaCasella EL, Harvey JT, Carretta JV (2020) A long-term decline in the abundance of endangered leatherback turtles, *Dermochelys coriacea*, at a foraging ground in the California Current Ecosystem. *Global Ecology and Conservation* 24, 1–13.
- Berlan A, Carbou G, Teulières L (2022) Du verdissement de façade au verrouillage de l'avenir : formes et fonctions du greenwashing. In Berlan A, Carbou G, Teulières L (eds.) *Greenwashing : manuel pour dépolluer le débat public*. Seuil, Paris, 11-34.
- BirdLife International (2018) *Sternula nereis*. IUCN Red List of Threatened Species 2018, e.T22694691A132568135.
- BirdLife International (2020) *Fregata minor*. IUCN Red List of Threatened Species 2020, e.T22697733A163770613.
- BirdLife International (2022) *Pterodroma alba*. IUCN Red List of Threatened Species 2022, e.T22698001A183088698.
- Bismuth D, Borsa P (2022) Bilan de l'avifaune des atolls Chesterfield-Bampton et d'Entrecasteaux (Nouvelle-Calédonie). *Ornithomedia* (<https://www.ornithomedia.com/> ; 01 mars 2022), 15 p., <https://hal.ird.fr/ird-03602698>, p. consultée le 16 août 2022.
- Blache A, Boone F, Journet E-P (2022) Compensation : notre impact sur la biosphère peut-il être l'objet d'un jeu comptable ? In Berlan A, Carbou G, Teulières L (eds.) *Greenwashing : manuel pour dépolluer le débat public*. Seuil, Paris, 61-69.
- Borsa P (2004) Mission ornithologique sur l'îlot Matthew, 10-13 août 2004. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 4 p. <https://hal.ird.fr/ird-00666160>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P (2007) Mission ornithologique aux îles Hunter et Matthew, 11-14 décembre 2004. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 20 p. <https://hal.ird.fr/ird-00666147>, p. consultée le 16 août 2022.

- Borsa P. (2008) Mission ornithologique à l'îlot Loop (îles Chesterfield) et transects en mer de Corail et dans le bassin des Loyauté, 20-28 octobre 2008. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 13 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00552296>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P (2018) Parc naturel de la mer de Corail : une réglementation contraire aux objectifs de préservation. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 27 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/ird-01949190>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P (2019) Parc naturel de la mer de Corail : des activités touristiques peu compatibles avec la préservation des espèces et des écosystèmes. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 39 p. <https://hal.ird.fr/ird-02151342>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P (2020) Principaux thèmes abordés par le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail lors des cinq premières années de son existence. Institut de recherche pour le développement, Montpellier, 118 p. <https://hal.ird.fr/ird-0294379>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P (2021) Avifaune marine des îles Chesterfield (mer de Corail) : richesse spécifique, tailles de population, menaces et tendances sur les trois dernières décennies. *Bulletin de la Société Zoologique de France* 146, 111-122.
- Borsa P, Baudat-Franceschi J (2009a) Mission ornithologique à l'île Matthew, 16-19 avril 2008. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 10 p. <https://hal.ird.fr/ird-00666136>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P., Baudat-Franceschi J (2009b) Mission ornithologique aux îles Matthew et Hunter, 19-23 janvier 2009. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 10 p. <https://hal.ird.fr/ird-00666118>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P, Baudat-Franceschi J (2019) Synthèse des observations sur l'avifaune marine des îles Matthew et Hunter (Parc naturel de la mer de Corail), 1973-2018. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 45 p., <https://hal.ird.fr/ird-02300763>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P, Baudat-Franceschi J (2023) The marine avifauna of Matthew and Hunter Islands, two remote volcanoes of the New Hebrides chain. *Arxius de Miscellania Zoologica* 21, xxx-xxx.
- Borsa P, Boîteux N (2007) Mission ornithologique à l'île Longue, 18-22 juin 2007. IRD, Nouméa, 14 p., <https://hal.ird.fr/hal-00552295>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P., Lagrange D., Millet L., Vourey E. (2022) Lanternfish *Diaphus* spp. specimens of a DNA barcoding survey of the mesopelagic micronekton communities of the New Caledonian and Wallis-and-Futuna EEZ. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 32 p. <https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-2973026/v1>
- Borsa P, Lauvray J, Lhermitte L (2020) Parc naturel de la mer de Corail : rôle des experts dans l'élaboration de la réglementation sur les réserves et le tourisme. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 36 p. <https://hal.ird.fr/ird-02933545>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P, Pandolfi M, Andréfouët S, Bretagnolle V (2010) Breeding avifauna of the Chesterfield Islands, Coral Sea : current population sizes, trends, and threats. *Pacific Science* 64, 297-314.
- Borsa P, Philippe A Le Bouteiller A (2021a) Diversité et abondance des oiseaux marins des atolls d'Entrecasteaux (parc naturel de la mer de Corail) estimées à partir de missions ponctuelles effectuées ces deux dernières décennies. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 23 p. <https://hal.ird.fr/ird-03407299>, p. consultée le 16 août 2022.
- Borsa P, Philippe A, Le Bouteiller A (2021b) Oiseaux marins des atolls d'Entrecasteaux (parc naturel de la mer de Corail) : bilan des observations des deux dernières décennies. *Bulletin de la Société zoologique de France* 146, 175-188.

- Borsa P, Richer de Forges B, Baudat-Franceschi J (2018) Keep cruises off remote coral reefs. *Nature* 558, 372.
- Bossy D (2021) Nouvelle-Calédonie : en mer de Corail, une biodiversité mal protégée. Reporterre [17 fév. 2021] <https://reporterre.net/Nouvelle-Caledonie-en-mer-de-Corail-une-biodiversite-mal-protgee>, p. consultée le 17 fév. 2021.
- Boughriet R (2012) *Greenwashing* : le label « Pêche responsable » du groupe Inter marché épinglé par l'ARPP. *Actu Environnement* (22 juin 2012). <https://www.actu-environnement.com/ae/news/intermarche-mousquetaire-label-arpp-peche-responsable-15998.php4> ; p. consultée le 18 mai 2023.
- Bourne WRP (1989) The role of birds in the long-distance dispersal of disease. *International Council for Bird Preservation Technical Publication* 10, 121-128.
- Bourne WRP, Bogan JA, Bullock D, Diamond AW, Feare C (1977) Abnormal terns, sick-sea and shore-birds, organochlorines and arboviruses in the Indian Ocean. *Marine Pollution Bulletin* 8, 154-158.
- Bourne WRP, David ACF, McAllan IAW (2005) The birds of the southern Coral Sea including observations by HMS *Herald* in 1858–60. *Atoll Research Bulletin* 541, 237–263.
- Bretagnolle V, Flood RL, Gaba S, Shirihai H (2022) *Fregetta lineata* (Peale, 1848) is a valid extant species endemic to New Caledonia. *Bulletin of the British Ornithologists' Club* 142, 111–130.
- Bretegnier P (2011) Délibération n° 51/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et sur les îles appartenant à son domaine public. *Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie* 8640, 3451-3455.
- Burger J, Gochfeld M, Jenkins CD, Lesser F (2010) Effect of approaching boats on nesting black skimmers: using response distances to establish protective buffer zones. *Journal of Wildlife Conservation* 74, 102-108.
- Butaud J-F, Jacq F (2015) Parc naturel de la mer de Corail, îles éloignées. Guide floristique. Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 132 p.
- Carpenter KE, Barber PH, Crandall ED, Ablan-Lagman MCA, Ambariyanto, Mahardika GN, Manjaji-Matsumoto BM, Juinio-Menez MA, Santos MD, Starger CJ, Toha AHA (2011) Comparative phylogeography of the Coral Triangle and implications for marine management. *Journal of Marine Biology* 2011, 396982.
- Carter M, Mustoe S (2007) Another form of fairy tern *Sterna nereis* breeding in Australian territory. *Australian Field Ornithology* 24, 167–179.
- Casale P, Tucker AD (2017) *Caretta caretta* (amended version of 2015 assessment). IUCN Red List of Threatened Species 2017, e.T3897A119333622.
- Cassin J (1858) Mammalogy and ornithology. Vol. 8 in Wilkes C (ed.) United States exploring expedition during the years 1838, 1839, 1840, 1841, 1842. J.B. Lippincott & Co., Philadelphia, viii+466.
- Ceccarelli DM, McKinnon AD, Andréfouët S, Allain V, Young J, Gledhill D, Flynn A, Bax N, Beaman R, Borsa P, Brinkman R, Bustamante R, Campbell R, Cappo M, Cravatte S, D'Agata S, Dichmont C, Dunstan P, Dupouy C, Edgar G, Farman R, Furnas M, Garrigue C, Hutton T, Kulbicki M, Letourneur Y, Lindsay D, Menkes C, Mouillot D, Parravicini V, Payri C, Pelletier B, Richer de Forges B, Ridgway K, Rodier M, Samadi S, Schoeman D, Skewes T, Swearer S, Vigliola L, Wantiez L, Williams A, Richardson A (2013) The Coral Sea: physical environment, ecosystem status and biodiversity assets. *Advances in Marine Biology* 66, 211-292.
- Claudet J, Loiseau C, Sostres M, Zupan M (2020) Underprotected marine protected areas in a global biodiversity hotspot. *One Earth* 2, 380–384.

- Clément T (2016) Audit du plan de gestion de l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux, rapport final. Oréade-Brèche, Auzeville, 43 p.
- Cochin C (2019a) La filière de la pêche hauturière en quête d'un second souffle. Le Marin (cahier au journal) 3750, 11.
- Cochin C (2019b) Pêche illégale : la menace des navires clandestins plane toujours. Le Marin (cahier au journal) 3750, 10.
- Cohic F (1959) Report on a visit to the Chesterfield Islands, September 1957. Atoll Research Bulletin 63, 1-11.
- Collette B, Acero A, Amorim AF, Boustany A, Canales Ramirez C, Cardenas G, Carpenter KE, de Oliveira Leite JrN, Di Natale A, Die D, Fox W, Fredou FL, Graves J, Guzman-Mora A, Viera Hazin FH, Hinton M, Juan Jorda M, Minte Vera C, Miyabe N, Montano Cruz R, Nelson R, Oxenford H, Restrepo V, Salas E, Schaefer K, Schratwieser J, Serra R, Sun C, Teixeira Lessa RP, Pires Ferreira Travassos PE, Uozumi Y, Yanez E (2011) *Makaira nigricans*. IUCN Red List of Threatened Species 2011: e.T170314A6743776.
- Collette BB, Boustany A, Fox W, Graves J, Juan Jorda M, Restrepo V (2021) *Thunnus obesus*. IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T21859A46912402.
- Collette BB, Di Natale A, Fox W, Graves J, Juan Jorda M, Pohlot B, Restrepo V, Schratwieser, J (2022a) *Istiophorus platypterus*. IUCN Red List of Threatened Species 2022, e.T170338A46649664.
- Collette BB, Di Natale A, Fox W, Graves J, Juan Jorda M, Pohlot B, Restrepo V, Schratwieser J (2022b) *Xiphias gladius*. IUCN Red List of Threatened Species 2022: e.T23148A46625751.
- Conand C, Gamboa R, Purcell S, Toral-Granda T-G (2013) *Holothuria whitmaei*. IUCN Red List of Threatened Species 2013, e.T180440A1630988.
- Condamin M (1977) Compte rendu de mission aux îles Chesterfield du 29.IX au 7.X.1977. ORSTOM, Nouméa, 8 p.
- Condamin M (1978) Compte rendu de mission aux îles Walpole, Hunter et Matthew (6 au 8-XII-1977 ; 4-I-1978). Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Nouméa, 8 p.
- Connan F (2015) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème corallien et insulaire » n° 2, 25 nov. 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 2 p.
- Connan F (2016) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystèmes récifo-lagonaire et insulaire » n°4, 24 mars 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Connell A, Schaffar A (2016) Atelier scientifique - parc naturel de la mer de Corail, 25-27 juillet 2016, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Pew Charitable Trusts, Nouméa, 43 p.
- Cornaille M (2022) Communiqué du 2 mai 2022. Objet : consultation publique relative à la protection du parc naturel de la mer de Corail. Ensemble pour la Planète, Nouméa, 2 p.
- Cousteau J-Y (dir.) (1973) 500 millions d'années sous la mer. Collection Cousteau n° 26. <https://www.youtube.com/watch?v=LK1CR-pQkmk>
- Čović M, Bacalja B, Krčum M, Jelić Mrčelić G (2021) From ballast water to harmful air emissions : how to reduce the impact of shipping on the pollution of the marine environment – a review. Urban and Maritime Transport 27, 105-116.
- Cuneo E (2016) Un plan d'action pour les tortues. Nouvelles Calédoniennes 13790, 8.
- Cuneo E (2018a) Le *Sonja II* autorisé à reprendre la pêche à l'holothurie, jusqu'à la fin de l'année. Nouvelles Calédoniennes [12 septembre 2018]. <https://www.lnc.nc/breve/le-sonja-ii-autorise-a-reprendre-la-peche-a-l-holothurie-jusqu-a-la-fin-de-l-annee>, p. consultée le 13 sep. 2018.



- Cuneo E (2018b) Sursis de quatre mois pour les pêcheurs d'holothuries. *Nouvelles Calédoniennes* 14325, 6.
- DAM (2018a) Commentaires du public. Arrêté n°1 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe ; arrêté n°2 encadrant les activités touristiques professionnelles ; arrêté n°3 - plan d'actions Entrecasteaux 2018-2022. Direction des Affaires maritimes, Nouméa, 13 p.
- DAM (2018b) Parc naturel de la mer de Corail, consultation du public. Propositions du public sur les projets d'arrêtés. Direction des Affaires maritimes, Nouméa, 6 p.
- Dauguet B (2021) *Mesures contre nature : mythes et rouages de la compensation écologique*. Grevis, Paris, 220 p.
- David G (2011) Le Vanuatu côté océan : la révolution bleue et les premières années de l'indépendance. *Journal de la Société des Océanistes* 133, 353-366.
- De Bei A (2022) L'humain dans la biodiversité, par Gilles Bœuf. *Sciences et Avenir* audio. [https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/biodiversite/l-humain-dans-la-biodiversite-par-gilles-boeuf\\_164170](https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/biodiversite/l-humain-dans-la-biodiversite-par-gilles-boeuf_164170)
- de La Bourdonnaye G. (2014) Parc naturel de la mer de Corail : l'une des plus grandes aires marines au monde. *Nouvelle-Calédonie la 1ère*, 25 avril 2014. <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/2014/04/25/parc-naturel-de-la-mer-de-corail-l-une-des-plus-grandes-aires-marines-au-monde-146019.html>, page consultée le 22 mars 2023.
- Delord J, Devictor V (2022) Biodiversité : à qui profite le flou ? In Berlan A, Carbou G, Teulières L (eds.) *Greenwashing : manuel pour dépolluer le débat public*. Seuil, Paris, 53-60.
- de Naurois R, Rancurel P (1978a) Données nouvelles sur la répartition et l'écologie de quelques espèces d'oiseaux aquatiques et d'oiseaux de mer de Nouvelle-Calédonie. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris Série D* 287, 627-629.
- de Naurois R, Rancurel P (1978b) Observations nouvelles sur les Laridae reproducteurs en Nouvelle-Calédonie. *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences de Paris Série D* 287, 495-498.
- Devictor V (2021) *Gouverner la biodiversité ou comment réussir à échouer*. Quae, Versailles, 82 p.
- Dhara C, Singh V (2021) The delusion of infinite economic growth. *Scientific American* 324. <https://www.scientificamerican.com/article/the-delusion-of-infinite-economic-growth/>, p. consultée le 20 mai 2022.
- Diamond AW (1975) Biology and behaviour of frigatebirds *Fregata* spp. on Aldabra Atoll. *Ibis* 117, 302-323.
- Ducarme F (2017) Les aires protégées à l'épreuve de la réalité. Regards et débats sur la biodiversité R076. <https://sfecologie.org/regard/r76-nov-2017-f-ducarme-resort-effect/>, p. consultée le 16 août 2022.
- Ducarme F, Luque GM, Courchamp F (2013) What are “charismatic species” for conservation biologists? *BioSciences Master Reviews* [July 2013], 1-8.
- Ducrocq M (2016a) Relevé de conclusions de l'atelier « Cartes », 09 nov. 2016 - v8. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 10 p.
- Ducrocq M (2016b) Relevé de conclusions du comité de gestion n°4 - v7. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 9 p.
- Ducrocq M (2016c) Relevé de conclusions du groupe de travail communication n° 1, 06 août 2015. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 6 p.

- Dudley N, Parrish JD, Redford KH, Stolton S (2010) The revised IUCN protected area management categories: the debate and ways forward. *Oryx* 44, 485-490
- Duval T (2018) Parc naturel de la mer de Corail : bilan du suivi des oiseaux marins. *Hémisphères*, Nouméa, 104 p.
- Estournès J-M (2019) La préservation de la biodiversité marine, un moteur de croissance pour la Calédonie. *Environnement Nouvelle-Calédonie* 29, 24-28.
- Etaix-Bonnin R (2015a) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 1, 06 nov. 2015. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Etaix-Bonnin R (2015b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 2, 26 nov. 2015. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Etaix-Bonnin R (2016a) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n° 3, 12 jan. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Etaix-Bonnin R. (2016b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°4, 12 fév. 2016. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.
- Etienne S, Collot J, Le Roy P (2018) SEDLAB croise, RV *Alis*. <https://doi.org/10.17600/18000401>, p. consultée le 16 août 2022.
- Etienne S, Le Roy P, Tournadour E, Roest W, Jorry S, Collot J, Patriat M, Largeau MA, Roger J, Clerc C, Dechnick B, Sanborn KL, Lepareur F, Horowitz J, Webster JM, Gaillot A (2021) Large-scale margin collapses along a partly drowned, isolated carbonate platform (Lansdowne Bank, SW Pacific Ocean). *Marine Geology* 436, 106477.
- Faatau J-T (2020) *Abyssa*, compagnie française d'exploration des grands fonds marins, créé sa filiale calédonienne. *Outremer 360°* [10 septembre 2020]. <https://outremers360.com/planete/abyssa-compagnie-francaise-dexploration-des-grands-fonds-marins-cree-sa-filiale-caledonienne>, p. consultée le 02 mai 2022.
- Fédération des pêcheurs hauturiers (2019) Référentiel « pêche responsable » hauturière de Nouvelle-Calédonie. Service de la marine marchande et des pêches maritimes, Nouméa, 4 p.
- Fitzgerald KT (2013) Longline fishing (how what you don't know can hurt you). *Topics in Companion Animal Medicine* 28, 151-62.
- Fonfreyde C, Bachy P, Renaudet L, Jourdan H, Bourget E, Simoni P, Colombani N, Vuki N (2012a) Chesterfield, mission de suivi terrestre, novembre 2012. Service de la marine marchande et des pêches maritimes, Nouméa, i+15 p.
- Fonfreyde C., Butaud J-F, Bachy P., Waka-Ceou I, Loo Y, Colombani N, Consigny M, Vuki N, Desgrippes C, Hnaije G (2018) Walpole, Matthew et Hunter. Mission de suivi terrestre, 28 mai – 07 juin 2018. Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 29 p.
- Fonfreyde C, Fourdrain A, Simoni P, Colombani N, Vuki N, Desgrippes C, Hnaije G, Jacob T, Bachy P, Huruguen C (2015a) Chesterfield, mission de suivi terrestre, janvier 2015a. Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 17 p.
- Fonfreyde C, Jouffroy F, Bourguet E, Weiss G, Guillaumet B, Simoni P, Colombani N, Famoetau S, Desgrippes C, Hnaije G (2012b) Chesterfield et Bellona, mission de suivi terrestre, janvier 2012. Service de la marine marchande et des pêches maritimes, Nouméa, 62 p.
- Fonfreyde C, Ravany F, Jollit I, Read T, Butaud J-F, Simoni P, Colombani N, Vuki N, Desgrippes C, Hnaije G (2013) Chesterfield, mission de suivi terrestre, novembre 2013. Service de la marine marchande et des pêches maritimes, Nouméa, 18 p.
- Fonfreyde C, Read T, Simoni P, Desgrippes C, Hnaije G, Famoetau S, Colombani N, Bachy P, Trastoux G, Lechopied C (2011) Les récifs d'Entrecasteaux, mission de suivi terrestre, décembre

2011. Service de la marine marchande et des pêches maritimes (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 24 p.
- Fonfreyde C, Simoni P, Colombani N, Desgrippes C, Hnaije G, Vuki N, Ugolini D, Keller F, Pimbe M, Clément T (2015b) L'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux, mission de suivi terrestre, décembre 2015. Parc naturel de la mer de Corail (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 15 p.
- Fourdrain A (2015a) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 2, 20 nov. 2015 – v7. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 8 p.
- Fourdrain A (2015b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n° 2, 24 nov. 2015 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 3 p.
- Fourdrain A (2015c) Relevé de conclusions du groupe de travail communication n° 1, 06 août 2015. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 3 p.
- Fourdrain A (2016a) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 3, 07 jul. 2016 – v8. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 11 p.
- Fourdrain A (2016b) Relevé de conclusions du groupe thématique « Thèmes transversaux / connectivité » n° 3, 14 avr. 2016 – v1. Parc naturel de la mer de Corail (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 3 p.
- Fourdrain A (2018a) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 5 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 7 p.
- Fourdrain A (2018b) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 8 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 9 p.
- Fourdrain A (2019) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 10 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 13 p.
- Fourdrain A (2020) Chesterfield, mission de suivi terrestre du 30 nov. au 9 déc. 2019. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 19 p.
- Fourdrain A, Carron L (2020) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 11 – v5. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 7 p.
- Fourdrain A, Reix-Tronquet M (2018) Relevé de conclusions de la 2e réunion du groupe de travail Chesterfield-Bellona, 28 mars 2018 – v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 5 p.
- Frogier P, Ponga M (2004) Arrêté n° 2004-809/GNC du 15 avril 2004 relatif à la détention et à l'usage des arts trainants dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 7777, 2148-2149.
- Fromaget M, Richer de Forges B (1992) Catalogue bibliographique indexé du milieu marin de Nouvelle-Calédonie, 2e éd. Catalogues : Sciences de la Mer (ORSTOM, Nouméa), 274 p.
- Gallien-Lamarche J-A (2020) Le risque des pêcheurs chinois dans nos eaux. Nouvelles Calédoniennes 14978, 3.
- Garric A (2014) La France crée en Nouvelle-Calédonie une immense aire marine protégée. Le Monde (25 avril 2014). [https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/25/la-france-cree-en-nouvellecaledonie-une-immense-aire-marine-protegee\\_4407131\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/25/la-france-cree-en-nouvellecaledonie-une-immense-aire-marine-protegee_4407131_3244.html), p. consultée le 02 déc. 2018.
- Gauger Metz VH, Schreiber EA (2020) Great frigatebird (*Fregata minor*), v. 1.0. In Billerman SM (ed.), Birds of the world. Cornell Lab of Ornithology, Ithaca NY. <https://doi.org/10.2173/bow.grefri.01>
- Gay G (2004) Archipel des Chesterfield, îles méridionales. Observations sur l'avifaune marine et

- les tortues. Guido Gay, Lugano, 26 p.
- Germain P, Poidyaliwane D (2018a) Arrêté n° 2018-639/GNC du 19 mars 2018 portant approbation du plan de gestion du parc naturel de la mer de corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9530, 3920-3929.
- Germain P, Poidyaliwane D (2018b) Arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9592, 11351-11353.
- Germain P, Poidyaliwane D (2018c) Arrêté n° 2018-1989/GNC du 14 août 2018 encadrant les activités touristiques professionnelles dans le parc naturel de la mer de Corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9592, 11354-11357.
- Germain P, Poidyaliwane D (2018d) Arrêté n° 2018-1991/GNC du 14 août 2018 portant approbation du plan d'actions des atolls d'Entrecasteaux. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9592, 11357-11362.
- Germain P, Poidyaliwane D (2018e) Arrêté n° 2018-2249/GNC du 11 septembre 2018 relatif à la composition et à l'organisation du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail. Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie 9611, 13808-13809.
- Giordano Y (2003) Les spécificités des recherches qualitatives. Pp. 12-39 in Giordano Y (ed.), *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Editions Management et Société, Paris.
- Girondot M, Fretey J (2017) Bilan de 10 années de suivi des pontes de tortues vertes sur les atolls isolés dans le parc naturel de la mer de Corail (2007-2016). *Chélonée*, Beauregard, 292 p.
- Giscard d'Estaing V (2009) *La princesse et le président*. De Fallois, Paris, 272 p.
- Green RH (1979) *Sampling design and statistical methods for environmental biologists*. John Wiley and sons, New-York, 272 p.
- Griffiths SP, Young JW, Lansdell MJ, Campbell RA, Hampton J, Hoyle SD, Langley A, Bromhead D, Hinton MG (2010) Ecological effects of longline fishing and climate change on the pelagic ecosystem off eastern Australia. *Reviews in Fish Biology and Fisheries* 20, 239-272.
- Grorud-Colvert K, Sullivan-Stack J, Roberts C, Constant V, Horta e Costa B, Pike EP, Kingston N, Laffoley D, Sala E, Claudet J, Friedlander AM, Gill DA, Lester SE, Day JC, Gonçalves EJ, Ahmadi GN, Rand M, Villagomez A, Ban NC, Gurney GG, Spalding AK, Bennett NJ, Briggs J, Morgan LE, Moffitt R, Deguignet M, Pikitch EK, Darling ES, Jessen S, Hameed SO, Di Carlo G, Guidetti P, Harris JM, Torre J, Kizilkaya Z, Agardy T, Cury P, Shah NJ, Sack K, Cao L, Fernandez M, Lubchenco J (2021) The MPA guide: a framework to achieve global goals for the ocean. *Science* 373, eabf0861.
- Halpern BS, Walbridge S, Selkoe KA, Kappell CV, Micheli F, D'Agrosa C, Bruno JF, Casey KS, Ebert C, Fox HE, Fujita R, Heinemann D, Lenihan HS, Madin EMP, Perry MT, Selig ER, Spalding M, Steneck R, Watson R (2008) A global map of human impact on marine ecosystems. *Science*, 319, 948-952.
- Hamilton WD, Zuk M (1982) Heritable true fitness and bright birds: a role for parasites. *Science* 218, 384-387.
- Harribey J-M (2004) Les impasses de la croissance et de la décroissance infinies. *Mouvements* 32, 113-119
- Hashish Y, Lichtlé M-C (2021) Quand les expériences de réalité virtuelle donnent envie de voyager... *The Conversation*, 09 août 2021. <https://theconversation.com/quand-les-experiences-de-realite-virtuelle-donnent-envie-de-voyager-165206>, p. consultée le 02 mai 2022.

- Hatch SA (2003) Statistical power for detecting trends with applications to seabird monitoring. *Biological Conservation* 111, 317-329.
- Hickel J, Kallis G (2020) Is green growth possible? *New Political Economy* 25, 469-486.
- Hoeksema BW (2007) Delineation of the Indo-Malayan centre of maximum marine biodiversity: The Coral Triangle. In Renema W (ed.), *Biogeography, time, and place: distributions, barriers, and islands*, 117-178.
- Huang H-W (2015) Conservation hotspots for the turtles on the high seas of the Atlantic Ocean. *PLoS One* 10, e0133614.
- Huglo (2019) « Pêche responsable » par la Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie. Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 8 p.
- Hutchinson M, Bigelow K (2019) Quantifying post release mortality rates of sharks incidentally captured in Pacific tuna longline fisheries and identifying handling practices to improve survivorship. Pacific Islands Fisheries Science Center Working Paper WP-19-003, 26 p. <https://doi.org/10.25923/2sxy-s659>, p. consultée le 02 mai 2022.
- IUCN (2014) Parc naturel de la mer de Corail : la plus grande aire marine protégée mondiale créée en Nouvelle-Calédonie. IUCN-Comité français, Actualités. <https://uicn.fr/parc-naturel-de-la-mer-de-corail-la-plus-grande-aire-marine-protgee-mondiale-creee-en-nouvelle-caledonie/>, page consultée le 22 mars 2023.
- IUCN-WCPA (2018) Applying IUCN's global conservation standards to marine protected areas (MPAs). Delivering effective conservation action through MPAs, to secure ocean health & sustainable development. Version 1.0. <https://www.issuelab.org/resources/33035/33035.pdf?download=true>, p. consultée le 02 déc. 2022.
- Jones CF (2019) The delusion and danger of infinite economic growth. How economists came to ignore the natural world. *New Republic* [01 oct. 2019] <https://newrepublic.com/article/155214/delusion-danger-infinite-economic-growth>
- Jouffray J-B, Blasiak R, Norström AV, Österblom H, Nyström M (2020) The blue acceleration: the trajectory of human expansion into the ocean. *One Earth* 2, 43-54.
- Kerandel J-A (2015) Relevé de conclusions du groupe de travail « Science » n°1, 06 août 2015 - v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 4 p.
- Kerandel J-A (2016) Relevé de conclusions du groupe thématique « Écosystème pélagique » n°5, 22 avr. 2016 - v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 2 p.
- Kerandel J-A (2018) Relevé de conclusions du comité de gestion n° 6, 20 juin 2018 - v3. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 15 p.
- Kerandel J-A, Colombani N, Consigny M, Desgrippes C, Hnaije G, Vuki N, Merlini M-H, Ugolini D, Gossuin H, Taime R (2017) L'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux : mission de suivi terrestre, déc. 2017. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 14 p.
- Kerandel J-A, Colombani N, Consigny M, Desgrippes C, Hnaije G, Vuki N, Ugolini D, Robineau B, Dumas-Pilhou C, Bretesché A (2016) L'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux : mission de suivi terrestre, déc. 2016. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 15 p.
- Kerandel J-A, Reix-Tronquet M (2018) Relevé de conclusions de l'atelier de travail « Tourisme », 12 avril 2018 - v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 12 p.
- Kerandel J-A, Simoni P, Colombani N, Desgrippes C, Hnaije G, Vuki N, Jacob T, Raguet F, Ugolini D, Dumas P (2015) Les récifs d'Entrecasteaux : mission de suivi terrestre, décembre 2014. Dir. Aff. mar. Nouv.-Calédonie, Nouméa, 21 p.
- Khmara Y, Kronenberg J (2020) Degrowth in the context of sustainability transitions: In search

- of a common ground. *Journal of Cleaner Production* 267, 122072.
- Knafou R (2021) Conservons hors d'atteinte de l'homme les espaces inhabités. Le « tourisme de la dernière chance » s'apparente à un baiser de la mort pour la planète. *Le Monde* 23829, 22.
- Kroodsma DA, Mayorga J, Hochberg T, Miller NA, Boerder K, Ferretti F, Wilson A, Bergman B, White TD, Block BA, Woods P, Sullivan B, Costello C, Worm B (2018) Tracking the global footprint of fisheries *Science* 359, 904-908.
- Kumar S, Suleski M, Craig JE, Kasprovicz AE, Sanderford M, Li M, Stecher G, Hedges SB (2022) TimeTree 5: an expanded resource for species divergence times. *Molecular Biology and Evolution*, d.o.i. 10.1093/molbev/msac174.
- Laboute P, Feuga M, Grandperrin R (1991) *Le plus beau lagon du monde*. Alizés, Nouméa, 272 p.
- Laboute P, Magnier Y (1978) *Guide sous-marin de Nouvelle-Calédonie*. Editions du Pacifique, Paris, 160 p.
- Lagrange D (2018) Constitution et validation d'une base de données barcodes ADN de référence pour les poissons-lanternes de la mer de Corail. Mémoire de stage M2, Aix-Marseille Université, Marseille, 35 p.
- Latouche S (2019) *La décroissance*. Presses universitaires de France, Paris, 128 p.
- Laurent É (2019) *Sortir de la croissance, mode d'emploi*. Liens qui libèrent, Paris, 205 p.
- Lee PLM, Luschi P, Hays GC (2007) Detecting female precise natal philopatry in green turtles using assignment methods. *Molecular Ecology* 16, 61-74.
- Leglu D (2019) *Islande, la glace le feu, les hommes*. Les croisières du savoir Sciences et Avenir du 13 au 20 septembre 2020. Plein Cap Croisière du savoir, Villeneuve-Loubet, 7+ii p. <http://www.croisiere-du-savoir.fr/brochure-croisiere-science-avenir-2020.pdf>, p. consultée le 16 août 2022.
- Le Maho Y, Lavorel S, Lebreton J-D, Auger P, Combes C, Cury P, Bœuf G (2018) Biodiversité : « Le gouvernement doit agir avec détermination ». *Le Monde* [24 août 2018], [https://www.le-monde.fr/idees/article/2018/08/24/biodiversite-le-gouvernement-doit-agir-avec-determination\\_5345607\\_3232.html](https://www.le-monde.fr/idees/article/2018/08/24/biodiversite-le-gouvernement-doit-agir-avec-determination_5345607_3232.html), p. consultée le 16 août 2022.
- Lercari M (2022) Relevé de conclusions de la réunion du bureau n° 18, 18 jan. 2022 – v1. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 6 p.
- Lester SE, Halpern BS (2008) Biological responses in marine no take reserves versus partially protected areas. *Marine Ecology Progress Series* 367, 49-56.
- Lewison RL, Crowder LB, Read AJ, Freeman SA (2004) Understanding impacts of fisheries bycatch on marine megafauna. *Trends in Ecology and Evolution* 19, 598-604.
- Lewison RL, Freeman SA, Crowder LB (2004) Quantifying the effects of fisheries on threatened species: the impact of pelagic longlines on loggerhead and leatherback sea turtles. *Ecology Letters* 7, 221-231.
- Luzi J (2022) Développement durable : jusqu'à quand va-t-on perpétuer la religion du progrès ? In Berlan A, Carbou G, Teulières L (eds.) *Greenwashing : manuel pour dépolluer le débat public*. Seuil, Paris, 93-100.
- Maillet P., Monzier M., Lefèvre C. 1986. Petrology of Matthew and Hunter volcanoes, south New Hebrides island arc (southwest Pacific). *Journal of Volcanology and Geothermal Research* 30, 1-27.
- Maire E, Cinner J, Velez L, Huchery C, Mora C, D'Agata S, Vigliola L, Wantiez L, Kulbicki M, Mouillot D (2016) How accessible are coral reefs to people ? A global assessment based on travel time. *Ecology Letters* 19, 351-360.

- Mapou L, Santa T, Manauté J (2022) Arrêté n° 2022-1879/GNC du 03 août 2022 autorisant l'institut de recherche pour le développement à mener une activité scientifique dans le parc naturel de la mer de Corail. Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 4 p.
- Martin H, Lecren A (2014) Arrêté n° 2014-1063/GNC du 23 avr. 2014 créant le parc naturel de la mer de corail. Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie 9028, 4245-4247.
- Mendez L, Borsa P, Cruz S, de Grissac S, Hennicke J, Lallemand J, Prudor A, Weimerskirch H (2017) Geographical variation in the foraging behaviour of a pantropical seabird, the red-footed booby. *Marine Ecology Progress Series* 568, 217-230.
- Merlini M-H (2018) Relevé de conclusions du comité de gestion n°7, 26 jul. 2018 – v4. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 20 p.
- Merlini M-H (2019) Relevé de conclusions du comité de gestion n°9, 27 fév. 2019– v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 20 p.
- Mertens EE (1995) Causes of biodiversity loss in coastal ecosystems. In Bennun LA, Aman RA, Crafter SA (eds.) *Conservation of biodiversity in Africa: local initiatives and institutional roles*. Proceedings of the conference held at the National Museums of Kenya, 30 August-3 September, 1992. National Museums of Kenya, Nairobi, 69-80.
- Millet L, Lagrange D, Borsa P (2022) Species delimitation algorithms applied to a large CO1 barcode dataset of lanternfish *Diaphus* spp. Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 5 p. <https://hal.ird.fr/ird-03634906>
- Mortimer JA, Donnelly M (2008) *Eretmochelys imbricata*. IUCN Red List of Threatened Species 2008, e.T8005A12881238.
- Nash A, Ryan EJ (2022) Immunity in sea turtles: review of a host-pathogen arms race millions of years in the running. *Animals* 13, 556.
- Nel R, Wanless RM, Angel A, Mellet B, Harris L (2013) Ecological risk assessment and productivity-susceptibility analysis of sea turtles overlapping with fisheries in the IOTC region. Unpublished report to the IOTC and IOSEA marine turtle MoU, 44 p.
- Norse EA, Brooke S, Cheung WWL, Clark MR, Ekeland I, Froese R, Gjerde KM, Haedrich RL, Heppe SS, Morato T, Morgan LE, Pauly D, Sumaila R, Watson R (2012) Sustainability of deep-sea fisheries. *Marine Policy* 36, 307-320.
- Opoku HM, Keitsch MM (2006) Une approche objective de la durabilité ? Théorie des implications scientifiques et politiques de l'écologie industrielle. *Ecologie et Politique* 32, 141-152.
- Orémus M, Garrigue C (2014) Humpback whale surveys in the Chesterfield archipelago: a reflection using 19th century whaling records. *Marine Mammal Science* 30, 827-834.
- Pandolfi-Benoît M (1993) Mission ornithologique aux îles Walpole et Matthew (juillet 1993). Direction du développement rural, Province sud, Nouméa, 16 p.
- Parc naturel de la mer de Corail (2017) Rapport d'activité 2016. Parc naturel de la mer de Corail (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 32 p.
- Parc naturel de la mer de Corail (2018) Consultation du public. Propositions du public sur les projets d'arrêtés. Parc naturel de la mer de Corail (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 6 p.
- Parc naturel de la mer de Corail (2021a) Actualité scientifique du parc naturel de la mer de Corail, bilan annuel 2020. Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 9 p.
- Parc naturel de la mer de Corail (2021b) Les questions du gestionnaire aux scientifiques. Document mis à jour en septembre 2021. Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche

- (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 46 p.
- Parc naturel de la mer de Corail (2022) Consultation du public. Synthèse des observations et propositions du public sur les projets d'arrêtés Parc naturel de la mer de Corail (Gouv. de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 15 p.
- Papworth SK, Rist J, Coad L, Milner-Gulland EJ (2009) Evidence for shifting baseline syndrome in conservation. *Conservation Letters* 2, 93-100.
- Pauly D (1995) Anecdotes and the shifting baseline syndrome of fisheries. *Trends in Ecology and Evolution* 10, 430.
- Pauly D (2023) Marine protected areas: their pioneers, growth and prospects. Présentation orale, Fifth International Marine Protected Area Congress (IMPAC5), Vancouver, 05 Feb. 2023, 20 p.
- Pereira I (2021) « Maximiser l'objectivité et minimiser la neutralité » : du militantisme en sciences sociales. *Conversation*, 02 mars 2021. <https://theconversation.com/maximiser-l'objectivite-et-minimiser-la-neutralite-du-militantisme-en-sciences-sociales-156159>, p. consultée le 16 août 2022.
- Pfefferkorn R (2014) L'impossible neutralité axiologique : Wertfreiheit et engagement dans les sciences sociales. *Raison Présente* 191, 85-96.
- Ponant (2018) Expéditions polaires et tropicales. Croisières mai 2019-avril 2020 : Arctique, Antarctique, Asie, Océan Indien, Océanie, Amérique. Ponant yachting de croisière, Marseille, 116 p.
- Pophillat A-C (2022a) Comment concilier développement économique et conservation ? *Demain en Nouvelle-Calédonie* 776, 11.
- Pophillat A-C (2022b) Le parc est en « bonne santé », une raison de plus pour le préserver. *Demain en Nouvelle-Calédonie* 776, 14.
- Rageau J, Vervent G (1958) Présence d'ornithodores (Acariens, Argosidae) aux îles Chesterfield (Pacifique sud). *Bulletin Societie Pathologie Exotique de France* 51, 238-244.
- Rancurel P (1973a) Compte rendu de mission aux îles Chesterfield du 21 au 28 juin 1973. ORSTOM, Nouméa, 23 p.
- Rancurel P (1973b) Compte-rendu d'une visite aux îles Hunter-Matthew-Walpole du 16 au 22 décembre 1973. Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Nouméa, 14 p.
- Rancurel P (1976) Liste préliminaire des oiseaux de mer des îles et îlots voisins de la Nouvelle-Calédonie. *Cahiers O.R.S.T.O.M. Océanographie* 14, 163-168.
- Receveur A, Allain V, Ménard F, Lebourges-Dhaussy A, Laran S, Ravache A, Bourgeois K, Vidal E, Hare S, Weimerskirch H, Borsa P, Menkes C (2022) Modelling marine predator habitat using the abundance of their pelagic prey in the tropical southwestern Pacific. *Ecosystems* 25, 757-779.
- Réné C (2018) Plus de 20 000 km<sup>2</sup> du parc marin bientôt classés en réserves. *Nouvelles Calédoniennes* 14260, 7.
- Reix-Tronquet M (2018) Relevé de conclusions de l'atelier de travail Chesterfield-Bellona, 14 mars 2018 - v2. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 6 p.
- Reix-Tronquet M (2019a) Chesterfield, mission de suivi terrestre du 02 au 10 déc. 2019. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 21 p.
- Reix-Tronquet M (2019b) Entrecasteaux, mission de suivi terrestre du 10 au 18 décembre 2019. Parc naturel de la mer de Corail, Nouméa, 19 p.



- Reix-Tronquet M (2022) Compte rendu du comité de gestion n° 12, 19 mai 2022. SPM MCP (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie), Nouméa, 9 p.
- Rey-Debove J, Rey A (1993) Le nouveau Petit Robert. Dictionnaires Le Robert, Paris, 2555 p.
- Riberolles G (2020) Le label «MSC pêche durable» accusé de *greenwashing*. La Fondation Droit animal (11 août 2020). <https://www.fondation-droit-animal.org/106-le-label-msc-peche-durable-accuse-de-greenwashing/> ; p. consultée le 18 mai 2023.
- Richer de Forges B B (1990) Les campagnes d'exploration de la faune bathyale dans la zone économique de Nouvelle Calédonie (1984 à 1987). In : Crosnier A (ed.) Résultats des campagnes MUSORSTOM, volume 6. Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle A 145, 9-54.
- Richer de Forges B (1993) Liste bibliographique des travaux issus des campagnes d'exploration du benthos bathyal et abyssal en Nouvelle-Calédonie. In : Crosnier A (ed.), Résultats des campagnes MUSORSTOM, vol. 10. Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle A 156, 475-491.
- Rigby CL, Barreto R, Carlson J, Fernando D, Fordham S, Francis MP, Herman K, Jabado RW, Liu KM, Marshall A, Pacoureau N, Romanov E, Sherley RB, Winker H (2019a) *Alopias pelagicus*. IUCN Red List of Threatened Species 2019, e.T161597A68607857.
- Rigby CL, Barreto R, Carlson J, Fernando D, Fordham S, Francis MP, Herman K, Jabado RW, Liu KM, Marshall A, Pacoureau N, Romanov E, Sherley RB, Winker H (2019b) *Carcharhinus longimanus*. IUCN Red List of Threatened Species 2019, e.T39374A2911619.
- Rigby CL, Barreto R, Carlson J, Fernando D, Fordham S, Francis MP, Herman K, Jabado RW, Liu KM, Marshall A, Pacoureau N, Romanov E, Sherley RB, Winker H (2019c) *Prionace glauca*. IUCN Red List of Threatened Species 2019, e.T39381A2915850.
- Rigby CL, Barreto R, Carlson J, Fernando D, Fordham S, Francis MP, Jabado RW, Liu KM, Marshall A, Pacoureau N, Romanov E, Sherley RB, Winker H (2019d) *Isurus oxyrinchus*. IUCN Red List of Threatened Species 2019, e.T39341A2903170.
- Rigby CL, Barreto R, Carlson J, Fernando D, Fordham S, Francis MP, Jabado RW, Liu KM, Marshall A, Pacoureau N, Romanov E, Sherley RB, Winker H (2019e) *Isurus paucus*. IUCN Red List of Threatened Species 2019, e.T60225A3095898.
- Rigby CL, Sherman CS, Chin A, Simpfendorfer C (2021) *Carcharhinus falciformis* (amended version of 2017 assessment). IUCN Red List of Threatened Species 2021, e.T39370A205782570.
- Robinet O, Sirgouant S, Bretagnolle V (1997) Marine birds of d'Entrecasteaux Reefs (New Caledonia, southwestern Pacific): diversity, abundance, trends and threats. Colonial Waterbirds 20, 282-290.
- Rodary E, Benhammou F (2016) La France ne protège pas sa nature. Reporterre [29 jan. 2016]. <https://reporterre.net/La-France-ne-protège-pas-sa-nature>, p. consultée le 16 août 2022.
- Rong T, Xu S, Lu Y, Tong Y, Yang Z (2022) Quantitative assessment of spatial pattern of geodiversity in the Tibetan plateau. Sustainability 15, 299
- Rubichon C (2021) Le phare Amédée retrouve un centre de plongée et d'activités nautiques. Nouvelles calédoniennes 15080, 11.
- Sabinot C, David G (2022) ESPAM: espèces emblématiques et gestion de la mer dans l'outre-mer indo-pacifique (Nouvelle -Calédonie et La Réunion). Institut de recherche pour le développement, Nouméa, 20 p.
- Sabinot C, Delebecque S, Cillaurren E, Fossier C, Pennober G, Rodary E, David G (2021) Espèces emblématiques et gestion de la mer, regards pluridisciplinaires en sciences sociales et nouvelles approches méthodologiques dans l'outre-mer indo-pacifique. Norois 259-260, 181-203.

- Sala E, Mayorga J, Bradley D, Cabral RB, Atwood TB, Auber A, Cheung W, Costello C, Ferretti F, Alan M. Friedlander AM, Gaines SD, Garilao C, Goodell W, Halpern BS, Hinson A, Kaschner K, Kesner-Reyes K, Leprieur F, McGowan J, Morgan LE, Mouillot D, Palacios-Abrantes J, Posingham HP, Rechberger KD, Worm B, Lubchenco J (2021) Protecting the global ocean for biodiversity, food and climate. *Nature* 592, 397-402.
- Sauvée J-E (2019) Lettre à la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, 07 février 2019. Ponant, Marseille, 2 p.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2020) Global biodiversity outlook 5. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, 208 p.
- Seminoff JA (2004) *Chelonia mydas*. IUCN Red List of Threatened Species 2004, e.T4615A11037468.
- Spaggiari J, Chartendraul V, Barré N (2007) Zones importantes pour la conservation des oiseaux de Nouvelle-Calédonie. BirdLife International, Cambridge, 213 p.
- Spotila JR, Reina RD, Steyermark AC, Plotkin PT, Paladino FV (2000) Pacific leatherback turtles face extinction. *Nature* 405, 529-530
- Swimmer Y, Gutierrez A, Bigelow K, Barceló C, Schroeder B, Keene K, Shattenkirk K, Foster DG (2017) Sea turtle bycatch mitigation in U.S. longline fisheries. *Frontiers in Marine Science* 4, 260.
- Tanskanen T (2012) Film tourism: study on how films can be used to promote tourism. Bachelor's thesis, Laure University of Applied Sciences, Vantaa, 61 p.
- Teulières L (2022) Le greenwashing a permis de faire diversion en se satisfaisant de demi-mesures ou de fausses solutions. *Le Monde* (11 juillet 2022). [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/07/11/le-greenwashing-a-permis-de-faire-diversion-en-se-satisfaisant-de-demi-mesures-ou-de-fausse-solutions\\_6134317\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/07/11/le-greenwashing-a-permis-de-faire-diversion-en-se-satisfaisant-de-demi-mesures-ou-de-fausse-solutions_6134317_3232.html)
- Theimboueone D (2022) Rapport préliminaire d'intervention. Inventaire archéologique des atolls des Chesterfield - Parc naturel de la mer de Corail. Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, Nouméa, 15 p.
- Thibault M, Weston MA, Ravache A, Vidal E (2020) Flight-initiation response reflects short- and long-term human visits to remote islets. *Ibis* 162, 1082-1087.
- Trainer T (2020) De-growth: some suggestions from the Simpler Way perspective. *Ecological Economics* 167, 106436.
- Underwood AJ (1991) Beyond BACI: experimental designs for detecting human environmental impacts on temporal variations in natural populations. *Australian Journal of Marine and Freshwater Research* 42, 569-587.
- UNESCO (2008) Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés. UNESCO, Paris, 618 p. Accessible depuis : <https://whc.unesco.org/fr/list/1115/>. Page consultée le 27 mars 2023.
- Venter JC, Remington K, Heidelberg JF, Halpern AL, Rusch D, Eisen JA, Wu D, Paulsen I, Nelson KE, Nelson W, Fouts DE, Levy S, Knap AH, Lomas MW, Nealson K, White O, Peterson J, Hoffman J, Parsons R, Baden-Tillson H, Pfannkoch C, Rogers Y-H, Smith HO (2004) Environmental genome shotgun sequencing of the Sargasso Sea. *Science* 304, 66-74.
- Veron JEN, Devantier LM, Turak E, Green AL, Kininmonth S, Stafford-Smith M, Peterson N (2009) Delineating the Coral Triangle. *Galaxea, Journal of Coral Reef Studies* 11, 91-100.
- Vidal E, Lincks (2022) Oiseaux marins du parc : premier point d'étape sur les travaux scientifiques en cours. *Science dans le Parc* 1, 5 p.
- Vidal É, Thibault M, Bourgeois K (2018) Underpin tourism regulation with data. *Nature* 560, 167.

- Wadrawane J-M, Domergue S (2020) Rapport d'intervention: Walpole 2020. Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, Nouméa, 51 p.
- Walker TR, Adebambo O, Del Aguila Feijoo MC, Elhaimer E, Hossain T, Johnston Edwards S, Morrison CE, Romo J, Sharma N, Taylor S, Zomorodi S (2019) Environmental effects of marine transportation. In Sheppard C (ed.), *World seas: an environmental evaluation*, 2nd edn. Academic Press, New York, 505-530.
- Wallace BP, Tiwari M, Girondot M (2013) *Dermochelys coriacea*. IUCN Red List of Threatened Species 2013, e.T6494A43526147.
- Wantiez L, Frolla P, Goroparawa D (2022) Communautés biologiques et habitats coralliens des atolls d'Entrecasteaux : état des lieux 2021, maintien de l'intégrité. Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 94 p.
- Weimerskirch H, Borsa P, Cruz S, de Grissac S, Gardes L, Lallemand J, Le Corre M, Prudor A (2017) Diversity of migration strategies among great frigatebirds populations. *Journal of Avian Biology* 48, 103-113.
- Weimerskirch H, Lallemand J (2014) Mission Walpole 2014. Zone de prospection en mer des oiseaux de l'île Walpole. Ctr. Natl. Rech. Sci., Villiers-en-Bois, 13 p.
- Weimerskirch H, Menkès C, Lallemand J, Borsa P (2013) Mission MOMAlis aux Chesterfield, 23 mai - 08 juin 2012 : premiers résultats. CNRS, Chizé et IRD, Nouméa, 37 p.
- Wells S (1996) *Tridacna derasa*. IUCN Red List of Threatened Species 1996, e.T22136A9362077.
- Yeates C, Gillings MR, Davison AD, Altavilla N, Veal DA (1998) Methods for microbial DNA extraction from soil for PCR amplification. *Biological Procedures Online* 1, 40-47.
- Zaccai E (2014). Développement durable : l'idéologie du XXIe siècle. Pp. 127-135 in : Chartoire R (éd.), *Dix questions sur le capitalisme aujourd'hui*. Sciences Humaines, Auxerre.
- Zupan M, Fragkopoulou E, Claudet J, Erzini K, Horta e Costa B, Gonçalves EJ (2018) Marine partially protected areas: drivers of ecological effectiveness. *Frontiers in Ecology and the Environment* 16, 381-387.

**Tableau 1.** Liste des communiqués du parc naturel de la mer de Corail publiés sur son site internet (<https://mer-de-corail.gouv.nc/en/actualites>) ou sur son site facebook (<https://www.facebook.com/parcmercail.nc> ; quatre des communiqués sont concernés : n° 089b, 097, 105, 106b)

N°	Date	Rubrique	Titre du communiqué	Illustration principale
001.	28 oct. 2013	Environnement	3ème Congrès Mondial des Aires Marines Protégées	Photographie d'un îlot corallien
002.	24 avr. 2014	Environnement	Le parc naturel de la mer de Corail est créé	Carte de la ZEE calédonienne
003.	20 mars 2015	Environnement	L' <i>Amborella</i> certifié "cleanship"	Navire <i>Amborella</i> au mouillage devant un îlot corallien
004.	28 mai 2015	Environnement	Le parc de la mer de Corail prépare son plan de gestion	Comité de gestion du parc en réunion
005.	16 fév. 2016	Science	À la découverte des récifs d'Entrecasteaux	Tortue verte sur la plage
006.	15 juin 2016	Culture	Un film calédonien récompensé	J.-M. Boré en combinaison de plongée avec son matériel de prise de vues
007.	08 jul. 2016	Environnement	Le plan de gestion du parc de la mer de Corail pour bientôt	Fous au repos sur des rochers du beach-rock
008.	02 août 2016	Science	À la découverte des écosystèmes profonds	Photographie du n.o. <i>Alis</i> en navigation
009.	21 sep. 2016	Environnement	3ème édition de la conférence Our Ocean à Washington	Navire <i>Amborella</i> au mouillage devant un îlot corallien
010.	19 oct. 2016	Environnement, culture	Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ?	Photographie d'un îlot corallien couvert de végétation herbacée
011.	22 déc. 2016	Environnement	Le parc de la mer de Corail, ambassadeur de la Calédonie	Photographie d'un îlot corallien
012.	05 jan. 2017	Évènement	À la rencontre du parc de la mer de Corail !	Tortue verte sur la plage d'un îlot
013.	11 jan. 2017	Environnement	Le parc de la mer de Corail, quèsaco ?	Agent des affaires maritimes en discussion avec des visiteurs
014.	20 jan. 2017	Évènement	En février, faites vos propositions !	Patchwork de photographies : fou brun ; groupe de dascylles sur une colonie de scléraciniaire ; gorgone
015.	30 jan. 2017	Évènement	Parc de la mer de Corail, donnez votre avis !	Photographie de spectateurs sur leurs fauteuils dans l'auditorium de l'IRD Nouméa
016.	31 jan. 2017	Science	De retour de mission aux Chesterfield	Photographie d'un technicien en mission sur un îlot corallien
017.	31 jan. 2017	Évènement	La pêche dans le parc naturel	Débarquement de thons
018.	03 mars 2017	Évènement	L'heure est au dépouillement !	Couverture de rapport
019.	14 avr. 2017	Environnement	Les grands parcs marins en réunion	Groupe des participants à la réunion
020.	24 avr. 2017	Évènement	Une soirée au Festival de l'image sous-marine	Surface d'un lagon de récif
021.	25 avr. 2017	Science	POST BLANCO, une mission pour un état des lieux des récifs calédoniens	Photographie sous-marine de colonies de coraux atteints par le blanchissement
022.	12 mai 2017	Évènement	Quel est votre animal emblématique ?	Baleine à bosse
023.	01 juin 2017	Culture	A la recherche d'une épave aux Bellona	Plongeur sous-marin nageant à proximité d'une épave
024.	19 oct. 2017	Science	Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ?	Photographie d'un îlot corallien
025.	24 oct. 2017	Environnement	Blue boats : agir pour une coopération sans frontières	La mer vue depuis le pont d'un navire avec deux observateurs photographiant un navire au loin
026.	24 oct. 2017	Science	Baleines à bosse : à la recherche du chant parfait !	Baleine à bosse sautant hors de l'eau
027.	31 oct. 2017	Science	BIOPELAGOS : à la recherche d'un stagiaire	Groupe d'oiseaux marins en action de pêche
028.	08 nov. 2017	Science - Environnement	Le parc recrute	Photographie d'un groupe de bernard-l'hermite agrégés sous un rocher
029.	10 nov. 2017	Science	BIOPELAGOS en mer de Corail : proposition d'un stage niveau Master 2	Baudroie des abysses nageant gueule ouverte
030.	14 nov. 2017	Science - Environnement	Le rapport d'activité 2016 est en ligne !	Couverture du rapport d'activité 2016
031.	15 nov. 2017	Science	Des requins sous haute surveillance	Capture d'un requin par deux techniciens
032.	07 déc. 2017	Évènement	Rencontre entre acteurs du monde de la pêche	Pêcheur hauturier s'entretenant avec des marins de la marine nationale sur le pont d'un navire de pêche
033.	12 jan. 2018	Environnement	Une pêche responsable en haute mer	Marins pêcheurs filant une longue ligne
034.	29 jan. 2018	Environnement Science	Des îles Cook à Entrecasteaux	Photographie de Ru Taime sur la plage d'un îlot corallien
035.	05 fév. 2018	Science	Observateurs des pêches : des données collectées depuis 15 ans !	Observateur des pêches mesurant un thon à bord d'un navire
036.	06 mars 2018	Environnement	Un plan pour le Parc	Comité de gestion du Parc en réunion
037.	10 mars 2018	Science - Environnement	Entrecasteaux 2017 : une année spéciale pour les tortues !	Deux personnes mesurant une tortue verte sur la plage d'un îlot corallien
038.	20 mars 2018	Environnement	Un arrêté pour le plan de gestion	Photographie sous-marine d'un paysage récifal
039.	20 avr. 2018	Science	Lancement de la campagne SEDLAB	Carte d'une partie de la mer de Corail incluant les

040.	04 mai 2018	Science - Environnement	Un bilan pour les oiseaux du Parc	Chesterfield-Bampton et les atolls d'Entrecasteaux Poussin de fou brun et sa mère
041.	25 mai 2018	Environnement	À la découverte du Parc à bord de l' <i>Amborella</i>	Elèves d'une classe de C2 en visite à bord de l' <i>Amborella</i>
042.	29 mai 2018	Science	L' <i>Amborella</i> en mission sur les îles hautes du Parc	Vue aérienne de l'île Wapole avec le navire <i>Amborella</i> au premier plan
043.	28 juin 2018	Environnement ; Évènement	Lancement d'une 2e consultation grand public	Vue aérienne d'un récif-barrière
044.	19 jul. 2018	Environnement ; Science	Le rapport d'activité 2017 est disponible !	Couverture du rapport d'activité de 2017
045.	16 août 2018	Environnement	Nos récifs vierges sous haute protection	Vue sous-marine d'un paysage récifal
046.	18 sep. 2018	Environnement - Science	La recherche et l'innovation au cœur de rencontres parisiennes	La ministre de la recherche F. Vidal recevant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie P. Germain dans son bureau
047.	20 sep. 2018	Environnement - Évènement	Le Caillou et le Rocher unis autour du Parc	Le prince Albert II et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie P. Germain
048.	09 oct. 2018	Science	Un comité scientifique pour le parc de la mer de Corail	Dé sur tapis vert, dont les faces portent l'inscription « Research »
049.	15 oct. 2018	Environnement	Un chef mécano pour L' <i>Amborella</i>	Navire <i>Amborella</i> au mouillage devant un îlot corallien
050.	18 oct. 2018	Évènement	L'observatoire économique de la pêche hauturière : de l'analyse à la recherche de rentabilité	Pesée d'un thon
051.	30 oct. 2018	Évènement	Notre Parc à « Our ocean »	Photographie de groupe des participants à la conférence « Our ocean »
052.	28 nov. 2018	Environnement - Science	Les 3 îles hautes observées à la loupe	Couverture du rapport de <a href="#">Fonfreyde et al. (2018)</a>
053.	14 déc. 2018	Science	Porté sur les fonds baptismaux...	Comité scientifique du Parc en réunion
054.	15 fév. 2019	Science	Une nouvelle espèce trouvée à Walpole !	Scinque <i>Epibator insularis</i>
055.	28 mars 2019	Science	Marquage de requins en Calédonie	Capture d'un requin mako à la longue ligne
056.	04 jul. 2019	Science	« Les enjeux de biodiversité dans le Parc sont énormes »	C. Payri et G. Boeuf, respectivement vice-présidente et président du comité scientifique du Parc, posant devant un écran de télévision projetant une vue aérienne d'un récif barrère
057.	12 août 2019	Science	Où sont allées les dernières tortues vertes balisées dans le Parc ?	Photographie d'une tortue verte tentant de traverser e beach rock d'un îlot corallien
058.	22 oct. 2019	Science	Nouvelle saison pour les experts du Parc	Groupe de poissons demoiselles autour d'une colonie de madréporaire
059.	06 nov. 2019	Évènement	Le Parc lance deux projets d'envergure	Gorgone avec comatules
060.	24 déc. 2019	Environnement	L' <i>Amborella</i> est de retour de sa mission dans les îles éloignées	Tortue verte équipée d'une balise sur la plage d'un îlot corallien
061.	12 fév. 2020	Évènement	Une campagne photo et vidéo réussie à d'Entrecasteaux !	Photographie de groupe des participants à la campagne photo-cinéma vers les atolls d'Entrecasteaux
062.	10 mars 2020	Évènement	L' <i>Amborella</i> se refait une beauté !	Photographie du navire <i>Amborella</i> en cale sèche
063.	22 juin 2020	Science ; Environnement	A la recherche d'un VSC	Tortues vertes sur la plage d'un îlot corallien
064.	10 jul. 2020	Environnement	Devenir observateur des pêches pour la Nouvelle-Calédonie	Observateur des pêches mesurant un thon mort sur le pont d'un navire
065.	31 août 2020	Évènement	Le Parc présent au 11e Festival de l'image sous-marine	Exposition de photographies sous-marines et visiteurs
066.	28 sep. 2020	Science	Formation Observateurs des pêches : 10 candidats certifiés PIRFO en NC	Photographie de groupe des candidats et de leurs formateurs
067.	06 nov. 2020	Évènement	Consultation du public sur l'avant-projet de loi du pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie	Vue aérienne d'un récif corallien
068.	22 juin 2021	Gouvernance	Appel d'offres pour l'évaluation du plan de gestion du PNMC 2018-2022	Couverture du plan de gestion 2018-2022 ( <a href="#">Anonyme 2021c</a> ) représentant un récif barrière
069.	13 oct. 2021	Environnement	Appel d'offre pour la structuration d'un réseau d'observateurs du parc naturel de la mer de Corail	Vue de la baie de l'île de Wapole depuis la pointe sud-ouest
070.	18 oct. 2021	Science	Appel à projets pour l'acquisition de connaissances dans le PNMC	Navire <i>Amborella</i> au mouillage devant un îlot corallien, survolé par des fous à pieds rouges
071.	29 oct. 2021	Surveillance	Optimiser la surveillance du Parc de la mer de Corail	Carte de la ZEE calédonienne, figurant le Parc et montrant les réserves naturelles et intégrales
072.	16 nov. 2021	Découverte	Notre mer à nous	Assemblage de quatre photographies : banc de carangues en pleine eau ; paire de noddis gris posés sur un rocher ; côte ouest de l'île de Walpole ; récif corallien vu du ciel
073.	16 nov. 2021	Actu	Ocean Hackathon® : défi relevé pour la team du parc naturel de la mer de Corail	Photographie de cinq participants au hackathon
074.	17 nov. 2021	Découverte	Le parc naturel de la mer de Corail, un lieu privilégié pour les baleines à bosse	Baleine à bosse sautant hors de l'eau

075.	22 nov. 2021	Découverte	Le parc de la mer de Corail, né de l'émergence d'une conscience environnementale calédonienne	Ensemble de trois photographies : colonies de madréporaires et poissons récifaux associés ; liane grimpante et fougère ; couple de fous masqués posés sur la plage d'un îlot
076.	24 nov. 2021	Découverte	Un sanctuaire pour quoi faire ?	Trio de photographies : paysage récifal avec serpent marin ; équipage d'un navire de pêche à quai exhibant un germon capturé ; yacht de luxe en navigation avec hélicoptère embarqué
077.	25 nov. 2021	Actu	L'Amborella lève l'ancre...	Passagers et équipage réunis sur le pont du navire Amborella à quai
078.	26 nov. 2021	Découverte	La métamorphose de la vie sous-marine loin de l'homme	Photographie sous-marine d'un paysage récifal
079.	02 déc. 2021	Les coulisses du parc	Napo, Capitaine de l'Amborella	Photographie de N. Colombani
080.	03 déc. 2021	Recherche	« Connaître pour mieux préserver »	Assemblage de trois photographies : scientifiques dans lasalle informatique du N.O. Alis ; scientifiques triant un échantillon de poissons profonds sur le pont de l'Alis ; tri d'échantillons
081.	08 déc. 2021	Réglementation	Ces montagnes sous-marines qui font la richesse de notre mer	Photographie d'un paysage sous-marin avec étoile de mer
082.	10 déc. 2021	Découverte	Le mondes des abysses n'a pas livré tous ses secrets	Photographie sous-marine d'un banc de carangues bleues
083.	16 déc. 2021	Actu	Retour de l'Amborella : une nouvelle mission réussie !	Assemblage de trois photographies : deux personnes déplaçant une tortue verte sur le beach rock d'un îlot ; nouveau-né de tortue verte sur le sable ; deux personnes s'affairant sur la plage d'un îlot
084.	17 déc. 2021	Les coulisses du parc	Les navires de pêche sous l'œil d'observateurs attentifs - Rencontre avec François Prioul, en charge du programme observateurs des pêches de Nouvelle-Calédonie	Photographie de François Prioul
085.	21 déc. 2021	Actu	La collaboration entre le parc naturel de la mer de Corail et la marine nationale s'enrichit	Assemblage de trois photographies : débarquement de thons congelés ; potographie d'un groupe de militaires de la Marine à quai ; groupe de militaires à bord d'un navire de pêche
086.	23 déc. 2021	Recherche	Des baleines encore méconnues s'invitent dans le parc	Vue aérienne de trois baleines à bosse nageant
087.	24 déc. 2021	Actu	Le socle juridique du parc désormais consolidé !	Vue aérienne d'un îlot corallien et du récif autour
088.	28 déc. 2021	Patrimoine	A la recherche de traces d'occupations anciennes au cœur des îlots du parc	Vestiges industriels envahis par la végétation
089a.	30 déc. 2021	Recherche	« Tout l'espace qui n'est pas immergé est occupé par les oiseaux »	Fous et noddis, manifestation dérangés, survolant la plage d'un îlot
089b.	30 déc. 2021	Découverte	Petites anecdotes de terrain	Surface herbacée d'un îlot avec nids d'oiseaux marins et chercheur
090.	05 jan. 2022	Actu	Des tortues vertes suivies à la trace	Tortue verte sur la plage d'un îlot
091.	06 jan. 2022	Recherche	Rencontre avec les créatures des profondeurs	Dyptique de deux photographies : (i) petite baudroie ; (ii) tri des échantillons sur le pont de l'Alis
092.	11 jan. 2022	Les coulisses du parc	Pierre Crubillé, président du syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie	Portrait photographique de P. Crubillé
093.	13 jan. 2022	Découverte	« Chaque épave a son histoire »	Plongeur sous-marin montrant un boulon récolté sur le fond
094.	20 jan. 2022	Surveillance	Le Parc pose la première brique de son système de surveillance	Participants à la réunion de lancement du système de surveillance du Parc
095.	21 jan. 2022	Gouvernance - Actu	Les instances du parc sont relancées !	Deux photographie superposées : (i) comité scientifique en réunion ; (ii) bureau du comité de gestion en réunion
096.	21 jan. 2022	Découverte	Nos récifs se portent bien !	Paysage corallien sous-marin
097.	25 jan. 2022	Découverte	Le plus grand des oiseaux nidifiant de Nouvelle-Calédonie !	Mâle de frégate du Pacifique sur son nid
098.	26 jan. 2022	Les coulisses du parc	Léa Carron, la "Madame pêche" du parc naturel de la mer de Corail	L. Carron sur la plage d'un îlot corallien, un râteau à la main
099.	28 jan. 2022	Les coulisses du parc	Trois questions à Claude Payri, directrice de recherche IRD	C. Payri dans les jardins de l'IRD
100.	02 fév. 2022	Découverte	Un volcan en Nouvelle-Calédonie	Cratère actif du volcan Matthew
101.	02 fév. 2022	Environnement et énergie	Le Parc de la mer de corail en effervescence	Paysage sous-marin
102.	04 fév. 2022	Les coulisses du parc	Consultations et consensus au programme du comité de gestion	Fou brun posé sur un arbuste en bord de plage
103.	09 fév. 2022	Découverte	Un nouveau comité scientifique pour le Parc	Vue aréienne d'un récif corallien
104.	11 fév. 2022	Les coulisses du parc	Morgane Reix-Tronquet, une passionnée de mer et de science	M. Reix-Tronque sur la plage d'un îlot
105.	17 fév. 2022		Parc naturel de la mer de Corail, Le saviez-vous ?	-
106a.	22 fév. 2022	Actu	Où en est le plan d'action tortue ?	Nouveau-né de tortue verte sur la plage d'un îlot corallien

106b.	23 fév. 2022	Découverte	Le saviez-vous ?	Composition de quatre photographies : (i) paysage corallien sous-marin ; (ii) prélèvement d'un échantillon de tissu sur un animal capturé ; (iii) baleine à bosse soufflant en surface ; (iv) couple de gygis blanches posées sur un pandanus
107.	28 fév. 2022	Découverte	Connaissez-vous la sterne endémique à la Calédonie ?	Sterne nereis de la sous-espèce <i>exsul</i> posée sur la plage d'un îlot corallien
108.	04 mars 2022	Les coulisses du parc	Les sentinelles du parc naturel de la mer de Corail	Patron de pêche à la passerelle de son navire
109.	08 mars 2022	Découverte	Un volcan en Nouvelle-Calédonie	Cratère actif du volcan Matthew
110.	11 mars 2022	Découverte	Record mondial de biomasse en poissons de récif sur les récifs de Pétrie et Astrolabe	Banc de perroquets à bosse
111.	18 mars 2022	Les coulisses du parc	D'Entrecasteaux montre « patte blanche »	Paysage récifal sous-marin
112.	25 mars 2022	Actu	En route vers l'UICN !	Paysage récifal sous-marin avec tortue verte et requin à pointes noires
113.	25 mars 2022	Découverte	Un lézard unique au monde sur Walpole	Deux scinques sur une branche
114.	01 avr. 2022	Les coulisses du parc	Les secrets bien gardés du banc de Landsdowne et des récifs Néreus et Fairway	Panache de branchies d'un ver marin
115.	06 avr. 2022	Découverte	« Si on blesse l'environnement, on se blesse soi-même »	Pirogue devant la côte
116.	07 avr. 2022	Patrimoine	Le guano, l'or de Walpole	Côte de l'île de Walpole
117.	13 avr. 2022	Les coulisses du parc	« Sur les récifs "sauvages", le comportement des animaux est totalement différent » - Trois questions à Laurent Wantiez, maître de conférences en écologie marine	Plongeur sous-marin nageant près d'un récif et prenant des notes
118.	15 avr. 2022	Actu	Un nouvel oiseau baptisé océanite tempête de Nouvelle-Calédonie	<i>Fregatta lineata</i> à la recherche de nourriture à la surface de l'océan
119.	22 avr. 2022	Actu	Avis de consultation du public concernant le parc naturel de la mer de Corail	Photographie aérienne de récifs coralliens
120.	23 avr. 2022	Actu	Le parc naturel de la mer de Corail, genèse d'un sanctuaire hors-du-commun	Affiche avec oiseaux marins en vol et tortue marine nageant
121a.	27 avr. 2022 <sup>a</sup>	-	Pourquoi un Parc naturel de la mer de Corail ?	Paysage récifal sous-marin
121b.	27 avr. 2022 <sup>a</sup>	-	Le périmètre du Parc : une sacrée superficie !	Carte du Parc
121c.	27 avr. 2022 <sup>a</sup>	-	Les objectifs du parc naturel de la mer de Corail	Photographie sous-marine de tortue marie nageant près du récif
121d.	27 avr. 2022 <sup>a</sup>	-	Le comité de gestion du parc naturel, c'est quoi ?	Sternes à nuque noire et de sternes nereis posées sur la plage
122.	28 avr. 2022	Actu	La balade en image dans le parc réactualisée	Vue aérienne de l'îlot Surprise et de son récif
123.	29 avr. 2022	Gouvernance	Consultation du public - avril 2022	Vue aérienne de l'île Longue et de son récif
124.	03 mai 2022	Evènement	Master Océan	Affiche avec photographie de baleine à bosse nageant sous la surface
125.	13 mai 2022	Evènement	Le parc naturel de la mer de Corail au cœur des enjeux de la Décennie des océans	Photographie d'une scène de théâtre avec intervenants et projection d'images
126.	18 mai 2022	Réglementation	Consultation du public avril 2022	Vue aérienne de l'îlot du Passagee et de son récif
127.	20 mai 2022	Découverte	Quelle est la contribution du SHOM au sein du parc naturel de la mer de Corail ?	Photographie de drone du navire <i>Amborella</i> au mouillage sur fond sableux parsemé de colonies de coraux
128.	25 mai 2022	Les coulisses du parc	Portrait: Arnaud Dubois en charge du dossier suivi et surveillance au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche	Photographie d'A. Dubois debout devant une carte du Parc
129.	30 mai 2022	Actu	12 ème comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail	Photographie d'ensemble du comité de gestion en réunion
130.	02 juin 2022	Actu	Un socle juridique consolidé pour le parc naturel de la mer de Corail	Vue aérienne d'un lagon de récif
131.	10 juin 2022	Découverte	Une campagne géologique pour mieux comprendre le développement du lagon	Dessin de vague déferlant sur une plage du Pacifique tropical
132.	13 juin 2022	Actu	Le parc naturel de la mer de Corail au rendez-vous de la journée mondiale de l'Océan	L'équipe du SPNMCP posant devant des posters
133.	24 juin 2022	Recherche	Une nouvelle mission d'observation des baleines à bosse en Nouvelle-Calédonie	Baleine à bosse sautant hors de l'eau
134.	29 juin 2022	Actu	Journée internationale des tropiques	Cocoteraie en bord de plage
135.	07 jul. 2022	Les coulisses du parc	Découvrez le portrait de Mickaël Lercari, ingénieur pêche & environnement eu sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche	M. Lercari debout devant l'entrée du SPNMCP, ornée d'affiches et de photographies du Parc
136.	13 jul. 2022	Découverte	Une pêche responsable au sein du parc naturel de la mer de Corail	Vue aérienne d'un navire de pêche à la longue ligne faisant route
137.	22 jul. 2022	Actu	Suivi et surveillance du parc naturel de la mer de Corail : un outil clé pour la conservation et l'utilisation durable de l'environnement marin	Photographie d'un lagon vu à travers des jumelles
138.	29 août 2022	Actu	Clap de fin pour le festival Sublimage 2022 : un partenariat réussi avec le parc naturel de la mer de Corail !	Photographie sous-marine d'un syngnathe-dragon de mer
139.	09 sep. 2022	Actu	Lancement d'une série télévisée entièrement dédiée	Deux photographies : paysage corallien avec banc de

			au parc naturel de la mer de Corail	poissons ; adulte et poussin de fous masqués sur la plage d'un îlot
140.	26 sep. 2022	Actu	Séance du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail	Paysage corallien ave banc de poissons
141.	06 oct. 2022	Actu	Définition de sa stratégie de communication et d'un plan de communication pour le parc naturel de la mer de Corail.	Deux photographies : paysage corallien ave banc de poissons ; fou masqué adulte sur la plage d'un îlot, nourrissant son poussin
142.	07 oct. 2022	Science	Un premier séminaire scientifique réussi !	Fou masqué posé sur un rocher dans le ressac
143.	10 oct. 2022	Gouvernance	Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni le lundi 3 octobre	Membres du comité de gestion du Parc autour d'une table
144.	28 oct. 2022	Actu	14ème Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail	Membres du comité de gestion du Parc en réunion à la CPS
145.	14 nov. 2022	Actu	Campagne dédiée à la prise de vue sous-marine	Participants à la mission posant devant le catamaran Te Fetia amarré à son ponton
146.	18 nov. 2022	Actu	Œil sur la campagne photo et vidéo : des nouvelles et un itinéraire	Composition de cinq photographies de l'île de Walpole
147.	28 nov. 2022	Actu	Avant projet de loi du Pays visant à instaurer un moratoire sur l'exploitation et l'exploration des ressources minérales dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie	Vue aérienne de l'îlot Surprise
148.	28 nov. 2022	Science	Quelques nouvelles du retour des scientifiques des îles hautes du parc naturel de la mer de Corail	Vue de la côte de l'île de Walpole avec une gygis blanche en médaillon
149.	01 déc. 2022	Actu	Dixième comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail	Vue sous-marine d'un lagon peu profond
150.	06 déc. 2022	Actu	La science dans le parc: séminaire scientifique n° 2 sur les espèces emblématiques du parc naturel de la mer de Corail	Présentation du séminaire devant une douzaine de spectateurs
151.	12 déc. 2022	Évènement	Expo parc naturel de la mer de Corail : invitation à la découverte	Affiche de l'exposition, représentant un adulte de fou masque avec son poussin sur la plage d'un îlot corallien
152.	15 déc. 2022	Patrimoine	Zoom sur la mission IANCP d'octobre 2022: Archéologie au plateau des Chesterfield	Vue aérienne d'un site de fouille sur l'île Longue, où la végétation a été défrichée et le sol, décapé
153.	21 décembre 2022	environnement	Pour tout mammifère marin ou tortue en détresse ou mort, Vous pouvez agir : appelez le 16	Affiche formée de la composition de deux photographies mises en vis-à-vis, celle de gauche représentant le côté droit d'une tortue verte nageant en pleine eau, celle de droite représentant le côté gauche d'une tortue verte gravement blessée sur une plage
154.	23 décembre 2022	Actu	Avis de consultation du public concernant un avant-projet de loi du Pays visant à instaurer un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources profondes de la zone économique exclusive de Nouvelle-Calédonie	Vue aérienne d'un récif-barrière
155.	06 mars 2023	Actu	Campagne TIC TAC: Suivi des récifs coralliens d'Entrecasteaux et Chesterfield dans le contexte des vagues de chaleur marine	Photographie de groupe des participants à la mission posant devant le navire <i>Amborella</i> à quai

<sup>a</sup> date de consultation



**Tableau 2.** Extraits des communiqués du parc naturel de la mer de Corail présentés en [Annexe 1](#). Les numéros en exposant renvoient aux commentaires

N° et titre du communiqué	Date	Extrait	Commentaire
001. 3ème congrès mondial des aires marines protégées	28 oct. 2013	« ... nécessité de transformer en 2020 10 % des océans en aires marines protégées, contre moins de 3 % actuellement. » <sup>1</sup>	001-1. Dix ans après, seuls 2 % de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie ont été plus ou moins classés en réserve : l'objectif de « 10 % des océans protégés en 2020 » n'a donc pas été atteint au niveau du territoire. Voir aussi le communiqué n° 075.
002. Le parc naturel de la mer de Corail est créé	24 avr. 2014	« [La] création [du parc] contribue de façon significative au renforcement du réseau français d'aires marines protégées qui passe en effet avec cette création de 4 à 16 % des eaux sous juridiction française, incluses dans le périmètre d'aires marines protégées. » <sup>1</sup> « Le parc naturel a pour ambition de protéger l'environnement marin, d'œuvrer au maintien des services rendus à l'homme par les différents écosystèmes présents dans son périmètre et de contribuer au développement durable des activités maritimes. » <sup>2</sup> « Les huit orientations de gestion du parc visent trois finalités : mettre l'homme au cœur du projet de parc ; créer les conditions d'un développement durable ; permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable. » <sup>3,4</sup>	002-1. Plus de neuf ans après sa création, ce parc reste essentiellement une aire marine protégée (AMP) « sur le papier » (Rodary & Benhammou 2016 ; Ducarme 2017 ; Bossy 2021 ; Pauly 2023). La réglementation « stipule que l'organe de gestion rassemble l'intégralité des acteurs du territoire, une mesure louable dans un souci de concertation mais dont on voit mal comment elle pourrait modifier les logiques contre lesquelles les parcs sont créés » (Rodary & Benhammou 2016). 002-2. L'arrêté de 2014 définit en fait des « orientations de gestion » qui sont : (i) « mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie » ; (ii) « protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc » ; (iii) « conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages » ; (iv) « améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données » ; (v) sensibiliser les calédoniens aux enjeux de gestion de l'Espace maritime et en faire connaître les richesses » ; (vi) « contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains » ; (vii) « contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin » ; (viii) « s'appuyer sur la visibilité internationale du parc marin et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion. » (Martin & Lecren 2014). 002-3. Le communiqué du Parc prend des libertés quant à l'interprétation des huit orientations de gestion ci-dessus. 002-4. « Développement durable » : oxymore servi à toutes les sauces. Voir le commentaire n° 125-3.
003. L'Amborella certifié "cleanship"	20 mars 2015	« L'Amborella a un impact environnemental minimal sur les zones où il navigue. » <sup>1</sup>	003-1. L'Amborella n'en est pas moins un navire de 24 m, 49 tonnes et 1.8 m de tirant d'eau. Il est équipé d'un moteur diesel, navigue au fuel, émet des gaz d'échappement et fait du bruit. Sa coque est couverte de peinture antifouling toxique (communiqué n° 062). Il produit des eaux grises, des eaux noires et des eaux de fond de cale, et il jette l'ancre dans les lagons de récif.
004. Le parc de la mer de Corail prépare son plan de gestion	28 mai 2015	« Le Parc naturel de la mer de Corail est entré dans une nouvelle phase avec le lancement officiel des travaux d'élaboration d'un plan de gestion. » <sup>1</sup> « ... en avril 2014, notre archipel s'est doté de la plus grande aire marine protégée française, couvrant 1.3 million de km <sup>2</sup> . » <sup>2</sup> « Le Parc naturel de la mer de Corail affirme la prise de conscience par tous de la richesse et de la fragilité de notre espace maritime. » <sup>3</sup> « L'idée est de créer un véritable projet de développement durable, offrant un équilibre entre les activités humaines et la protection des milieux naturels. » <sup>4,5</sup>	004-1. Ces travaux sont lancés avant la nomination d'un comité scientifique, pourtant prévu par les textes (Martin & Lecren 2014). Ce n'est qu'après que le plan de gestion sera publié sous la forme d'un arrêté (Germain & Poidyalwane 2018e) que le comité scientifique (CS) sera nommé, donc trop tard (voir aussi le communiqué n° 011). Une explication de cette nomination différée du CS est apportée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en comité de gestion n° 4 : « le gouvernement ne peut assumer pour le moment le coût des missions pour des experts extérieurs à la Nouvelle-Calédonie » (Ducrocq 2016a). Une autre raison est donnée ultérieurement : éviter d'impliquer des scientifiques pour ne pas retarder encore un calendrier déjà contraint (Anonyme 2018b). 004-2. Le Parc, créé il y a maintenant neuf ans, reste essentiellement une aire marine protégée « sur le papier », dont 0 % de la surface est sous protection intégrale effective et 98 % sans protection, hormis l'interdiction d'utilisation d'« arts traînants » pour la pêche (Frogier & Ponga 2004). Voir aussi le commentaire n° 002-1 et le communiqué n° 053. 004-3. Les faits démentent l'existence d'une telle prise de conscience. Par exemple, la pêche à la longue-ligne, qui capture et tue de façon indiscriminée de nombreuses espèces de prédateurs pélagiques dont plusieurs espèces menacées d'extinction (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d) est présentée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et une partie du comité de gestion comme tour-à-tour « durable », « exemplaire », « remarquable », « responsable » et « vertueuse » (Etaix-Bonnin 2015a, 2015b, 2016a ; Ducrocq 2016a ; Fourdrain 2016a, 2016b, 2019 ; B. Turaud, comm. pers., jan. 2021). Un autre exemple est celui de la volonté esquissée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et une

partie du comité de gestion, de développer l'écotourisme de masse sur de minuscules îlots couverts de colonies d'oiseaux marins et de nids de tortues marines, jusqu'ici protégés par leur isolement, en le présentant comme un tourisme « responsable » et « respectueux de l'environnement » (Anonyme 2016b ; Connan 2016 ; Connell & Schaffar 2016 ; Ducrocq 2016a ; Fourdrain 2018a ; Germain & Poidyaliwane 2018d ; Kerandel 2018 ; Merlini 2018, 2019). Voir aussi le commentaire n° 046-3.

004-4. « Développement durable » = oxymore. Voir le commentaire n° 125-3.

004-5. L'IUCN définit une aire marine protégée comme un espace géographique destiné prioritairement à la conservation à long terme de la nature, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées (IUCN-WCPA 2018). L'idée d'un « équilibre avec les activités humaines » n'entre pas dans cette définition : les aires marines protégées sont justement un moyen de tenter de préserver les espèces et les écosystèmes des impacts délétères des activités humaines. Seules les aires marines protégées à haut niveau de protection permettent, dans une certaine mesure, d'atteindre cet objectif (Claudet et al. 2020 ; Grorud-Colvert et al. 2021).

005. À la découverte des récifs d'Entrecasteaux	16 fév. 2016	« Leur richesse en oiseaux marins et en tortues vertes en fait un site exceptionnel en Nouvelle-Calédonie, mais aussi dans l'océan Pacifique. » <sup>1</sup> « Depuis 2007, le service du gouvernement se rend sur le terrain pendant douze jours en décembre, durant la période de ponte des tortues vertes. » <sup>2</sup> « Ces sorties annuelles sur le site permettent de suivre l'évolution des pontes et du nombre de tortues afin d'aider la Nouvelle-Calédonie à appliquer des plans de gestion adaptés à la conservation de ce patrimoine extraordinaire. » <sup>3</sup>	005-1. Exact. Et c'est pour cela qu'il est important de sanctuariser les îlots coralliens où se reproduisent oiseaux marins et tortues vertes. Or, aux atolls d'Entrecasteaux, seuls parmi ces sites de reproduction, l'îlot Le Leizour et une partie de l'îlot Surprise ont ainsi été classés en réserves dites « intégrales » (ce qui est en fait un abus de langage, vu les activités qui y sont toute de même autorisées). Les actions de conservation entreprises par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui a la responsabilité de ces sites extraordinaires, ne sont pas à la hauteur des enjeux. 005-2. Les opérations de « suivi » de la fréquentation de ces îlots par les tortues marines causent un dérangement mortel parmi les oiseaux marins nichant sur le haut de la plage (Bachy 2009 ; Reix-Tronquet 2019b). 005-3. L'emphase porte sur les tortues marines. Les colonies d'oiseaux marins sont à peine mentionnées et les enjeux liés à leur conservation sont totalement négligés. Cela fait pourtant des décennies que les travaux des ornithologues soulignent la richesse en oiseaux marins des îlots coralliens des atolls d'Entrecasteaux (Rancurel 1976 ; Robinet, Sirgouant & Bretagnolle 1997).
007. Le plan de gestion du parc de la mer de Corail pour bientôt	08 jul. 2016	« ... les activités humaines – pêche, tourisme, transports... – sont aussi prises en compte afin de garantir un développement respectueux de l'environnement » <sup>1</sup> « Des usages durables et responsables reconnus : garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable ; garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats ... » <sup>2-4</sup>	007-1. Lors des discussions ayant eu lieu en comité de gestion à cette date (Anonyme 2015 ; Fourdrain 2015a, 2016a), à aucun moment il n'a été question d'évaluer les impacts des activités humaines envisagées (pêche, tourisme, transport) sur les espèces et les écosystèmes. Il n'y a donc aucune garantie que le développement de ces activités soit « respectueux de l'environnement » comme prétendu ici. Bien au contraire, les activités de pêche côtière et hauturière impactent de façon nette et visible les espèces et les écosystèmes du parc (voir les commentaires n°s 004-2, 017-2, 044-1, 054-1, 055-1, 055-2, 084-4). De même, les activités touristiques envisagées s'avèrent peu compatibles avec leur préservation (Borsa 2019). Voir aussi le commentaire n° 012-1. 007-2. « Usages durables et responsables » : est-il vraiment responsable de créer de nouveaux usages au moment où l'on prétend vouloir protéger les espèces et les écosystèmes ? Les termes « durable » et « responsable » sont galvaudés, comme le montre le présent travail. 007-3. « Tourisme responsable » : les activités touristiques envisagées par les opérateurs touristiques membres du comité de gestion ne peuvent être qualifiées de « responsables » puisqu'elles sont potentiellement délétères pour la biodiversité et les écosystèmes (Borsa 2019). 007-4. « Pêcheries locales respectueuses des ressources » : ce n'est ni le cas de la pêche à l'holothurie ni le cas de la pêche à la longue ligne telles que l'une et l'autre sont pratiquées dans le parc.
008. À la découverte des écosystèmes profonds	02 août 2016	« ... la présence d'un observateur des mammifères marins à bord du navire scientifique afin de prévenir toute interaction des opérations avec les animaux présents dans la zone. » <sup>1</sup>	008-1. Il conviendrait d'avoir, de même, des observateurs embarqués sur tous les navires de pêche à la longue ligne, sur les navires poseurs de câbles et sur les navires de la marine nationale. Il conviendrait aussi de cesser les tirs de mines à l'extérieur du récif, qui ont déjà causé des hécatombes parmi les mammifères marins des eaux calédoniennes (Anonyme 2010).
010. Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ?	19 oct. 2016	« Un espace où viennent pondre les tortues vertes, nicher les oiseaux et se nourrir des espèces remarquables telles que les requins et les baleines. » <sup>1</sup>	010-1. Le Parc est aussi un espace où se nourrissent des espèces remarquables telles que les tortues marines et les oiseaux marins et où se reproduisent les requins et les baleines. 010-2. Et réciproquement. 010-3. En revanche, il semble qu'aucun lien historico-culturel traditionnel n'ait

« Marlène Dégremont a aussi souligné qu'en cherchant à protéger les savoirs, on préserve la nature. »<sup>2</sup>

« [...] il existe des liens historico-culturels entre différentes îles : Belep et récifs d'Entrecasteaux, Walpole, Maré et Île des Pins, Hunter et le Vanuatu..., révélant ainsi la présence d'un véritable espace d'influence et d'enjeux. »<sup>3</sup>

011. Le parc de la mer de Corail, ambassadeur de la Calédonie	22 déc. 2016	<p>« Mission accomplie pour le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail ! Ses membres se sont réunis mardi pour valider le projet de plan de gestion de l'immense aire maritime protégée, créée en 2014 par le gouvernement. »<sup>1,2</sup></p> <p>« ... usages durables et responsables (pêche, transport maritime, tourisme...) »<sup>3</sup></p> <p>« ... le parc s'est doté d'un projet de plan de gestion qui a de grandes ambitions portées collectivement. En effet, ce document de référence est le fruit de la concertation d'experts et des membres du comité de gestion du parc. »<sup>4,5</sup></p> <p>« ... un mot d'ordre : trouver un consensus, en particulier pour concilier préservation et développement économique. »<sup>6,7</sup></p> <p>« le travail qui va être mené avec les professionnels de la mer sur la notion d'éco-responsabilité "à l'image de ce que fait déjà le secteur de la pêche hauturière", précise Éric Mévelec. »<sup>8</sup></p>	<p>011-1. Ce projet de plan de gestion a été élaboré en l'absence de comité scientifique, celui-ci n'ayant été créé que deux ans plus tard (Germain &amp; Poidyaliwane 2018e). Un tel comité scientifique était pourtant censé « assister les travaux du comité de gestion » pour « élaborer et proposer le plan de gestion intégrée du parc » (Martin &amp; Lecren 2014). La philosophie du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est résumée par son président : « la protection doit être au service du développement économique, c'est-à-dire qu'elle doit devenir une richesse économique. » (Ducrocq 2016a).</p> <p>011-2. L'affirmation selon laquelle le plan de gestion a été validé par les membres du comité de gestion requiert un bémol : des représentants de la société civile s'y sont opposés pour motif d'insuffisance dans les ambitions de protection des écosystèmes (Ducrocq 2016a). En outre, le comité de gestion comprend un collège de professionnels, assidus, qui prennent part à des décisions susceptibles de favoriser leurs affaires au détriment de la préservation des espèces et des écosystèmes.</p> <p>011-3. Il est bien écrit noir sur blanc dans ce communiqué du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie que la pêche, le transport maritime et le tourisme y sont considérés, dans le Parc, comme des « usages durables et responsables ». Il fallait oser.</p> <p>011-4. La relation de cause à effet entre concertation et ambition ne saute pas aux yeux.</p> <p>011-5. Nous avons montré que l'expertise au service de l'élaboration du plan de gestion était défaillante à plusieurs égards et entachée de conflit d'intérêts (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020).</p> <p>011-6. A plusieurs reprises, la présidence du comité de gestion du Parc s'est assise sur cette idée de « consensus ». Les objections émanant de représentants de la société civile ont été ignorées (Ducrocq 2016a ; Fourdrain 2018a ; Anonyme 2018b ; Fourdrain 2019 ; Merlini 2018, 2019).</p> <p>011-7. Le discours prétendant concilier préservation de la nature et développement des activités économiques est caractéristique du <i>greenwashing</i>. Le <i>greenwashing</i> a pour but inavoué de stériliser le débat public sur les questions environnementales les plus brûlantes, comme celles du réchauffement climatique ou de l'effondrement de la biodiversité (Devictor 2021 ; Berlan, Carbou &amp; Teulières 2022).</p> <p>011-8. La pêche hauturière dans le Parc est ainsi présentée comme « éco-responsable » par les gestionnaires. Voir le commentaire n° 011-3 ci-dessus.</p>
012. À la rencontre du parc de la mer de Corail !	05 jan. 2017	<p>« ... développer des usages durables (pêche, transport maritime, tourisme...) »<sup>1</sup></p>	<p>012-1. La pêche, le trafic maritime et le tourisme, ici présentés comme des « usages durables » (voir aussi les communiqués n°s 007, 011, 121c) sont en fait des activités délétères pour les espèces marines et les écosystèmes. Pêche - La pêche à la longue ligne, qui est pratiquée au sein-même du Parc, détruit les populations de thon bachi, du marlin bleu et de requins et tortues marines menacées d'extinction (Anonyme 2021d). Transport maritime - Il s'agit d'une source de pollution permanente et ubiquiste : pollution sonore, rejets de gaz à effet de serre, pollution par les hydrocarbures, eaux grises, eaux noires, eaux de ballast (Čović et al. 2021). Tourisme - Les activités touristiques telles qu'envisagées dans le parc ont un impact avéré sur les populations d'espèces animales vulnérables comme les oiseaux marins, les coraux et les grands poissons carnivores (références in Borsa 2019).</p>
013. Le parc de la mer de Corail, què-saco ?	11 jan. 2017	<p>« Cette action a été initiée pour montrer aux visiteurs que le parc existe, qu'il faut le protéger. »<sup>1</sup></p> <p>« ... des rencontres organisées dans le but de récolter toutes les bonnes idées ... »<sup>2</sup></p> <p>« le plan de gestion a reçu l'approbation des 32 membres, à l'exception d'une association qui s'y est opposée »<sup>3</sup></p>	<p>013-1. Quatre ans après la série d'arrêtés sur les réserves, le tourisme et la gestion (Germain &amp; Poidyaliwane 2018a-e), la quasi-totalité (98 %) de la surface du parc ne bénéficie toujours d'aucune protection particulière. Pour les 2 % restants, le niveau de protection est insuffisant eu égard à la valeur écologique des sites. Afin de garantir la quiétude propice à la reproduction d'espèces fragiles comme les oiseaux marins et les tortues marines, les îlots où se rassemblent les adultes devraient être sanctuarisés, ainsi que les récifs et lagons les plus riches qui les entourent, comme le lagon du « V » des Chesterfield. Il s'agit d'un lagon semi-fermé modérément profond (25 m), qui est entre autres un site de reproduction de la baleine à bosse, un site de nourrissage de la sterne néréis et le seul</p>

« L'heure de lancer les premières actions de préservation aura alors sonné »<sup>4</sup>

« à l'invitation du Syndicat des activités nautiques et touristiques (SANT), la DAM réservera une présentation du parc aux professionnels de la mer »<sup>5</sup>

« La pêche à la tortue est interdite depuis 2008 et celle au requin depuis 2013. »<sup>6</sup>

« La création en 2015 d'un label pêche responsable, délivré par un organisme de gestion indépendant, permet de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la ressource en poissons pélagiques »<sup>7</sup>

habitat connu d'un serpent marin endémique.

013-2. Comment les idées du public sont-elles jugées « bonnes » ou non ? Qui se charge de la sélection des idées du public ?

013-3. Il n'y a donc pas eu unanimité des 32. Le contenu des débats montre une absence de consensus et un refus de la part de la co-présidence du comité de gestion, d'aborder certains points critiques. Ainsi, lors du comité de gestion n° 7 (Merlini 2018), les associations Action Biosphère et Ensemble pour la Planète s'opposaient au classement en réserve tel qu'il était proposé, très insuffisant selon elles. Le président du gouvernement P. Germain refusait d'accéder à leurs demandes et concluait : « Les demandes de classement en réserve intégrale ont été formulées à plusieurs reprises, et si on ne va dans cette direction c'est parce que collectivement il a été décidé de ne pas aller dans ce sens-là. ». Des parties en conflit d'intérêts prenaient part au vote (Borsa 2019), illustrant un problème crucial souligné par Rodary & Benhammou (2016), celui de la pratique d'une « concertation élargie » qui inclut des professionnels bénéficiant de l'exploitation des ressources alors que l'objectif est de préserver un espace naturel de la logique de développement économique (voir le commentaire n° 002-1). L'expertise censée éclairer le comité de gestion sur les enjeux de conservation était elle-même incompétente et en situation de conflit d'intérêts (Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020).

013-4. « Les actions de préservation » dont il est question ici ne sont pas explicitées. Au lieu de préservation, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie semble surtout privilégier les activités économiques : « Tous nos récifs qui ont toujours été libres d'accès ne le sont plus. Mais avec la possibilité de travailler sur un nouveau modèle économique avec une approche environnementale. Cela est une décision fondamentale » (P. Germain in Merlini 2018 ; voir aussi le commentaire n° 011-1). Faire croire à une compatibilité entre, d'une part, la préservation des espèces et des écosystèmes et, d'autre part, les activités économiques envisagées dans le Parc (pêche, trafic maritime, tourisme de plaisance, « éco »-tourisme, exploration des ressources) est une technique bien identifiée de *greenwashing* (Berlan, Carbou & Teulières 2022). Ce discours est ici utilisé pour couper court aux objections de la société civile et plus généralement au débat avec le public.

013-5. Le SANT est précisément un de ces groupes d'intérêts ayant pris part au vote sur la réglementation en comité de gestion alors que les professionnels qu'il représente souhaitent développer des activités peu compatibles avec la préservation des espèces et des écosystèmes du Parc (Borsa 2019). Sans surprise, le SANT s'oppose à la mise en réserve effective de sites particulièrement sensibles du parc, comme le « V » des Chesterfield, dont il met en avant « l'intérêt touristique fort » (P.-O. Bertheau in Reix-Tronquet 2018).

013-6. Dans les faits, il n'en est rien. Des dizaines de tortues marines et des milliers de requins sont capturés chaque année par la longue ligne dans le Parc (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d).

013-7. La formulation est ambiguë puisque logiquement ce n'est pas le label qui permet de mettre en œuvre des pratiques soi-disant « respectueuses de la ressource » mais l'existence préalable de telles pratiques qui amène au décernement d'un label. L'origine de ce label reste toutefois floue : il semble que celui-ci ait été décerné par un groupuscule de certification anonyme dépendant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en concertation avec la Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie (Huglo 2019).

015. Parc de la mer de Corail, donnez votre avis ! 30 jan. 2017 « Quand on voit ce qui se passe dans les pays voisins en matière de pêche, la création de ce parc était absolument urgente et indispensable. »<sup>1</sup>

« Depuis le 1er février, le parc naturel de la mer de Corail a son site internet : [www.mer-de-corail.gouv.nc](http://www.mer-de-corail.gouv.nc). Richement illustré, il contient une présentation du lieu, de son fonctionnement et bien sûr de son plan de gestion. »<sup>2</sup>

015-1. Durant les quatre premières années d'application du plan de gestion (2018-2022), la pêche à l'holothurie telle que la pratiquait aux Chesterfield le navire *Sonja II* a été un temps prolongée, puis interdite (Cuneo 2018a, b). Cependant, le braconnage des holothuries, mais aussi, probablement, des bœnitiens, s'est poursuivi dans le parc, notamment aux atolls d'Entrecasteaux (Wantiez, Frolla & Goroparawa 2022). La pêche hauturière à la longue ligne reste autorisée dans la totalité du parc hormis les zones de réserve, d'ailleurs conçues pour ne pas empiéter sur les zones de pêche hauturière (Anonyme 2016b). De plus, le parc envisage de développer la pêche profonde aux vivaneaux et aux beryx avec l'octroi de nouvelles licences en 2019 (Fourdrain 2019).

015-2. C'est aussi sur ce site que sont publiés les communiqués qui font l'objet du présent travail.

016. De retour de mission aux Chesterfield 31 jan. 2017 « ... connaître les lieux où elles se rendent après avoir accompli leurs devoirs pour le renouvellement de l'espèce. »<sup>1</sup>

« ... la sterne néréis : on sait qu'il s'agit d'une espèce endémique à la Nouvelle-Calédonie, rare et donc importante à protéger. »<sup>2,3</sup>

016-1. Façon alambiquée de dire que les tortues marines se rendent sur les îlots coralliens pour pondre. La reproduction sexuée a été sélectionnée au fil de l'évolution parce qu'elle brasse le pool génique d'une population et permet ainsi de faire émerger de nouvelles adaptations, pas pour reconduire une espèce à l'identique.

016-2. En fait, la sterne néréis est assez largement distribuée en Australasie. La forme présente aux Chesterfield est la sous-espèce *exsul* : celle-ci est endémique

à la mer de Corail. Elle est en effet rare (probablement moins de 200 couples reproducteurs au total pour cette sous-espèce). Il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour protéger la petite population d'une trentaine de couples qui niche sur les cayes du « V » des Chesterfield (Borsa 2021). Cet atoll remarquable à plusieurs égards devrait bénéficier du statut de réserve intégrale.

016-3. « ... rare et donc importante à protéger » : ce jugement découle de l'idée qu'une espèce devenue rare serait nécessairement menacée. C'est probablement le cas de la sterne néréis de la mer de Corail, mais des espèces moins rares peuvent être tout autant menacées. Dans tous les cas, les espèces jugées abondantes ne sont pas moins dignes d'attention. La Nouvelle-Calédonie a une responsabilité particulière dans la protection du puffin du Pacifique, dont elle héberge possiblement plus du tiers des effectifs mondiaux.

017. La pêche dans le parc naturel	31 jan. 2017	« Parmi ces espèces de thons, également appelées thonidés [...] » <sup>1</sup> « [...] le thon blanc reste l'espèce majoritairement pêchée : 65 % de la production, soit 1 618 tonnes de poissons. En deuxième position, on trouve le thon jaune : 19 % des captures, soit 462 tonnes, puis le marlin : 4 % de la production (112 tonnes) et enfin, le thon obèse représentant 3 % de la production (72 tonnes). » <sup>2</sup>	017-1. Les thons sensu stricto (genres <i>Euthynnus</i> , <i>Katsuwonus</i> et <i>Thunnus</i> ) sont classés dans la famille des Scombridae. Le mot « thonidés » sonne comme un nom de famille dans la classification du vivant mais il n'a pas de signification scientifique particulière, sinon comme synonyme de « thons ». 017-2. Le nom générique « marlin » désigne plusieurs espèces de la famille des Istiophoridae dont le marlin bleu <i>Makaira nigricans</i> et le voilier <i>Istiophorus platypterus</i> , menacés d'extinction selon l'IUCN (« VU » ; Collette et al. 2011, 2022a). Le thon obèse ou patudo ou bachi <i>Thunnus obesus</i> est de même menacé d'extinction et ses populations continuent à décroître (Collette et al. 2021). La pêche à la longue ligne dans le Parc contribue donc à la tendance en cours, qui risque de mener à l'extinction de ces grands prédateurs océaniques. Le communiqué du Parc omet aussi de mentionner les prises non commerciales, qui sont pourtant prélevées en quantités considérables. Ces dernières comprennent un grand nombre de requins dont plusieurs espèces en danger d'extinction. Voir ci-dessous les commentaires n°s 055-1, 055-3. Même si une partie de ces prises dites « accidentelles » sont relâchées vivantes, leur survie à terme est probablement faible (Hutchinson & Bigelow 2019).
018. L'heure est au dépouillement !	03 mars 2017	« ... les questionnaires rendus, lors des rencontres publiques et reçus par internet sont en cours de dépouillement. » <sup>1</sup>	018-1. Les modalités du dépouillement ne sont pas précisées. En particulier, il n'est pas précisé si celui-ci est fait de façon impartiale et compétente. Afin d'aider à garantir l'impartialité du dépouillement, celui-ci pourrait être effectué en présence de représentants du collège de la société civile.
019. Les grands parcs marins en réunion	14 avr. 2017	« ... [le parc naturel de la mer de Corail] opte, quant à lui, pour une finalité de gestion durable où la conservation ne représente qu'une partie des objectifs. » <sup>1</sup>	019-1. Pour être exact, l'objectif affiché du parc naturel de la mer de Corail dans l'arrêté n° 2014-1063/GNC qui l'a créé est de « protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc » (Martin & Lecren 2014). Cet arrêté s'appuie lui-même sur la délibération n°51/CP de 2011 relative à la définition des aires marines protégées de Nouvelle-Calédonie, dont l'article 3 spécifie bien « une zone dédiée à la protection et au maintien de la diversité biologique et des processus écologiques qu'elle comporte ainsi que des ressources naturelles et/ou des valeurs culturelles qui lui sont associés » (Bretegnier 2011). La conservation est donc bien l'objectif principal et non quelque chose de secondaire à une « finalité de gestion durable ».
020. Une soirée au Festival de l'image sous-marine	24 avr. 2017	« Un événement qui fera la part belle à la découverte et au partage d'images capturées dans la magie de l'instant. » <sup>1,2</sup>	020-1. « ... images capturées dans la magie de l'instant » : la formule est jolie, sauf qu'elle ne veut rien dire. 020-2. Ces images du Parc sont aussi un des outils développés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour faire sa promotion en direction des touristes calédoniens et internationaux. Les interventions en comité de gestion du président du gouvernement P. Germain le confirment : « Il faut envisager un film pour faire la promotion du Parc » (Kerandel 2018) ; « Il existe un slogan qui est de faire de la préservation de notre biodiversité un modèle de croissance, évitant le prélèvement mais valorisant le patrimoine. Donc pas de volonté d'interdiction du tourisme professionnel, bien au contraire et en particulier pour les professionnels calédoniens. Le tourisme est une activité prioritaire pour ce gouvernement puisqu'on a des enjeux économiques importants à faire coïncider » (Merlini 2019) ; « il faut qu'on se dote d'une banque de données en termes d'images et de film vidéo, on en a besoin pour sensibiliser les Calédoniens à ce patrimoine. On en a besoin pour communiquer de manière plus largement sur le parc. » (Fourdrain 2019).
022. Quel est votre animal emblématique ?	12 mai 2017	« Quel est votre animal emblématique ? » <sup>1</sup> « Des chercheurs de l'IRD lancent une étude pour découvrir et établir la liste des animaux que les Calédoniens trouvent emblématiques. » <sup>2</sup> « Pas toujours facile de se mettre d'accord sur la signification du mot	022-1. Par ce communiqué, le Parc annonce souhaiter disposer d'une liste des « animaux emblématiques » pour mieux rendre acceptable sa politique de « gestion ». On peut voir que l'adjectif « emblématique » n'est pas défini de façon claire. De fait, le concept d'« animal emblématique » n'a a priori aucune signification biologique ou écologique. 022-2. Il s'agit du projet ESPAM (Anonyme 2017c) où durant deux années (2018-2019), des Calédoniens et des Réunionnais ont été interrogés sur leurs liens à la mer et sur les espèces marines qu'ils identifiaient comme « emblématiques ». Ce

"emblématique". »<sup>3,4</sup>  
 « Les résultats obtenus aideront à mieux savoir sur quoi appliquer les mesures de gestion concernant la protection de ces espèces. »<sup>5-7</sup>  
 « ... établir une liste "officielle" qui pour l'instant n'existe pas. »<sup>8,9</sup>

projet était porté par deux chercheurs de l'IRD, C. Sabinot, anthropologue et G. David, géographe.

022-3. Dans ce cas, il existe un juge de paix : le dictionnaire de la langue française. Selon le dictionnaire en ligne Le Robert, l'adjectif « emblématique » (synonyme : « iconique ») signifie : « qui représente quelque chose de manière forte » (<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/emblematique>).

022-4. Sabinot & David (2022) précisent, dans un encadré : « le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité l'équipe ESPAM pour l'aider dans la définition des espèces emblématiques du PNMC. Il s'agira entre autres de dresser, pour le plan de gestion du Parc, une liste des espèces qui sont en mesure de représenter au mieux la diversité des valeurs et des enjeux pour les scientifiques et la population calédonienne ».

022-5. Les actions de conservation ne peuvent se baser uniquement sur la perception qu'ont les habitants de telle ou telle espèce, mais avant tout sur la réalité des processus du vivant. Identifier le rôle des espèces dans les écosystèmes requiert des recherches approfondies sur leur biologie et leur écologie, ainsi que sur les écosystèmes eux-mêmes.

022-6. On peut douter de la nécessité d'une telle « gestion » lorsque les zones à protéger ne font l'objet d'aucun conflit d'usages.

022-7. Le rapport restituant les résultats du projet (Sabinot & David 2022) présente une liste de 17 « espèces » pour la Nouvelle-Calédonie, qui se base sur les réponses de 379 personnes interrogées. Par ordre de fréquence de citation : 1. « Tortue » ; 2. « Napoléon » ; 3. « Requin » ; 4. « Baleine » ; 5. « Carangue » ; 6. « Dugong » ; 7. « Vivaneau » ; 8. « Maquereau » ; 9. « Dawa » ; 10. « Poisson-perroquet » ; 11. « Picot » ; 12. « Langouste » ; 13. « Toutoute » ; 14. « Poulpe » ; 15 « Loche » ; 16. « Mulet » et 17. « Poissons ». En fait d'« espèces », il s'agit généralement de genres entiers, voire de familles entières, voire un niveau taxonomique supérieur encore. Quoiqu'il en soit, il paraît difficile d'utiliser cette liste pour des décisions de conservation des espèces et des écosystèmes sans passer par des recherches approfondies sur leur biologie et leur écologie.

022-8. Aucun oiseau marin ne figure dans cette « liste officielle ». Peut-on, dans ce cas, affirmer que celle-ci « représente au mieux la diversité des valeurs et des enjeux pour les scientifiques et la population calédonienne » ?

022-9. L'ambition du projet ESPAM est de « rendre compte fidèlement des réalités locales tout en les traduisant de sorte qu'elles aient une portée opérationnelle au même titre que les indicateurs déterminés par l'étude de la biologie et de l'écologie des habitats naturels » (Sabinot et al. 2021). Quelle pourrait être la « portée opérationnelle » d'une simple liste de noms vernaculaires d'espèces ou de groupes d'espèces ? De surcroît, lorsque celle-ci oublie un groupe animal prépondérant sur les îlots coralliens et à la surface de l'océan (voir le commentaire précédent) ? Quel est alors, au final, son intérêt pour les gestionnaires du Parc, pour la population calédonienne - qui n'a pas de lien fort avec les îlots et les récifs éloignés du Parc - et pour les scientifiques ?

024. Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ? 19 oct. 2017  
 « Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ? »<sup>1</sup>  
 « en cherchant à protéger les savoirs, on préserve la nature. »<sup>2</sup>  
 « ... recherche d'un meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines ... »<sup>3</sup>

024-1. Ce communiqué est une resucée du communiqué n° 010. Exactement un an s'est écoulé entre les deux communiqués.

024-2. Et vice-versa, puisqu'en préservant la nature on préserve les usages qu'en font les sociétés traditionnelles.

024-3. Pourquoi vouloir un « développement des activités humaines » là où il n'y a encore aucun usage et où le concept de préservation des espèces et des écosystèmes naturels prend, de ce fait, tout son sens ? Dans le Parc, les atolls des Chesterfield, l'îlot Matthew, les grands fonds marins restent quasiment vierges d'activité humaine : si le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie était sincère dans sa volonté d'en faire un espace de préservation de la biodiversité, il n'envisagerait pas d'y développer le tourisme, ni la pêche industrielle, ni l'exploration minière. La préservation de la biodiversité est-elle vraiment la priorité du Parc ?

025. Blue boats : agir pour une coopération sans frontières 24 oct. 2017  
 « 18 blue boats interceptés, et 28 tonnes d'holothuries saisies. »<sup>1</sup>

025-1. Les quantités d'holothuries saisies auraient pu être une occasion de décrire cette pêche illégale. Il eût été possible, par exemple, d'analyser la composition en espèces et en tailles sur les récifs de la région et ainsi aider à améliorer nos connaissances sur l'état des populations de ces espèces commerciales, dont plusieurs sont menacées d'extinction. C. Conand (MNHN) et PB ont écrit à plusieurs reprises au service des pêches du Parc afin d'accéder à ce type de données pour les analyser : sans succès à ce jour.

026. Baleines à bosse : à la recherche du chant parfait ! 24 oct. 2017  
 « [...] aider à la mise en place de mesures de gestion et de protection appropriées des mammifères marins dans le parc naturel de la mer de Corail. »<sup>1</sup>

026-1. Le terme « gestion » appliqué aux mammifères marins dans le Parc pose question. Que s'agit-il de « gérer » exactement ? Si l'idée derrière cette formulation est de minimiser les menaces sur les mammifères marins du parc, alors ce ne sont pas les mammifères marins qu'il s'agit de « gérer », mais le trafic maritime, la pêche à la longue ligne et le whale-watching, entre autres menaces. La NOAA rappelle que les menaces sur les populations de mammifères marins sont

« largely from human impacts, including accidental capture in fishing gear, habitat destruction, poaching, pollution, harassment, and ship strikes »  
<https://www.noaa.gov/education/resource-collections/marine-life/marine-mammals> ; p. consultée le 15 avr. 2022).

028. Le parc recrute	08 nov. 2017	<p>« Un volontaire au service civique est recherché [...] pour élaborer et rédiger la stratégie scientifique du parc. »<sup>1</sup></p> <p>« Au sein du service de la pêche et de l'environnement marin, votre mission en tant que volontaire au service civique (VSC) consistera à organiser la science dans le parc afin qu'elle soit au service de sa gestion. »<sup>2</sup></p> <p>« ... être titulaire d'un diplôme de niveau Master II dans le domaine de la science ou de l'environnement. »<sup>3</sup></p>	<p>028-1. Pour « élaborer une stratégie scientifique », on comprend : (i) identifier au préalable les enjeux de connaissance du Parc et (ii) dessiner ensuite les contours des programmes de recherche qui permettront de produire les connaissances nécessaires. Est-il adéquat de confier cette tâche ambitieuse à un contractuel volontaire au service civique ?</p> <p>028-2. Est-ce vraiment le rôle d'un service technique d'élaborer la stratégie scientifique d'« une des plus grandes aires marines protégées mondiales » ? A priori, ce serait le rôle d'un collège international de chercheurs chevronnés.</p> <p>028-3. Une personne fraîchement munie de son diplôme M2, sans expérience de la recherche scientifique et employée pour une période courte (14 mois) sera-t-elle à la hauteur de la tâche qui lui est ainsi confiée ?</p>
029. Biopelagos en mer de Corail : proposition d'un stage niveau Master 2	10 nov. 2017	<p>« Votre mission consistera à produire et valider une base de données barcodes ADN pour les poissons lanternes (Myctophidae) de la mer de Corail. »<sup>1</sup></p> <p>« Afin d'accélérer les études sur la communauté des poissons Myctophidae de la mer de Corail, nous cherchons à établir une base de données barcodes ADN. »<sup>2</sup></p>	<p>029-1. Ce travail a abouti au mémoire de M2 de <a href="#">Lagrange (2018)</a>, ainsi qu'à deux rapports techniques (<a href="#">Borsa et al. 2022</a> ; <a href="#">Millet, Lagrange &amp; Borsa 2022</a>). Un article est en préparation pour une revue scientifique.</p> <p>029-2. <a href="#">Lagrange (2018)</a> a disposé pour son travail d'un échantillon de 623 poissons-lanternes de la mer de Corail. Le jeu de séquences nucléotidiques au locus CO1, qu'il a produit à la Plateforme du vivant du centre IRD de Nouméa, a été analysé à l'aide d'outils statistiques classiques. L'existence de probables espèces cryptiques a été révélée dans les genres <i>Myctophum</i>, <i>Diaphus</i>, <i>Symbolophorus</i> et <i>Ceratoscopelus</i>.</p>
030. Le rapport d'activité 2016 est en ligne !	14 nov. 2017	<p>« ... un rapport d'une vingtaine de pages, richement illustrées... En cliquant sur la version numérique ci-dessous, vous en apprendrez davantage sur l'organisation de la gestion d'Entrecasteaux. »<sup>1</sup></p> <p>« 14 espèces d'oiseaux marins et plus de 25 000 couples (toutes espèces confondues) ont été recensés. »<sup>2</sup></p> <p>« Depuis la mise en réserve en 2013, on observe même une augmentation de couples d'oiseaux reproducteurs. »<sup>3</sup></p>	<p>030-1. Ce rapport d'activités (<a href="#">Parc naturel de la mer de Corail 2017</a>) consiste en un fascicule de 32 pages illustré de nombreuses photographies, de quelques figures et d'encadrés. Le texte est structuré en quatre chapitres : « protéger notre patrimoine naturel et culturel », « accompagner des usages durables et responsables reconnus », « assurer une bonne gouvernance » et « intégrer le parc à l'échelle locale, régionale et internationale ».</p> <p>030-2. Ces chiffres, qui se réfèrent à un bilan ornithologique sur une décennie (2007-2016) figurent à la p. 8 du rapport cité ci-dessus. Ils sont erronés. En réalité, ce sont près de 100 000 couples reproducteurs, toutes espèces confondues (n = 13), qui ont été recensés aux atolls d'Entrecasteaux (<a href="#">Borsa, Philippe &amp; Le Bouteiller 2021a, b</a>). L'espèce la plus abondante est le puffin du Pacifique, qui compte 55 000 couples reproducteurs. Les chiffres présentés par le Parc sont donc sous-estimés d'un facteur quatre ; ceux-ci reprennent sans vérification les estimations des rapports SCO où les surfaces des colonies de puffins du Pacifique ont été erronément divisées par 10.</p> <p>030-3. Rien de tel n'apparaît dans les faits. Les données disponibles sont insuffisantes pour analyser des tendances démographiques à l'échelle des atolls d'Entrecasteaux. En revanche, des séries chronologiques étaient disponibles pour les colonies de cinq espèces nichant sur l'îlot Surprise. Une tendance à la baisse, significative, a été observée pour trois d'entre elles : le puffin du Pacifique, le fou brun et le fou à pieds rouges (<a href="#">Borsa, Philippe &amp; Le Bouteiller 2021a, b</a>).</p>
031. Des requins sous haute surveillance	15 nov. 2017	<p>« Des requins sous haute surveillance. »<sup>1</sup></p>	<p>031-1. Pas si surveillés que cela ! Les prises dites « accidentelles » de requins par les longues lignes se comptent en milliers chaque année dans le parc, mais contrairement aux thons, les requins n'entrent pas dans les statistiques de pêche. Or parmi les six principales espèces de requins pêchées par la longue ligne dans la ZEE calédonienne (<a href="#">Anonyme 2017f</a>) figurent : le requin bleu <i>Prionace glauca</i>, espèce quasi-menacée (NT) ; le requin soyeux <i>Carcharhinus falciformis</i>, espèce menacée d'extinction (VU) le requin renard pélagique <i>Alopias pelagicus</i> et les requins makos <i>Isurus oxyrinchus</i> et <i>I. paucus</i>, trois espèces en danger d'extinction (EN) ; et le requin longimane <i>C. longimanus</i>, espèce en danger critique d'extinction (CR) (<a href="#">Rigby et al. 2019a-e, 2021</a>).</p>
032. Rencontre entre acteurs du monde de la pêche	07 déc. 2017	<p>« ... un atelier de transformation, où s'effectue la découpe du poisson pêché en haute mer dans le parc naturel de la mer de Corail. »<sup>1</sup></p>	<p>032-1. Cette grande aire marine « protégée » où une pêche hauturière à la palangre dévastatrice pour les grands prédateurs océaniques (thons, marlins, requins, tortues marines, soit autant d'espèces menacées d'extinction) est pratiquée sans restriction sur la quasi-totalité de sa surface.</p>
033. Une pêche responsable en haute mer	12 jan. 2018	<p>« Dans le parc naturel de la mer de Corail, les pêcheurs hauturiers sont des acteurs centraux en termes de</p>	<p>033-1. La « durabilité » de cette pêcherie reste à évaluer. Ces cinq dernières années, une baisse des rendements a été constatée (<a href="#">Anonyme 2021d</a>). Mais surtout, les statistiques sont insuffisantes pour deux espèces-cibles menacées d'extinction (le thon obèse et le marlin bleu ; <a href="#">Collette et al. 2011, 2021</a>) ainsi que pour les</p>

		<p>gestion durable des ressources marines. »<sup>1</sup></p> <p>« Grâce à l'utilisation d'une technique sélective, la pêche à la palangre ou « longline », les grands poissons migrateurs recherchés par les professionnels (thons blancs et jaunes) sont directement ciblés. »<sup>2</sup></p> <p>« ... l'effort de pêche réparti sur l'année et sur la surface exploitée est relativement faible, avec environ 1 hameçon pour 110 km<sup>2</sup> d'océan. »<sup>3</sup></p> <p>« ... les pêcheurs calédoniens ont initié puis opté, en 2013, pour la création d'un label de qualité « pêche responsable. »<sup>4</sup></p> <p>« Mise en place avec le concours de l'ERPA, de la chambre d'agriculture, des Affaires maritimes et de la DAVAR, cette certification calédonienne ... »<sup>5</sup></p> <p>« Une gestion durable des stocks de poissons ciblés par la pêche ... »<sup>6</sup></p>	<p>innombrables prises dites « accessoires » ou « accidentelles » dont une proportion sont menacées d'extinction, comme le voilier <i>Istiophorus platypterus</i>, l'espadon <i>Xipias gladius</i>, le requin renard pélagique <i>Alopias pelagicus</i>, le requin soyeux <i>Carcharhinus falciformis</i>, le requin longimane <i>C. longimanus</i>, les requins makos <i>Isurus oxyrinchus</i> et <i>I. paucus</i> et au moins trois espèces de tortues marines (Abreu-Grobois &amp; Plotkin 2008 ; Wallace, Tiwari &amp; Girondot 2013 ; Casale &amp; Tucker 2017 ; Collette et al. 2022a, b ; Rigby et al. 2019a, c-e).</p> <p>033-2. La « sélectivité » de la pêche à la longue ligne est une vue de l'esprit : de nombreuses espèces non commerciales sont capturées, y compris des requins et raies, des tortues marines, des oiseaux marins et des cétacés (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d).</p> <p>033-3. N'y aurait-t-il pas une erreur de calcul ? Prenons les chiffres de l'année 2018 : on peut lire dans le rapport des observateurs des pêches (Anonyme 2019) que le nombre d'hameçons observés (N = 527 000) représente 10.2 % du total des hameçons déployés pour l'année. Ce total est donc 5 166 667 hameçons. Cette quantité, rapportée à la surface du parc (1.3 millions de km<sup>2</sup>) donne environ quatre hameçons par km<sup>2</sup>. Cette densité est près de 440 fois supérieure à celle qui est admise par le service des pêches du Parc.</p> <p>033-4. Du point de vue de la conservation des espèces et des écosystèmes, ce label de « pêche responsable » est usurpé, puisque parmi les espèces capturées – y compris parmi les espèces commerciales – plusieurs sont évaluées comme menacées d'extinction sur la liste rouge de l'IUCN. Une pêche responsable consisterait à ajuster la quantité de prises par rapport aux espèces les plus vulnérables et non par rapport aux espèces commerciales communes et non menacées que sont le germon et le thon à nageoires jaunes.</p> <p>033-5. Où l'on peut voir que ce label « pêche responsable » est une affaire calédonico-calédonienne.</p> <p>033-6. ... pendant que les populations d'espèces non ciblées s'effondrent. Voir le commentaire n° 033-1 ci-dessus.</p>
034. Des îles Cook à Entrecasteaux	29 jan. 2018	<p>« Ru Taime assure des missions en matière de changement climatique. »<sup>1</sup></p> <p>« ... développer des capacités de gestion commune pour les écosystèmes marins et insulaires. » ; « ... vivre en équilibre avec la nature ... » ; « ... utiliser durablement toutes les ressources naturelles ... » ; « ... transmettre aux générations futures des écosystèmes riches et ayant subi un impact minimum face aux changements climatiques. »<sup>2</sup></p> <p>« Les actions sont principalement dédiées à la conservation et la gestion de la flore et de la faune de l'île. »<sup>3</sup></p>	<p>034-1. Concrètement, quelles sont les missions de Ru Taime ?</p> <p>034-2. Des intentions louables mais aucun objectif concret.</p> <p>034-3. Il n'est pas précisé quelles actions sont mises en œuvre.</p>
035. Observateurs des pêches : des données collectées depuis 15 ans	05 fév. 2018	<p>« Le but : connaître avec précision l'ensemble des espèces réellement pêchées puis déclarées à des fins de gestion durable. »<sup>1</sup></p> <p>« Réfléchir à une gestion durable de la ressource pélagique, ou stock de poissons migrateurs, est au cœur de la politique calédonienne des pêches depuis plus de 15 ans. »<sup>2</sup></p> <p>« l'analyse des données (déclaration par fiche de pêche et données d'observation) permet de confirmer que l'impact sur la ressource pélagique est faible. »<sup>3</sup></p> <p>« poissons de la famille des thonidés (thons, bonites, marlins et espadons) »<sup>4</sup></p>	<p>035-1. Les rapports des observateurs des pêches sont imprécis sur les captures d'espèces dites « accidentelles ». Par exemple, les oiseaux marins noyés au bout des lignes sont rarement identifiés à l'espèce (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d) et sans photographie qui permette de documenter ces captures, l'identification par des spécialistes n'est pas possible ; même remarque pour les cétacés capturés, dont l'identification par les pêcheurs est douteuse (voir Anonyme 1996). Les listes de requins capturés, telles que présentées dans les rapports des observateurs des pêches, sont parfois erronées (Anonyme 2021d) ; même lorsque ces listes sont sans erreur apparente (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c), une forte proportion des individus restent non identifiés à l'espèce. En 15 ans, le but affiché n'est donc toujours pas atteint. L'effort d'identification à l'espèce des animaux capturés doit être considérablement augmenté si l'on veut prétendre « connaître avec précision l'ensemble des espèces réellement pêchées ».</p> <p>035-2. Aucune mention n'est faite des prises dites « accessoires » et « accidentelles ». Celles-ci comprennent un certain nombre d'espèces menacées d'extinction (voir les commentaires n°s 017-2, 031-1, 044-1, 045-11, 050-2, 055-1, 057-1, 066-1, 084-4, 085-2, 098-1) qui ne font pourtant l'objet d'aucune mesure de gestion particulière.</p> <p>035-3. Les documents publiés à ce jour sous la forme de comptes rendus informels consistent en des statistiques sommaires et ceci, pour une partie seulement des espèces commerciales. Aucun travail d'analyse n'a été effectué pour les</p>



prises dites « accidentelles ». Il est hâtif d'affirmer que « *l'impact sur la ressource pélagique est faible* ». Les rares informations disponibles laissent craindre que l'impact soit en réalité dévastateur.

035-4. Une telle « *famille des thonidés* » n'existe pas, en dehors des communiqués du Parc. Les thons et bonites appartiennent à la famille des Scombridae. Les marlins appartiennent à la famille des Istiophoridae. L'espadon est le seul représentant de la famille des Xiphiidae.

036. Un plan pour le Parc 06 mars 2018 « *Issu de deux ans de travaux et d'une consultation du public menée en 2017, le plan de gestion du parc a été validé par les membres du comité.* »<sup>1-3</sup>  
« *... la sanctuarisation des récifs isolés ...* »<sup>4</sup>  
« *... le développement des activités économiques durables et responsables ...* »<sup>5</sup>  
« *... deux actions seront engagées : la protection de tous nos récifs et lagons isolés [...] par une réglementation limitant les impacts de l'homme sur les écosystèmes, ainsi que la maîtrise de l'activité de croisière, à travers [...] des textes encadrant le tourisme professionnel dans l'ensemble du parc et favorisant le développement d'usages durables et responsables.* »<sup>6</sup>

036-1. Cette affirmation est partiellement inexacte. Le mode de décision au sein du comité de gestion devrait être le consensus, comme le précise l'arrêté de création du Parc (Martin & Lecren 2014). En effet, l'article 6 de cet arrêté stipule que « *Tout avis du comité de gestion doit faire l'objet d'un consensus entre les membres présents. "Consensus" signifie l'absence de toute objection formelle au moment où l'avis est rendu* ». Or, le plan de gestion n'a pas fait l'objet d'un tel consensus lors du comité de gestion du 28 fév. 2018 : « *Les résultats du vote pour la validation du plan de gestion et sa transmission au gouvernement sont les suivants : contre : 1 voix (Action Biosphère) ; abstention : 2 voix (aires coutumières Nengone et Djubea Kapone) ; pour : 19 voix* » (Fourdrain 2018a).

036-1. Les 19 voix en faveur du plan de gestion comprenaient, notamment, les ONG CI, Pew et WWF représentées respectivement par F. Tron, C. Chevillon et H. Géraux, la SCO représentée par P. Bachy, le syndicat des activités nautiques et touristiques (Y. Ducreux), le syndicat des industries de la mine (X. Gravelat), la pêche professionnelle (A. Cica), la pêche hauturière (F. Pithon) et l'agence Kenua représentée par V. Than Trong.

036-3. Précision utile : l'agence Kenua est consignataire des paquebots de la compagnie Ponant. Lors du comité de gestion du 28 fév. 2018, nul n'ignorait que cette compagnie avait d'ores et déjà prévu d'accéder aux îlots des Chesterfield pour y débarquer ses passagers de luxe et les inviter à jouir des « *longues plages immaculées* » (Anonyme 2017d). Un clip vidéo accompagnant la mise en vente des billets évoquait les îlots et le lagon des Chesterfield, les promenades sur la plage, la pêche au gros et la course de jetski (<https://www.croisieres.fr/f-1918009-ponant-le-laperouse-nouvelle-caledonie>). L'idée était, selon le directeur des « *expéditions* » Ponant, de « *donner un sens au voyage* » et de « *reconnecter les passagers à la nature* » (N. Dubreuil in Borsa 2019).

036-4. Sachant qu'une partie des récifs isolés ont le statut de soi-disant « *réserve naturelle* » ouverte à différentes sortes d'activités de loisirs et potentiellement ouverte à l'industrie touristique (Germain & Poidyalwane 2018b, c), il est inapproprié de parler de « *sanctuarisation* ».

036-5. Les activités économiques envisagées dans le Parc sont, pour l'instant, le trafic maritime, les activités touristiques et les activités de pêche. Aucune de ces activités ne peut, en l'état, être qualifiée de « *responsable* » [pour le trafic maritime : voir Walker et al. (2019) ; pour le tourisme dans le Parc : voir Borsa (2019) ; pour la pêche : voir ci-dessous les commentaires n°s 044-1, 045-11, 098-1].

036-6. Voir les commentaires n°s 036-4 et 036-5 ci-dessus.

037. Entrecasteaux 10 mars 2017 : une année spéciale pour les tortues ! 2018 « *Soixante tortues vertes ont pu être baguées à Huon.* »<sup>1</sup>  
« *Quant aux deux autres, les informations concernant leur baguage initial n'ont malheureusement pas été retrouvées.* »<sup>2</sup>  
« *On peut dire que les tortues sont toujours fidèles au rendez-vous fixé pour perpétuer la race.* »<sup>3,4</sup>

037-1. Baguer une tortue marine n'est pas un acte anodin. Les tortues sont stressées et les bagues sont parfois mal posées, ce qui induit une souffrance inutile et compromet la santé des individus, donc leur capacité à se reproduire, et éventuellement leur survie. Tout cela pour quels résultats ? A notre connaissance, ces campagnes de baguage aux îles d'Entrecasteaux, qui ont été menées par des naturalistes amateurs depuis les années 1980, n'ont toujours donné lieu à aucune publication scientifique. Des spécialistes internationaux des tortues marines ont d'ailleurs demandé dès 2018 l'arrêt des baguages de tortues en Nouvelle-Calédonie et ailleurs dans les territoires d'outre-mer (M. Girondot, comm. pers., mai 2022).

037-2. Cette information jette un doute sur le sérieux des campagnes de marquage des tortues.

037-3. La tortue verte est une espèce longévive qui se reproduit au même endroit d'une saison de reproduction à la suivante ; dans la grande majorité des cas, il s'agit de sa plage de naissance (Lee, Luschi & Hays 2007).

037-4. « *pour perpétuer la race* » : formulation inélégante dont le finalisme ignore la réalité biologique.

038. Un arrêté pour le plan de gestion 20 mars 2018 « *Dès à présent, les récifs pristines de Chesterfield-Bellona et Pétrie-Astrolabe vont être classés en réserves.* »<sup>1</sup>

038-1. Il existe un mot français pour l'adjectif anglais « *pristine* » : vierge. Evoquer des récifs vierges est en décalage avec la réalité, puisqu'il n'existe plus aucun endroit dans l'océan tropical qui n'ait été visité par l'homme et dégradé de façon directe ou indirecte. Les atolls Chesterfield-Bampton et Bellona ont été fréquentés au XIXe siècle par les navires baleiniers qui s'y ravitaillaient en bois, en tortues marines et en œufs et poussins d'oiseaux marins, ainsi que par les mineurs de guano qui ont laissé après leur passage des îlots durablement dévastés

(Bourne, David & McAllan 2005). L'impact sur les récifs est moins bien documenté. Au XXI<sup>e</sup> siècle, une flottille de braconniers a pris le relais : tous les récifs, même les plus riches, sont impactés (Anonyme 2017g ; Wantiez, Frolla & Goroparawa 2022).

039. Lancement de la campagne SEDLAB	20 avr. 2018	« Afin de percer davantage le mystère entourant le banc de Lansdowne ... » <sup>1</sup>	039-1. L'objectif principal de la campagne SEDLAB du N.O. <i>Alis</i> était de caractériser les morphologies et les faciès sédimentaires du banc et de ses bordures (Etienne, Collet & Le Roy 2018). Il n'y avait aucun mystère à résoudre, mais des connaissances à acquérir sur la sédimentologie de cette structure géologique au centre de la mer de Corail. Un premier papier a été produit récemment (Etienne et al. 2021).
040. Un bilan pour les oiseaux du parc	04 mai 2018	« Les populations d'oiseaux sont suivies depuis 2007 lors des missions à bord de l' <i>Amborella</i> . » <sup>1</sup> « Les données récoltées depuis plus d'une dizaine d'années peuvent aujourd'hui être analysées dans le but d'établir un bilan des connaissances des oiseaux marins fréquentant le parc. » <sup>2</sup>	040-1. Des missions ornithologiques aux atolls d'Entrecasteaux, Chesterfield-Belona et Walpole-Matthew-Hunter ont pourtant eu lieu bien avant les premières visites de l' <i>Amborella</i> . Les résultats de celles aux atolls d'Entrecasteaux, effectuées dans les années 1990, ont été publiés dans une revue scientifique internationale (Robinet, Sirgouant & Bretagnolle 1997) et constituent, de ce fait, un point de référence. La mission de T.A. Walker et F. Savage effectuée en 1990 aux îles Chesterfield a de même été publiée dans une revue scientifique (Bourne, David & McAllan 2005). Idem, les missions de J. Baudat-Franceschi, N. Boiteux, V. Bretagnolle, M. Pandolfi-Benoit, S. Sirgouant et PB, effectuées aux Chesterfield dans les années 1990 et 2000 (Borsa et al. 2010 ; Baudat-Franceschi 2011). Il y a omission de ces travaux, soit délibérément, soit par incompétence. 040-2. Un « bilan des connaissances des oiseaux marins » qui ne prendrait en compte que les missions ornithologiques effectuées avec l' <i>Amborella</i> depuis 2007 à l'exclusion de tout ce qui a été fait avant ou par d'autres moyens ne serait pas un bilan des connaissances mais un exercice de style d'intérêt relatif. Cela dit, les observations ornithologiques faites lors de ces missions plus récentes contiennent aussi de nombreuses informations intéressantes.
041. À la découverte du Parc à bord de l' <i>Amborella</i>	25 mai 2018	« En amont, nous avons fait des recherches sur le navire et sur le Parc naturel de la mer de Corail notamment sur son site Internet. » <sup>1</sup>	041-1. C'est la même curiosité qui anime le présent travail ; pour cela, nous utilisons la même source d'information, i.e. le site internet du Parc.
042. L' <i>Amborella</i> en mission sur les îles hautes du Parc	29 mai 2018	« L'objectif de cette expédition d'une dizaine de jours est de compléter les premiers suivis déjà effectués à Walpole et l'unique repérage réalisé à Matthew et Hunter. » <sup>1</sup> « Après 4 jours passés à Walpole, l'équipage mettra le cap sur l'île volcanique de Matthew. » <sup>2</sup>	042-1. Il est incorrect de parler d'un « unique repérage réalisé » aux îles Matthew et Hunter puisqu'à la date de ce communiqué une vingtaine d'expéditions ornithologiques avaient déjà été faites sur ces deux îles (récapitulées dans Borsa & Baudat-Franceschi 2019), ainsi que plusieurs missions géologiques. 042-2. Du point de vue de la biosécurité, le choix de cet itinéraire est malvenu, puisque l'île Walpole possède beaucoup plus d'espèces végétales envahissantes que l'île Matthew (Butaud & Jacq 2015). Par ailleurs, il semble que l'île Matthew soit exempte de rongeurs alors que les deux autres îles visitées au cours de ce périple sont infestées de rats. Il eût été plus judicieux de visiter l'île Matthew en premier, afin d'y minimiser le risque d'introduction d'espèces végétales et animales involontairement glanées juste avant sur l'île Walpole.
043. Lancement d'une 2 <sup>e</sup> consultation grand public	28 juin 2018	« il est proposé [au public] de faire des propositions et des commentaires sur trois projets d'arrêtés relatifs au classement en réserve des récifs et lagons éloignés et pristines du Parc, à l'encadrement du tourisme professionnel et au nouveau plan d'actions 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux. » <sup>1</sup>	043-1. Ces arrêtés tels qu'ils ont été promulgués (Germain & Poidyaliwane 2018b-d) sont quasiment identiques aux projets d'arrêtés avant consultation. Les quelques changements apportés n'ont pas fait l'objet de discussions en comité de gestion (Merlini 2018). La plupart des remarques apportées par le public, récapitulées dans un fichier Excel produit par la direction des Affaires maritimes (DAM) n'ont au final pas été prises en compte (DAM 2018a). Un autre document de la DAM répond à une partie de ces remarques, parfois en les vidant de leur argumentation et éludant de la sorte certains des problèmes qui ont été soulevés (DAM 2018b).
044. Le rapport d'activité 2017 est disponible !	19 jul. 2018	« Vous découvrirez que la certification "pêche responsable" a été labellisée. » <sup>1</sup>	044-1. Définition du mot « responsable » selon le dictionnaire Petit Robert : « qui doit accepter de subir les conséquences de ses actes, en rendre compte ». Les conséquences de la pêche à la longue-ligne dans le parc sont ses impacts sur les populations d'espèces commerciales mais aussi sur celles d'espèces non commerciales, ce qui comprend les requins et raies, les tortues marines, les oiseaux marins et les cétacés. Or, dans le Parc, seules les espèces commerciales font réellement l'objet d'un « suivi ». En fait, ce suivi ne concerne que 8 % environ des marées. Pour les 92 % restants, les captures d'espèces non-commerciales sont manifestement sous-déclarées, comme l'indique le rapport des observateurs des pêches 2020 (Anonyme 2021d : 11). Que vaut un « label » décerné entre soi face à l'évidence que la pêche à la longue ligne, telle qu'elle est pratiquée en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs dans le monde est en fait très peu « responsable » ? Voir les commentaires n <sup>os</sup> 004-3, 017-2, 033-1, 033-2, 054-1, 055-1, 055-2.
045. Nos récifs vierges sous haute protection	16 août 2018	« Le parc naturel de la mer de Corail est désormais doté de 28 000 km <sup>2</sup> de réserves. » <sup>1</sup> « Ces textes, qui ont fait l'objet	045-1. Cela fait un grand total de 2 % du Parc en « réserve », soit 98 % sans statut de protection, pas même sur le papier. Dit d'une autre façon, 98 % de la surface du Parc est consacrée à toutes sortes d'activités délétères pour la biodiversité et les écosystèmes, dont la pêche industrielle.

d'une consultation publique du 28 juin au 12 juillet. »<sup>2</sup>

« ... la valorisation du parc naturel de la mer de Corail ... »<sup>3</sup>

« La Nouvelle-Calédonie devient le hot spot de la préservation de la biodiversité marine, notamment récifale. »<sup>4</sup>

« Par ce classement, aucun accès ni aucune activité humaine ne sont autorisés, sauf dans le cadre de recherches scientifiques validées au préalable par arrêté du gouvernement. »<sup>5</sup>

« Dans ces espaces situés au-delà du lagon sont interdits pêche, chasse, bivouac, pique-niques ou sports nautiques. »<sup>6</sup>

« Le deuxième arrêté fixe le cadre dans lequel les activités touristiques professionnelles pourront s'exercer dans les réserves naturelles. »<sup>7</sup>

« Des croisières dites « expéditions » pourront, sous conditions très strictes (cahier des charges, observateurs embarqués), accéder à nos réserves naturelles – et non aux réserves intégrales – pour un maximum de 200 passagers. »<sup>8</sup>

« ... le troisième arrêté crée un plan d'actions dédié pour les atolls d'Entrecasteaux, qui renforce la protection en vigueur. »<sup>9</sup>

« l'ambition est de développer un nouveau modèle »<sup>10</sup>

« Le président de la Fédération des pêcheurs hauturiers de la Nouvelle-Calédonie [...] voit dans la protection actée aujourd'hui une reconnaissance des pratiques responsables des pêcheurs calédoniens. »<sup>11</sup>

« ... servir d'exemple de développement vertueux. »<sup>12</sup>

045-2. La société civile dénonce le fait que les remarques et propositions faites lors des consultations publiques ne soient pas prises en compte ([Action Biosphère 2018, 2022a](#) ; [Cornaille 2022](#)). Voir le commentaire n° 043-1.

045-3. La « valorisation » évoquée ici concerne vraisemblablement le tourisme, auquel un arrêté est dédié (voir ci-après).

045-4. Voir le commentaire n° 045-1.

045-5. Réserves « intégrales » : des autorisations sont également délivrées à des activités de « suivi » dont les impacts sur la faune et la flore fragiles des îlots n'ont jamais fait l'objet d'aucune évaluation ; et à des prises de vue et tournages de films pour la comm. du parc (voir le commentaire n° 076-2). « Réserves naturelles » : une dérogation de quatre mois a été délivrée à la société de pêche laOra pour la récolte d'holothuries ([Cuneo 2018a, b](#)) sans qu'une évaluation des stocks ait été faite, et sans qu'une étude d'impact ait été réalisée. Ceci, alors que plusieurs des espèces récoltées sont en danger d'extinction (voir le commentaire n° 096-1).

045-6. En fait, toute une série d'activités nautiques sont potentiellement autorisées dans les réserves naturelles : le stand-up paddle, le kayak, l'optimist et la planche à voile, sans parler des allées et venues d'embarcations à moteur hors-bord entre les navires au mouillage et la plage ([Germain & Poidyaliwane 2018c](#)).

045-7 En fait, la réglementation sur le tourisme et les réserves promulguée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ([Germain & Poidyaliwane 2018b, c](#)) s'avère permissive et potentiellement délétère pour la faune des îlots coralliens éloignés ([Borsa 2018, 2019](#)).

045-8. Voir le commentaire n° 045-6. Deux cents passagers envahissant par groupes de 50 de minuscules îlots coralliens couverts d'oiseaux marins en reproduction. Impact sévère garanti.

045-9. Ce « plan d'actions » ([Germain & Poidyaliwane 2018d](#)) prévoit aussi la pose de chemins balisés destinés à accueillir des touristes sur des îlots à très haute valeur écologique, couverts de nids d'oiseaux marins et sites de reproduction de la tortue verte. Le dérangement est inévitable (voir les commentaires n°s 092-3, 102-4).

045-10. Un « nouveau modèle » : lequel ?

045-11. La pêche à la longue ligne, calédonienne ou pas, peut difficilement être qualifiée d'activité humaine « responsable ». En effet, elle contribue à la disparition de plusieurs grands prédateurs océaniques (voir les commentaires n°s 004-3, 017-2, 033-1, 054-1, 055-1, 055-2), dévastant la biodiversité des océans et risquant à terme de causer une altération profonde de ces écosystèmes.

045-12. Voir le commentaire ci-dessus.

046. La recherche et l'innovation au cœur de rencontres parisiennes

18 sep. 2018 « ... recherche et innovation, deux piliers qui feront de la préservation de la biodiversité une nouvelle source de développement. »<sup>1</sup>

« ... faire du Parc un pôle d'excellence de la préservation de la biodiversité au niveau planétaire, et un moteur de croissance vertueuse dans le Pacifique. »<sup>2</sup>

046-1. Comment les autorités envisagent-elles, en pratique, de préserver la biodiversité et en même temps développer des activités qui la détruisent ? Aucune piste n'est indiquée.

046-2. La « biodiversité comme moteur de croissance » est une formule étrange, utilisée de façon récurrente par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ([Anonyne 2018b](#) ; [Merlini 2019](#) ; [B. Turaud comm. pers., jan. 2021](#)). Aucune signification claire n'en est jamais donnée. Il semble qu'on ait juxtaposé de façon artificielle deux mots à consonnance généralement perçue comme positive (« biodiversité » et « croissance ») pour masquer la trivialité de l'intention sous-jacente, qui est de faire du profit en développant la pêche et/ou le tourisme en mer de Corail. Un article reprenant complaisamment les idées d'un chef d'entreprise et manager du groupement d'intérêts calédonien *Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie* (CMNC), accrédite cette hypothèse ([Estournès 2019](#) ; voir aussi le commentaire n° 076-1).

046-3. « Croissance vertueuse » : dans un monde fini, la croissance économique qui a conduit à la surexploitation des ressources est devenue une impasse ([Harribey 2004](#) ; [Laurent 2019](#) ; [Hickel & Kallis 2020](#) ; [Trainer 2020](#) ; [Dhara & Singh 2021](#)). Il n'y a rien de vertueux à vouloir poursuivre la surexploitation des ressources vivantes, alors que l'objectif affiché est la préservation des espèces et des écosystèmes, dans le but d'infléchir la trajectoire d'extinction sur laquelle ces derniers sont d'ores et déjà placés. Seule, la décroissance semble a priori compatible avec

l'idée d'une transition vers un modèle économique soutenable (Khmara & Kronenberg 2020). La question ci-dessus reste donc posée : comment concilier croissance et préservation de la biodiversité dans le Parc (et ailleurs) ? Aucune réponse n'est apportée par les promoteurs de cette soi-disant « croissance verte ». Voir aussi le commentaire n° 004-3.

047. Le Caillou et le Rocher unis autour du Parc	20 sep. 2018	<p>« faire de la préservation de la biodiversité une source durable de croissance. »<sup>1</sup></p> <p>« la protection du parc naturel de la mer de Corail et l'ambition d'en faire le fer de lance d'une nouvelle croissance durable dans le Pacifique »<sup>2</sup></p> <p>« Le prince et le président se retrouveront ... »<sup>3</sup></p>	<p>047-1. La préservation de la biodiversité ne doit pas être vue comme une source de croissance (comment, au juste ?) mais comme le but en soi de ce parc (Martin &amp; Lecren 2014). L'épithète « durable » est gênant lorsqu'il se rapporte au mot « croissance » car on ne peut tabler sur une croissance indéfinie dans un monde fini (Jones 2019). Voir aussi les commentaires n°s 046-1, 046-2.</p> <p>047-2. Un demi pourcent du Parc en protection forte et 98 % sans protection particulière, hormis l'interdiction du chalutage et du dragage (Frogier &amp; Ponga 2004). A propos de la « croissance durable » : voir commentaire précédent.</p> <p>047-3. Cette formule est visiblement un clin d'œil au titre d'un roman de Giscard d'Estaing (2009).</p>
048. Un comité scientifique pour le parc de la mer de Corail	09 oct. 2018	<p>« le gouvernement a adopté un arrêté créant le comité scientifique, conformément à l'arrêté du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail. »<sup>1</sup></p>	<p>048-1. Cette « conformité » est relative. En effet, la nomination du comité scientifique du Parc intervient après que le plan de gestion du Parc a été adopté par le comité de gestion et après que la réglementation a été arrêtée. De ce fait, aucun comité scientifique n'a accompagné le comité de gestion dans l'élaboration de son plan de gestion, contrairement à ce qui était prévu par l'arrêté de création du Parc. Ce dernier précisait en effet dans son article 6 que « Le comité de gestion est assisté dans ses travaux par un groupe de travail transversal dénommé "comité scientifique" qui est habilité à formuler des recommandations au comité de gestion et aux autres groupes de travail, à leur demande » (Martin &amp; Lecren 2014).</p>
050. L'observatoire économique de la pêche hauturière : de l'analyse à la recherche de rentabilité	18 oct. 2018	<p>« Les données de rendements, production, efforts de pêche, tonnages de thons et autres poissons débarqués pour chacun des navires disposant d'une licence de pêche délivrée par le gouvernement y sont traduites sous forme de graphiques. »<sup>1</sup></p> <p>« Depuis 2013, l'observatoire économique est à même de fournir, chaque année, à son comité de pilotage une vision globale de la filière thon depuis le navire du pêcheur jusqu'à l'étal du poissonnier. »<sup>2</sup></p>	<p>050-1. La pêcherie thonnière calédonienne capture aussi de nombreuses espèces non-commerciales, dont un nombre grandissant sont de ce fait menacées d'extinction (voir les commentaires n°s 033-1, 054-1, 055-1). L'observatoire économique de la pêche hauturière fait manifestement l'impasse sur ce problème.</p> <p>050-2. Il ne s'agit pas d'une « vision globale » puisqu'elle se focalise sur les seuls aspects économiques de la filière sans prise en compte des impacts sur les écosystèmes. En particulier, le niveau des captures dites « accessoires » et « accidentelles » a atteint un niveau visiblement insoutenable, puisque celles-ci comprennent un certain nombre d'espèces menacées d'extinction. voir les commentaires n°s 017-2, 031-1, 033-1, 035-1, 044-1, 045-11, 055-1, 057-1, 066-1, 084-4, 085-2, 098-1.</p>
051. Notre Parc à « Our ocean »	30 oct. 2018	<p>« ... l'objectif[est] de prendre des engagements forts en matière de conservation des océans et de lutte contre le réchauffement climatique. »<sup>1</sup></p> <p>« ... le président du gouvernement a annoncé devant l'assemblée le classement des récifs vierges du Parc naturel de la mer de Corail en réserves intégrales ou naturelles. »<sup>2</sup></p>	<p>051-1. Il y a un hiatus entre « prendre des engagements forts » et les honorer. Les promesses intenables font partie de l'outillage bien affûté des acteurs du greenwashing (Berlan, Carbou &amp; Teulières 2022).</p> <p>051-2. Certains îlots coralliens couverts de colonies d'oiseaux marins et sites de nidification de la tortue verte ainsi classés en « réserve naturelle » restent ouverts à un certain nombre d'activités de loisirs y compris, sur autorisation du gouvernement, le débarquement de touristes acheminés par paquebots de plusieurs centaines de passagers et membres d'équipage (Germain &amp; Poidyalwane 2018b, c ; Kerandel 2018 ; Merlini 2018, 2019). On peut s'interroger sur la signification du terme « réserve naturelle » dans un contexte où le dérangement par les visiteurs risque de causer des dégâts maximaux et durables. Quant aux réserves dites « intégrales », celles-ci restent livrées au dérangement régulier pour des opérations de « suivi », pour le ramassage de déchets, pour des activités scientifiques et pour le tournage de films contemplatifs destinés à faire connaître le Parc. Le terme « réserve intégrale » est galvaudé.</p>
052. Les 3 îles hautes observées à la loupe	28 nov. 2018	<p>« Cinq ans après la première mission exploratoire sur les îles hautes du parc naturel, une deuxième expédition a été organisée, fin mai 2018... »<sup>1</sup></p>	<p>052-1. La formulation du communiqué laisse flotter l'idée qu'avant ces deux « missions exploratoires » de la DAM sur les îles hautes, la faune de ces îles n'avait jamais été inventoriée. En fait, plusieurs missions ornithologiques sur les îles hautes ont été effectuées dans les années 1970, 1990 et 2000 (Rancurel 1973b ; Barritt 1976 ; Condamin 1978 ; Pandolfi-Benoit 1993 ; Borsa 2004, 2007 ; Borsa &amp; Baudat-Franceschi 2009a, 2009b ; Baudat-Franceschi 2010). Les documents du Parc omettent régulièrement de parler de ces travaux originaux, pourtant publiés et/ou publiquement accessibles en ligne. Les résultats des missions ornithologiques sur les îles Matthew et Hunter ont été synthétisés par Borsa &amp; Baudat-Franceschi (2019).</p>
053. Porté sur les fonds baptismaux...	14 déc. 2018	<p>« 7 000 km<sup>2</sup> de réserves intégrales et 21 000 km<sup>2</sup> de réserves naturelles renforcées. »<sup>1</sup></p> <p>« comment faire de la biodiversité un moteur de croissance dans le</p>	<p>053-1. La surface totale du Parc est environ 1 million 300 mille kilomètres carrés. La surface en « réserve » est 28 000 km<sup>2</sup>, ce qui représente seulement 2 % du Parc. De plus, seul un quart de cette petite surface protégée est ce qu'on appelle « réserve intégrale », le reste étant en fait ouvert à des activités (Germain &amp; Poidyalwane 2018b, c) peu compatibles avec l'idée de réserve. Au final, seuls les cinq</p>

millièmes de la surface du parc, qui ont un statut de réserve dite « intégrale », sont effectivement protégés. Il faut voir que ce qualificatif « intégral » est en fait lui-même un abus de langage, puisque ce type de réserve reste ouvert à des activités scientifiques et au tournage de films destinés à la communication du Parc, ainsi qu'à des activités de « suivi » qui ont un impact délétère. On a donc, pour résumer, 0 % de réserve vraiment intégrale et 98 % du parc où les activités humaines restent autorisées sans restriction, y compris celles dont on sait qu'elles dégradent la biodiversité et les écosystèmes marins. Et 2 % de « réserves » où les activités autorisées restent nombreuses.

053-2. Voir les communiqués n<sup>os</sup> 046, 047, 076. Un nombre grandissant d'auteurs dénoncent cette quasi-idéologie de la « croissance » (Zaccai 2014 ; Latouche 2019 ; Laurent 2019).

054. Une nouvelle espèce trouvée à Walpole !	15 fév. 2019	« ...cette sorte de scinque est aussi la seule espèce, identifiée au sein du parc naturel et évalué avec un tel niveau de risque d'extinction (CR : critically endangered) indiquée l'équipe. » <sup>1</sup>	054-1. « La seule » ? Pas vraiment. Il existe au moins six autres espèces évaluées en danger critique d'extinction dans le Parc : le requin longimane <i>Carcharhinus longimanus</i> , que les navires de pêche à la longue ligne continuent de capturer sans restriction (Anonyme 2021d), la tortue à écailles <i>Eretmochelys imbricata</i> , la raie-guitare à nez rond <i>Rhina ancylostoma</i> , la grande raie-guitare <i>Rhynchobatus australiae</i> , le requin-marteau halicorne <i>Sphyrna lewini</i> et le grand requin-marteau <i>S. mokarran</i> , ce dernier étant également victime de la pêche à la longue ligne dans le Parc.
055. Marquage de requins en Calédonie	28 mars 2019	« Lorsqu'ils sont capturés accidentellement pendant les campagnes de pêche hauturière dans le parc naturel de la mer de Corail, 100 % des requins capturés sont relâchés. Toutefois, il demeure difficile de connaître le nombre d'animaux qui réussissent à survivre après cette phase de stress, lorsqu'ils sont relâchés vivants (96 %). » <sup>1,2</sup>  « [...] ce programme régional de marquage cible exclusivement les requins-taupes bleus (ou requins mako) et les requins soyeux, espèces jugées vulnérables et impacées par la pêche à la palangre. » <sup>3</sup>  « En Nouvelle-Calédonie, seul le requin mako est ciblé dans le parc naturel, le requin soyeux se trouvant plutôt aux Iles Fidji et aux Iles Marshall. » <sup>4</sup>  « 60 jours, laps de temps considéré comme suffisant pour s'assurer de la survie du requin. » <sup>5</sup>	055-1. Le terme « accidentel » est inapproprié puisque la technique de pêche (la longue ligne) utilise des appâts qui attirent les grands prédateurs océaniques, sans distinction. C'est donc de manière délibérée que ce type de prédateur est capturé et c'est seulement au moment du virage de la ligne que le tri est fait. Les rapports des observateurs des pêches du Parc dressent année après année une liste succincte des prises dites « accessoires » ou « non commercialisables » ou « accidentelles » : requins menacés d'extinction en grand nombre, tortues marines menacées d'extinction, cétacés et oiseaux marins (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d). Parmi les espèces commerciales figurent essentiellement les marlins et les thons. Or, deux de ces espèces (le marlin bleu et le thon bachi) sont menacées d'extinction (voir le commentaire n° 017-2).  055-2. Le chiffre rapporté ici (96 % de requins relâchés vivants) est douteux ; de plus, il est nécessaire de suivre les requins marqués pendant au moins six mois avant d'estimer un taux de survie réaliste (Hutchinson & Bigelow 2019).  055-3. Selon la Liste rouge de l'IUCN, les deux requins makos, <i>Isurus oxyrinchus</i> et <i>I. paucus</i> , sont désormais reconnus comme espèces « en danger d'extinction » (EN) (Rigby et al. 2019d, 2019e). La catégorie EN est un degré au-dessus de la catégorie « vulnérable » (VU) dans la menace d'extinction. Le requin soyeux <i>Carcharhinus falciformis</i> est quant à lui bien évalué comme (VU) (Rigby et al. 2021). Les populations de ces trois espèces continuent à décroître de façon dramatique. Une des principales menaces avérées est la pêche à la longue ligne telle que celle pratiquée dans le parc.  055-4. Faux. Le requin soyeux est présent dans toutes les mers et océans tropicaux de la planète y compris la totalité de mer de Corail (Aquamaps 2019 ; Rigby et al. 2021).  055-5. Les auteurs de l'étude évoquée ici alertent pourtant sur la nécessité de suivre les requins marqués pendant au moins 180 jours (soit au moins six mois) afin d'apprécier correctement le taux de survie (Hutchinson & Bigelow 2019).
056. « Les enjeux de biodiversité dans le Parc sont énormes »	04 jul. 2019	G. Bœuf : « Nous ne devons faire que de la science et non rendre des opinions. » <sup>1,2</sup>  G. Bœuf : « Je regrette qu'il ait fallu quatre ans pour mettre en place ce comité scientifique. » <sup>3</sup>  G. Bœuf : « Il faut rattraper le temps perdu et il y aura forcément des ajustements par rapport à des décisions qui ont déjà été prises. » <sup>4</sup>  C. Payri : « proposer une gestion adaptée permettant de concilier la préservation de ces biens uniques avec les usages que l'on souhaite faire au sein du Parc » <sup>5</sup>  G. Bœuf : « ... le comité scientifique s'est aussi saisi de la question du tourisme pour éventuellement tirer la sonnette d'alarme, mais	056-1. La neutralité du chercheur est une illusion (Giordano 2003 ; Pfefferkorn 2014). Selon Pereira (2021), « il existe toute une tradition qui récuse la capacité du scientifique à pouvoir être neutre. En effet, une telle prétention relèverait d'une illusion sur soi qui laisserait supposer qu'il est possible au scientifique de s'abstraire par exemple de sa position sociale ».  056-2. Une tribune d'opinion dans Le Monde (Le Maho et al. 2018) co-signée par le même G. Bœuf, alors que celui-ci était président du conseil scientifique de l'Agence française pour la biodiversité, est une bonne illustration de ce qui précède.  056-3. Voir le commentaire n° 048-1.  056-4. Vœu pieux.  056-5. C. Payri part ici du principe qu'il serait possible de préserver les espèces et les écosystèmes tout en les exploitant. Les usages proposés, tels qu'ils ont été discutés en comité de gestion, sont pourtant peu compatibles avec la préservation. Pour le trafic maritime, voir Walker et al. (2019) ; pour le tourisme, voir Borsa (2019) ; à propos des impacts délétères de la pêche à la longue ligne, voir les commentaires n <sup>os</sup> 044-1, 045-5, 045-11, 050-1, 055-1, 057-1, 066-1, 098-1). Pour d'autres interventions de la vice-présidente du comité scientifique au sujet des usages : voir les commentaires relatifs au communiqué n° 099.

		<p>toujours en se basant sur des données factuelles. »<sup>6,7,8</sup></p> <p>G. Bœuf : « Toute économie qui consiste à détruire la nature ou à la surexploiter, c'est terminé ! »<sup>9</sup></p> <p>C. Payri : « Le développement doit se concevoir dans un sens durable, harmonieux, de partage et d'équité »<sup>10</sup></p>	<p>056-6. Aucun document parmi ceux rendus publics par le comité scientifique ne permet de confirmer qu'il s'est saisi de la question de l'impact du tourisme sur les îlots éloignés. En outre, aucun des membres du comité scientifique interrogés à ce sujet n'était au courant d'une telle auto-saisine.</p> <p>056-7. Les données concernant l'impact du tourisme sur l'avifaune marine des îlots coralliens existent ; pour y accéder, il est possible d'effectuer d'une recherche bibliographique avec les mots-clés adéquats, comme « <i>impact</i> », « <i>tourisme</i> » et « <i>oiseaux marins</i> ». A propos d'une alerte sur la vulnérabilité des îlots coralliens à oiseaux marins face au tourisme de croisière (Borsa, Richer de Forges &amp; Baudat-Franceschi 2018), la vice-présidente du comité scientifique dénonce « les impacts négatifs des interventions militantes et frontales sur la question des oiseaux marins du PNMC » (C. Payri in litt., jul. 2018) sans toutefois préciser ce qu'elle entend par « la question des oiseaux marins du PNMC ».</p> <p>056-8. G. Beuf omet ici de mentionner ses liens d'intérêts avec l'industrie de la croisière de luxe (Anonyme 2020a ; De Bei 2022), laquelle fait justement l'objet d'une vive opposition au sein du comité de gestion du Parc (Leglu 2019).</p> <p>056-9. Le volume de l'activité économique destructrice de la nature a crû de façon exponentielle depuis cinq décennies et aucune inflexion ne semble se dessiner (Jouffray et al. 2020). Il est naïf de croire que cela puisse s'arrêter du jour au lendemain.</p> <p>056-10. La formule « <i>développement durable</i> » est un oxymore. Les formules « <i>développement harmonieux</i> », « <i>développement de partage</i> » et « <i>développement d'équité</i> » s'apparentent à du <i>marketing</i> (Berlan, Carbou &amp; Teulières 2022).</p>
057. Où sont allées les dernières tortues vertes balisées dans le Parc ?	12 août 2019	<p>« Au cours de leur vie, les tortues marines réalisent de longs voyages entre leur zone de reproduction et leur zone d'alimentation, parfois à des milliers de kilomètres, l'une de l'autre. Ce mode de vie les confronte à différentes menaces selon les lieux qu'elles fréquentent (chasse, prises accidentelles dans les filets de pêche, pollution...). »<sup>1</sup></p>	<p>057-1. Un facteur bien identifié du déclin de plusieurs espèces de tortues marines et pourtant omis dans cette liste est la pêche à la longue-ligne (Spotila et al. 2000 ; Lewison et al. 2004 ; Swimmer et al. 2017 ; Benson et al. 2020). Ce problème concerne aussi le Parc (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d ; commentaire n° 084-4).</p>
058. Nouvelle saison pour les experts du Parc	22 oct. 2019	<p>« ... organe consultatif, dont le rôle est de faire un état des lieux des connaissances scientifiques et d'éclairer le comité de gestion du Parc avec comme principe de ne faire que de la science et non de rendre des opinions ... »<sup>1</sup></p> <p>« Gilles Boeuf, spécialiste français de la biodiversité marine. »<sup>2</sup></p> <p>« le comité apporte son expertise scientifique à la Nouvelle-Calédonie et au comité de gestion pour toutes questions relatives aux travaux de recherche, effectués ... »<sup>3</sup></p>	<p>058-1. Ces propos attribués au président du comité scientifique du Parc ne correspondent pas à la réalité du métier de chercheur. Les chercheurs des établissements de recherche publique ont pour missions principales de produire des connaissances et de les diffuser en direction de la société civile. Selon nous, nul n'est mieux placé que les chercheurs pour dire les implications, pour la société, des connaissances qu'ils ont eux-mêmes produites. Les chercheurs isolés dans leur tour d'ivoire sont une fiction (voir le commentaire n° 056-1).</p> <p>058-2. En fait physiologiste des poissons devenu vulgarisateur de la biodiversité.</p> <p>058-3. Discutable. Le comité scientifique n'a pas été saisi du problème du zonage des atolls Chesterfield et d'Entrecasteaux, effectué sur la base d'une simple expertise privée commanditée par la DAM, expertise dont il a été montré qu'elle était délibérément biaisée (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020). Il ne s'en est pas davantage auto-saisi, bien qu'ayant le pouvoir de le faire.</p>
059. Le Parc lance deux projets d'envergure	06 nov. 2019	<p>« l'appel à projet du navire Ambo-rella, concerne l'acquisition des connaissances scientifiques du Parc naturel de la mer de Corail pour l'année 2020 et s'adresse aux instituts de recherche et aux chercheurs. »<sup>1</sup></p>	<p>059-1. Voir le commentaire n° 070-1.</p>
060. L'Amborella est de retour de sa mission dans les îles éloignées	24 déc. 2019	<p>« Le suivi des pontes de tortues vertes s'est déroulé sur neuf îlots : Longue, Tortue, Passage, Nord-Est, Mouillage 1, 2, 3, 4, et Loop. »<sup>1</sup></p> <p>« Un premier inventaire exhaustif des populations d'oiseaux nichant dans le 'V' des Chesterfield a été réalisé par David Ugolini et Jean-Philippe Siblet ! »<sup>2</sup></p>	<p>060-1. Le protocole utilisé en routine pour le comptage des tortues vertes consiste, sur une durée de plusieurs jours, en des tours d'îlot quotidiens mobilisant un groupe de trois ou quatre personnes équipées d'une herse tractée par l'un, d'un boulet métallique par un autre et d'un balai brosse passé par un troisième (Fonfreyde et al. 2015a, 2015b ; Clément 2016 ; Anonyme 2017a ; Bachy 2019a). L'application d'un tel protocole cause un dérangement considérable parmi les oiseaux nichant en haut de plage, comme l'attestent l'abandon de nids et la mort de poussins (Bachy 2009 ; Reix-Tronquet 2019b ; J.-P. Siblet, comm. pers., déc. 2021).</p> <p>060-2. Un inventaire exhaustif des oiseaux marins nichant sur ces îlots est à la fois fastidieux, possiblement sans grand intérêt par rapport à des inventaires basés sur les approches modernes de l'échantillonnage des populations d'oiseaux marins et potentiellement cause de dégâts parmi les colonies. Nous recommandons un échantillonnage stratifié, utilisant les techniques modernes (imagerie</p>

spatiale, caméras automatiques, marquage électronique, modélisation, ...) moins coûteux en effort sur le terrain, donc plus rentable du point de vue de l'acquisition des connaissances et moins intrusif, donc moins susceptible de causer des dégâts aux populations et aux habitats.

061. Une campagne photo et vidéo réussie à d'Entrecasteaux !	12 fév. 2020	« C'est un lieu qui échappe à la mise en boîte du monde moderne. » <sup>1</sup>  « Au total, des dizaines d'heures de vidéo et un peu plus de 2 500 photographies terrestres et sous-marines. Une partie de ces réalisations va permettre d'enrichir les actions de sensibilisation et d'information sur le parc naturel de la mer de Corail. » <sup>2</sup>	061-1. Plus maintenant. 061-2. ... et de vanter la destination touristique que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie envisage de développer.
062. L'Amborella se refait une beauté !	10 mars 2020	« Plusieurs couches de peinture dite peinture antifouling, dont la fonction est la préservation de la coque contre la colonisation des organismes marins seront appliquées. » <sup>1</sup>	062-1. Le communiqué omet de rappeler que ces peintures antifouling contiennent des produits biocides toxiques pour la vie marine.
063. A la recherche d'un VSC	22 juin 2020	« Le Parc recherche un volontaire au service civique pour assurer la mise en oeuvre technique et administrative du "Plan d'Action Tortue" (PAT). » <sup>1</sup>  « Le PAT est un projet initié en 2017 associant différents acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la conservation des tortues marines en Nouvelle-Calédonie. » <sup>1</sup>	063-1. Une recherche rapide sur le site du quotidien local <i>Nouvelles calédoniennes</i> permet de retrouver un article évoquant un « plan d'action pour les tortues » (PAT) en 2016 (Cuneo 2016). Nous n'avons trouvé aucune trace d'un tel « plan d'action » dans les comptes rendus des comités de gestion ou des ateliers qui se sont tenus depuis 2017. De plus, il semble qu'aucun document de ce genre ne soit accessible publiquement, y compris sur le site internet du Parc ( <a href="https://e-lien.gouv.nc/share/page/site/dam-mer-de-corail/dashboard">https://e-lien.gouv.nc/share/page/site/dam-mer-de-corail/dashboard</a> ). Le contenu de ce PAT reste donc mystérieux. En revanche, la Western and Central Pacific Fisheries Commission semble s'intéresser à des mesures de réduction des interactions avec les pêcheries ( <a href="https://www.wcpfc.int/doc/cmm-2018-04/conservation-and-management-measure-sea-turtles">https://www.wcpfc.int/doc/cmm-2018-04/conservation-and-management-measure-sea-turtles</a> ). Le South Pacific Regional Environment Programme a aussi produit un draft de plan d'action à l'échelle de la région du Pacifique sud, anonyme et non daté (Anonyme 20xx).
064. Devenir observateur des pêches pour la Nouvelle-Calédonie	10 jul. 2020	« ... contacter François Prioul, en charge du programme "Observateurs des pêches" ... » <sup>1</sup>	064-1. Voir ci-dessous, le communiqué n° 084.
065. Le Parc présent au 11e Festival de l'image sous-marine	31 août 2020	« ... découvrir une sélection de photos prises lors de la campagne organisée par la direction des affaires maritimes, en décembre 2019. » <sup>1</sup>	065-1. Voir ci-dessus, le communiqué n° 061.
066. Formation Observateurs des pêches : 10 candidats certifiés PIRFO en NC	28 sep. 2020	« ... une garantie pour la réalisation d'une collecte de données de pêche de qualité, sur le long terme. » <sup>1</sup>  « ... la base de données du programme calédonien est utilisée dans la réalisation d'études de croissance, l'évaluation des stocks, la compréhension de la biologie des espèces et des effets du changement climatique. » <sup>2</sup>  « Elle constitue également un outil d'appui à la gestion de l'activité de pêche professionnelle et des ressources marines associées. » <sup>3</sup>  « ... identifier les espèces ciblées par la pêche palangrière hauturière, les espèces accessoires conservées et rejetées » <sup>4</sup>	066-1. Si l'on en juge par le contenu des rapports des observateurs des pêches, les données sur les prises dites « accessoires » et « accidentelles » sont lacunaires, voire erronées (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d). Voir aussi les commentaires n°s 017-2, 031-1, 033-1, 044-1, 045-11, 050-2, 055-1, 057-1, 084-4, 085-2, 098-1. 066-2. Aucune de ces données n'est accessible pour l'instant. Au vu des rapports des observateurs des pêches à ce jour, mal renseignés à ce sujet, on peut douter de l'existence de données fiables en ce qui concerne les prises dites « accessoires » ou « accidentelles ». 066-3. Un outil mal affûté pour une « gestion » de ce fait nécessairement défailtante. 066-4. Les identifications des espèces dites « accidentelles » restent à améliorer (voir ci-dessus le commentaire n° 066-1).
068. Appel d'offres pour l'évaluation du plan de gestion du PNMC 2018-2022	22 juin 2021	« L'année 2008 marque l'émergence d'une conscience environnementale pour la protection du milieu marin avec l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'humanité. » <sup>1</sup>	068. L'inscription des lagons au patrimoine mondial de l'UNESCO (UNESCO 2008) est l'aboutissement d'un processus engagé des années plus tôt. Cela dit, la conscience environnementale pour la protection du milieu marin n'a pas commencé avec les premières discussions en vue de l'inscription des récifs et lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial, mais bien avant. Dès les années 1970, l'ONG Greenpeace se faisait connaître par son opposition à l'immersion de dé-

« préserver l'intégrité écologique du milieu marin tout en permettant le développement d'activités économiques durables et responsables »<sup>2</sup>

chets radioactifs dans l'océan, aboutissant à une prise de conscience des pouvoirs publics des pays européens en 1993 (Bauer 2000). C'est même dès 1969 que la France avait renoncé à l'immersion des déchets radioactifs en mer, sous la pression de J.-Y. Cousteau (Bauer 2000). En Nouvelle-Calédonie, c'est dès les années 1970 que la richesse des récifs coralliens a été reconnue, en même temps qu'était signalée leur vulnérabilité à la pollution minière (Cousteau 1973). La diversité et l'abondance extraordinaires des oiseaux marins du lagon et des récifs éloignés, mais aussi la menace du braconnage ont été décrites par Rancurel (1976), Condamin (1977) et de Naurois & Rancurel (1978a, b). Si les articles scientifiques publiés par ces derniers restaient vraisemblablement peu lus par les gestionnaires (bien qu'accessibles via la bibliothèque du centre ORSTOM de Nouméa, par exemple) ceux-ci ne pouvaient ignorer les ouvrages à destination du grand public produits au cours des deux décennies qui ont suivi, dont celui de Laboute & Magnier (1978) à destination des plongeurs sous-marins, suivi quelques années plus tard par l'ouvrage de Laboute, Feuga & Grandperrin (1991). Ces auteurs appelaient, déjà, à la création de « réserves où toute activité humaine est interdite ». Ainsi, c'est bien avant 2008 que la beauté mais aussi la fragilité des récifs et lagons de la Nouvelle-Calédonie ont été révélées à un large public et c'est bien avant encore qu'a émergé, pour certains, la « conscience environnementale » dont il est question dans ce communiqué.

068-2. Pour l'instant, les activités de tourisme et de pêche dont le développement est envisagé dans le Parc ne peuvent être qualifiées de « durables et responsables ». Pour le trafic maritime : voir Walker et al. (2019) ; pour le tourisme : voir Borsa (2019) ; pour la pêche : voir commentaires n<sup>os</sup> 044-1, 045-5, 045-11, 050-1, 055-1, 057-1, 066-1, 098-1.

069. Appel d'offre pour la structuration d'un réseau d'observateurs du parc naturel de la mer de Corail	13 oct. 2021	« ... disposer d'un réseau de personnes sensibilisées à la valorisation et la protection du patrimoine naturel remarquable que constituent les écosystèmes marins du PNMC » <sup>1</sup> « Les modalités de cet AO et le cahier des charges de l'étude demandée sont disponibles » <sup>2</sup>	069-1. Qu'entend-on ici par « valorisation » ? S'agit-il de « valoriser » les ressources naturelles ? Lesquelles ? Comment ? Y a-t-il lieu d'être sensibilisé à la « valorisation » des ressources naturelles du Parc alors que le but affiché est bien de les protéger des activités humaines ? 069-2. Ni le texte de l'appel d'offre, ni celui du cahier des charges (Anonyme 2021a, b) n'apportent de réponses aux questions ci-dessus. On comprend tout de même qu'une des idées serait d'accompagner les paquebots de croisière dans les réserves naturelles. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ne semble donc pas avoir abandonné cette idée qui a pourtant suscité une très forte opposition de la part de la société civile calédonienne (Borsa 2019 : annexes 2, 3).
070. Appel à projets pour l'acquisition de connaissances dans le PNMC	18 oct. 2021	« Les propositions seront évaluées par un comité de sélection en fonction de leur adéquation avec les 5 thématiques de recherche définies comme prioritaires par le PNMC. » <sup>1,2</sup>	070-1. Notre expérience de cet appel à projets est décevante. Une équipe, constituée de J. Baudat-Franceschi, V. Bretagnolle, C. Gaskin, H. Shirihai, E. Vidal et PB, a proposé un projet de recensement des pétrels et océanites des îles Matthew et Hunter. Ce projet, soumis en décembre 2019, n'a pas reçu de réponse après évaluation. En fait, il est possible que ce projet n'ait même pas été évalué, alors qu'il impliquait plusieurs des spécialistes mondiaux de ce groupe d'oiseaux marins. Ce n'est qu'après plusieurs relances auprès des services du Parc que les proposant ont reçu quelques lignes les invitant à soumettre à nouveau le projet l'année suivante : « Concernant le projet PETREL, vous auriez en effet dû recevoir une réponse, mais la crise Covid ayant engendré quelques chamboulements administratifs au niveau du gouvernement ce début d'année, il est possible que le courrier ne vous soit au final pas parvenu. Pour votre parfaite information, les conclusions du comité de sélection des offres de l'AAP 2020 concernant votre proposition d'étude étaient de vous inviter à soumettre à nouveau un projet dans le cadre de l'AAP 2021 (qui sortira en novembre 2020), proposant une étude élargie aux autres espèces d'oiseaux que les Procellariidae, et présentant une méthodologie détaillée ainsi qu'un budget consolidé » (J.-A. Kerandel in litt., 20 jul. 2020). Bref, le projet n'a pas été retenu et aucune justification tangible n'a été donnée. De plus, il n'y a pas eu de nouvel appel à projets en novembre 2020, contrairement à ce qui avait été assuré. 070-2. Le comité de sélection comprenait, notamment, la présidente du comité scientifique du Parc ; or celle-ci était également impliquée dans l'élaboration de l'appel à projets (Fourdrain 2019). Des équipes sous sa responsabilité à Nouméa, ainsi que des membres du comité scientifique qu'elle présidait, ont candidaté à cet appel à projets et leurs propositions ont été retenues par le comité de sélection (Fourdrain & Carron 2020). Le comité scientifique a donc été à la fois juge et partie à chacune des étapes de cet appel à projets.
072. Notre mer à nous	à 16 nov. 2021	« Le parc naturel de la mer de corail constitue ainsi la plus grande aire marine protégée d'Europe et la quatrième plus grande aire marine protégée du monde » <sup>1</sup> « derniers récifs coralliens encore dans un état quasi vierge de notre	072-1. Ces superlatifs se rapportent à la surface du Parc. Cependant, les travaux des chercheurs (Lester & Halpern 2008 ; Zupan et al. 2018 ; Claudet et al. 2020 ; Grouard-Colvert et al. 2021) montrent que la conservation de la biodiversité marine est, avant cela, une question de niveau de protection. En l'espèce, seules les aires marines protégées à fort niveau de protection permettent d'atteindre cet objectif. Seuls 8 000 km <sup>2</sup> environ de la surface du Parc (soit un demi pourcent) bénéficient d'un tel niveau de protection.



		planète, les fameux récifs "sauvages" » <sup>2</sup> « Avec 267 échantillons de coraux profonds » <sup>3</sup>	072-2. « Récif sauvage » : c'est apparemment le nouveau terme en vogue, qui détrône celui de « récif pristine » utilisé précédemment. Voir les communiqués n <sup>os</sup> 006, 011, 036, 038, 043, 045, 053, 078, 110, 117, 121b. 072-3. Comprendre « espèces » de coraux profonds et non « échantillons ».
074. Le parc naturel de la mer de Corail, un lieu privilégié pour les baleines à bosse	17 nov. 2021	« La baleine à bosse, ce mammifère marin emblématique de la Nouvelle-Calédonie... » <sup>1</sup> « Leur présence dans le Grand Sud est appréciée par les touristes et les Calédoniens qui sont nombreux chaque hiver à venir les saluer. » <sup>2</sup> « les eaux plus isolées du parc naturel de la mer de Corail » <sup>3</sup> « aider le parc naturel de la mer de Corail à concilier fréquentation humaine et protection de cette espèce » <sup>4</sup> « Ces résultats montrent l'importance de développer les connaissances scientifiques au sein du Parc afin de protéger efficacement la biodiversité qui y habite. » <sup>5</sup>	074-1. Le terme « emblématique » n'a, à notre sens, aucune signification biologique ou écologique ; sa définition est, de plus, assez floue. Voir aussi les commentaires n <sup>os</sup> 022-1, 022-3. 074-2. La réciproque n'est pas nécessairement vraie. 074-3. En quoi les eaux du Parc seraient-elles « plus isolées » que celles de la baie de Prony ? Le sens de cette phrase nous échappe. 074-4. La baleine à bosse n'est qu'une espèce parmi les dizaines d'espèces de mammifères marins fréquentant les eaux du Parc, toutes potentiellement menacées par les activités humaines. Ces menaces sont la pêche, le trafic maritime, la pollution sonore, la pollution chimique, le sur-tourisme, etc. La priorité du Parc est manifestement de concentrer ses efforts de « gestion » sur cette seule espèce, en lien avec la fréquentation touristique. En fait, c'est ce dont il est essentiellement question dans ce communiqué. 074-5. Encore faudrait-il que ces zones à très haute valeur écologique soient ensuite effectivement protégées et non classées en soi-disant « réserves naturelles » destinées à accueillir plaisanciers et touristes, comme c'est le cas du « V » des Chesterfield (Borsa 2019 ; Borsa & Vidal 2019 ; Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020). Voir aussi les commentaires n <sup>os</sup> 102-4, 119-1, 121c-4.
075. Le parc de la mer de Corail, né de l'émergence d'une conscience environnementale calédonienne	22 nov. 2021	« un parc naturel marin en Nouvelle-Calédonie contribuerait à atteindre l'objectif 11 du plan stratégique pour la diversité biologique signé en 2010, [...] à Aichi, qui vise à protéger au moins 10 % des zones maritimes mondiales. » <sup>1</sup> « Concilier protection des écosystèmes et développement des activités humaines » <sup>2</sup>	075-1. Le but serait donc de répondre, sur le papier, aux engagements internationaux de la France vis-à-vis de la protection de l'océan. L'objectif de 10 % de surfaces marines protégées en 2020 (il s'agit de l'objectif C.11 des accords d'Aichi) n'a pas été atteint (Secretariat of the Convention on Biological Diversity 2020). En Nouvelle-Calédonie, 2 % de la surface de la ZEE est actuellement protégée, dont seulement un quart sous protection forte. Or, seules les réserves sous protection forte et effective protègent la biodiversité marine (Lester & Halpern 2008 ; Zupan et al. 2018 ; Claudet et al. 2020 ; Grorud-Colvert et al. 2021 ; Sala et al. 2021). Voir aussi les commentaires n <sup>os</sup> 001-1, 072-1, 143-1. 075-2. Ménager la chèvre et le chou.
076. Un sanctuaire pour quoi faire ?	24 nov. 2021	« Un sanctuaire pour quoi faire ? » <sup>1,2</sup> « Des milliers d'oiseaux marins occupent les îlots dispersés autour de la Nouvelle-Calédonie. » <sup>3</sup> « En s'imposant comme un modèle de développement durable. » <sup>4</sup>	076-1. Ce titre est réminiscent d'une formule du groupement d'intérêts calédonien Cluster maritime de NC (CMNC) qui se demandait, dès juillet 2018 : « 1 400 000 km <sup>2</sup> pour quoi faire en 2040 ? » (Anonyme 2020b ; <a href="https://gouv.nc/actualites/13-07-2018/pour-une-croissance-bleue">https://gouv.nc/actualites/13-07-2018/pour-une-croissance-bleue</a> ; Annexe 2). Le CMNC voit le lagon et le Parc comme « un terrain de jeu à valoriser » sur lequel « développer des loisirs et des sports nautiques, vecteurs d'innovation et de croissance », organiser des compétitions internationales de sports de glisse « ou encore des essais de nouveaux matériels, comme les foils » pour « créer de nouveaux leviers de croissance ». 076-2. Seul un demi pourcent du parc est en réserve dite « intégrale », terme par ailleurs usurpé au vu des activités de comptage, tour d'îlot, tournage de films et ramassage de déchets qui y sont réalisés de façon régulière et qui dérangent gravement la reproduction des oiseaux marins et des tortues marines. Un petit pourcent et demi supplémentaire est classé en soi-disant « réserve naturelle » où toute une panoplie d'activités de loisirs sont, de plus, prévues. Pour le reste, soit 98 %, quasiment tout est permis : pêche, tourisme, trafic maritime, exercices militaires, prospection sismique, pose de câbles sous-marins, etc. On est loin de l'idée de « sanctuaire ». Ce terme est donc utilisé ici de façon abusive. Voir aussi les commentaires n <sup>os</sup> 002-1, 004-2, 013-1, 045-1, 053-1, 094-1. 076-3. En fait, des centaines de milliers d'oiseaux marins. Leurs colonies occupent les îlots coralliens et sont aussi présentes sur la Grande Terre, l'île des Pins, les îles Loyauté et les îles hautes du Parc. Il est prévu de laisser débarquer des plaisanciers et des touristes sur plusieurs de ces îlots à très haute valeur écologique. 076-4. Ou comment un oxymore (voir le commentaire n° 125-3) est utilisé comme argumentaire pour la promotion du Parc.
077. L'Amborella lève l'ancre...	25 nov. 2021	« ... le suivi des espèces envahissantes, notamment la fourmi électrique à Chesterfield. » <sup>1</sup> « ... le nettoyage des îlots, sur lesquels se sont échoués de nombreux déchets plastiques qui dérivent dans l'océan. » <sup>2</sup>	077-1. Quel est l'objectif de ce « suivi » ? S'agit-il d'acquérir les connaissances utiles à l'éradication de la fourmi électrique ? Lesquelles ? Sur l'île Longue prospère la souris domestique <i>Mus musculus</i> , espèce envahissante prédatrice d'œufs d'oiseaux marins. Son éradication serait particulièrement judicieuse alors que l'île Longue, qui est le plus grand îlot corallien des atolls Chesterfield-Bampton et Bellona, a été placée en réserve intégrale. Malheureusement, aucune action spécifique d'éradication de la souris domestique n'est prévue dans le plan de gestion actuel (Germain & Poidyalwane 2018a). 077-2. C'est en amont qu'il faut combattre la pollution de l'océan par les débris

plastiques. Les opérations de ramassage des déchets dérangent les oiseaux marins en reproduction et piétinent les nids de tortues marines. Il n'est pas judicieux de mener ce genre d'opérations en période de reproduction des oiseaux marins et des tortues marines.

078. La métamorphose de la vie sous-marine loin de l'homme	26 nov. 2021	« <i>La métamorphose de la vie sous-marine loin de l'homme.</i> » <sup>1</sup> « <i>Le parc naturel de la mer de Corail, grâce à son plan de gestion, met tout en œuvre pour éviter que nos récifs éloignés subissent le même sort.</i> » <sup>2</sup>	078-1. Il est évident pour tout observateur que loin de l'homme, la vie sous-marine n'est pas « <i>métamorphosée</i> » mais préservée. En revanche, là où s'exercent les activités humaines, la vie marine est généralement considérablement dégradée. Le titre de ce communiqué s'apparente à une antiphrase, figure de style littéraire consistant à affirmer une chose en utilisant une combinaison de mots de signification opposée. 078-2. Comme les représentants de la société civile au comité de gestion l'ont fait remarquer tôt dans le processus d'élaboration du plan de gestion, il y a une contradiction entre les objectifs affichés (« <i>protection et maintien de la diversité biologique et des processus écologiques qu'elle comporte ainsi que des ressources naturelles et/ou des valeurs culturelles qui lui sont associées</i> ») et la finalité du Parc telle qu'elle est annoncée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (« <i>rechercher le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines</i> », « <i>favoriser l'exploitation responsable de la mer de Corail</i> » ; <a href="#">Martin &amp; Lecren 2014</a> ). En effet, une telle formulation ambiguë ouvre la porte à des activités destructrices de la biodiversité et des écosystèmes (voir les commentaires n <sup>os</sup> 046-3, 055-2, 057-1, 084-2, 084-4, 136-1), donc incompatibles avec l'objectif de protection et de conservation qui motive la création de l'aire marine protégée ( <a href="#">Action Biosphère 2016</a> ; <a href="#">Fourdrain 2016a</a> ). Le plan de gestion n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques.
079. Napo, Capitaine de l'Amborella	02 déc. 2021	« <i>Un navire dédié à la recherche scientifique au sein du parc naturel de la mer de Corail.</i> » <sup>1,2</sup>	079-1. S'il est vrai que l' <i>Amborella</i> embarque parfois à son bord des équipes de recherche pour les transporter vers différents sites éloignés du Parc comme les récifs d'Entrecasteaux ou les îles Chesterfield, de nombreuses missions effectuées par ce navire ne correspondent pas à des programmes de recherche particuliers. Il en est ainsi des missions dites « <i>de suivi</i> » comme p. ex. : le comptage des tortues, le ramassage des déchets de plastique, le comptage des oiseaux marins, la pose de dispositifs de concentration de poissons pour la pêche, l'entretien des stations météorologiques automatisées, la réparation de balises de navigation, etc. ( <a href="#">Anonyme 2014, 2016a, 2017a</a> ). 079-2. Comme déjà dit, le protocole de comptage des tortues est inadapté, du fait que celui-ci ignore le dérangement des oiseaux marins en reproduction sur le pourtour des îlots. Il en est de même pour les opérations de ramassage des déchets, qui dérangent les oiseaux marins et piétinent les nids de tortue.
080. « Connaître pour mieux préserver »	03 déc. 2021	« <i>“Il s'agit pour nous de vérifier les travaux [scientifiques] qui seront effectués dans le parc afin de limiter leur impact sur l'environnement et éviter que n'importe quoi soit fait n'importe où”, précise Morgane Reix-Tronquet.</i> » <sup>1,2</sup> « <i>“Ces connaissances nous aident à améliorer la gestion du parc”, conclut la chargée de la science du parc.</i> » <sup>3</sup>	080-1. Est-ce vraiment au service de la pêche d'assurer ce type de vérification ? Les préoccupations exposées ici relèvent d'un comité d'éthique indépendant. Idéalement, celui-ci serait constitué de personnalités compétentes en matière de biologie de la conservation, de droit de l'environnement, d'épistémologie, de philosophie des sciences, etc. À notre connaissance, aucun comité de ce genre n'est envisagé par le parc. 080-2. Un tel comité pourrait aussi se prononcer sur l'intérêt et l'acceptabilité des opérations de « <i>suivi</i> » menées en autarcie par les services du parc, ceci sans questionnement scientifique clair. 080-3. Les connaissances sur les oiseaux marins des atolls d'Entrecasteaux, Chesterfield-Bampton et Bellona ( <a href="#">Rancurel 1976</a> ; <a href="#">Robinet, Sirgouant &amp; Bretagnolle 1997</a> ; <a href="#">Bourne, David &amp; MacAllan 2005</a> ; <a href="#">Borsa et al. 2010</a> ; <a href="#">Baudat-Franceschi 2011</a> ) n'ont pourtant pas été prises en compte lors de la préparation des arrêtés sur les réserves et le tourisme dans le Parc ( <a href="#">voir Borsa 2020</a> ; <a href="#">Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020</a> ).
081. Ces montagnes sous-marines qui font la richesse de notre mer	08 déc. 2021	« <i>les monts sous-marins abritent une faune très dense, caractérisée par une forte concentration de pélagiques, notamment des baleines à bosses et des poissons profonds comme des vivaneaux</i> » <sup>1,2</sup> « <i>les monts sous-marins, de par leur richesse en biodiversité, peuvent constituer des zones intéressantes pour les activités touristiques comme le whale watching, ou pour la pêche profonde</i> » <sup>3,4</sup>	081-1. Le choix de la baleine à bosse et des vivaneaux pour illustrer la faune associée aux monts sous-marins est éloquent : la première attire des touristes ; les seconds sont exploités par la pêche profonde (et vraisemblablement sur-exploités). La « <i>richesse</i> » dont il est question dans le titre de ce communiqué a manifestement le sens de profits découlant d'activités commerciales. 081-2. Les vivaneaux ne sont pas des espèces pélagiques mais benthiques. 081-3. Confirmation du commentaire n° 081-1. 081-4. La pêche profonde n'est pas une activité écologiquement responsable ( <a href="#">Norse et al. 2012</a> ). Que le Parc envisage de développer une pêcherie sur les monts sous-marins ( <a href="#">voir aussi Merlini 2019</a> ) confirme que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes n'est pas son objectif prioritaire.
082. Le monde des abysses n'a pas livré tous ses secrets	10 déc. 2021	« <i>... la biodiversité calédonienne déjà connue pour son extraordinaire densité en surface, semble tout aussi remarquable dans les profondeurs. Une raison de plus</i>	082-1. Une raison de plus pour s'abstenir de créer des usages potentiellement impactants, par exemple en délivrant de nouvelles licences de pêche à la palangre de fond ( <a href="#">Fourdrain 2019</a> ).

083. Retour de l'Amborella : une nouvelle mission réussie !	16 déc. 2021	« La mission principale était le suivi de la fréquentation des tortues vertes sur les îlots d'Entrecasteaux et des Chesterfield. » <sup>1</sup>	083-1. Depuis 2007, l'objectif principal des tournées de l'Amborella est en effet le comptage des traces de tortues vertes sur les plages des îlots coralliens éloignés (Anonyme 2008, 2017b ; Fonfreyde et al. 2011, 2012a, 2012b, 2013, 2015a, 2015b ; Fourdrain 2020 ; Kerandel et al. 2015, 2016, 2017 ; Reix-Tronquet 2019a, 2019b). La tortue verte n'est pourtant qu'une parmi 15 espèces de grands vertébrés marins qui nichent sur ces îlots. Les 14 autres, des oiseaux marins, ont été relativement négligées lors de la préparation des arrêtés de 2018 sur les réserves et le tourisme (Borsa 2018). En outre, le protocole de comptage des tortues est susceptible de causer un dérangement grave des oiseaux marins nichant sur le pourtour des îlots (voir les commentaires n <sup>os</sup> 060-1, 098-3).
084. Les navires de pêche sous l'œil d'observateurs attentifs - Rencontre avec François Prioul, en charge du programme observateurs des pêches de Nouvelle-Calédonie	17 déc. 2021	« Les pêcheurs ne sont pas toujours seuls à bord, il arrive que des observateurs soient également présents afin de collecter des données et procéder au suivi de l'activité. » <sup>1</sup>  « Nous suivons la taille des trois espèces de thon pêchées. Depuis 20 ans, elle varie extrêmement peu autour d'une moyenne définie. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de décrochage. Quand la taille des poissons diminue, c'est une alerte. Il est alors nécessaire d'en identifier les causes : changement dans les zones de pêches, changement de comportement migratoire des poissons ou une capture exagérée des plus gros individus, etc.. » <sup>2</sup>  « Les équipages sont formés et savent quel protocole adopter quand ils capturent une espèce emblématique, comme une tortue, et qu'il faut la remettre à l'eau. » <sup>3</sup>  « Un événement plutôt rare. » <sup>4,5</sup>	084-1. D'après les rapports des observateurs des pêches (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d), entre 5.6 % et 10.1 % (moyenne ± SD : 8.0 ± 1.7 %) du nombre de filages déclarés par l'ensemble de la flotte de thoniers ligneurs sont observés. De même, sont observés entre 6.0 % et 10.2 % (moyenne ± SD : 8.2 ± 1.6 %) des ha-maçons. Ceci revient à dire que ces dernières années, des observateurs étaient à bord des thoniers ligneurs pour environ 8 % des marées, en supposant que toutes les opérations de filage ont été déclarées. Dit autrement, il n'y a aucun observateur à bord plus de 90 % du temps.  084-2. F. Prioul omet de signaler que depuis 2015, le tonnage de thons capturés diminue alors que l'effort de pêche augmente (Cochin 2019a ; Anonyme 2021d). Il y a manifestement baisse de rendement : la surpêche ne serait-elle pas une explication plausible ?  084-3. En 2017 une tortue olivâtre <i>Lepidochelys olivacea</i> moribonde aurait été « ramimée » ! Puis rejetée à l'eau « vivante ». Si le devenir de cet individu est incertain, les données disponibles (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d) indiquent que la mortalité déclarée des tortues prises dans les longues lignes serait d'environ 43 %. La mortalité est de 100 % pour les oiseaux marins. La mortalité au moment du virage de la ligne serait d'environ 6 % pour les requins. Cependant, ce dernier chiffre est vraisemblablement sous-estimé. En effet, les travaux des chercheurs montrent une mortalité des requins bien supérieure et la grande majorité des requins relâchés encore vivants meurent dans les mois qui suivent (Hutchinson & Bigelow 2019). Voir aussi les commentaires n <sup>os</sup> 017-2, 055-4.  084-4. Les captures d'espèces dites « emblématiques » déclarées par les observateurs des pêches sont, pour 2016 : 1 oiseau, 5 tortues ; pour 2017 : 1 oiseau, 3 tortues, 3 cétacés ; pour 2018 : 9 oiseaux, 3 tortues, 1 cétacé ; pour 2019 : 3 oiseaux, 1 tortue, 2 cétacés ; pour 2020 : 2 oiseaux, 2 tortues (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d). Ces chiffres – possiblement sous-estimés – sont, sauf erreur, à multiplier par 12.5 pour obtenir une estimation sur l'ensemble de la flotte, ce qui au total aboutit à 200 oiseaux marins, 112 tortues marines et 75 cétacés sur la période considérée qui est de cinq ans.  084-5. Les rapports des observateurs des pêches n'identifient pas les oiseaux marins capturés à l'espèce, ce qui est regrettable. Une seule identification a été tentée dans le rapport des observateurs de 2017 : « un oiseau appartenant au groupe des pétrels et puffins ». Il s'agit donc d'une identification au niveau de la famille (Procellariidae). Or, parmi les Procellariidae le plus fréquemment observés dans notre ZEE figurent une espèce menacée d'extinction, le pétrel de Gould <i>Pterodroma leucoptera</i> (VU), et une autre quasi-menacée, le pétrel de Tahiti <i>Pseudobulweria rostrata</i> (NT). Les tortues marines ne sont pas toujours identifiées à l'espèce : en 2017, les trois tortues capturées (et noyées) étaient des tortues olivâtres <i>Lepidochelys olivacea</i> , espèce menacée d'extinction (VU) (Abreu-Grobois & Plotkin 2008) ; en 2018, t. Enfin, les identifications de cétacés par les pêcheurs sont parfois erronées (ex. Anonyme 1996). Toutes ces prises dites « accidentelles » mériteraient d'être documentées par des photographies : aucune telle photographie n'a été, à ce jour, rendue disponible par le service en charge de la gestion de la pêche dans le parc.
085. La collaboration entre le parc naturel de la mer de Corail et la marine nationale s'enrichit	21 déc. 2021	« Cette collaboration [entre la Marine nationale et le service de la pêche] vise à mieux préserver notre patrimoine marin de la pêche illégale. » <sup>1</sup>  « ... la pêche à la palangre horizontale dérivante, [...] technique utilisée par les pêcheurs hauturiers en Nouvelle-Calédonie [...] offre un résultat de qualité tout en assurant la durabilité des ressources. » <sup>2,3</sup>	085-1. Le patrimoine marin est-il tant que cela préservé par la pêche autorisée dans la ZEE ? Voir les commentaires n <sup>os</sup> 017-2, 031-1, 044-1, 045-11, 050-2, 055-1, 057-1, 066-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1, 121c-3.  085-2. « Résultat de qualité » : terme à définir. La pêche à la longue ligne est en fait très peu sélective puisqu'elle capture de nombreuses espèces qui ne sont pas ciblées par la pêcherie : requins et raies, tortues marines, oiseaux marins, cétacés. Beaucoup de ces espèces aussitôt rejetées par-dessus bord, mortes ou moribondes, sont menacées d'extinction (voir les commentaires n <sup>os</sup> 055-2, 084-4).  085-3. « Assurant la durabilité des ressources » ? On observe une baisse de rendement depuis cinq ans (Cochin 2019a ; Anonyme 2021d), qui pourrait bien s'expliquer par la surpêche. Aucune action n'a été entreprise dans le parc pour évaluer

l'impact de la pêche à la longue ligne sur les espèces capturées « accessoirement » (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d).

087. Le socle juridique du parc désormais consolidé !	24 déc. 2021	« ... un cadre réglementaire permettant la protection effective de nos réserves naturelles. » <sup>1</sup>  « ... travaux qui seront conduits en 2022 visant à définir les modalités d'exercice d'activités dans le parc et de fréquentation de certaines réserves... » <sup>2</sup>	087-1. Un cadre réglementaire seul ne suffit pas. Il faut aussi que la réglementation soit appliquée et pour cela il faut, entre autres, des moyens de surveillance.  087-2. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie considère que les « réserves naturelles » telles qu'il les définit peuvent être fréquentées par les touristes (Germain & Poidyalwane 2018c), arguant du fait que « le choix de mise en place de réserves naturelles ou intégrales s'est fait en concertation avec le comité de gestion et des scientifiques, qui ont statué ensemble sur le niveau de protection à appliquer à chaque zone » (J.-A. Kerandel in litt., août 2021). Cet argument est fallacieux : nous avons montré que l'expertise à l'origine de cette classification était délibérément biaisée (Borsa, Lauvray & Lhermitte 2020).
088. A la recherche de traces d'occupations anciennes au cœur des îlots du parc	28 déc. 2021	« L'IANCP, en collaboration avec l'université de la Nouvelle-Calédonie, prévoit d'effectuer l'inventaire archéologique, toutes périodes confondues, des îlots du parc naturel de la mer de Corail. » <sup>1</sup>	088-1. Y a-t-il eu concertation avec les ornithologues, afin d'éviter le dérangement des oiseaux marins lors du dégagement des vestiges et lors des fouilles ? Il n'y a pas de trace d'une telle concertation dans les comptes rendus des comités de gestion.
089a. « Tout l'espace qui n'est pas immergé est occupé par les oiseaux »	30 déc. 2021	« Les oiseaux sont attirés par le caractère isolé et peu fréquenté de ces sites qui leur permet de ne pas être dérangés par l'homme. » <sup>1,2</sup>  « Nous avons observé, durant l'hiver austral, de nombreux oiseaux en période de reproduction, avec des œufs et des poussins, presque plus nombreux que durant la période habituelle (jan.). C'est étonnant ! » <sup>3</sup>  « Dérange-t-on les oiseaux ? » <sup>4</sup>  « un refuge pour ces colonies d'oiseaux dont certaines sont classées "vulnérables" » <sup>5</sup>  « comprendre les mécanismes de dérangement et définir les règles de conduite à mettre en œuvre pour préserver la quiétude de ces animaux » <sup>6</sup>	089a-1. Les îlots éloignés sont de petite taille et ils sont isolés au milieu de surfaces immenses de l'océan, ce qui explique la densité élevée d'oiseaux marins pélagiques durant la période de reproduction. Hypothèse : la pénurie de place disponible pour la nidification pourrait aussi expliquer, en partie, l'étalement de la reproduction sur l'année pour plusieurs des espèces concernées.  089a-2. Deux espèces qui se maintiennent en abondance sur les îlots éloignés ont disparu ou se sont considérablement raréfiées sur les îlots du lagon de la Nouvelle-Calédonie : c'est le cas, avéré, du fou brun (de Naurois & Rancurel 1978a) et, manifeste, de la sterne fuligineuse (Rancurel 1976). Il est en effet tentant d'y voir un effet du dérangement humain, qui est plus fort à proximité des concentrations humaines que sur les atolls éloignés des Chesterfield-Bampton et Belona.  089a-3. Les observations de reproduction durant l'hiver austral existent pourtant depuis des décennies (Rancurel 1973a, 1976 ; Borsa & Boiteux 2007 ; Weimerskirch et al. 2013).  089a-4. Naïveté ou mauvaise foi ? Au vu de l'abondante littérature à ce sujet, cette question est déconcertante. Plusieurs références sont proposées par Borsa (2018, 2019),  089a-5. Une seule espèce d'oiseau marin, parmi la vingtaine nicheuses dans le Parc, a été évaluée comme menacée : il s'agit de la sterne néréis (BirdLife International 2018). Une seconde espèce pourrait la rejoindre s'il est avéré qu'elle se reproduit bien dans le Parc : le pétrel à poitrine blanche <i>Pterodroma alba</i> , signalé sur l'île Surprise en 2021 (Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021b ; BirdLife International 2022). Plusieurs autres espèces sont globalement en déclin.  089a-6. Des recommandations à ce sujet ont été émises par Burger et al. (2010), mais il n'en a pas été tenu compte lors de la préparation de la réglementation (Borsa 2018).
089b. Petites anecdotes de terrain	30 déc. 2021	« On se fait alors coloniser par ces petits animaux heureusement inoffensifs pour l'homme » <sup>1</sup>	089 b-1. Des tiques du genre <i>Ornithodoros</i> sont présentes aux Chesterfield (Rageau & Vervent 1958 ; Cohic 1959). Ce type de tique qui infeste les oiseaux marins tropicaux est susceptible de transmettre à l'homme un arbovirus mortel (Bourne et al. 1977 ; Bourne 1989 ; W.R.P. Bourne in litt., jul. 2007).
090. Des tortues vertes suivies à la trace	05 jan. 2022	« Ils font le tour de chaque île. Le premier de l'équipe compte les traces qui coupent le trait dessiné dans le sable la veille, deux autres passent la herse et le râteau afin de les effacer, un dernier dessine un nouveau trait à l'aide d'un boulet. » <sup>1</sup>  « Lorsqu'elle pond, la tortue entre dans une sorte de transe et ne réalise plus ce qui se déroule autour d'elle » <sup>2</sup>  « Seule une tortue sur 1000 arrive à l'âge de reproduction (entre 20 et 30 ans). D'où l'importance pour le gestionnaire de préserver ce joyau en menant à bien ces campagnes annuelles de suivi. » <sup>3</sup>	090-1. Soit une équipe de quatre personnes qui fait plusieurs fois le tour de chaque îlot, stressant les oiseaux marins en reproduction et les conduisant à abandonner œufs et poussins (Bachy 2009 ; Reix-Tronquet 2019b). Voir aussi le commentaire n° 060-1.  090-2. Anthropomorphisme. Il est vraisemblable qu'une fois la séquence de ponte amorcée, la tortue femelle élève son niveau de tolérance au dérangement, sans quoi les œufs en cours de ponte seraient perdus.  090-3. Le lien logique qui conduit de la première phrase à la seconde n'est pas clair. De plus, l'idée que les « suivis » permettraient de « préserver » les tortues marines du Parc n'est pas développée.

091. Rencontre avec les créatures des profondeurs	06 jan. 2022	« un étrange poisson à grande bouche, ressemblant vaguement à une sole » <sup>1</sup>	091-1. La photographie accompagnant ce communiqué ne montre pas une sole, mais une petite baudroie. Toutefois, parmi les poissons capturés lors de cette campagne figurait effectivement un poisson pleuronectifforme curieusement prognathe ( <a href="#">Antic-Martin &amp; Detcheverry 2021</a> ).
092. Pierre Crubillé, président du syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie	11 jan. 2022	« Nous avons besoin d'accéder au parc pour innover localement. » <sup>1</sup> « Président du syndicat des activités nautiques, il aspire à vivre de sa passion de la mer et à la partager avec le plus grand nombre. » <sup>2,3</sup> « Il est essentiel de protéger cette zone mais il est également important de permettre aux acteurs nautiques et touristiques d'y développer leur activité. » <sup>4</sup> « ... le gouvernement conduira, en 2022, d'importants travaux visant à définir les modalités d'exercice d'activités dans le parc et de fréquentation de certaines réserves. » <sup>5</sup>	092-1. La formule utilisée, « innover localement » interroge. S'agirait-il de développer localement des activités nautiques et touristiques qui ont déjà cours ailleurs ? Dans ce cas il ne s'agirait pas d'innovation à proprement parler. En quoi serait-il absolument nécessaire « d'accéder au parc » ? 092-2. Les positions exprimées en comité de gestion par le syndicat des activités nautiques et touristiques (SANT) ont été exposées dans <a href="#">Borsa (2019)</a> . En bref, le SANT souhaitait pouvoir exploiter la partie sud de l'atoll des Chesterfield-Bampton (le « V » des Chesterfield) pour son « intérêt touristique fort ». Il songeait y développer la plongée en bouteille. Il affirmait que « le tourisme peut participer à la protection de l'environnement » sans expliquer comment. Il s'opposait à la mise en réserve intégrale du « V » des Chesterfield. 092-3. P. Crubillé possède le club de plongée Blue Caledonia Diving avec son bungalow en dur sur le petit îlot Amédée ( <a href="#">Rubichon 2021</a> ). Il n'y a pas si longtemps, à l'emplacement de ce bungalow il y avait de la végétation, des terriers de puffins, des tricots rayés et toute la petite faune des îlots coralliens du lagon sud. Au nom du développement des activités nautiques et touristiques, on a dégradé (« développé ») ce site, un parmi d'autres. Les îlots éloignés du Parc sont les derniers refuges où plusieurs espèces d'oiseaux marins qui ont disparu du lagon sud peuvent encore se reproduire, de même qu'une espèce de tortue marine en danger d'extinction. Pour protéger ces espèces vulnérables au dérangement humain, il faut sanctuariser les îlots où elles se reproduisent et non « partager avec le plus grand nombre » une « passion de la mer » qui conduit à leur sur-fréquentation. Voir aussi le commentaire n° 099-3. 092-4. Il y a une contradiction entre l'idée de protéger les sites fragiles et vulnérables du « V » des Chesterfield, en particulier les abords des îlots coralliens, et celle de vouloir y développer des activités touristiques, qui dérangent la faune, augmentent le trafic maritime et polluent (gaz d'échappement, eaux grises, eaux noires, déchets alimentaires, bruit, lumières nocturnes, ...). Une fois lancées, avec le temps les activités touristiques risquent d'augmenter en volume, jusqu'au point qu'elles colonisent progressivement les îlots comme cela est observé dans le lagon sud et partout ailleurs dans le monde ( <a href="#">Knafo 2021</a> ). Il convient de préserver les tout derniers espaces vierges ou quasi-vierges de la planète – dont les récifs et îlots éloignés de la mer de Corail font partie ( <a href="#">Ceccarelli et al. 2013</a> ) – de ce type d'usages et de la dégradation inévitablement liée à l'accroissement du nombre de visiteurs ( <a href="#">Knafo 2021</a> ). 092-5. L'idée sous-jacente est donc bien de créer de nouveaux usages touristiques sur les sites exceptionnellement préservés du Parc. Ceux-ci auront inévitablement leur part d'impact supplémentaire sur des espèces et des écosystèmes fragiles jusqu'ici protégés par leur éloignement des activités humaines.
093. « Chaque épave a son histoire »	13 jan. 2022	« les récifs sont des pièges de corail pour les navires, ce qui explique les nombreuses épaves présentes dans le Parc. » <sup>1</sup>	093-1. C'est aussi ce qui explique que la mer de Corail soit restée relativement préservée jusqu'à ce jour.
094. Le Parc pose la première brique de son système de surveillance	20 jan. 2022	« un projet de sentinelles des mers qui impliquera les pêcheurs calédoniens » <sup>1</sup> « un dispositif de surveillance des zones récifales par bouées acoustiques » <sup>2</sup>	094-1. Des « sentinelles » qui déciment les populations de grands prédateurs marins sur 98 % de la surface du Parc. Voir les commentaires n°s 004-3, 017-2, 031-1, 044-1, 045-11, 050-2, 054-1, 055-1, 055-2, 057-1, 066-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1. 094-2. Comme le « V » des Chesterfield. Voir les commentaires n°s 016-2, 092-2, 092-4, 122-1, 122-2.
095. Les instances du parc sont relancées !	21 jan. 2022	« Une feuille de route ambitieuse a été présentée » <sup>1</sup> « ... échanges [...] autour des enjeux prioritaires du parc en matière de sécurisation des réserves, de définition des modalités d'exercice d'activités dans le parc et du renforcement de la protection des monts sous marins » <sup>2</sup> « Réélection au sein du conseil scientifique » <sup>3</sup>	095-1. Une « ambition » qui va jusqu'à ne toujours rien modifier des décisions de classement prises en 2018 ; à maintenir de multiples conflits d'intérêts au sein du comité de gestion ; à continuer à considérer la pêche industrielle à la longue ligne comme « éco-responsable » ; à reconduire à l'identique, par manque de temps, un comité scientifique démissionnaire ( <a href="#">Lercari 2022</a> ). 095-2. A ce jour, les monts sous-marins n'ont aucun statut de protection. 095-3. Le comité scientifique avait démissionné en janvier 2021. Il est toutefois reconduit à l'identique, à l'exception du remplacement de G. Bœuf (physiologiste des poissons et « spécialiste de la biodiversité ») par C. Sand (archéologue) ( <a href="#">Lercari 2022</a> ).
096. Nos récifs se portent bien !	21 jan. 2022	« Nos récifs se portent bien ! » <sup>1</sup> « des missions de suivi afin de permettre à la Nouvelle-Calédonie de	096-1. Cette affirmation est contredite par la baisse de moitié des effectifs d'holothuries et de bénomies depuis que les récifs d'Entrecasteaux ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO ( <a href="#">Wantiez, Frolla &amp; Goroparawa 2022</a> ). Une telle

montrer le maintien de l'intégrité du site à l'UNESCO »<sup>2</sup>

« ... les pressions anthropiques sont encore relativement limitées. »<sup>3</sup>

hécatombe montre en réalité un fort braconnage.

096-2. La finalité de ces missions de « suivi » serait donc de « montrer ».

096-3. Ce braconnage ne semble pas concerner que les holothuries et les bécassins, dont plusieurs espèces sont évaluées comme menacées d'extinction selon l'IUCN (Wells 1996 ; Conand et al. 2013), mais aussi les tortues vertes et les poussins d'oiseaux marins (Spaggiari, Chartendraul & Barré 2007 ; C. Sabinot comm. pers., juin 2022).

097. Le plus grand des oiseaux nidi-fiant de Nouvelle-Calédonie !

25 jan. 2022 « Cette grande frégate est une des espèces remarquables présente au sein du parc naturel de la mer de Corail. Elle niche sur certains îlots d'Entrecasteaux et des Chesterfield ainsi qu'à Walpole. »<sup>1</sup>

« [...] un total de 1 500 à 2 500 couples reproducteurs nicheraient dans le parc naturel de la mer de Corail. »<sup>2</sup>

« [...] pendant la parade nuptiale, lorsque les femelles les survolent, les mâles gonflent cet attribut coloré, claquent du bec et battent des ailes. Une étonnante façon de draguer, n'est-ce pas ? »<sup>3</sup>

« Certains mâles jaloux ont même été observés tentant de crever la poche de leurs concurrents. »<sup>4,5</sup>

097-1. La frégate du Pacifique niche aussi sur l'île Hunter (Condamin 1978 ; Borsa & Baudat-Franceschi 2019, 2023). Les mouvements en mer des frégates du Pacifique de la mer de Corail ont été étudiés par Weimerskirch & Lallemand (2014) et Weimerskirch et al. (2013, 2017).

097-2. La taille de population ici proposée pour l'espèce dans le parc est celle figurant dans la compilation de Duval (2018), le livre de chevet du SPNMCP en ce qui concerne les oiseaux marins. Une estimation est proposée dans l'Atlas des oiseaux marins d'outre-mer de la Ligue de protection des oiseaux en cours de préparation (S. Dalloyau, in litt., mars 2023). Celle-ci, d'environ 1 900 couples reproducteurs au total, se base sur les travaux les plus récents publiés sur les oiseaux marins des atolls des Chesterfield-Bellona et d'Entrecasteaux, ainsi que ceux des îles Walpole et Hunter (Fonfreyde et al. 2018 ; Borsa & Baudat-Franceschi 2019, 2023 ; Borsa 2021 ; Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021b).

097-3. Selon Hamilton & Zuk (1982), l'ornementation du mâle permettrait à la femelle de vérifier que celui-ci est exempt de parasites et donc possède des gènes de qualité, souhaitables pour sa descendance. Le sac gulaire rouge vif et les longues plumes lustrées du manteau des mâles de la frégate du Pacifique constituent de tels ornements, qui résulteraient ainsi de millions d'années de sélection sexuelle. Un mâle exhibant ses atours dans le but de s'accoupler est un comportement répandu chez les oiseaux, ainsi que d'autres vertébrés.

097-4. Dans le cas présent, tiré des observations de Bachy (2019b), il semble plus correct de parler de compétition entre mâles pour la possession de l'emplacement pour la nidification, voire du nid, que de « mâle jaloux ». Le mâle vaincu devra trouver un autre emplacement où construire ou reconstruire son nid.

097-5. Cette fiche omet de parler des menaces de dérangement sur les frégates du Pacifique, qui sont pourtant parmi les oiseaux marins tropicaux les plus farouches (Diamond 1975 ; Borsa & Boiteux 2007 ; Bachy 2019b). Leurs populations sont aussi en baisse à l'échelle mondiale (BirdLife International 2020) : ceci n'est pas précisé dans le communiqué du Parc. Parmi les menaces sur cette espèce, il y a le dérangement et la surpêche des thons : ceci n'est pas précisé non plus. Enfin, dans le Parc, les frégates du Pacifique sont victimes directes de la pêche à la longue ligne (Anonyme 2019).

098. Léa Carron, la « madame pêche » du parc naturel de la mer de Corail

26 jan. 2022 « Ces fiches de pêche que remplissent les capitaines après chaque campagne nous permettent d'obtenir des informations sur les lieux de pêche, l'effort et le tonnage pêché par espèce. »<sup>1</sup>

« La "madame pêche" du parc naturel de la mer de Corail aspire, à l'avenir, à s'investir sur l'ensemble des travaux du service. Un rêve qu'elle a déjà touché du doigt l'an dernier lors d'une mission sur le suivi des tortues marines aux Chesterfield et sur l'archipel d'Entrecasteaux. »<sup>2,3</sup>

098-1. Seules les espèces commerciales sont renseignées de la sorte, alors que cette pêcherie a un impact dévastateur sur de nombreuses espèces non-commerciales, comme les requins et raies, mais aussi les tortues marines, les oiseaux marins et les cétacés. Une gestion responsable tiendrait compte des espèces les plus vulnérables et mettrait en place les mesures destinées à les protéger. Cette idée est désormais partagée par plusieurs membres du comité de gestion du parc (Pophillat 2022b), ce qui constitue un petit progrès. Il nous semble que tant que de telles mesures ne sont pas sérieusement envisagées et mises en place, le label de « pêche responsable » que s'auto-décernent la pêche à la longue ligne calédonienne (Huglo 2019) n'a guère de signification.

098-2. La photographie qui illustre ce communiqué montre L. Carron un râteau à la main, ainsi qu'un jeune homme en sac à dos, ainsi que l'ombre d'un moins une autre personne. On y voit aussi le sillon tracé dans le sable par le boulet utilisé pour le comptage des traces de tortues. La plage est étroite à cet endroit. Là où passent le boulet et le râteau, ainsi que ce groupe d'au moins trois personnes est le site de nidification des fous masqués et c'est seulement à un mètre ou deux du début de la partie végétalisée de l'îlot, là où nichent les noddis bruns, les fous bruns, les sternes fuligineuses, etc. Bref, les distances d'approche (Burger et al. 2010) ne sont pas respectées et cela entraîne inévitablement un dérangement des oiseaux en train de nicher.

098-3. Ces opérations de comptage des tortues vertes sont lourdes, pour quels résultats ? Elles causent un dérangement considérable des oiseaux qui nichent sur la plage ou le haut de plage jusqu'à provoquer la mort de couvées de fous masqués (Bachy 2009 ; Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021b ; Bismuth & Borsa 2022) et menacer la reproduction de la sterne à nuque noire (Reix-Tronquet 2019b). Il serait judicieux de réfléchir à un allègement de ce type d'opérations et à y renoncer lorsque des sternes s'installent sur la plage pour pondre, lorsque les fous masqués incubent leur œuf ou leur poussin, ou lorsque la plage est étroite, comme ici sur la photographie. Voir aussi les communiqués n<sup>os</sup> 060, 090.

<p>099. Trois questions à Claude Payri, directrice de recherche IRD</p>	<p>28 jan. 2022</p>	<p>« Travailler aux problématiques liées à la fréquentation des écosystèmes coralliens et îlots associés avec l'éclairage des travaux scientifiques menés sur ces questions. »<sup>1</sup></p> <p>« Pouvoir travailler en toute transparence avec les différentes instances concernées »<sup>2</sup></p> <p>« ... que ce parc soit celui des calédoniens, qu'il puisse profiter à tous aujourd'hui et demain. »<sup>3</sup></p>	<p>099-1. Toute une littérature est d'ores et déjà disponible sur le dérangement causé par les visiteurs sur les îlots coralliens, or il n'en a pas été tenu compte lors de l'élaboration de la réglementation sur les réserves et le tourisme (Borsa 2018, 2019 ; René 2018 ; Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020). Le comité scientifique (CS) a été alerté sur ce problème mais il n'y a pas d'indication qu'il souhaite s'en saisir et apporter un rectificatif (Borsa 2020).</p> <p>099-2. La transparence que la présidente du CS dit souhaiter pourrait se traduire par une déclaration de liens d'intérêts. Celle-ci montrerait que plusieurs des membres du CS sont à la fois juge et partie (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020). Voir aussi le commentaire n° 070-2. A notre connaissance, à ce jour aucune déclaration de ce type n'a encore été transmise au comité de gestion du parc. Le CS a été créé en octobre 2018 (Germain &amp; Poidyaliwane 2018e), soit il y a déjà plus de quatre ans.</p> <p>099-3. Définition du mot « profit » selon Rey-Debove &amp; Rey (1993) : « augmentation des biens que l'on possède ». Le CS est supposé éclairer le comité de gestion lors de la préparation de son plan de gestion (Martin &amp; Lecren 2014). Sa mission n'est pas de plaire à tous les Calédoniens en les aidant à augmenter les biens qu'ils possèdent, mais de fournir les éléments factuels permettant d'atteindre les objectifs du plan de gestion ; à commencer par celui, essentiel, de « protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel ». L'idée de profit étant étrangère à cet objectif fondamental du parc, il n'y a pas de raison a priori de l'évoquer. Voir aussi les propos attribués à la présidente du CS dans le quotidien <i>Nouvelles Calédoniennes</i> (Gallien-Lamarche 2020) : « La présidente du comité scientifique espère que le Parc entame une troisième phase pour que les pêcheurs soient contents, les touristes soient contents, les chercheurs soient contents ».</p>
<p>100. Un volcan en Nouvelle-Calédonie</p>	<p>02 fév. 2022</p>	<p>« Saviez-vous que la Nouvelle-Calédonie abrite un volcan ? »<sup>1,2</sup></p> <p>« Matthew et Hunter ont ainsi fait l'objet d'une première mission de suivi menée par le service de la pêche et de l'environnement marin de la direction des Affaires maritimes, en mai 2013, avec l'équipage de l'Amborella. »<sup>3</sup></p> <p>« L'île Hunter est considérée comme la plus originelle des 2 îles du fait d'une formation végétale dominée par des espèces indigènes. »<sup>4</sup></p>	<p>100-1. S'il est situé à l'intérieur de la ZEE calédonienne, le volcan Matthew (« Leka ») est aussi revendiqué par le Vanuatu (David 2011). Du point de vue géologique, le volcan Matthew fait partie de la chaîne volcanique des Nouvelles-Hébrides.</p> <p>100-2. Il ne s'agit pas du seul volcan émergé de Nouvelle-Calédonie, puisque l'île Hunter, voisine de Matthew, est aussi le sommet émergé d'un volcan. Des traces de volcanisme (coulées, dykes, ...) sont également visibles sur la Grande Terre.</p> <p>100-3. En réalité, il y a eu plusieurs missions avant cela. Voir le commentaire n° 052-1.</p> <p>100-4. L'île Hunter est géologiquement plus ancienne que l'île Matthew (Maillet, Monzier &amp; Lefèvre 1986) : sa colonisation par la végétation est également plus ancienne.</p>
<p>101. Le Parc de la mer de corail en effervescence</p>	<p>02 fév. 2022</p>	<p>« tout en préservant une activité économique durable »<sup>1,2</sup></p> <p>« la Nouvelle-Calédonie a créé en 2014 l'une des plus vastes aires marines protégées au monde »<sup>3</sup></p> <p>« en ce début d'année, les instances du parc sont en pleine relance et les projets foisonnent »<sup>4</sup></p> <p>« contribuer à la reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie comme pôle de référence de la préservation de la biodiversité au niveau mondial et de territoire d'innovation. »<sup>5</sup></p> <p>« L'impact des plastiques tant à terre qu'à dans les lagons du parc fera l'objet de toutes les attentions. »<sup>6,7</sup></p> <p>« Le comité scientifique du parc, créé en 2018 dans le but d'asseoir ses décisions sur des éléments scientifiques incontestables ... »<sup>8</sup></p> <p>« un panel de spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques dans des domaines variés et, notamment pour leur connaissance des écosystèmes présents au sein</p>	<p>101-1. Cette idée présuppose que l'activité économique existant dans le Parc (pêche, tourisme, trafic maritime) serait « durable ». Rien n'est moins sûr : (i) la pêche à la longue ligne menace la survie de plusieurs espèces-cibles menacées d'extinction (thon bachi, marlin bleu, voilier) tout comme celle d'espèces capturées soi-disant « accidentellement » dont, entre autres plusieurs espèces de tortues marines et de requins pélagiques en danger d'extinction ; (ii) le tourisme a un impact visible sur les espèces et les écosystèmes des îlots et lagons éloignés ; (iii) le trafic maritime est bruyant, polluant et coûteux en carbone.</p> <p>101-2. De plus, l'intention du gouvernement de Nouvelle-Calédonie n'a pas été, jusqu'ici, de se contenter de préserver l'activité économique existant dans le Parc, mais de la développer : « faire de la biodiversité un moteur de croissance » (B. Turaud, comm. pers., jan. 2021). Voir les communiqués n°s 004, 046, 092.</p> <p>101-3. Sur le papier.</p> <p>101-4. Un « foisonnement de projets » pas forcément « responsables » ou « durables ».</p> <p>101-5. « Pôle de référence », « territoire d'innovation » : des mots qui appartiennent aux registres du marketing et du greenwashing. Quelles sont les « innovations » envisagées ?</p> <p>101-6. L'impact de la pollution par les plastiques ne se limite pas aux îlots ou aux lagons. Cette pollution concerne tout l'océan. C'est loin au large que la plupart des oiseaux marins et les tortues marines prélèvent leur nourriture et risquent d'ingérer des micro-plastiques. Les oiseaux marins régurgitent ceux-ci à leur poussin lorsqu'ils retournent au nid. Seules quelques espèces utilisent les lagons pour leur nourrissage : fou brun, sterne néréis et noddî noir.</p> <p>101-7. Si l'impact des plastiques échoués sur les plages des îlots reste à évaluer, comme dit plus haut il est un impact indirect avéré, qui est celui des opérations dites de « nettoyage » des plastiques à terre (voir le communiqué n° 077) : ces opérations sont susceptibles d'occasionner un dérangement considérable parmi</p>

		du parc naturel de la mer de Corail. » <sup>9</sup>	les oiseaux marins nicheurs et elles augmentent le risque de piétinement des nids de tortues marines. 101-8. Les seules décisions majeures de « gestion » prises à ce jour l'ont été en 2018, avant la création du comité scientifique (Germain & Poidyalwane 2018a-e). 101-9. Voir le commentaire n° 103-2.
102. Consultations et consensus au programme du comité de gestion	04 fév. 2022	<p>« Ce comité est une véritable instance de concertation qui regroupe toutes les parties prenantes du parc. »<sup>1</sup></p> <p>« Si l'avis rendu n'est que consultatif, il est néanmoins obligatoire et il doit faire consensus. »<sup>2</sup></p> <p>« Ce qui n'est pas toujours un exercice facile au vu des différents intérêts, environnementaux, touristiques, économiques, qui s'expriment. »<sup>3</sup></p> <p>« Redéfinition des réserves naturelles et intégrales »<sup>4</sup></p>	<p>102-1. Un document rédigé par l'association Action Biosphère en réponse à une enquête commanditée par le Parc sur le plan de gestion suggère que pour une partie au moins de la société civile, le comité de gestion ne serait pas une telle « instance de concertation » : « actuellement le comité de gestion a un rôle de figurant. Il est censé être consultatif, mais n'est réuni que très occasionnellement et sert davantage de faire-valoir à des décisions prises ailleurs. Etant composé de plusieurs collègues qui ont des intérêts divergents, il n'est pas facile de dégager des avis qui font consensus, d'autant plus qu'au sein même de chaque collègue il n'y a pas nécessairement d'accord entre les membres, faute de concertation et de discussion préalable. » (Action Biosphère 2022b).</p> <p>102-2. L'absence de consensus est pourtant régulièrement dénoncée par les représentants de la société civile (Ducrocq 2016a ; Fourdrain 2018a ; Anonyme 2018b ; Fourdrain 2019 ; Merlini 2019).</p> <p>102-3. Il existe pourtant un instrument qui indique de façon infaillible la direction à prendre en matière de gestion des « différents intérêts » : ce compas censé donner un cap à tous les acteurs du Parc, comité scientifique compris, est la raison d'être de ce parc : « protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel » (Martin &amp; Lecren 2014).</p> <p>102-4. Rien n'indique que le gouvernement souhaite revenir sur son refus de classer des îlots à très haute valeur écologique en réserve intégrale : îlots du Mouillage et îlot Loop aux Chesterfield ; îlots Huon et Fabre à d'Entrecasteaux. Ces îlots restent donc menacés par les débarquements de plaisanciers et de touristes, avec les conséquences délétères qu'on peut infailliblement prédire sur la reproduction des oiseaux marins (Borsa 2018, 2019). La justification apportée par les services du Parc est que « le choix de mise en place de réserves naturelles ou intégrales s'est fait en concertation avec le comité de gestion et des scientifiques, qui ont statué ensemble sur le niveau de protection à appliquer à chaque zone » (J.-A. Kerandel in litt., août 2021). Nous avons pourtant montré que l'expertise sur l'avifaune fragile de ces îlots a été menée de façon insuffisamment compétente et délibérément biaisée (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020).</p>
103. Un nouveau comité scientifique pour le parc	09 fév. 2022	<p>« Découverte - un nouveau comité scientifique pour le parc. »<sup>1</sup></p> <p>« Quinze spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance des écosystèmes présents au sein du parc naturel de la mer de Corail. Il s'agit de Christophe Sand (archéologie), Pascal Dumas (géographie), Géraldine Girardeau (droit), Samuel Gorohouna (économie), Geoffroy Lamarche (géophysique), Christophe Menkes (écosystèmes océaniques), Daniel Pauly (halieutique), Claude Payri (écosystèmes récifolagounaires), Bernard Pelletier (géosciences), Bertrand Richer de Forges (écosystèmes profonds), Emmanuel Tjibaou (usages et culture), Éric Vidal (écosystème terrestre), Laurent Wantiez (écosystèmes récifolagounaires), Valérie Allain (halieutique), Catherine Sabinot (anthropologie). »<sup>2</sup></p> <p>« quinze spécialistes indépendants »<sup>3,4</sup></p> <p>« ... englobant tous les domaines de recherche ... »<sup>5</sup></p> <p>« Ils sont nommés pour une durée de trois ans. »<sup>6</sup></p>	<p>103-1. Ce titre est trompeur, puisque seul un quinzième du comité scientifique (l'archéologue) est nouveau. Parmi les autres membres du comité scientifique, 11 ont été nommés en 2018 ; trois autres en 2019.</p> <p>103-2. D'après les informations présentées ici, en fait il n'y a pas quinze spécialistes des écosystèmes du Parc, puisqu'on peut en éliminer au moins huit : l'archéologue, le géographe, la juriste, l'économiste, les deux géophysiciens, l'usager-culturel et l'anthropologue. Resteraient donc sept chercheur(e)s plus ou moins compétents en matière d'écosystèmes au sein de ce comité, soit en fait une minorité.</p> <p>103-3. Comme dit précédemment (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020), l'indépendance du comité scientifique se discute puisque, pour commencer, ses membres sont choisis et nommés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Plusieurs d'entre eux sont en situation de conflit d'intérêts puisqu'ils bénéficient de financements de ce même gouvernement pour leurs recherches, soit directement, soit indirectement, par exemple à travers la mise à disposition de moyens à la mer, comme le navire <i>Amborella</i>. Voir aussi le commentaire n° 070-2.</p> <p>103-4. L'agenda de la recherche dans le Parc étant en partie contrôlé par le comité scientifique (voir le commentaire n° 070-2), pour garantir l'impartialité et l'intégrité de ce dernier, il faudrait a priori qu'aucun de ses membres ne bénéficie des moyens du Parc pour ses propres recherches.</p> <p>103-5. Pas vraiment. De nombreux domaines de recherche ne sont pas représentés au comité scientifique, y compris certains qui seraient a priori pertinents en matière de conservation des espèces et des écosystèmes du parc. Parmi ces derniers pourraient figurer, entre autres, l'éthologie, l'écophysiologie, la parasitologie, l'écologie des sols, l'analyse des données écologiques, la modélisation écologique, les sciences de l'évolution, etc. Il manque aussi un comité d'éthique composé de personnalités extérieures à la communauté scientifique calédonienne.</p> <p>103-6. Onze membres du comité scientifique ont donc été nommés pour sept ans, cinq membres ont été nommés pour six ans et un membre a été nommé pour trois ans. Trois d'entre eux (G. Bœuf, D. Pauly, B. Richer de Forges) ont d'ores et déjà démissionné.</p>



106a. Où en est le plan d'action tortue ?	22 fév. 2022	« cette espèce vieille de 200 millions d'années » <sup>1</sup> « Mieux connaître, mieux suivre pour mieux protéger - Parmi les actions en cours, citons la création de la base de données partagées qui permet à tous les acteurs de mettre en commun leurs données de suivi. » <sup>2</sup>	106a-1. Mal dit. Cinq espèces de tortues marines fréquentent les eaux du Parc. Le plus ancien ancêtre commun de toutes les espèces de tortues marines actuelles (sept espèces connues) se situerait il y a environ 60 millions d'années, c'est-à-dire vers le début de l'ère Tertiaire (Nash & Ryan 2022). Le nœud le plus récent est celui entre les deux espèces du genre <i>Lepidochelys</i> il y a 5.2 millions d'années selon TimeTree (Kumar et al. 2022 ; <a href="http://timetree.org/">http://timetree.org/</a> , requête faite le 08 avr. 2023), soit vers la fin du Miocène. L'âge de chacune des espèces actuelles pourrait être de l'ordre du million d'années. 106a-2. La principale menace sur les tortues marines fréquentant le Parc est probablement la pêche à la longue ligne, avec des dizaines d'individus capturés chaque année. Quatre espèces, toutes menacées d'extinction, ont été recensées parmi les captures : la tortue verte <i>Chelonia mydas</i> , la tortue à grosse tête <i>Caretta caretta</i> , la tortue olivâtre <i>Lepidochelys olivacea</i> et la tortue-luth <i>Dermochelys coriacea</i> (Anonyme 2017f, 2018a, 2019, 2020c, 2021d). Pourtant, aucune mention n'est faite dans ce communiqué, de la mortalité causée par la pêche à la longue ligne et des pistes pour la réduire de façon satisfaisante. Le fait de détourner l'attention pour mieux taire un problème majeur entre dans la définition du <i>greenwashing</i> (Berlan, Carbou & Teulières 2022).
106b. Parc naturel de la mer de Corail	23 fév. 2022	« étude des populations d'oiseaux et des distances d'approches minimales pouvant occasionner leur dérangement » <sup>1</sup>	106b-1. Le problème du dérangement des oiseaux marins par les visiteurs a été très peu évoqué en comité de gestion ou en groupe de travail lors de la phase de préparation de la réglementation sur le tourisme et les réserves. Le risque de dérangement des oiseaux marins est évoqué une fois, par la représentante du WWF, lors d'une des réunions de l'atelier de travail « Science ». Celle-ci suggérait « que pour chaque campagne [scientifique] pouvant impacter les oiseaux la SCO mette à disposition de l'équipe de recherche une note sur les dérangements potentiels et des recommandations sur les méthodes d'approche » (Kerandel 2015). Le dérangement est aussi évoqué dans le compte rendu d'un groupe de travail dit « transversal » en tant que menace pour la sterne néréis (Fourdrain 2015b). Il n'est plus évoqué ultérieurement, notamment lors des ateliers de travail consacrés au tourisme dans le Parc (Borsa 2019). Toutefois, l'article 12 de l'arrêté sur le tourisme dans le Parc (Germain & Poidyalwane 2018c) recommande de maintenir « une distance suffisante » avec les animaux. Ce n'est que récemment, i.e. après que la réglementation a été promulguée, que le Parc a commencé à considérer le dérangement et les distances d'approche comme des questions méritant étude : « suivant l'espèce, la réaction de l'oiseau à l'approche d'une personne ou d'un bateau peut varier. Afin de mettre en place une réglementation assurant de ne pas déranger ces individus et de les protéger efficacement, la distance minimale d'approche ne causant aucune perturbation doit être connue » (Parc naturel de la mer de Corail 2021a, b).
107. Connaissez-vous la sterne endémique à la Calédonie ?	28 fév. 2022	« La sous-espèce néréis exsul est la seule qui soit endémique à la Nouvelle-Calédonie. » <sup>1</sup> « C'est aussi la seule espèce dont la reproduction se fait pendant l'hiver. » <sup>2</sup>	107-1. Pas tout-à-fait. La sterne néréis de la sous-espèce <i>exsul</i> se reproduit également sur certains îlots de la partie australienne de la mer de Corail (Carter & Mustoe 2007). Cette sous-espèce n'est donc pas endémique à la Nouvelle-Calédonie. En revanche, il semble bien qu'elle soit endémique à la mer de Corail. 107-2. Pas vraiment. Plusieurs autres espèces d'oiseaux marins semblent se reproduire préférentiellement en hiver dans les eaux calédoniennes : le pétrel du Herald, la frégate ariel, la frégate du Pacifique, le noddie gris ; d'autres semblent se reproduire aussi bien en hiver qu'en été : le phaéton à brins rouges, le fou à pieds rouges, le fou brun, le fou masqué, la sterne fuligineuse, la sterne diamant, la gygis blanche (Borsa et al. 2010 ; Duval 2018 ; Borsa & Baudat-Franceschi 2019, 2023).
108. Les sentinelles du parc naturel de la mer de Corail	04 mars 2022	« Par son expertise et sa présence sur le terrain, 4000 jours de mer et 400 000 miles nautiques parcourus par an, la flottille de pêche hauturière calédonienne et ses équipages présentent un atout non négligeable pour le suivi du parc naturel de la mer de Corail. » <sup>1</sup> « Ces navires sont dits d'opportunité car leur mission première n'est pas la recherche mais on profite de leur navigation pour récolter de la donnée. » <sup>2</sup>	108-1. Cette flottille de pêche n'a pas pour premier objectif de « suivre le Parc » mais de pêcher des thons et des marlins, capturant au passage quantité d'espèces non ciblées. Laisser croire que la pêche industrielle à la longue ligne serait un atout pour la protection des espèces et des écosystèmes marins (i.e., la raison d'être du Parc) alors que partout dans le monde cette activité en est une cause de destruction (Lewison, Freeman & Crowder 2004 ; Lewison et al. 2004 ; Griffiths et al. 2010 ; Fitzgerald 2013) est un exemple remarquable de <i>greenwashing</i> (Berlan, Carbou & Teulières 2022). 108-2. Leur mission première est en réalité de capturer des grands poissons prédateurs, y compris des espèces menacées d'extinction (thon obèse, marlin bleu), pour faire du profit. Voir les communiqués n°s 017, 035, 055, 084, 085, 098, 121-c.
109. Un volcan en Nouvelle-Calédonie	08 mars 2022	« Ceci est bien réel » <sup>1</sup> « Un volcan actif est présent sur Matthew. » <sup>2</sup> « Matthew et Hunter ont ainsi fait l'objet d'une première mission de suivi en mai 2013 » <sup>3</sup>	109-1. Quasi-répétition du communiqué n° 100 du 02 fév. 2022 intitulé « Un volcan en Nouvelle-Calédonie ». 109-2. Mal dit. L'île Matthew est la partie émergée du sommet de ce volcan. 109-3. En réalité, les premiers rapports des naturalistes ayant prospecté ces îles remontent aux années 1970 (Rancurel 1973b ; Barritt 1976 ; Condamine 1977). 109-4. L'île Matthew étant beaucoup plus jeune, il y a un avantage aux espèces

		« L'île Hunter est considérée comme la plus originelle des 2 îles du fait d'une formation végétale dominée par des espèces indigènes » <sup>4</sup>	envahissantes introduites lors des visites par les humains.
		« Aujourd'hui, une quarantaine d'espèces est recensée, contre 20 à 25 il y a quelques années » <sup>5</sup>	109-5. Cette augmentation pourrait être un simple artefact lié à une intensification de l'effort de prospection.
111. D'Entrecasteaux montre « patte blanche »	18 mars 2022	« En 2021 c'était au tour des atolls d'Entrecasteaux, situés au nord de la Grande-Terre, et constitué 7 atolls, Surprise, Huon, Pelotas, Merte, Portail, Petit et Gros Guilbert, de passer l'examen de vérification du maintien de l'intégrité du bien. Avec succès ! » <sup>1</sup> « Les deux seuls points sensibles sont les holothuries et les bénitiers qui sont en baisse. » <sup>2</sup> « On peut par exemple voir la saumonée en surface. [...] Les poissons les plus précautionneux vont être timides mais en quelques heures, ils s'habituent à l'Homme. Ce sont vraiment des comportements exceptionnels qui démontrent que les espèces ne voient jamais l'Homme. » <sup>3</sup>	111-1. Un fait majeur est pourtant ignoré ici, qui contredit cette idée de « succès » : la baisse de moitié des effectifs d'holothuries et de bénitiers depuis que les récifs d'Entrecasteaux sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Wantiez, Frolla & Goroparawa 2022). Ce dernier travail suggère que ceux-ci sont victimes du braconnage. Voir le point suivant. 111-2. C'est en fait une hécatombe qui a été constatée, pour laquelle le braconnage massif est une explication plausible. 111-3. Les résultats suggèrent pourtant un braconnage important des holothuries et des bénitiers (voir les deux commentaires ci-dessus) : l'homme fréquenterait donc bel et bien ces récifs éloignés, contrairement à ce qui est affirmé. De plus, le comportement des poissons évoqué par L. Wantiez n'est pas exceptionnel. Le même genre d'observation est possible, sans besoin d'attendre quelques heures, sur les récifs éloignés du Récif de la Grande Barrière (PB, obs. pers.).
112. En route vers l'IUCN !	25 mars 2022	« Le gouvernement souhaiterait, parallèlement à la demande d'adhésion, engager des démarches pour inscrire le parc naturel de la mer de Corail sur la liste verte de l'IUCN. » <sup>1</sup> « Obtenir ce label, reconnu mondialement, serait un atout pour valoriser et renforcer les actions mises en place. » <sup>2</sup>	112-1. Créée en 2014, la Liste verte de l'IUCN vise à reconnaître les aires protégées dont la gestion, la gouvernance et la planification sont efficaces pour la sauvegarde des espèces. Plusieurs des activités économiques en cours ou envisagées dans le Parc sont a priori incompatibles avec une entrée du Parc dans la Liste verte : (i) la pêche industrielle à la longue ligne, du fait de son impact dévastateur sur les espèces capturées « accessoirement » ; (ii) la pêche récréative au gros dont les impacts ne sont pas nécessairement anodins ; (iii) les activités touristiques, du fait du dérangement qu'elles occasionnent sur les sites de nidification des oiseaux marins et des tortues marines ; (iv) l'exploration sismique des grands fonds, du fait des nuisances acoustiques sur les cétacés et, vraisemblablement, d'autres vertébrés marins. 112-2. L'idée du gouvernement est donc d'utiliser une inscription sur la Liste verte comme un label. Ceci lui permettrait aussi d'améliorer son image en matière de protection de la nature en même temps qu'attirer des touristes en mal de « connexion avec la nature ». C'est, à nos yeux, un exemple de plus du <i>greenwashing</i> qui caractérise la politique du Parc.
113. Un lézard unique au monde sur Walpole	25 mars 2022	« ... son espèce a bien été caractérisée : il s'agit d'un scinque. » <sup>1</sup> « ... plate-forme isolée et arborée de 2 km <sup>2</sup> , à 200 kilomètres au sud-est de l'île des Pins. » <sup>2</sup>	113-1. Ce communiqué est une resucée de celui du 15 fév. 2019 (n° 054) intitulé : « Une nouvelle espèce trouvée à Walpole ! ». 113-2. L'île de Walpole est en réalité située à 145 km plein est de l'île des Pins ( <a href="https://earth.google.com/web/">https://earth.google.com/web/</a> ). Sa surface est de 168 ha (Butaud & Jacq 2015) soit 1.68 km <sup>2</sup> .
114. Les secrets bien gardés du banc de Landsdowne et des récifs Néreus et Fairway	01 avr. 2022	« ... répondre à l'objectif 2 : "Protéger les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices". » <sup>1</sup>	114-1. La réglementation n'est pas à la hauteur des objectifs de préservation affichés ici (voir Borsa 2018, 2019).
116. Le guano, l'or de Walpole	07 avr. 2022	« ... l'île a gardé quelques stigmates de cet âge d'or. » <sup>1,2</sup> « Un inventaire archéologique complet des îles et îlots du parc naturel de la mer de Corail a été initié en 2020 par l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). » <sup>3</sup>	116-1. « Âge d'or » ? L'exploitation du guano a été une calamité pour l'île Walpole. La forêt originelle de l'île a été dévastée et le sol, décapé pour accéder la la couche indurée riche en phosphates. De nombreuses espèces envahissantes ont été introduites (Butaud & Jacq 2015). Les mineurs de guano capturaient des œufs et des poussins d'oiseaux marins. Il est possible qu'à la suite de ces bouleversements, plusieurs espèces d'oiseaux marins nichant jadis sur cette île aient disparu ou se soient considérablement raréfiées. 116-2. Plutôt qu'un « âge d'or », on pourrait évoquer un « âge sombre ». En d'autres termes, plutôt que mettre en exergue les profits de l'extraction sans retenue des ressources naturelles, on aurait pu dénoncer leur impact dévastateur, durable, sur sa faune et sa flore. Ce n'est pas le choix éditorial du Parc de la mer de Corail. 116-3. Il ne semble pas que les méthodes sur le terrain de l'IANCP aient fait

grand cas de la végétation et des oiseaux nicheurs. Voir l'intervention de M. Ducrocq lors du 11<sup>e</sup> comité de gestion (Fourdrain & Carron 2020). Voir aussi le communiqué n° 152.

117. « Sur les récifs “sauvages”, le comportement des animaux est totalement différent » - Trois questions à Laurent Wantiez, maître de conférences en écologie marine	13 avr. 2022	« Sur les récifs “sauvages”, nous nous sommes mis à l'eau, nous sommes allés au fond, nous avons posé nos outils et nous avons regardé. Tout simplement. » <sup>1</sup>  « Pour moi, pour le moment, la menace n'est pas imminente car ces récifs restent très éloignés. » <sup>2,3</sup>	117-1. The best job in the world. Tout simplement.  117-2. Les récifs d'Entrecasteaux sont visités par les pêcheurs côtiers des Bélep, à 150 km au sud, mais aussi par des navires étrangers (Cochin 2019b ; Wantiez, Frolla & Goropawa 2022). La baisse dramatique des populations d'holothuries et de bécigniers (Wantiez, Frolla & Goroparawa 2022) pointe vers un braconnage massif de ces invertébrés récifaux. Au passage, le braconnage pourrait aussi expliquer en partie la faiblesse de la population de tortues vertes de l'îlot Surprise (Girondot & Fretey 2017) ainsi que le déclin de cinq espèces d'oiseaux marins sur ce même îlot (Spaggiari, Chartendraul & Barré 2007 ; Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021a).
118. Un nouvel oiseau baptisé océanite tempête de Nouvelle-Calédonie	15 avr. 2022	« Un nouvel oiseau baptisé océanite tempête de Nouvelle-Calédonie » <sup>1</sup>  « La liste des espèces endémiques à la Nouvelle-Calédonie s'allonge ! » <sup>2</sup>  « Des terriers évoquant ceux des océanites ont été détectés par une équipe de scientifiques de l'IRD en avril 2008 dans les hautes fougères de Matthew grâce à l'observation de 3 individus volants autour du sommet du volcan principal. » <sup>3</sup>	118-1. Il s'agit d'une nouvelle espèce d'oiseau marin pour la Nouvelle-Calédonie mais pas pour la science puisqu'elle a été décrite en 1848. Son nom scientifique original, <i>Thalassidroma lineata</i> Peale, 1848, est devenu <i>Fregatta lineata</i> (Peale, 1848). Cette océanite avait été collectée pour la première fois en 1839 aux Samoa par T.R. Peale (Cassin 1858) puis collectée à nouveau aux îles Marquises par R.H. Beck en 1922, avant d'être documentée à partir de photographies faites en mer de Corail par P.P. Harrison et C. Collins en 2013 puis à Bouraké en 2014 (Bretagnolle et al. 2022). Le nom vernaculaire proposé par Bretagnolle et al. (2022) est « New Caledonian storm petrel » soit « pétrel-tempête de Nouvelle-Calédonie » ou « océanite de Nouvelle-Calédonie ».  118-2. Il est en effet possible que cette espèce soit endémique à la Nouvelle-Calédonie. Cependant, la distribution des colonies n'est pas connue et les données sur sa reproduction sont encore excessivement fragmentaires. L'existence de sites de reproduction hors de la Nouvelle-Calédonie ne peut être exclue.  118-3. L'observation sur l'île Matthew de petits terriers pouvant correspondre à des océanites était indépendante de, et précédait d'une journée, celle de trois océanites en vol autour des deux sommets de l'île (Borsa & Baudat-Franceschi 2009a ; Baudat-Franceschi 2010). Les trois pétrels-tempête observés ce jour-là, le 18 avr. 2008, à contre-jour et sous la pluie, étaient peut-être des océanites à gorge blanche <i>Nesofregatta fuliginosa</i> ou bien des océanites de Nouvelle-Calédonie <i>F. lineata</i> ou éventuellement des océanites d'une autre espèce (Baudat-Franceschi 2010 ; Borsa & Baudat-Franceschi 2019, 2023).
119. Avis de consultation du public concernant le parc naturel de la mer de Corail	22 avr. 2022	« La surface totale des réserves ainsi redéfinies est légèrement augmentée en passant de 27 403 km <sup>2</sup> à 31 426 km <sup>2</sup> . » <sup>1</sup>  « La révision sur le fond de l'arrêté sera engagée dans un second temps dans le cadre de la réévaluation des réserves du parc. » <sup>2</sup>  « A l'issue de la consultation, les avis et observations exprimés feront l'objet d'une synthèse des observations » <sup>3</sup>	119-1. Cette augmentation est marginale. Alors qu'à l'occasion de la refonte de la réglementation, il était possible de classer en réserve intégrale les îlots du Mouillage 2-4, Loop, Huon, Fabre et le pourtour de l'îlot Surprise, malgré les enjeux de conservation, ceux-ci restent des réserves naturelles où de multiples activités de loisirs sont potentiellement autorisées. Les îles hautes restent sans statut de protection particulier.  119-2. Aucun calendrier n'a été défini pour cela.  119-3. Nos observations sont présentées en Annexes 2, 3.
120. Le parc naturel de la mer de Corail, genèse d'un sanctuaire hors-du-commun	23 avr. 2022	« ... un sanctuaire hors du commun. » <sup>1</sup>  « ... la seconde plus vaste aire marine protégée au monde après celle d'Hawaï. » <sup>2</sup>  « une biodiversité et une géodiversité uniques » <sup>3</sup>  « Tout prélèvement, à l'intérieur,	120-1. Voir le commentaire n° 076-2.  120-2. En réalité, seuls 28 000 km <sup>2</sup> soit 2 % de la surface totale du Parc sont plus ou moins protégés et ce, depuis 2018 (voir le commentaire n° 076-2). Ce parc est essentiellement une aire marine protégée « sur le papier » (Rodary & Benhammou 2016 ; Ducarme 2017 ; Bossy 2021 ; Pauly 2023).  120-3. La biodiversité marine de la mer de Corail est certainement unique, du simple fait de la variabilité géographique dans (i) la composition des communi-

		est prohibé ... » <sup>4</sup> « L'accès aux espaces classés en réserves intégrales est tout simplement interdit. » <sup>5</sup>	tés vivantes et (ii) la composition génétique des populations à l'échelle infraspécifique. Cependant, si on entend par « biodiversité » sa composante richesse spécifique (car c'est un raccourci fréquent de la part des acteurs du Parc), celle-ci est inférieure à celle du Coral Triangle, qui s'étend des Philippines aux îles de la Sonde et à la mer des Salomon (Hoeksema 2007 ; Allen 2008 ; Veron et al. 2009 ; Carpenter et al. 2011). Concernant la « géo-diversité », voir les commentaires n <sup>os</sup> 141-2 et 141-3. 120-4. Une dérogation est aussitôt accordée à la société IaOra qui écume le lagon des Chesterfield à la recherche d'holothuries (Cuneo 2018a). 120-5. Ceci est, à proprement parler, inexact (voir les commentaires n <sup>os</sup> 053-1, 076-2, 120-2).
121a. Pourquoi un Parc naturel de la mer de Corail ?	27 avr. 2022 a	« La création du Parc naturel de la mer de Corail permet de protéger la biodiversité exceptionnelle de son espace maritime, tout en permettant un développement économique responsable et durable » <sup>1,2</sup> « mettre l'homme au cœur du projet du Parc » <sup>3</sup>	121a-1. Seulement 2 % de la surface du Parc sont classés en réserve et seulement un quart de cette surface a un statut de protection forte. 121a-2. Les activités économiques développées dans le Parc, comme la pêche à la longue ligne, ne sont ni « durables » ni « responsables », puisqu'elles détruisent la biodiversité dans le Parc. Voir commentaires n <sup>os</sup> 017-2, 031-1, 044-1, 045-11, 050-2, 055-1, 057-1, 066-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1. 121a-3. Ce slogan de marketing signifie sans le dire clairement qu'on veut développer des activités économiques destructrices de la biodiversité et des écosystèmes fragiles du Parc, jusqu'ici préservés par leur éloignement des activités humaines (Halpern et al. 2008 ; Ceccarelli et al. 2013 ; Maire et al. 2016).
121b. Le périmètre du Parc : une sacrée superficie !	27 avr. 2022 a	« le Parc naturel de la mer de Corail est une aire protégée de catégorie 6 selon le référentiel de l'IUCN » <sup>1</sup> « les derniers récifs coralliens encore dans un état quasi vierge de notre planète (les fameux récifs "sauvages"). » <sup>2</sup>	121b-1. L'IUCN définit ainsi la catégorie VI d'une aire protégée : « (protected areas with sustainable use of natural resources) Conserve ecosystems and habitats, together with associated cultural values and traditional natural resource management systems. They are generally large, with most of the area in a natural condition, where a proportion is under sustainable natural resource management and where low-level non-industrial use of natural resources compatible with nature conservation is seen » (Dudley et al. 2010). La pêche industrielle à la longue ligne et la pêche à la palangre horizontale profonde ne relevant pas d'un « traditional natural resource management », il faut admettre que la gestion du Parc telle qu'elle est envisagée actuellement exclut ce dernier de la catégorie VI de l'IUCN. 121b-2. Voir le commentaire n° 072-2.
121c. Les objectifs du parc naturel de la mer de Corail	27 avr. 2022 a	« Le parc naturel de la mer de Corail a été créé pour préserver l'intégrité écologique du milieu marin » <sup>1</sup> « Préserver la biodiversité exceptionnelle des zones marines bordant la Nouvelle-Calédonie » <sup>2</sup> « Gérer durablement les ressources halieutiques (poissons pêchés en haute mer : thon, marlin, espadon, mahi mahi, saumon des dieux, wahoo) » <sup>3</sup> « ... renforcer l'attractivité touristique de la région » <sup>4</sup> « ... mieux connaître les ressources profondes potentielles (hydrocarbures, phosphates, encroûtements, terres rares, nodules polymétalliques enrichis de manganèse, cuivre, nickel et cobalt). » <sup>5</sup> « Définir un plan de recherches scientifiques. » <sup>6</sup> « Constituer, dans la région Pacifique, un modèle de développement durable » <sup>7</sup>	121c-1. Ce qui suit montre qu'il y a un gap entre les intentions affichées, vertueuses, et les objectifs réels, mercantiles. 121c-2. ... tout en faisant la promotion d'activités qui la mettent en péril, comme la pêche industrielle ? 121c-3. Trois de ces espèces (le thon bachi <i>Thunnus obesus</i> , le marlin bleu <i>Makaira nigricans</i> , le voilier <i>Istiophorus platypterus</i> ) sont d'ores et déjà menacées d'extinction selon l'IUCN (Collette et al. 2011, 2021, 2022a) ; l'espadon <i>Xiphias gladius</i> est quasi-menacé (Collette et al. 2022b). Comment une pêcherie ciblant sans restriction des grands prédateurs océaniques inscrits sur la Liste rouge de l'IUCN peut-elle se prétendre « gérée durablement » ? Sans parler des innombrables captures dites « accessoires » ou « accidentelles » qui ne font l'objet d'aucune évaluation sérieuse. Voir aussi les commentaires n <sup>os</sup> 017-2, 031-1, 044-1, 045-11, 050-2, 055-1, 057-1, 066-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1. 121c-4. Les sites envisagés pour l'accueil des touristes, comme les minuscules îlots du Mouillage et Loop aux Chesterfield, extraordinairement riches en oiseaux marins tropicaux, devraient être sanctuarisés du fait de leur grande vulnérabilité au dérangement par les visiteurs (Borsa et al. 2010 ; Borsa, Richer de Forges & Baudat-Franceschi 2018 ; Borsa 2021). 121c-5. Mieux les connaître pour mieux les exploiter <i>in fine</i> ? 121c-6. Laisser cela aux chercheuses et chercheurs, dont c'est le métier. 121c-7. A propos de l'origine de l'oxymore « développement durable » et de son adoption par les ONG, les institutions internationales, les Etats, les administrations, etc. en lien avec sa forte connotation de <i>greenwashing</i> , voir Opoku & Keitsch (2006), Luzi (2022) et Teulière (2022).
121d. Le comité de gestion du parc naturel, c'est quoi ?	27 avr. 2022 a	« Les acteurs socio-professionnels : le président de l'Union maritime, le directeur de la SAS Sudiles, le directeur général de Total Pacifique, le président du Syndicat des industries de la mine, le président de la Confédération des pêcheurs professionnels, le président de la Fédération des pêcheurs hauturiers, le président du Syndicat des activités	121d-1. Ces acteurs économiques siègent au sein-même du comité de gestion du Parc. Cette situation a certes l'avantage de favoriser la concertation, mais elle pose un problème majeur en termes de conservation des espèces et des écosystèmes. En effet, ces acteurs économiques mènent des activités dont la rentabilité est directement liée à la destruction de ces mêmes espèces et écosystèmes. Il y a un conflit d'intérêts, dès lors que les lobbies qui les représentent participent aux décisions de gestion (Borsa, Lauvray & Lhermite 2020). Ce type de situation rend illusoire l'idée de modifier la logique contre laquelle le Parc a été officiellement créé (Rodary & Benhammou 2016). Dit de façon imagée, on a laissé entrer le loup

		<p>nautiques et touristiques, le gérant de l'agence Kenua. »<sup>1</sup></p> <p>« en novembre 2015, les acteurs se sont répartis en quatre groupes de travail consacrés aux enjeux écosystémiques du parc »<sup>2</sup></p> <p>« comité d'harmonisation chargé d'harmoniser les activités et les programmes de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces »<sup>3</sup></p>	<p>dans la bergerie.</p> <p>121d-2. Des « groupes thématiques » qui ignoraient les travaux scientifiques existants et où le conflit d'intérêts le disputait à l'incompétence (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020).</p> <p>121d-3. Ce « comité d'harmonisation », prévu dans l'article 6 de l'arrêté de 2014 (Martin &amp; Lecren 2014) n'est toujours pas créé (ce 13 mai 2023).</p>
122. La balade en image dans le parc réactualisée	28 avr. 2022	<p>« Créée en août 2015 la balade en images destinée à mieux connaître le parc naturel de la mer de Corail vient d'être mise à jour. »<sup>1,2</sup></p> <p>« des campagnes de pêche hauturière menées au cœur de l'une des plus grandes aires marines protégées du monde »<sup>3</sup></p>	<p>122-1. Cette production d'images du Parc demandée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie reflète-t-elle réellement la volonté d'acquérir des connaissances sur la mer de Corail ? Laissons plutôt cela aux chercheurs dont c'est le métier. Sachant que la visite virtuelle d'un site est un incitatif puissant à se rendre sur place (Hashish &amp; Lichtlé 2021), ne viserait-elle pas plutôt à promouvoir le Parc afin d'attirer des touristes ? Les discussions en comité de gestion confirment que l'intention du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est de développer le tourisme dans le parc. On comprend à la lecture des arrêtés sur les réserves et le tourisme (Germain &amp; Poidyaliwane 2018b, c) que les sites visés sont les réserves naturelles du Parc.</p> <p>122-2. De plus, ce sont des images de réserves intégrales sur les atolls éloignés qui sont présentées, alors que ces dernières sont théoriquement interdites aux visiteurs. Qu'il s'agisse d'îlots en réserve intégrale ou en réserve naturelle, distinction dont nous avons montré qu'elle avait été établie arbitrairement (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020), laisser débarquer des touristes sur ces sites met en péril la reproduction des oiseaux marins et des tortues marines du fait du dérangement et du piétinement.</p> <p>122-3. Si des campagnes de pêche qui détruisent les espèces et l'écosystème (voir commentaires n<sup>os</sup> 017-2, 031-1, 044-1, 045-11, 050-2, 055-1, 057-1, 066-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1) sont menées au cœur d'une aire marine protégée, alors c'est que celle-ci n'est pas protégée.</p>
123. Consultation du public - avril 2022	29 avr. 2022	<p>« La mise en réserves des écosystèmes récifo-lagonaires du parc résulte d'un travail participatif mené en 2018, réunissant des scientifiques, des experts, les parties prenantes, des associations, etc. »<sup>1</sup></p> <p>« ... protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie des espèces patrimoniales, rares et migratrices. »<sup>2</sup></p>	<p>123-1. Nous avons montré que l'expertise mobilisée à l'occasion de ce travail prospectif était défaillante et entachée de conflit d'intérêts, conduisant à une mise en réserve insuffisante d'espaces à très haute valeur écologique, comme le lagon du « V » des Chesterfield et tous les îlots qui l'entourent, en particulier les îlots du Mouillage et l'îlot Loop (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020). Il est éloquent que le comité scientifique chargé d'assister le comité de gestion dans l'élaboration de la réglementation n'ait été nommé qu'après que les arrêtés de 2018 avaient été promulgués. Voir aussi les commentaires n<sup>os</sup> 011-1 et 099-1.</p> <p>123-2. Le « V » des Chesterfield constitue bien un tel habitat-clé indispensable au cycle de vie d'espèces patrimoniales, rares et migratrices (Rancurel 1976 ; Bourne, David &amp; McAllan 2005 ; Orémus &amp; Garrigue 2014 ; Borsa 2021).</p>
124. Master Océan	03 mai 2022	<p>« L'objectif à terme est de dégager des idées innovantes et de prioriser des actions permettant de protéger efficacement la biodiversité au sein du parc naturel de la mer de Corail. »<sup>1</sup></p>	<p>124-1. Quel crédit peut-on accorder à cette initiative lorsqu'on sait que le représentant de l'ONG Pew en Nouvelle-Calédonie, qui est sédimentologue et a une compétence limitée en matière de biodiversité marine, tente de faire la promotion du tourisme de croisière dans le Parc ? C'est ce que montrent ses interventions répétées en comité de gestion et lors des ateliers du parc (Anonyme 2018b ; Fourdrain 2018b ; Fourdrain &amp; Reix-Tronquet 2018 ; Kerandel &amp; Reix-Tronquet 2018 ; Merlini 2019). Pour cela, il a entre autres minimisé dans ses discours, les impacts que ne manqueraient pas de causer la présence de paquebots dans les réserves et le débarquement de visiteurs sur des îlots couverts de colonies d'oiseaux marins (Borsa 2019).</p>
125. Le parc naturel de la mer de Corail au cœur des enjeux de la Décennie des océans	13 mai 2022	<p>« ... une pêche calédonienne durable et responsable. »<sup>1</sup></p> <p>« Il nous faut construire un modèle de gestion qui préserve les zones vulnérables et autorise le développement durable d'activités en harmonie avec la nature. »<sup>2,3</sup></p>	<p>125-1. Est-ce une tentative d'autopersuasion ? En réalité, la pêche telle qu'elle est pratiquée dans le parc n'est ni « responsable » ni « durable ». Voir les commentaires n<sup>os</sup> 017-2, 031-1, 055-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1.</p> <p>125-2. Il faudrait, dans ce cas, se poser des questions sur ce soi-disant « développement durable d'activités », qui n'a pas encore été correctement débattu lors des quinze premiers comités de gestion du parc, 2015-2022 : (i) les sites vulnérables ont-ils bien été identifiés ? (ii) les mécanismes de leur vulnérabilité sont-ils bien connus ? (iii) les impacts des usages actuels (pêche récifale, pêche hauturière, trafic maritime, exercices militaires, plaisance, ...) sont-ils bien compris ? (iv) les usages qu'on envisage de créer dans le parc, comme le tourisme d'observation, la plongée sous-marine, l'exploration des fonds, la pêche profonde, etc. ont-ils fait l'objet d'études d'impact préalables sérieuses ?</p> <p>125-3. Au passage, le terme de « développement durable » fréquemment utilisé (communiqués n<sup>os</sup> 002, 004, 007, 045, 051, 076 et 121a-c) est intrinsèquement contradictoire, puisque par définition le mot « développement » désigne un processus</p>

transitoire (Rey-Debove & Rey 1993). En associant l'épithète « durable » au substantif « développement », on produit un oxymore.

126. Consultation du public, avril 2022	18 mai 2022	« Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche vous informe de la publication de la synthèse des observations et des propositions du public sur les projets d'arrêtés » <sup>1</sup>	126-1. Ces « échanges » entre le public et le service du Parc et de la pêche, préalables à la promulgation des arrêtés sur le Parc, donnent lieu à des « synthèses » (Parc naturel de la mer de Corail 2018, 2022). Ces « synthèses » seront éventuellement commentées et analysées dans un prochain rapport, car leur contenu mérite d'être discuté. D'ores et déjà nous avons pu observer que les réponses aux commentaires du public étaient superficielles, ou hors-sujet, ou erronées, laissant penser à un simple exercice formel sans possibilité de débat sur le fond. En d'autres termes, ces « échanges » s'apparentent à un registre qu'on ouvre puis referme, sans que cela puisse altérer le cours du processus décidé à l'avance.
129. 12 <sup>ème</sup> comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail	30 mai 2022	« la question de la pêche thonnière » <sup>1</sup>	129-1. On peut lire dans la note de synthèse présentée à l'occasion de ce comité de gestion n° 12 que « le thon blanc représente 64% des captures (1 599 tonnes), le thon jaune 23% (588 tonnes) et le thon obèse 2% (56 tonnes). Certaines espèces accessoires sont également pêchées, principalement des poissons à rostre comme le marlin (129 tonnes) et l'espadon (9 tonnes) » (Anonyme 2022b). Rappelons que le thon obèse et le marlin bleu sont deux espèces en fort déclin, toutes deux désormais menacées d'extinction (Collette et al. 2011, 2021) ; l'espadon est quasi-menacé (Collette et al. 2022b). La principale menace sur la survie de ces espèces est précisément la pêche hauturière.
130. Un socle juridique consolidé pour le parc naturel de la mer de Corail	02 juin 2022	« Le second arrêté assure une protection solide des récifs sauvages du parc » <sup>1</sup> « Une dynamique ambitieuse et engagée » <sup>2</sup>	130-1. La « protection solide » ne concerne à ce jour qu'un demi-pourcent de la surface du Parc. Seule une partie des récifs affleurants sont protégés ainsi, sur le papier. Leur protection effective requiert de ne pas laisser s'y développer des activités délétères comme le tourisme, d'y empêcher le braconnage et d'en éloigner le trafic maritime. De nombreux îlots restent insuffisamment protégés, en particulier les îlots à oiseaux marins. De même, de grandes surfaces de récifs et lagons restent insuffisamment protégées. 130-2. Une « ambition » à relativiser, du fait que seul un demi pourcent de la surface du Parc est, à ce jour, sous protection effective.
132. Le parc naturel de la mer de Corail au rendez-vous de la journée mondiale de l'Océan	13 juin 2022	« De nombreux acteurs institutionnels, associatifs et du monde de la recherche étaient présents à cette rencontre dédiée à la sensibilisation du grand public » <sup>1</sup> « [...] de nombreux échanges ont ponctué toute cette journée de célébration mondiale de l'océan, permettant de mieux comprendre les enjeux de sa préservation, et de rappeler l'engagement fort de la Nouvelle-Calédonie au travers du classement de l'ensemble de son espace maritime depuis 2014. » <sup>2</sup>	132-1. L'intention est louable. Nous pensons que cette sensibilisation doit aussi cibler les organisateurs, à savoir l'ONG Pew, ainsi que les « nombreux acteurs institutionnels, associatifs et du monde de la recherche ». 132-2. « L'ensemble de son espace maritime » : il y a abus de langage. En réalité, c'est une infime partie de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie qui est classée en réserve. Seulement ~0.5 % de la surface totale du parc bénéficie d'une protection forte. Voir aussi les commentaires n°s 001-1, 004-2, 013-1, 045-1, 053-1, 075-1, 076-2, 094-1, 120-2. La récurrence de l'affirmation selon laquelle toute la ZEE serait protégée suggère qu'il s'agit d'un axe important de la communication du Parc.
134. Journée internationale des tropiques	29 juin 2022	« connaître et comprendre cette inestimable diversité afin de définir un modèle de croissance partagé et durable » <sup>1</sup>	134-1. Le lien logique entre les deux propositions nous échappe, à moins de n'y voir du greenwashing (Berlan, Carbou & Teulières 2022).
135. Découvrez le portrait de Mickaël Lercari, ingénieur pêche & environnement au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche	07 jul. 2022	« concourir à la préservation de l'intégrité écologique du milieu marin et au maintien durable des activités économiques » <sup>1</sup> « assurer une gestion efficace de conservation à long terme et d'exploitation durable des stocks de poissons » <sup>2-5</sup> « La Nouvelle-Calédonie dispose de ressources halieutiques très importantes qu'il s'agit de valoriser pour construire un modèle durable de la filière » <sup>6,7</sup> « construction d'un modèle de préservation unique et structurant de la filière halieutique à l'échelle régionale » <sup>8</sup>	135-1. Soit prétendre concilier deux choses a priori inconciliables (Luzi 2022). 135-2. Les captures dites « accessoires » (requins, tortues, oiseaux marins, mammifères marins, dont plusieurs sont menacées d'extinction) sont-elles prises en compte ? Ou la « gestion » ne s'applique-t-elle qu'aux espèces commerciales ? 135-3. « conservation à long terme » : pléonasme. 135-4. Quelle est la signification de l'expression « gestion efficace » ? Accoler au mot « gestion » une épithète « efficace », n'est-ce pas avouer que le reste du temps celle-ci soit inefficace ? 135-5. Une des espèces ciblées par la pêche, le thon bachi, est menacée d'extinction. 135-6. L'expression « valoriser les ressources » doit être comprise au sens premier, à savoir : exploiter les ressources pour en tirer des revenus. Ce qui risque de conduire à leur diminution : les derniers rapports des observateurs des pêches montrent une diminution des captures malgré l'augmentation de l'effort (Anonyme 2019, 2020c, 2021d). 135-7. Dans aucun des communiqués du Parc n'apparaît la moindre mention du carnage des requins, tortues, et autres espèces capturées de façon soi-disant « accessoire » ou « accidentelle ». 135-8. Du pur jargon de greenwashing (Boughriet 2012 ; Riberolles 2020).

<p>136. Une pêche responsable au sein du parc naturel de la mer de Corail</p>	<p>13 jul. 2022</p>	<p>« <i>la filière pêche est mobilisée depuis de nombreuses années dans une démarche responsable : garantir une gestion durable de la ressource halieutique et concourir à une exploitation respectueuse de l'environnement dans une perspective de limiter les impacts de l'activité sur les ressources et les écosystèmes marins.</i> »<sup>1</sup></p> <p>« <i>Les pêcheurs hauturiers sont les acteurs clés en termes de gestion durable des ressources marines de l'espace maritime calédonien.</i> »<sup>2</sup></p> <p>« <i>La pêche hauturière calédonienne est une pêche certifiée responsable.</i> »<sup>3,4</sup></p> <p>« <i>Qu'est-ce qu'une pêche responsable ? C'est une pêche fondée sur les principes suivants : (i) une gestion durable des stocks de poissons ciblés par la pêche</i> »<sup>5,6</sup></p>	<p>136-1. Les faits contredisent ce discours seriné sans relâche, caractéristique du <i>greenwashing</i>. En réalité, la pêche industrielle à la longue ligne est très peu sélective et elle a un impact dévastateur sur les espèces et les écosystèmes océaniques (Lewison, Freeman &amp; Crowder 2004 ; Lewison et al. 2004 ; Griffiths et al. 2010 ; Fitzgerald 2013). Voir ci-dessus les commentaires n<sup>os</sup> 017-2, 031-1, 055-1, 055-2, 084-4, 085-2, 098-1, 108-1, 123-1.</p> <p>136-2. Il reste à expliquer comment une telle activité délétère pour les espèces et les écosystèmes océaniques puisse prétendre garantir une « <i>gestion durable</i> ».</p> <p>136-3. Apparemment « <i>certifiée</i> » par ceux-là mêmes qui en bénéficient (Huglo 2019). L'auto-décernement de ce label « <i>pêche responsable</i> » évoque les pratiques de <i>greenwashing</i> dont abusent aussi, entre autres, l'industrie du tourisme de croisière et l'industrie du transport aérien.</p> <p>136-4. Les labels et autres certifications de ce type, décernés entre-soi, ne garantissent nullement l'absence d'impact écologique. La raison-même de leur existence est au contraire de masquer ou retarder la prise de conscience par les consommateurs et le grand public d'une réalité peu flatteuse. A ce titre, il est éclairant de mentionner une plainte de la Fédération des pêcheurs hauturiers auprès du comité de gestion du Parc, lorsque son représentant s'opposait à la diffusion de dépliants d'une ONG qui dénonçait les impacts délétères de la pêche à la longue ligne (Fourdrain 2019).</p> <p>136-5. Parmi les espèces commerciales de cette pêcherie figurent deux espèces menacées d'extinction (le thon bachi et le marlin bleu ; voir commentaire n<sup>o</sup> 121c-3). La principale menace identifiée est précisément la pêche à la longue ligne (Collette et al. 2011, 2021). Ce critère (i) de la soi-disant « <i>pêche responsable</i> » calédonienne n'est donc pas rempli.</p> <p>136-6. Ce ne sont pas seulement les espèces ciblées dont il convient de se soucier, mais aussi les nombreuses captures dites « <i>accidentelles</i> », ainsi que l'impact de cette pêcherie sur l'écosystème océanique.</p>
<p>137. Suivi et surveillance du parc naturel de la mer de Corail : un outil clé pour la conservation et l'utilisation durable de l'environnement marin</p>	<p>22 jul. 2022</p>	<p>« <i>Les nombreuses campagnes scientifiques engagées depuis les années 1990</i> »<sup>1</sup></p>	<p>137-1. Il convient de signaler que de nombreuses campagnes ont eu lieu avant cela déjà (Richer de Forges 1990, 1993 ; Fromaget &amp; Richer de Forges 1992). Les connaissances acquises « <i>depuis les années 1990</i> » se sont nécessairement construites à partir d'une base de connaissances antérieures.</p>
<p>138. Clap de fin pour le festival Sublimage 2022 : un partenariat réussi avec le parc naturel de la mer de Corail !</p>	<p>29 août 2022</p>	<p>« <i>La photographie et les films sont l'unique moyen de faire prendre conscience aux Calédoniens et au monde entier de la valeur inestimable du joyau de biodiversité qu'est le parc naturel de la mer de Corail</i> »<sup>1,2</sup></p> <p>« <i>Grâce à ce parc qui occupe toute sa ZEE, la Nouvelle-Calédonie contribue à hauteur de 2,5 % aux ambitions nationales de tendre vers 10 % de superficies classées en aires protégées sous protection forte.</i> »<sup>3</sup></p> <p>« <i>Avec l'ensemble des membres du comité de gestion, co-présidé par le gouvernement et l'État, ainsi que le comité scientifique, la Nouvelle-Calédonie est résolument engagée dans la co-construction d'une réglementation.</i> »<sup>4</sup></p>	<p>138-1. Il y a aussi les livres, la littérature scientifique, la vulgarisation scientifique, les articles de presse, les émissions spécialisées à la radio, etc. L'image n'est donc pas le seul vecteur possible pour discuter de, et apprécier la valeur d'une chose. En revanche, on peut dire que l'image est un outil essentiel de promotion touristique (Tanskanen 2012 ; Hashish &amp; Lichtlé 2021).</p> <p>138-2. « <i>joyau de biodiversité</i> » : la biodiversité marine s'érode inéluctablement du fait de l'exploitation et de la pollution grandissantes des écosystèmes marins, ainsi que du trafic maritime (Mertens 1995 ; Kroodsmas et al. 2018 ; Jouffray et al. 2020 ; Sala et al. 2021). La pêche industrielle – que le Parc veut développer (voir communiqués n<sup>os</sup> 017, 032, 033, 044, 085, 125, 135, 136) – est une de ces activités humaines qui détruisent la biodiversité marine. La « <i>biodiversité</i> » ainsi mise en avant est devenue « <i>un slogan vidé de toute substance</i> » (Delord &amp; Devictor 2022).</p> <p>138-3. Seul un demi pourcent de la surface du Parc est sous protection forte. Les chiffres présentés ici sont erronés.</p> <p>138-4. La seule réglementation produite à ce jour (Germain &amp; Poidyalwane 2018a-e) a été élaborée en l'absence de comité scientifique.</p>
<p>139. Lancement d'une série télévisée entièrement dédiée au parc naturel de la mer de Corail</p>	<p>09 sep. 2022</p>	<p>« <i>Les premiers épisodes que vous pourrez découvrir : la présentation générale du parc ; le suivi des tortues ; le comptage des oiseaux</i> »<sup>1</sup></p>	<p>139-1. « <i>Suivi des tortues</i> » : comprendre, une tentative de suivi démographique à partir des comptages de traces réalisés chaque année en décembre sur les îlots du Parc. Cela a longtemps été et reste l'objectif n<sup>o</sup> 1 des campagnes du service du Parc et de la pêche aux atolls d'Entrecasteaux (Anonyme 2008 ; Fonfreyde et al. 2011, 2015b ; Kerandel et al. 2015, 2016, 2017 ; Reix-Tronquet 2019b) et aux Chesterfield (Anonyme 2017b ; Fonfreyde et al. 2012a, 2012b, 2013, 2015a ; Fourdrain 2020 ; Reix-Tronquet 2019a).</p>
<p>140. Séance du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail</p>	<p>26 sep. 2022</p>	<p>« <i>Cette séance a également permis aux directeurs de recherche de certaines études de faire le point et de recueillir les avis des membres pour la poursuite et la finalisation</i></p>	<p>140-1. « <i>Cette séance</i> » : il s'agit du comité scientifique n<sup>o</sup> 9 (CS9) du 20 septembre 2022.</p> <p>140-2. Une partie importante des travaux scientifiques dans le Parc sont menés</p>

de leurs travaux. »<sup>1,2</sup>

« ... le comité scientifique du Parc s'est réuni le 20 septembre dernier en amont des prochains comités de gestion du Parc naturel de la mer de Corail ... »<sup>3</sup>

soit par des membres de ce même comité scientifique (CS), soit par des chercheuses et des chercheurs qui ont des liens d'intérêts avec. Exemples : le projet BIOREEF de L. Wantiez, membre du CS ; le projet ESPAM sur les espèces dites « emblématiques » porté par C. Sabinot, membre du CS ; les projets ALIEN et CORIS sur les oiseaux marins des îlots éloignés, portés par E. Vidal, membre du CS ; le projet RECOVER, porté par V. Berteaux-Lecellier, membre de l'unité de recherche de la présidente du CS ; le projet DEXEN porté par N. Guillemot, ex-thésard de la même unité de recherche, ... Pour tous ces projets, et d'autres encore, les avis et les évaluations du CS ne peuvent se prétendre indépendants a priori.

140-3. L'ordre du jour du comité de gestion n° 13, qui a lieu deux semaines après le CS9 ne comporte cependant aucun point de discussion dédié aux travaux du CS.

141. Définition de sa stratégie de communication et d'un plan de communication pour le parc naturel de la mer de Corail	06 oct. 2022	<p>« La stratégie de communication du parc naturel de la mer de Corail devra mettre l'accent sur la valeur universelle exceptionnelle du parc naturel de la mer de Corail, en raison de ses caractéristiques uniques, largement préservées des pressions et menaces qui pèsent sur la plupart des espaces maritimes »<sup>1</sup></p> <p>« Faire du parc naturel de la mer de Corail un étendard de la Nouvelle-Calédonie en matière de biodiversité et de géo-diversité »<sup>2,3</sup></p>	<p>141-1. Une stratégie de communication n'est-elle pas optimale lorsque les messages qu'elle véhicule sont cohérents avec les actions entreprises ?</p> <p>141-2. S'il paraît légitime de mettre en avant la riche mais fragile biodiversité de la mer de Corail pour justifier la création d'une vaste aire marine protégée, la situation est différente pour la « géo-diversité ». C'est en tant qu'habitats supportant des écosystèmes vivants que cette « géo-diversité » doit être protégée de la destruction par les activités industrielles comme l'exploitation minière. Ce qui est recherché au final, c'est bien la protection de la biodiversité qui y est associée.</p> <p>141-3. Il est possible que derrière la communication sur le concept de « géo-diversité » se cache l'intention de promouvoir le géo-tourisme (Rong et al. 2023). Toutefois, la plupart des sites d'intérêt géologique du Parc sont sous-marins, donc inaccessibles aux touristes.</p>
142. Un premier séminaire scientifique réussi !	07 oct. 2022	<p>« M. Bertrand Turaud a notamment rappelé l'importance pour les gestionnaires d'être éclairés par les scientifiques afin de disposer d'état des lieux et de données actualisées »<sup>1</sup></p> <p>« Après de récentes missions effectuées au cœur des réserves naturelles des atolls des Chesterfields et d'Entrecasteaux, [E. Vidal] a pu indiquer l'importance de ce groupe écologique, les fortes contraintes techniques et des résultats préliminaires sur les effectifs, les comportements et les menaces. »<sup>2</sup></p>	<p>142-1. Il convient aussi de rappeler ici que les « gestionnaires » n'ont pas attendu la nomination d'un comité scientifique pour produire les arrêtés réglementant le tourisme dans le Parc ; et que le design des réserves s'est fait à dire d'experts aux compétences limitées et en situation de conflit d'intérêts (C. Fonfreyde in Merlini 2019).</p> <p>142-2. La richesse en oiseaux marins des îlots éloignés de la Nouvelle-Calédonie est connue depuis les travaux de R. de Naurois, P. Rancurel et M. Condamin, soit les années 1970 (Rancurel 1976 ; Condamin 1977 ; de Naurois &amp; Rancurel 1978a). Les « résultats préliminaires sur les effectifs et les menaces » ont été publiés dès 1997 pour les récifs d'Entrecasteaux et dans les années 2000 pour les Chesterfield (Robin, Sirgouant &amp; Bretagnolle 1997 ; Bourne, David &amp; McAllan 2005 ; Borsa et al. 2010). Ces travaux ont été ignorés lors de l'élaboration de la réglementation concernant le Parc (Borsa, Lauvray &amp; Lhermitte 2020) et restent manifestement ignorés lors de la rédaction du présent communiqué du Parc.</p>
143. Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni le lundi 3 octobre	10 oct. 2022	<p>« ... enjeux majeurs de conservation des écosystèmes et espèces sur l'ensemble de ce vaste espace maritime calédonien »<sup>1</sup></p> <p>« Un des objectifs est de détecter les activités irrégulières ou encore potentiellement non déclarées. »<sup>2</sup></p>	<p>143-1. Seuls les espaces marins sous protection forte permettent, sous certaines conditions, d'atteindre l'objectif de conservation des espèces et des écosystèmes (Claudet et al. 2020 ; Grouard-Colvert et al. 2021). Seul un demi pourcent du Parc est actuellement sous protection forte.</p> <p>143-2. Les activités irrégulières ou non déclarées comme le braconnage doivent être traquées et empêchées, mais tant que la pêche à la longue ligne et d'autres activités délétères restent autorisées sur 99.5 % de la surface du Parc, l'objectif de conservation des espèces et des écosystèmes est une illusion (voir le commentaire précédent).</p>
144. 14ème Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail	28 oct. 2022	<p>« Pour sa mise en œuvre, ce plan de gestion devra s'appuyer sur des enjeux clarifiés, des actions plus opérationnelles et des indicateurs de suivi établis et nécessaires »<sup>1</sup></p>	<p>149-1. L'association Action Biosphère ne disait pas autre chose, dès 2016, lorsqu'elle signalait au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie que « la formulation du plan de gestion manquait de rigueur et revêtait un caractère peu contraignant », relevant que « la mise en oeuvre de certains objectifs ne se traduit pas en plans ou fiches actions, les référents ou organismes qui en sont chargés ne sont pas identifiés, ni les moyens financiers ou logistiques qui permettraient de les atteindre » (Action Biosphère 2016).</p>
145. Campagne dédiée à la prise de vue sous-marine	14 nov. 2022	<p>« ils mettront le cap sur les récifs coralliens de l'Astrolabe, classés en réserve intégrale »<sup>1</sup></p> <p>« afin de révéler et sensibiliser le public sur le caractère exceptionnel de ces zones protégées et inaccessibles du parc naturel de la mer de Corail »<sup>2</sup></p>	<p>145-1. Ces réserves dites « intégrales » sont ouvertes à un certain nombre d'activités : tournage de films et autres prises d'images ; « suivis » ; fouilles archéologiques ; travaux de recherche ... Le qualificatif « intégral » est inapproprié.</p> <p>145-2. Et par la même occasion, aider à la promotion du Parc en tant que future destination touristique ?</p>
146. Œil sur la campagne photo et vidéo : des nouvelles	18 nov. 2022	<p>« Une opportunité incroyable qui a pour ambition la reconnaissance de la biodiversité exceptionnelle du parc naturel de la mer de Corail, à</p>	<p>146-1. Les photographies sont utiles pour documenter les espèces et les habitats, mais la reconnaissance passe d'abord par la connaissance. Ce sont les travaux</p>



et un itinéraire		<i>l'échelle locale, régionale et internationale</i> » <sup>1-3</sup>	des chercheurs qui ont, jusqu'ici, permis d'acquérir les connaissances sur la biodiversité marine du Parc. 146-2. « <i>opportunité incroyable</i> », « <i>biodiversité exceptionnelle</i> » : des superlatifs en veux-tu en voilà. 146-3. « <i>biodiversité exceptionnelle du Parc</i> » : ce qui est exceptionnel est son état de préservation, loin des activités humaines. Voir les commentaires n <sup>os</sup> 120-3, 121a-2, 138-2, 141-2.
147. Avant projet de loi du Pays visant à instaurer un moratoire sur l'exploitation et l'exploration des ressources minérales dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie	28 nov. 2022	« <i>S'agissant de l'exploration, seule sera autorisée celle ayant pour objet l'acquisition de connaissances scientifiques</i> » <sup>1</sup>	147-1. Le terme « <i>acquisition de connaissances scientifiques</i> » est ambigu puisqu'il peut aussi comprendre l'exploration des ressources minérales et animales. Ainsi est-ce sous couvert d'« <i>acquisition de connaissances scientifiques</i> » qu'une licence de pêche profonde au béryx a été accordée à l'armement Iroise en 2019 (Fourdrain 2019). Vu les quantités de poisson autorisées à la capture (50 tonnes au total), le terme « <i>acquisition des connaissances</i> » est un euphémisme. Les connaissances d'ores et déjà disponibles soulignent la grande vulnérabilité des poissons de profondeur à la pêche (Norse et al. 2012).
148. Quelques nouvelles du retour des scientifiques des îles hautes du parc naturel de la mer de Corail	28 nov. 2022	« <i>Des travaux de recensement des principales espèces d'oiseaux en reproduction ont ainsi été menés</i> » <sup>1</sup> « <i>Pour connaître les premiers résultats des travaux scientifiques menés sur le parc, c'est par ici : Oiseaux marins du Parc, premier point d'étape sur les travaux scientifiques en cours.pdf</i> » <sup>2</sup>	148-1. Mentionnons aussi les travaux menés depuis Walpole sur les mouvements en mer du fou à pieds rouges et de la frégate du Pacifique (Weimerskirch & Lallemand 2014 ; Mendez et al. 2017 ; Weimerskirch et al. 2017). 148-2. Les travaux évoqués ici s'appuient sur une somme de connaissances acquises au préalable sur les oiseaux marins du Parc et publiées dans des revues internationales (Rancurel 1976 ; Robinet et al. 1997 ; Bourne, David & McAllan 2005 ; Borsa et al. 2010 ; Mendez et al. 2017 ; Weimerskirch et al. 2017, 2020 ; Borsa 2021 ; Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021 ; Receveur et al. 2022) ainsi que de nombreux rapports de la littérature grise. Ces travaux pionniers sont généralement ignorés dans les communiqués et séminaires du Parc relatifs aux oiseaux marins.
149. Dixième comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail	01 déc. 2022	« <i>Instance précieuse de conseils pour l'ensemble des gestionnaires du Parc</i> » <sup>1</sup> « <i>la mise en œuvre de ce vaste suivi des récifs sur les sites éloignés du parc naturel de la mer de Corail est à organiser et réaliser dès le premier semestre 2023</i> » <sup>2</sup>	149-1. Le qualificatif « <i>précieuse</i> » est à relativiser : le comité de gestion s'est passé de comité scientifique et de ses « <i>conseils</i> » pendant toute la période 2014-2018. C'est pourtant au cours de cette période que le plan de gestion 2018-2022 a été élaboré, de même que la réglementation sur les réserves et le tourisme. 149-2. De tels « <i>suivis</i> » sont réalisés depuis 2007 dans le Parc (voir communiqué n° 005). Le présent communiqué du Parc suggère que la méthodologie utilisée pour les « <i>suivis</i> » doit être entièrement repensée, ceci à partir des éventuelles recommandations que formulerait le comité scientifique. On espère qu'au préalable un bilan sera fait de la façon dont les « <i>suivis</i> » ont été menés jusqu'ici, des objectifs initialement visés et des résultats obtenus. Ceci, afin de minimiser le risque de <i>shifting baseline</i> (Pauly 1995 ; Papworth et al. 2009) qui aboutirait à des états « <i>initiaux</i> » sans cesse appauvris par rapport aux états « <i>initiaux</i> » précédemment définis.
150. La science dans le parc : séminaire scientifique n° 2	06 déc. 2022	« <i>étude sur les espèces emblématiques du Parc naturel de la mer de Corail</i> » <sup>1</sup>	150-1. Voir le communiqué n° 022 et les commentaires nos 022-1 à 022-8, 074-1, 084-3 et 140-2.
151. Expo parc naturel de la mer de Corail : invitation à la découverte	12 déc. 2022	« <i>Des photographies inédites vous invitent à vous immerger au cœur de cet espace maritime d'exception, joyau de biodiversité</i> » <sup>1</sup> « <i>découvrir, l'extraordinaire diversité du parc naturel de la mer de Corail</i> » <sup>1</sup>	151-1. Surenchère de superlatifs. On aurait aimé que les photographies « <i>inédites</i> » de cette exposition soient accompagnées de commentaires expliquant les enjeux et les menaces concernant la biodiversité de la mer de Corail.
152. Zoom sur la mission IANCP d'octobre 2022 : archéologie au plateau des Chesterfield	15 déc. 2022	« <i>Zoom sur la mission IANCP</i> » <sup>1,3</sup> « <i>Cette première intervention archéologique aux Chesterfield [...] s'est déroulée du 10/10/2022 au 23/10/2022</i> » <sup>2-4</sup> « <i>Doit-on conclure que les îles et îlots étaient inconnues des habitants de la Nouvelle-Calédonie, avant la période historique ? Pour le moment, rien ne permet de l'affirmer.</i> » <sup>5</sup>	152-1. La photographie jointe à ce communiqué montre un groupe de quatre personnes sur l'île Longue (photographiées par un drone) debout sur une surface de fouilles où la végétation a été défrichée et le sol, décapé sur une cinquantaine de mètres carrés. 152-2. En cette période de l'année, les puffins du Pacifique sont de retour sur leurs colonies et s'activent à creuser ou à réparer leurs terriers. D'autres espèces d'oiseaux marins sont susceptibles de nicher durant la période, dont les frégates ariel et du Pacifique, les trois fous, les deux noddis et la sterne fuligineuse (Condamin 1977 ; Gay 2004 ; Borsa 2008 ; Borsa et al. 2010). Le risque de dérangement des oiseaux marins en reproduction est donc potentiellement élevé. Sur l'île Longue, il est aggravé par la prédation par les souris des nids désertés par les oiseaux adultes. La pénétration de visiteurs à l'intérieur des îlots entraîne inévitablement la destruction de terriers du puffin du Pacifique et le piétinement ou le dérangement des nids des autres espèces. Si la sterne fuligineuse est en reproduction au même moment, vu les densités des colonies de cette espèce sur l'îlot

Loop en particulier, la destruction de nids est de même probable. Les autres oiseaux en reproduction sur les sites voués au défrichage sont de même menacés.

152-3. Quelles précautions les archéologues de l'Institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique prennent-ils pour ne pas déranger les oiseaux ni détruire les terriers ? Quels protocoles de biosécurité appliquent-ils pour ne pas risquer d'introduire des graines ou des fourmis avec les outils de défrichage ? Ces questions sont-elles évoquées dans les plans de mission de l'IANCP sur les îlots coralliens et les îles hautes du Parc (Wadrawane & Domergue 2020 ; Theimboueone 2022).

152-4. Selon le Parc, « cette mission [des archéologues de l'IANCP] [aurait] été autorisée et réalisée dans les règles de l'art, avec un souci maximal de moindre impact sur le terrain. Les protocoles de biosécurité, notamment, sont évidemment obligatoires pour tous, et l'ensemble des scientifiques et personnels de bord associés sont formés » (C. Groseil in litt., déc. 2022). La formule « souci maximal de moindre impact » évoque celle de la compagnie Ponant : « impact minimal et transitoire » (N. Dubreuil in Borsa 2019 ; Sauvée 2019). Un modèle de greenwashing.

152-5. Existe-t-il, à l'inverse, des éléments (p. ex. des traditions orales) qui permettent de poser l'hypothèse que les Chesterfield aient pu avoir été visitées par les premiers habitants de la Nouvelle-Calédonie ?

153. Pour tout mammifère marin ou tortue en détresse ou mort, vous pouvez agir : appelez le 16	21 déc. 2022	« Le service du Parc Naturel de la Mer de Corail et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie participe aux groupes d'acteurs du plan d'actions tortues » <sup>1</sup>	153-1. Des dizaines de tortues marines sont victimes de la pêche à la longue ligne chaque année dans le Parc. Ce problème doit également être pris en compte
155. Campagne TIC TAC : Suivi des récifs coralliens d'Entrecasteaux et Chesterfield dans le contexte des vagues de chaleur marine	06 mars 2023	« L'étude de l'ADNe est une méthode innovante » <sup>1</sup> « Composé de récifs et de petits îlots bas formés par accumulation de sable, cet espace marin [des atolls d'Entrecasteaux] est classé en réserve intégrale depuis 2018. » <sup>2</sup>	155-1. Les premiers travaux utilisant le séquençage de l'ADN prélevé dans l'environnement pour établir la composition en espèces des communautés vivantes qui l'habitent datent d'il y a au moins un quart de siècle (Yeates et al. 1998). En milieu marin, signalons le travail de notre collègue C. Venter il y a plus de deux décennies (Venter et al. 2004). 155-2. En fait, seule une infime partie de l'espace constitué par les atolls d'Entrecasteaux a été classée en « réserve intégrale » : il s'agit de l'îlot Le Leizour et de la partie centrale de l'îlot Surprise (Germain & Poidyaliwane 2018b). Dans la réalité, il ne s'agit pas de « réserves intégrales » puisqu'un certain nombre d'activités y restent autorisées, comme les « suivis » des tortues marines et les fouilles archéologiques. Or ces « suivis » mal conçus et sans objectif scientifique précis, ainsi que ces fouilles, dérangent gravement la reproduction des oiseaux marins nichant sur les îlots (Borsa, Philippe & Le Bouteiller 2021b ; Bismuth & Borsa 2022). Voir aussi les commentaires n°s 132-1, 152-2.

**Annexe 1.** Communiqués téléchargés du site du parc naturel de la mer de Corail (dernière consultation : 05 mai 2023). Les extraits commentés au **Tableau 2** sont en caractères gras.

001. 3ème congrès mondial des aires marines protégées

28 oct. 2013 - Environnement



Une quinzaine de pays et territoires ont réaffirmé samedi à Ajaccio **la nécessité de transformer en 2020 10 % des océans en aires marines protégées, contre moins de 3 % actuellement.**

Le « Message d'Ajaccio » a été adopté au terme du 3ème Congrès mondial des Aires marines protégées (AMP), qui s'est ouvert le 21 octobre et s'est achevé dimanche 27 et où étaient représentés 130 pays.

A cette occasion, la Nouvelle-Calédonie, par la voix de M. Anthony LECREN, a annoncé officiellement la création formelle d'un « parc marin de la mer de Corail » couvrant l'ensemble de notre ZEE soit près 1,3 million de km<sup>2</sup>, au mois d'avril 2014. Les travaux de l'analyse stratégique et le processus participatif nécessaire à cette création se poursuivront et devront à leur terme consacrer avec la partie australienne la plus vaste aire marine du monde dénommée "parc de la mer de Corail".

002. Le parc naturel de la mer de Corail est créé

24 avr. 2014 – Environnement



L'arrêté créant le parc naturel de la mer de Corail a été adopté le 23 avril 2014 à l'occasion de la réunion du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Devant la presse, M. Anthony LeCren, membre du gouvernement en charge notamment du développement durable a présenté les contours du projet acté la veille.

Le périmètre retenu couvre la totalité de la zone économique exclusive ainsi que les eaux territoriales et les îles et îlots dont la gestion est assurée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, soit près de 1,3 million de kilomètres carrés (équivalent à 3 fois les eaux métropolitaines). Le parc naturel de la mer de Corail compte désormais parmi les plus grandes aires marines protégées du monde. **Sa création contribue de façon significative au renforcement du réseau français d'aires marines protégées qui passe en effet avec cette création de 4 à 16 % des eaux sous juridiction française, incluses dans le périmètre d'aires marines protégées.**

*Les orientations de gestion* - **Le parc naturel a pour ambition de protéger l'environnement marin, d'œuvrer au maintien des services rendus à l'homme par les différents écosystèmes présents dans son périmètre et de contribuer au développement durable des activités maritimes. Les huit orientations de gestion du parc visent trois finalités : mettre l'homme au cœur du projet de parc ; créer les conditions d'un développement durable ; permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable.**

*La gouvernance* - Le défi est d'établir une véritable gestion partagée pour faire face aux enjeux de protection et de développement durable à si grande échelle. Pour cela, un comité de gestion va être mis en place ces prochains mois. Chargé d'élaborer et de proposer le plan de gestion du parc, il comprendra des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Il sera coprésidé par le haut-commissaire de la République, représentant de l'État, et par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie est en effet compétent en matière de gestion des ressources de l'espace maritime, l'État conservant des missions régaliennes en lien avec la souveraineté sur ces eaux.

*Un projet concerté* - Annoncé par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Harold Martin, en août 2012 lors de la réunion annuelle du Forum des Iles du Pacifique, le projet de création d'une vaste aire marine protégée s'appuyant sur une analyse stratégique de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie a été officiellement lancé avec l'ensemble des acteurs néo-calédoniens concernés dès 2012, avec l'appui technique de l'antenne de l'Agence des aires marines protégées. L'analyse a eu pour objectif d'identifier les enjeux de protection et de développement durable du milieu marin et de proposer des scénarios de gestion. La concertation, tant au niveau technique qu'au niveau institutionnel, a été au cœur du projet dès son initiation : il s'agit d'un point central de la démarche de création du parc naturel et plus globalement des aires marines protégées.

003. L'Amborella certifié "cleanship"

20 mars 2015 - Environnement



Le navire *Amborella*, le patrouilleur multiservices de la Nouvelle-Calédonie, a obtenu la mention "clean ship" du bureau Véritas. Cette certification est l'aboutissement d'un long processus qui a commencé lors de la conception du navire issu des chantiers Delavergne et a abouti grâce aux actions et à la motivation des membres de l'équipage. Ce certificat garantit que **l'Amborella a un impact environnemental minimal sur les zones où il navigue.** C'est un élément d'importance pour la bonne gestion du parc naturel de la mer de Corail et notamment pour l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux qui est inscrite sur la liste du patrimoine mondial UNESCO.

004. Le parc de la mer de Corail prépare son plan de gestion  
28 mai 2015 - Environnement



Le 28 mai 2015, un an après sa création, le Parc naturel de la mer de Corail est entré dans une nouvelle phase avec le lancement officiel des travaux d'élaboration d'un plan de gestion.

La Nouvelle-Calédonie peut être fière de l'initiative. Avec la création du Parc naturel de la mer de Corail par le Gouvernement en avril 2014, notre archipel s'est doté de la plus grande aire marine protégée française, couvrant 1,3 million de km<sup>2</sup>. « C'est une œuvre collective que nous avons engagée, a rappelé le président du Gouvernement. Le Parc naturel de la mer de Corail affirme la prise de conscience par tous de la richesse et de la fragilité de notre espace maritime. »

**Représentativité** - Le comité chargé de proposer le plan de gestion du parc marin d'ici à 2017 est à l'image de cette volonté. Coprésidé par le haut-commissaire de la République et le président du Gouvernement, il comprend 32 membres représentant l'ensemble des acteurs concernés par l'espace maritime calédonien. Ces femmes et ces hommes sont répartis en quatre collèges : le collège des institutions (État, Gouvernement, Congrès, Sénat coutumier, provinces), le collège des aires coutumières, le collège des acteurs socioprofessionnels (opérateurs touristiques professionnels de la pêche, industriels...) et le collège de la société civile (associations environnementales).

**Un projet concerté** - Le 28 mai 2015, lors de la première assemblée du comité de gestion, les échanges ont porté sur les perspectives du parc et la méthode de travail à adopter. L'objectif est que chaque acteur puisse trouver sa place dans les discussions et dans l'élaboration du plan. Le comité sera également assisté par des organismes qualifiés comme l'Agence des aires marines protégées. **L'idée est de créer un véritable projet de développement durable, offrant un équilibre entre les activités humaines et la protection des milieux naturels.** Un exemple qui contribuera au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de l'administration du milieu marin.

**Quels types d'actions ?** - Les objectifs inscrits dans le plan de gestion du Parc naturel de la mer de Corail pourront donner lieu à diverses actions : sensibilisation de la population, amélioration des connaissances, création d'un réseau d'aires marines protégées à l'intérieur du parc pour la préservation des habitats et des espèces, mise en place de réglementations pour une exploitation responsable...

005. À la découverte des récifs d'Entrecasteaux  
16 fév. 2016 - Science



Un reportage consacré aux récifs d'Entrecasteaux, l'un des joyaux du parc naturel de la mer de Corail, est diffusé vendredi 19 fév. à 19 h sur NCTv dans le cadre de l'émission « Entre terre et mer »

Situés à l'extrême nord de la grande Terre, à 180 km au large des Îles Bélep, les récifs d'Entrecasteaux ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008. **Leur richesse en oiseaux marins et en tortues vertes en fait un site exceptionnel en Nouvelle-Calédonie, mais aussi dans l'océan Pacifique.** L'équipe de NCTv a suivi une mission effectuée par le service de la pêche et de l'environnement de la direction des Affaires maritimes. **Depuis 2007, le service du gouvernement se rend sur le terrain pendant douze jours en décembre, durant la période de ponte des tortues vertes. Ces sorties annuelles sur le site permettent de suivre l'évolution des pontes et du nombre de tortues afin d'aider la Nouvelle-Calédonie à appliquer des plans de gestion adaptés à la conservation de ce patrimoine extraordinaire.**



006. Un film calédonien récompensé  
15 juin 2016 - Culture



Le film *Paradis originels, les récifs du parc naturel de la mer de Corail* a remporté le prix du documentaire du festival international d'Hyères du monde sous-marin et du patrimoine maritime.

La ville d'Hyères accueillait, du 10 au 12 juin, un festival consacré au « monde du silence » dans lequel se tenait un concours de photographies et de vidéos sous-marines. Le film *Paradis originels, les récifs du parc naturel de la mer de Corail*, y a été récompensé. D'une durée de cinq minutes trente, ce document a été financé par le gouvernement pour un montant de 500 000 francs. Il a été réalisé par Florent Cadé, sur des images tournées entre 2014 et 2016 par Jean-Michel Boré, de l'Institut de recherche pour le développement de Nouvelle-Calédonie (IRD), à l'occasion de deux missions phares de l'IRD dirigées par Laurent Vigliola, les projets Pristine et Apex.



Le récif des Français, au nord-ouest du grand lagon Nord, au cours de la première campagne Apex, en juillet 2015. © William Robbins de Wildlife Marine, by alexandre.guioit

« Ce film présente le travail des chercheurs et permet de découvrir la beauté des récifs du parc naturel de la mer de Corail : un patrimoine unique au monde, mais très fragile que le parc permettra justement de protéger officiellement et durablement », explique Aurélie Fourdain, chargée du suivi du parc à la direction des Affaires maritimes. Pour rappel, le parc naturel de la mer de Corail a été créé en 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ses récifs représentent un tiers des récifs isolés du monde.

« La présentation de ce film au concours du festival international d'Hyères était une idée du réalisateur, poursuit-elle. Il s'agissait surtout de profiter d'une occasion de diffusion, le prix décerné par le jury est donc une belle surprise ! » Et le public calédonien ne sera pas en reste car ce film, ainsi que *A la découverte des récifs du parc naturel de la mer de Corail* réalisé en partenariat avec l'IFREMER, seront présentés dans le cadre du 7<sup>e</sup> festival de l'image sous-marine de Nouvelle-Calédonie, du 7 au 11 septembre au Rex. Ces films sont également visionnables sur la chaîne YouTube du parc naturel de mer de Corail.



Les récifs d'Entrecasteaux, au cours de la première campagne Apex, en juillet 2015. © William Robbins de Wildlife Marine

#### 007. Le plan de gestion du parc de la mer de Corail pour bientôt 08 jul. 2016 - Environnement

Le 3<sup>e</sup> comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est tenu le 7 juillet. Les membres ont validé les grands objectifs de son plan de gestion qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année.

Protection, usages durables et responsables, bonne gouvernance, intégration du parc à l'échelle locale, régionale et internationale, les objectifs du futur plan de gestion du parc de la mer de Corail se déclinent à l'intérieur de ces quatre grandes thématiques. Les membres du comité de gestion, qui réunit des représentants des institutions, des aires coutumières, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales, sont tombés d'accord à l'issue d'un travail de co-construction piloté par la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie. « Plus de cinquante réunions ont été conduites depuis l'installation de ce comité de gestion en mai 2015. Je souhaite vous témoigner toute ma reconnaissance pour votre engagement au service de ce grand projet », a salué le président du gouvernement qui a co-présidé ce 3<sup>e</sup> comité aux côtés du Haut-commissaire Thierry La-taste.



*Mieux connaître* - Parmi les objectifs arrêtés, la protection des écosystèmes et des espèces arrive au premier rang, mais **les activités humaines – pêche, tourisme, transports... – sont aussi prises en compte afin de garantir un développement respectueux de l'environnement.** Sur la question délicate de l'exploration des fonds sous-marins, les membres du comité ont trouvé un consensus : « Oui à l'exploration pour une meilleure

connaissance des ressources, mais pas à n'importe quelles conditions ! Cette prospection scientifique doit se faire sans porter atteinte de manière irrémédiable à ces milieux », a insisté Philippe Germain. Pour Anthony Leren, membre du gouvernement en charge notamment du développement durable, « ces connaissances permettront de prendre les décisions de manière éclairée ». Une recherche source de savoir, mais aussi de retombées économiques selon le président du gouvernement, si l'on veille à ce que sa valeur ajoutée profite d'abord à la Nouvelle-Calédonie.

Prochaine étape de cet ambitieux projet, la rédaction définitive du plan de gestion du parc de la mer de Corail qui fera l'objet d'une consultation publique en novembre. En fonction des résultats, des ajustements seront apportés au document avant qu'il ne soit soumis au gouvernement au premier trimestre 2017.

*Les 15 objectifs du plan de gestion* - Un patrimoine naturel et culturel protégé : protéger les écosystèmes et leur connectivité ; protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices ; mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel ; préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel.

**Des usages durables et responsables reconnus : garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable ; garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats ;** diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts ; se préparer aux usages futurs.

Une bonne gouvernance : assurer le bon fonctionnement des instances du parc ; impliquer les populations ; évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion, son efficacité et ses résultats ; renforcer, optimiser et mutualiser les moyens.

Un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale : travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux ; développer la coopération régionale au profit de la mer de Corail ; prendre une pleine part dans les relations internationales.

#### 008. À la découverte des écosystèmes profonds 02 août 2016 - Science



Après un avis favorable de la commission des ressources marines, le gouvernement a autorisé le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à mener la campagne scientifique Kanacono, du 8 au 31 août, dans le parc naturel de la mer de Corail.

Cette mission est la première de la série d'expéditions scientifiques lancée par le MNHN en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du programme La Planète Revisitée, soutenu notamment par le gouvernement. Découlant aussi du programme *Tropical Deep Sea Benthos* (voir encadré), la campagne Kanacono doit permettre de mieux comprendre les écosystèmes profonds (structure, distribution géographique des espèces, leurs habitats, leurs interactions, etc.) pour améliorer la caractérisation et la gestion concertée de ces milieux. Elle vise aussi à rendre les données recueillies visibles et disponibles en vue de développer, au cours des prochaines années, des collaborations, notamment avec l'Australie, pour la poursuite des travaux sur les écosystèmes profonds.

*Précautions* - Deux conditions sous-tendent l'avis favorable rendu à cette mission : **la présence d'un observateur des mammifères marins à bord du navire scientifique afin de prévenir toute interaction des opérations avec les animaux présents dans la zone** ; et la signature, avant le départ de la campagne, d'une convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le MNHN, encadrant la valorisation des données collectées. Dans le cadre de cette campagne, l'utilisation ponctuelle du chalut et de la drague scientifique a été acceptée par la commission des ressources marines.

40 ans d'exploration biologique - Depuis 1976, des missions sont menées conjointement par le MNHN et l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-mer (ORSTOM), puis l'IRD, afin d'étudier les faunes marines profondes tropicales dans le cadre du programme *Tropical Deep Sea Ben-thos*. Une convention de partenariat a d'ailleurs été signée entre l'Agence des aires marines protégées et le Museum afin d'encadrer l'étude des écosystèmes profonds de la mer de Corail et de contribuer à l'analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, base de la création du parc de la mer de Corail. Le 5 août, à la veille du lancement de la campagne Kanacono, l'état d'avancement de cette étude sera présenté aux membres du comité de gestion qui élaborent actuellement le plan de gestion du parc.

culturelle que les échanges ont plus particulièrement porté lundi soir dans les locaux de la direction des Affaires maritimes.

*Devant une assemblée attentive* – composée de représentants d'associations environnementales, de coutumiers, de professionnels de la mer et de personnes sensibles au sujet, Aurélie Fourdrain, chargée de mission aux affaires maritimes en charge de la rédaction du plan de gestion, et Marlène Dégremont, doctorante en anthropologie, ont d'abord effectué une présentation du parc. **Un espace où viennent pondre les tortues vertes, nicher les oiseaux et se nourrir des espèces remarquables telles que les requins et les baleines.** Les enjeux du parc et ses orientations ont aussi été rappelés afin de mettre en exergue les réflexions du groupe de travail.

*Un espace d'influence* - La notion de préservation et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel a pu être mieux appréhendée grâce à l'intervention de Marlène Dégremont. Les premiers résultats de son étude sur les liens entre l'homme et l'environnement évaluent la place de l'océan dans l'organisation et la société kanak, notamment au sein des aires coutumières Hoot Ma Waap et Païci Cemuhi (province Nord). Ainsi, pour la doctorante, « nous pouvons parler en Nouvelle-Calédonie d'une civilisation rattachée à la mer ou d'une population connectée à la mer ». **Marlène Dégremont a aussi souligné qu'en « cherchant à protéger les savoirs, on préserve la nature ».** Par ailleurs, son travail montre qu'il existe « des liens historico-culturels entre différentes îles : Belep et récifs d'Entrecasteaux, Walpole, Maré et Île des Pins, Hunter et le Vanuatu..., révélant ainsi la présence d'un véritable espace d'influence et d'enjeux ». Des liens peu connus de la population.

Sensibiliser les Calédoniens à ce patrimoine naturel et culturel est justement une des volontés exprimées dans l'ébauche du plan de gestion du Parc, au même titre que l'acquisition de nouvelles connaissances, la recherche d'un meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, ou encore la mise en place de principes de bonne gouvernance.

009. 3ème édition de la conférence Our Ocean à Washington  
21 sep. 2016 - Environnement



Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a représenté Philippe Germain, président du gouvernement, à la troisième édition des « Our Ocean Conferences » organisée à Washington les 15 et 16 septembre.

011. Le parc de la mer de Corail, ambassadeur de la Calédonie  
22 déc. 2016 - Environnement



**Mission accomplie pour le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail ! Ses membres se sont réunis mardi pour valider le projet de plan de gestion de l'immense aire maritime protégée, créée en 2014 par le gouvernement.**

En 120 pages, le plan de gestion du parc de la mer de Corail détaille notamment les objectifs et les sous-objectifs à atteindre sur une période de cinq ans (2017-2021) en matière de protection, de fonctionnement, de coopération, mais aussi d'**usages durables et responsables (pêche, transport maritime, tourisme...)**. Et cela au sein d'un espace qui couvre l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie, soit une superficie d'1,3 million de km<sup>2</sup>. « Nous sommes pionniers dans la région, souligne le président du gouvernement qui co-préside le comité de gestion aux côtés du haut-commissaire. Dix-neuf mois après la création du comité, **le parc s'est doté d'un projet de plan de gestion qui a de grandes ambitions portées collectivement** ». En effet, ce document de référence est le fruit de la concertation d'experts et des membres du comité de gestion du parc. Celui-ci a réuni autour de la table représentants des institutions, coutumiers, professionnels de la mer et membres d'associations environnementales avec un mot d'ordre : **trouver un consensus, en particulier pour concilier préservation et développement économique.**

*Réserve naturelle* - « Le plan de gestion est un document stratégique, explique Éric Mévelec, à la tête de la direction des Affaires maritimes qui a piloté son élaboration. Au niveau opérationnel, il y aura chaque année un plan d'actions qui déclinera les objectifs ». Par exemple, en matière de protection, une des premières actions qui devrait s'appliquer en 2017 est la mise en réserve naturelle des récifs éloignés, soit environ 46 000 km<sup>2</sup> de

010. Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ?

19 oct. 2016 – Environnement, culture



Une étude sur la dimension culturelle du parc naturel de la mer de Corail a été menée à la demande des coutumiers, membres de son comité de gestion. Les premiers résultats ont été présentés le 11 oct. à Koné, puis le 17 à Nouméa. Protéger le patrimoine naturel et culturel du parc de la mer de Corail est une des finalités de son futur plan de gestion. C'est autour de sa dimension

récif vierges, aussi appelés « pristes ». Autre point, **le travail qui va être mené avec les professionnels de la mer sur la notion d'éco-responsabilité « à l'image de ce que fait déjà le secteur de la pêche hauturière », précise Éric Mévelec.**

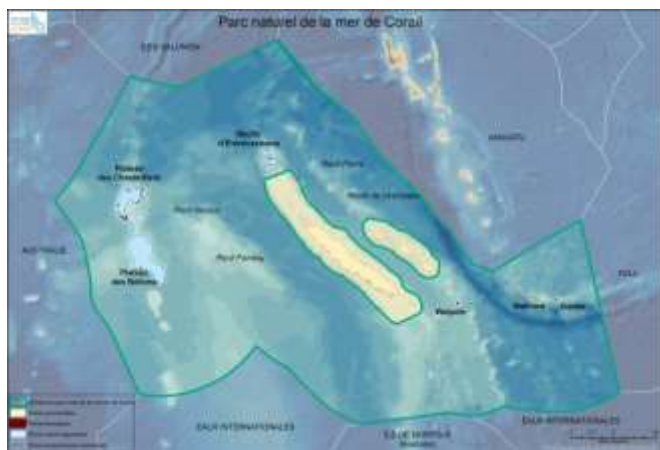


Le 4e comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est tenu le 20 décembre au gouvernement., by alexandre.guioit

« Hot spot de la recherche » - La volonté du plan de gestion est de promouvoir le parc en premier lieu au niveau local, en sensibilisant les Calédoniens, mais aussi au niveau régional et international. « Être dépositaire d'un patrimoine universel de cette ampleur et devoir le conserver pour les générations futures, cela nécessite que la communauté internationale nous soutienne », a insisté Philippe Germain devant les membres du comité de gestion. Le président du gouvernement a d'ailleurs interpellé l'Union européenne – qui investit des fonds dans la région – sur cette problématique. L'objectif est aussi d'encourager les bonnes pratiques, notamment en matière de pêche, auprès des pays voisins car « repousser les frontières des pratiques non soutenables, c'est aussi, géographiquement, éloigner les braconniers de nos eaux », met en avant le président. Il s'agit également d'attirer et de retenir la recherche scientifique en Nouvelle-Calédonie, pour qu'elle soit le porte-parole de ce patrimoine au niveau international, mais aussi source de développement économique. La validation du projet de plan de gestion par le comité était une étape importante, mais ce n'est pas la dernière. Après la consultation des Calédoniens au début de l'année 2017 (*lire l'encadré*), le document sera présenté dans sa forme finale au gouvernement.

**Consultation publique** - Les Calédoniens vont pouvoir donner à leur tour leur avis sur le contenu du plan de gestion du parc de la mer de Corail. L'opération « Les Calédoniens ont la parole » sera officiellement lancée le 1er fév. 2017. Environ vingt rencontres avec le public seront organisées en fév., dans les trois provinces. Le projet de plan de gestion sera ensuite ajusté en fonction des propositions qui auront été recueillies et

**Point de situation** - Les bordures du parc naturel de la mer de Corail sont délimitées : à l'ouest par l'Australie, au nord par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon, à l'est par le Vanuatu et les îles Fidji. Le parc abrite 30 % des récifs vierges mondiaux, des centaines de monts sous-marins, des dizaines d'îlots servant de lieux de reproduction aux tortues et aux oiseaux marins.



012. À la rencontre du parc de la mer de Corail !

05 jan. 2017 – Environnement



En janvier, le parc naturel de la mer de Corail s'invite à l'Aquarium des lagons pour trois journées d'information auprès des visiteurs. Elles visent à mieux faire connaître l'aire marine protégée à un mois du lancement de la consultation des Calédoniens sur son futur plan de gestion. Les dates à retenir sont le vendredi 6, le mercredi 11 et le vendredi 13 janvier. De 10 heures à 17 heures, un stand d'information, dédié au parc naturel de la mer de Corail et animé par des agents de la direction des Affaires maritimes (DAM), accueillera les visiteurs dans le hall de l'aquarium. L'occasion d'en apprendre davantage sur cette aire marine protégée créée en 2014 par le gouvernement. D'une superficie de 1,3 million de km<sup>2</sup>, le parc abrite une faune marine et terrestre riche et diversifiée. Parmi les espèces recensées, on compte vingt-cinq sortes de mammifères marins, dix-neuf d'oiseaux nicheurs, quarante-huit de requins et cinq de tortues.

« Les Calédoniens ont la parole » - En plus d'échanges avec les visiteurs, un court questionnaire leur sera proposé afin d'évaluer leur connaissance du parc de la mer de Corail. « L'objectif est aussi de sensibiliser et de commencer à informer sur le futur recueil d'avis du public concernant le projet de plan de gestion du parc », explique Marie-Hélène Merlini de la DAM. Validé par le comité de gestion du parc le 20 décembre 2016, ce document va permettre de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour préserver, assurer un bon fonctionnement et **développer des usages durables (pêche, transport maritime, tourisme...)**. L'opération « Les Calédoniens ont la parole » sera lancée en fév. sur l'ensemble du territoire via des rencontres publiques et un site internet. À l'issue de cette grande consultation, les propositions recueillies seront examinées et intégrées au projet de plan de gestion qui sera présenté au gouvernement en avril.

**Pour les professionnels** - À l'invitation du syndicat des activités nautiques et touristiques, la direction des Affaires maritimes fera également une présentation du parc naturel de la mer de Corail, réservée aux professionnels de la mer, le mardi 17 jan. à la Maison du lagon. La rencontre débutera à 17 heures 30.

013. Le parc de la mer de Corail, quésaco ?

11 jan. 2017 – Environnement



Des agents de la direction des Affaires maritimes (DAM) délivrent actuellement des informations sur le parc naturel de la mer de Corail aux visiteurs de l'Aquarium des lagons. Objectif, mieux faire connaître l'aire marine protégée, avant de recueillir l'avis des Calédoniens sur son futur plan de gestion, lors des réunions publiques prévues en février dans les trois provinces. Impossible de le manquer. À peine entrés dans le hall de l'Aquarium, les visiteurs tombent nez à nez avec le stand dressé par la direction des Affaires maritimes et dédié au parc naturel de la mer de Corail. Animé par des agents de la DAM, il propose brochures informatives, kakémonos pédagogiques et diaporama d'images (oiseaux, mammifères marins, paysages,

photos de pêche...) prises à l'intérieur du parc.

Lors de la première journée de sensibilisation, vendredi 6 janvier, pas moins de 75 exemplaires de la brochure consacrée aux mesures de gestion et à la gouvernance du parc ont été distribués de 10 h à 17 h. « *Nous exposons le contexte, les gens prennent l'information. Le parc naturel de la mer de Corail, quelques-uns en ont entendu parler, d'autres pas du tout*, témoigne Marie-Hélène Merlini, chargée de mission à la DAM. *D'une manière générale, les personnes trouvent la démarche intéressante et laissent leurs coordonnées sur le petit questionnaire à déposer dans l'urne dédiée* » (afin notamment de constituer une *mailing list* et de les contacter ultérieurement).

**Une vingtaine de débats publics - « Cette action a été initiée pour montrer aux visiteurs que le parc existe, qu'il faut le protéger. Une façon de faire passer les premiers messages, avant de recueillir leur avis à travers les débats publics »,** indique Aurélie Fourdrain, chargée de coordonner au sein de la DAM la mise en place du plan de gestion du parc. Car l'objectif est bien d'alerter sur la vingtaine de réunions programmées sur la Grande Terre et aux Loyauté tout au long du mois de février\*. Une opération baptisée « Les Calédoniens ont la parole » ; **des rencontres organisées dans le but de récolter toutes les bonnes idées. Soumis au comité de gestion le 20 décembre dernier, le plan de gestion a reçu l'approbation des 32 membres, à l'exception d'une association qui s'y est opposée.** Les deux co-présidents, le haut-commissaire et le président du gouvernement, l'ont validé. Les propositions enregistrées au cours des consultations publiques de fév. seront examinées. Et les plus pertinentes intégrées au document de 120 pages qui décline les principaux objectifs du plan. Lequel sera présenté fin avril au gouvernement. **L'heure de lancer les premières actions de préservation aura alors sonné.**



Dans l'ensemble, les visiteurs jugent la démarche de préservation intéressante. alexandre.guiot

**Pour les pros de la mer** - La sensibilisation dans l'enceinte de l'Aquarium des lagons a commencé vendredi dernier et se poursuivra ce vendredi 13 jan.. Par ailleurs, **à l'invitation du Syndicat des activités nautiques et touristiques (SANT), la DAM réservera une présentation du parc aux professionnels de la mer,** le mardi 17 janvier à la Maison du lagon. La rencontre débutera à 17 h 30.

**Réglementation** - Une réglementation est d'ores et déjà en vigueur au sein du parc considéré par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) comme une zone de gestion durable des ressources. Un sanctuaire de baleines a été créé en 2003. **La pêche à la tortue est interdite depuis 2008 et celle au requin depuis 2013. La création en 2015 d'un label pêche responsable, délivré par un organisme de gestion indépendant, permet de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la ressource en poissons pélagiques,** de l'environnement, des produits pêchés ainsi que de la sécurité et des conditions de travail. Le nombre de navires autorisés est également limité par la commission des ressources marines, et le suivi des navires de pêche locaux est garanti.

D'une superficie d'1,3 million de km<sup>2</sup>, cette aire marine protégée a été créée le 23 avril 2014 par le gouvernement.

014. En février, faites vos propositions !

20 jan. 2017 – Évènement

Il s'agit là d'un événement pour le parc naturel de la mer de Corail. Puisqu'après plus de deux ans de travaux, l'heure est venue pour tous les

Calédoniens de s'exprimer sur les possibilités de gestion de cet espace maritime, mais aussi d'en savoir davantage sur le parc naturel. A chaque rencontre publique, il est prévu de montrer les récifs du parc en images à travers un film réalisé par l'IFREMER. Puis, une explication sur ce qu'est le parc sera proposée, avant de poursuivre avec une présentation du plan de gestion, document stratégique écrit pour une durée de cinq ans. Enfin, un échange de questions-réponses sera proposé, avant de commencer le débat. Pour aider à l'expression des idées, les participants auront accès au projet de plan de gestion imprimé, et se verront remettre une version simplifiée sous la forme d'un livret illustré reprenant les 15 objectifs principaux souhaités pour gérer au mieux le parc naturel. L'inscription des avis et remarques se fera par le biais d'un questionnaire à remettre à l'issue du débat. Après dépouillement, ces informations viendront compléter l'actuel projet de plan de gestion avant présentation au gouvernement fin avril 2017.



L'opération Les calédoniens ont la parole sera lancée dès le jeudi 2 février à 18h à l'IRD, et se poursuivra durant tout le mois dans les trois provinces. Une occasion pour le grand public de faire part de leurs propositions pour gérer au mieux le parc naturel.

Voici l'agenda pour assister à une des rencontres publiques : à Nouméa, jeudi 2 fév. à l'IRD à 18h ; à Maré, lundi 6 fév. à Tadine, au faré communal et à La Roche, à l'annexe communale ; à Lifou, mardi 7 fév. au faré de la province des Iles à Wé, à 16h ; à Ouvéa, mercredi 8 fév., tribu de Hwadrilla à partir de 12h ; à Yaté, mardi 14 fév., salle polyvalente de la mairie, à 8h30 ; à Bourail, mardi 14 fév. au Colisée à 17h30 ; à Païta, mercredi 15 fév. au dock socioculturel à 17h30 ; à Dumbéa, jeudi 16 fév., au centre culturel de la commune à 17h30 ; au Mont-Dore, vendredi 17 fév., salle d'honneur de la mairie à 17h30 ; à Pouébo, lundi 20 fév., salle du pôle animation de la commune à 14h ; à Hienghène, mardi 21 fév., maison commune de Koulnoué, à 14h et 18h ; à Touho, à la mairie à 8h30 et à Ponérihouen, à la mairie à 14h ; à Voh, à la mairie à 10h30 et à Koumac, à la mairie à 17h30 ; à Canala, au centre socio-culturel Eloi Machoro, à 9h ; à La Foa, mardi 28 fév., au centre culturel à 17h30

L'opération Les calédoniens ont la parole donne l'avantage à tous de vivre une expérience enrichissante : participer à une démarche participative. Un principe privilégié depuis le début de la rédaction du projet de plan de gestion permettant, ainsi à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice. L'opération sera également relayée sur le site internet du parc naturel : [www.mer-de-corail.gouv.nc](http://www.mer-de-corail.gouv.nc) et sur la page Facebook : [parcmerdecorail](https://www.facebook.com/parcmerdecorail)

015. Parc de la mer de Corail, donnez votre avis !

30 jan. 2017 – Évènement

Un peu plus de 80 personnes étaient réunies dans l'auditorium de l'IRD pour le lancement de cette grande consultation publique. « *C'est un moment important*, a souligné Anthony Lecren, membre du gouvernement en charge du développement durable. *Nous serons attentifs à ce que le public soit le mieux informé possible pour pouvoir donner son avis sur la gestion du parc de la mer de Corail* ». En toute logique, la rencontre a commencé par une présentation de cette aire marine protégée, parmi les plus vastes au monde. « *Le parc, c'est plus de 2 000 km<sup>2</sup> de récifs vierges, soit un tiers des réserves mondiales* », rappelle Aurélie Fourdrain de la direction des Affaires maritimes (DAM). Atolls d'Entrecasteaux, Bellona, Chesterfield... des récifs éloignés inaccessibles pour la plupart des Calédoniens. Alors, afin de mettre des images sur les noms, un petit film est projeté. Grâce aux stations de vidéo rotative de l'Ifremer, le spectateur est plongé au cœur de la biodiversité sous-marine à la découverte de coraux exceptionnellement préservés,



de nombreuses espèces de requins, de tortues...



Jusqu'au 28 fév., les Calédoniens sont invités à s'exprimer sur le projet de plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail, notamment au cours de quinze rencontres publiques organisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La première s'est tenue le jeudi 2 fév. à Nouméa.



*Des objectifs à long terme* - Après ces quelques minutes d'émerveillement, il est temps « d'entrer dans le vif du sujet » : le projet de plan de gestion du parc qui doit donner le cap pour les cinq ans à venir. Ce document stratégique a été élaboré au sein d'un comité de gestion composé de représentants des institutions, des coutumiers, des professionnels et des associations environnementales. Il doit être présenté à l'approbation du gouvernement en avril, soit trois ans après la naissance de l'aire marine protégée, comme cela était stipulé dans son arrêté de création. S'appuyant sur un livret – version simplifiée du plan – les participants écoutent attentivement Aurélie Fourdrain qui décrit les 15 objectifs et les 40 sous-objectifs à atteindre en matière de protection, d'usages durables, de gouvernance et de coopération régionale. « *Le plan de gestion comprend des objectifs à long terme sur la période 2017-2021. Il sera complété par des plans d'actions annuels* », précise la chargée de mission à la DAM. Ces mesures concrètes pourront être par exemple la création d'un réseau de réserves, l'encadrement de la pêche lagonaire...



*Questionnaire* - À la suite de cet exposé, le débat est lancé. Patricia, qui se dit « *complètement profane* », s'interroge sur les moyens pour faire respecter la réglementation. Cette bénévole à l'Aquarium des lagons se sent très concernée par la protection de la nature. « *La confiance, c'est bien, mais le contrôle reste utile. Sensibiliser les gens est aussi très important et cela mérite de prendre du temps.* » Les participants peuvent donner leur avis oralement pendant la rencontre et à travers un questionnaire qui leur a été remis à l'entrée. Cléa repart en plus avec une présentation détaillée du plan de gestion. « *J'ai besoin d'avoir plus d'informations. À part la zone, je ne connaissais pas précisément le parc de la mer de Corail. Après avoir lu le plan de gestion, je pense que je répondrai au questionnaire* », confie la jeune femme. « *Nous ferons un retour aux personnes qui auront fait l'effort de nous aider à améliorer le plan de gestion si elles nous laissent leurs coordonnées* », indique Christophe Fonfreyde de la DAM. En effet, fin mars, une synthèse des propositions les plus pertinentes recueillies lors des rencontres publiques et sur Internet (*lire les encadrés*) sera établie par la direction des Affaires maritimes. Le plan de gestion du parc sera ajusté en conséquence, sous l'égide du comité de gestion co-présidé par le président du gouvernement et le haut-commissaire. Daniel, membre d'une association environnementale, se félicite de cette démarche. « *On ne peut qu'encourager ce travail participatif mis en place par le gouvernement. Quand on voit ce qui se passe dans les pays voisins en matière de pêche, la création de ce parc était absolument urgente et indispensable.* »



*Le parc de la mer de Corail en ligne* - Depuis le 1er février, le parc naturel de la mer de Corail a son site Internet : [www.mer-de-corail.gouv.nc](http://www.mer-de-corail.gouv.nc). Richement illustré, il contient une présentation du lieu, de son fonctionnement et bien sûr de son plan de gestion. Un questionnaire en ligne, accessible dans l'espace participatif, permet de donner son avis sur ce document stratégique. Il est aussi possible de devenir "une sentinelle" en faisant remonter des informations à la direction des Affaires maritimes concernant le parc. Le parc de la mer de Corail est aussi présent sur Facebook : [parcmerdecorail](https://www.facebook.com/parcmerdecorail).



## 016. De retour de mission aux Chesterfield

31 jan. 2017 - Science



Mission aux chesterfield du 16 au 29 jan. 2017.jpg

Du 16 au 29 jan., des spécialistes (WWF, SCO, DIMENC) ont embarqué à bord du navire l'*Amborella* dans un but précis : suivre les tortues, les oiseaux, les espèces envahissantes ainsi que l'évolution des reliefs des îles et îlots. Un journaliste de Nctv les accompagnait. Trois jours seulement après la fin de la mission, nous vous livrons les premières conclusions.



Sur le sable blanc, on aperçoit le tracé qui facilite le comptage des tortues, DAM SPE

**Toujours autant de tortues vertes** - Les tortues vertes viennent toujours pondre autant sur le plateau des Chesterfield. Une bonne nouvelle annoncée par le chef de mission, Christophe Fonfreyde, également chef du service pêche et environnement à la direction des Affaires maritimes. Ainsi les Chesterfield sont un « lieu important » pour la ponte avec un décompte du nombre de traces chiffré à 150 montées de tortues par nuit. « Nous savions que l'île Longue était un lieu important pour la ponte des tortues, mais aujourd'hui, nous savons que l'îlot Reynard l'est tout autant ! » Cette mission consistait également à poser des balises sur des tortues afin d'en savoir davantage sur leurs périples après la ponte. Onze balises ont pu être posées à l'île Longue. Une affaire à suivre donc, pour **connaître les lieux où elles se rendent après avoir accompli leurs devoirs pour le renouvellement de l'espèce.**

**Les sites préférés des oiseaux** - Autre confirmation d'importance : les nombreux îlots des Chesterfield disposent d'un environnement favorable à la nidification des oiseaux notamment les frégates, les fous et les noddis. La sterne néreïs est également bien présente sur les cayes des Chesterfield. On ne peut que s'en réjouir quand **on sait qu'il s'agit d'une espèce endémique à la Nouvelle-Calédonie, rare et donc importante à protéger.** Quant à l'espèce envahissante qu'est la fourmi électrique, qui avait été repérée en 2012 au centre de l'île Longue lors de la première mission, « elle ne s'est pas propagée », indique le chef de mission. Tous les deux ans, une mission a lieu sur le plateau des Chesterfield. A terme, grâce aux éléments ainsi répertoriés, un plan de gestion du plateau des Chesterfield pourrait s'écrire et être intégré au futur plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

Pour en savoir plus sur les tortues et les suivre par satellite, cliquez ici.

## 017. La pêche dans le parc naturel

31 jan. 2017 - Évènement

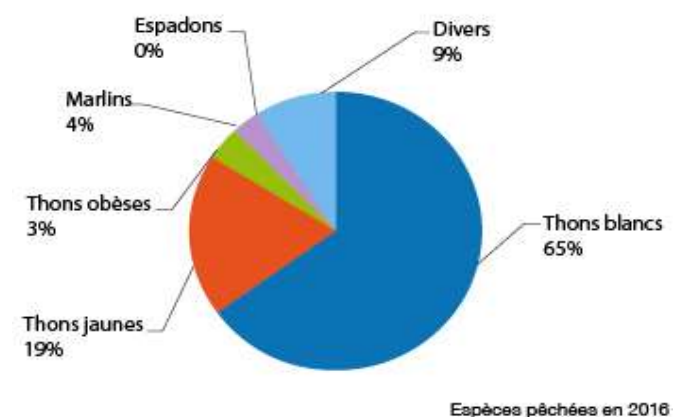


Navire arau

2 485 tonnes de poissons ont été capturées en 2016 par les pêcheurs hauturiens calédoniens dans le parc naturel. De quelles espèces de poissons s'agit-il ? Analyse.

Selon la synthèse de pêche de l'année 2016 effectuée par le service pêche et environnement de la direction des Affaires maritimes, les espèces de thons occupent la première place. Elles représentent 87 % des poissons ramenés dans les cales des bateaux de pêche calédoniens, puis débarqués au quai des pêches à Nouville, mais également à Koumac et un peu à Lifou. **Parmi ces espèces de thons, également appelées thonidés, le thon blanc reste l'espèce majoritairement pêchée : 65 % de la production, soit 1 618 tonnes de poissons. En deuxième position, on trouve le thon jaune : 19 % des captures, soit 462 tonnes, puis le marlin : 4 % de la production (112 tonnes) et enfin, le thon obèse représentant 3 % de la production (72 tonnes).**

Dans les 9 % restants, représentant 213 tonnes, il y a les poissons d'espèces diverses : saumon des dieux, mahi-mahi, wahoo, volioier ou bonite.



## 018. L'heure est au dépouillement !

03 mars 2017 - Évènement



L'opération Les Calédoniens ont la parole, lancée depuis le jeudi 2 fév. dans les trois provinces, s'est terminée le mardi 28 fév. Désormais, **les questionnaires rendus, lors des rencontres publiques et reçus par Internet sont en cours de dépouillement.**

La période dédiée au recueil du public vient de se terminer. Du nord au sud, en passant par les Loyauté, une équipe des affaires maritimes est allée à la rencontre de la population pour présenter le parc naturel de la mer de Corail et son projet de plan de gestion. Actuellement, le dépouillement des questionnaires est en cours. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'opération Les Calédoniens ont la parole. Continuez à découvrir toutes les informations concernant le parc naturel sur le site internet : <https://mer-de-corail.gouv.nc> et sur la page Facebook : parcmerdecorail

#### 019. Les grands parcs marins en réunion

14 avr. 2017 - Environnement

Pour mieux se connaître et envisager de futures collaborations entre pays de la région, un rendez-vous est organisé chaque année, depuis 5 ans. En fév. dernier, c'est à Rarotonga, la plus grande des îles Cook, que se sont retrouvés la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, les USA, l'archipel des Palaos et les Kiribati. Les travaux de la conférence ont mis en évidence les différences en termes d'objectifs de gestion. Les parcs américains, ou d'inspiration américaine, ont une finalité de conservation. C'est le cas pour le Pacific Remote Islands Marine National Monument (USA), l'aire protégée des îles Phoenix des Kiribati et le sanctuaire marin de l'archipel de Palaos. Les autres parcs **optent, quant à eux, pour une finalité de gestion durable où la conservation ne représente qu'une partie des objectifs. On y retrouve le parc naturel de la mer de Corail**, le parc côtier de la grande barrière de Corail en Australie, et le futur parc de Marae Moana pour les îles Cook. Le parc côtier de la grande barrière de Corail, possède l'expérience la plus ancienne avec une création en 1970. Son espace classé en zone sans prélèvement s'est agrandi au fil des années. D'une surface de 5 % au départ, elle atteint aujourd'hui 33 %. A la présentation du projet de plan de gestion par la Nouvelle-Calédonie, les pays voisins présents ont montré un vif intérêt pour le financement, le zonage, l'organisation concrète de la concertation et le calendrier de mise en place du parc naturel de la mer de Corail. La vision calédonienne pour les relations internationales (objectif 15 du plan de gestion) a également été discutée, de même que les actions prévues en 2017 avec les îles Cook. Une nouvelle rencontre devrait être programmée en 2018.



C'est aux îles Cook que s'est tenue la 5ème rencontre entre gestionnaires de parcs marins d'une superficie supérieure à 400 000 km<sup>2</sup>. Objectif : nouer des liens diplomatiques et renforcer la coopération entre pays voisins. La Nouvelle-Calédonie y était invitée.

*Jumelage NC/Îles Cook* - Pour 2017 sont prévues : la réalisation, avec le concours de la CPS, d'une étude bibliographique et éventuellement d'un programme de marquage des thonidés pour mieux connaître les interactions pêche côtière / pêche hauturière ; la comparaison des données biologiques entre les parcs (poissons, requins, tortues, baleines, oiseaux...) avec l'aide des chercheurs ; l'accueil à bord de l'*Amborella* d'un responsable du parc naturel Marae Moana pour une mission de suivi aux récifs d'Entrecasteaux ; et des échanges d'expériences entre services informatiques en charge des systèmes d'information géographique (SIG).

#### 020. Une soirée au Festival de l'image sous-marine

24 avr. 2017 - Évènement



Le gouvernement calédonien, aux côtés des scientifiques qui se sont déjà rendus dans le parc sera un des invités de la 8ème édition du Festival de l'image sous-marine de Nouvelle-Calédonie organisée au Rex, du 17 au 21 mai prochains. Cette année, tout comme l'an dernier, une soirée dédiée au parc naturel y est programmée.

Le temps d'un soir, le parc naturel sera présent au Festival de l'image sous-marine pour un partage d'informations concernant certaines zones, notamment les îlots et récifs. Ces espaces à l'écosystème aussi exceptionnel que fragile représentent une grande richesse à préserver. Le plateau des Chesterfield, par exemple renferme une biodiversité remarquable en algues, coraux, animaux marins (oursins, étoiles de mer, holothuries), en poissons de récif (perroquets à bosse, loches, poissons papillons...). Un endroit où foisonne la vie puisque ces récifs servent également de zone de reproduction, d'alimentation, et d'accouplement. Sur les îlots, ce sont les tortues vertes, et les oiseaux marins qui s'y reproduisent en nombre, faisant de ces terres émergées des espaces essentiels pour la survie de ces animaux. **Un évènement qui fera la part belle à la découverte et au partage d'images capturées dans la magie de l'instant.** Rendez-vous jeudi 18 mai au Rex, à partir de 20 heures à l'occasion de l'édition 2017 du Festival de l'image sous-marine de Nouvelle-Calédonie.



Ilot du plateau des Chesterfield, parc naturel de la mer de Corail, DAM SPE.

avec par endroits un impact atteignant 90 % des surfaces. Provoqué par la hausse de la température de l'eau, le blanchissement des coraux survient avec l'expulsion des algues symbiotiques, qui procurent au corail sa couleur et ses nutriments.

Actuellement, une seconde campagne est en cours dans le parc naturel sur les récifs d'Entrecasteaux, de Chesterfield et de Bellona.

## 022. Quel est votre animal emblématique ?

12 mai 2017 - Évènement



**Des chercheurs de l'IRD lancent une étude pour découvrir et établir la liste des animaux que les Calédoniens trouvent emblématiques.** Le grand public est donc invité à participer à trois rendez-vous dès le 15 mai prochain afin de prendre la parole ou simplement écouter les avis des uns et des autres. Une démarche qui incite tout à chacun à faire entendre sa voix pour aider à la construction d'une bonne gestion de notre environnement.

### **Pas toujours facile de se mettre d'accord sur la signification du mot "emblématique".**

Chacun a sa propre définition de ce qu'est une espèce dite patrimoniale ou emblématique. Pour certains, ce terme signifie "visible et sympa", lorsque l'on pense aux dauphins ou aux tortues. Pour d'autres, cela veut plutôt dire "rare", et cette fois c'est le dugong qui y est associé. D'autres encore penseront "emblématique" en se référant à ce qui est "présent dans son quotidien" comme les espèces pêchées régulièrement. Et les interprétations sont encore nombreuses ! Par exemple, l'adjectif "emblématique" peut être lié à la notion d'importance coutumière lorsqu'il s'agit de la baleine ; ou à celle de l'endémisme pour une espèce telle que la sterne néreïs ou le nautile. Quant au requin, il est considéré par les scientifiques comme étant "important pour la biodiversité". On pourrait continuer cette énumération encore longtemps car chaque espèce pourrait être tout cela à la fois. Afin de tirer tout cela au clair, en quelque sorte, les chercheurs lancent une étude qui devrait permettre d'avoir la sélection d'animaux que les Calédoniens trouvent emblématiques. **Les résultats obtenus aideront à mieux savoir sur quoi appliquer les mesures de gestion concernant la protection de ces espèces** (objectif 2 et sous-objectifs 5, 6, 7 du projet de plan de gestion du parc naturel), et surtout d'**établir une liste "officielle" qui pour l'instant n'existe pas.**

Trois rencontres publiques, ouvertes à tous, sont organisées : Koné – lundi 15 mai, à 17h, à l'espace Au-Pitirî ; Nouméa – mercredi 17 mai, à 16h, au kiosque à musique place des Cocotiers ; - Îles Loyauté – (date et lieu à préciser). Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site de l'IRD.

## 023. A la recherche d'une épave aux Bellona

01 juin 2017 – Culture

L'association Fortunes de Mer Calédoniennes espère bien retrouver des traces du *Fotini Carras*, ce minéralier à vapeur échoué au début du 20ème siècle du côté de Chesterfield-Bellona. Malgré plusieurs expéditions menées entre 2001 et 2009 à bord des patrouilleurs de la Marine nationale (*Glorieuse* et *Moqueuse*) autour des récifs des Bellona, du Sud, du Millieu, partiellement du récif Demazure, puis d'Olry, le *Fotini Carras* reste introuvable ! Même les deux survols de la zone effectués par les équipages du *Gardian Falcon* de l'aéronavale, lors d'une surveillance maritime n'ont rien donné. Mais, il en faut davantage pour décourager les membres de l'association Fortunes de Mer. Après avoir obtenu l'autorisation du gouvernement

## 021. POST BLANCO, une mission pour un état des lieux des récifs calédoniens

25 avr. 2017 - Science



Du 24 fév. au 15 mars dernier, Francesca Benzoni, biologiste marine à l'IRD a dirigé une mission de scientifiques, autour de la Grande-Terre mais également dans le parc naturel sur le récif nord-ouest d'Entrecasteaux, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Son but était d'observer et recenser l'état des coraux suite au phénomène de blanchissement qui avait touché la Nouvelle-Calédonie.

La plupart des coraux, qui avaient blanchi en 2016 lors d'un épisode massif de ce phénomène ont récupéré indiquait, fin mars, Francesca Benzoni, biologiste marine à l'IRD. Une nouvelle que l'on peut considérer comme plutôt bonne pour les récifs calédoniens lorsque l'on sait que le contraire a été observé sur la Grande barrière en Australie. " *La résilience de tous les récifs est assez bonne. La plupart d'entre eux ont repris tandis qu'une minorité est soit morte soit n'a que partiellement repris* ", déclarait la biologiste marine. " *Nous avons pu vérifier que le scénario catastrophe n'a pas eu lieu, même s'il y a eu des dégâts puisque des coraux sont morts* ". Reste tout de même à souligner que la « *résilience* » des coraux ressort toutefois « *affaiblie* » de cet épisode.

Rappelons-nous, entre fév. et mai 2016, un phénomène exceptionnel et inédit de blanchissement a frappé les coraux de l'archipel du Pacifique Sud,

de se rendre à nouveau dans le parc naturel de la mer de Corail pour poursuivre leurs recherches, ces passionnés embarquent ce jeudi 1er juin pour une septième expédition. Les deux équipages, chacun à bord d'un catamaran, se rendront sur le plateau des Bellona, et plus précisément autour du récif Olry.



Du 1er au 25 juin prochain, sept membres de l'association Fortunes de Mer Calédoniennes (FMC) tenteront de retrouver l'épave du minéralier, le *Fotini Carras*, naufragé le 8 juin 1939 sur un des récifs Bellona, situé au sud du plateau des Chesterfield. Muni d'une nouvelle carte satellitaire haute définition, les spécialistes de la fouille sous-marine prévoient de concentrer leurs efforts autour du récif Olry.

*Une hypothèse à vérifier* - Pourquoi cette énième mission risque-t-elle d'être différente ? Selon leurs observations, la configuration du récif Olry et la lecture des témoignages de l'époque favorisent l'hypothèse que le navire pourrait bien être à l'intérieur du lagon de ce récif. Puis, grâce à l'évolution des nouvelles technologies, il leur est désormais possible d'avoir accès à de nouvelles cartes satellitaires mis à disposition par Georep, l'outil du service géomatique du gouvernement offrant une lecture en haute définition. De quoi optimiser la visibilité. Retour de l'expédition à Nouméa prévue à la fin du mois de juin.

*Un peu d'histoire* - 6 juin 1939 : le *Fotini Carras*, sous pavillon grec appareille de Paagoumène à destination du port de Bowen (Queensland) avec une cargaison de 6 502 tonnes de chrome destiné à l'Allemagne. A bord, 28 membres d'équipage commandés par le capitaine Georges Pautelidès. 8 juin 1939 : dans la nuit, le *Fotini Carras* s'échoue sur un récif des Bellona. Un appel de détresse est lancé et la totalité de l'équipage est recueilli par le SS *Australian*. 5 juillet 1939 : appareillage du *Néo Hébridais* de Nouméa vers les Bellona pour estimer les possibilités de sauvetage. 15 juillet 1939 : retour du *Néo Hébridais* à Nouméa pour embarquer du matériel. 21 juillet 1939 : mouillage du *Néo Hébridais* dans le lagon des Bellona. Transbordement du matériel sur le *Fotini Carras*. 22 juillet 1939 : accostage du *James Cook* contre le *Fotini Carras* pour déchargement de 300 t de minerai de chrome. 23 au 26 juillet 1939 : pompes de l'eau contenue dans les cales (60 t/h) et intervention d'un scaphandrier. 27 juillet 1939 : Le *Fotini Carras* flotte, et le *James Cook* le prend en remorque. Nuit du 27 juillet 1939 : bourrasque nord-est et dérive des deux navires. Le *Fotini Carras* talonne une tête de corail, sa poupe (ou arrière) se casse. Il coule par 15 mètres d'eau.



#### 024. Quelles relations entre l'homme et le parc de la mer de Corail ?

19 oct. 2017 - Science



Une étude sur la dimension culturelle du Parc naturel de la mer de Corail a été menée à la demande des coutumiers, membres de son comité de gestion. Les premiers résultats ont été présentés le 11 oct. à Koné, puis le 17 à Nouméa.

Protéger le patrimoine naturel et culturel du Parc de la mer de Corail est une des finalités de son futur plan de gestion. C'est autour de sa dimension culturelle que les échanges ont plus particulièrement porté lundi soir dans les locaux de la direction des Affaires maritimes.

Devant une assemblée attentive – composée de représentants d'associations environnementales, de coutumier, de professionnels de la mer et de personnes sensibles au sujet, Aurélie Fourdrain, chargée de mission aux affaires maritimes en charge de la rédaction du plan de gestion, et Marlène Dégremont, doctorante en anthropologie, ont d'abord effectué une présentation du parc. Un espace où viennent pondre les tortues vertes, nicher les oiseaux et se nourrir des espèces remarquables telles que les requins et les baleines. Les enjeux du parc et ses orientations ont aussi été rappelés afin de mettre en exergue les réflexions du groupe de travail.

*Un espace d'influence* - La notion de préservation et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel a pu être mieux appréhendée grâce à l'intervention de Marlène Dégremont. Les premiers résultats de son étude sur les liens entre l'homme et l'environnement évaluent la place de l'océan dans l'organisation et la société kanak, notamment au sein des aires coutumières Hoot Ma Waap et Païci Cemuhi (province Nord). Ainsi, pour la doctorante, « nous pouvons parler en Nouvelle-Calédonie d'une civilisation rattachée à la mer ou d'une population connectée à la mer ». Marlène Dégremont a aussi souligné qu'**en « cherchant à protéger les savoirs, on préserve la nature »**. Par ailleurs, son travail montre qu'il existe « des liens historico-culturels entre différentes îles : Belep et récifs d'Entrecasteaux, Walpole, Maré et Île des Pins, Hunter et le Vanuatu..., révélant ainsi la présence d'un véritable espace d'influence et d'enjeux ». Des liens peu connus de la population.

Sensibiliser les Calédoniens à ce patrimoine naturel et culturel est justement une des volontés exprimées dans l'ébauche du plan de gestion du Parc, au même titre que l'acquisition de nouvelles connaissances, **la recherche d'un meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines**, ou encore la mise en place de principes de bonne gouvernance.

#### 025. Blue boats : agir pour une coopération sans frontières

24 oct. 2017 - Environnement



Avec 59 observations recensées, **18 blue boats interceptés, et 28 tonnes d'holothuries saisies**, les ressources et la biodiversité calédoniennes sont durement touchées par ce phénomène de pêche illégale. Aux côtés de l'Australie, des pays de la région et des États-Unis, la Nouvelle-Calédonie était à Brisbane pour réfléchir à une stratégie commune.

Chaque pays concerné doit pouvoir appréhender la situation de l'autre. Tel était l'objectif du Forum de coopération de la défense organisé par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, les 1er et 2 mai derniers à Brisbane. Lors de la réunion technique, les treize pays participants de la région Pacifique avaient une occasion unique d'avoir une vision plus claire de la situation dans la région et de réfléchir, ensemble, aux actions futures.



*Préparer un plan d'action* - Notre frontière maritime avec l'Australie fait de la Calédonie un partenaire privilégié dans la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance de la mer de Corail. Tout d'abord parce que nos deux aires protégées y coexistent. Mais aussi à cause des signalements par surveillance aérienne par des pêcheurs et par des populations côtières, qui font de la Nouvelle-Calédonie et de l'Australie, les premiers pays impactés par l'intrusion des *blue boats* dans leurs eaux. En troisième position, se trouve la Papouasie-Nouvelle-Guinée suivie par Palau et les États fédérés de Micronésie. Grâce au partage d'informations spécifiques détenues par les uns et les autres, sur le fonctionnement et l'organisation de cette flotte de navires battant pavillon vietnamien, un plan d'action pourrait être présenté courant 2017.

026. Baleines à bosse : à la recherche du chant parfait !

24 oct. 2017 – Science

Une approche interdisciplinaire (écologie, biologie moléculaire, bioacoustique, télémétrie satellitaire et modélisation statistique spatiale) a été retenue pour le projet WHERE de l'IRD, mené en partenariat avec le gouvernement calédonien, le WWF, la DAFE et Opération Cétacés. Objectif final : **aider à la mise en place de mesures de gestion et de protection appropriées des mammifères marins dans le parc naturel de la mer de Corail**. L'utilisation de données photographiques et/ou génétiques permet d'établir la connectivité des baleines à bosse, et notamment de connaître les liens entre les animaux observés dans les zones reculées du parc naturel et ceux rencontrés près de la Grande-Terre ou dans l'est australien. Au cours des mis-

sions qui vont être conduites cette année, des données supplémentaires seront collectées. La mise en place de collaborations avec les universités du Queensland (Australie) et de Saint Andrews (Grande-Bretagne) favorisera le déploiement de bouées acoustiques sur le plateau des Chesterfield-Bellona ainsi que sur les monts sous-marins du sud de l'île des Pins. L'utilisation de balises satellitaires permettra de suivre le déplacement des animaux au sein du parc et d'identifier les habitats clés.



Le projet WHERE, mis en œuvre en 2016, à travers les campagnes scientifiques MARine mammals of the CorAl Sea (ou MARACAS), a pour but l'amélioration des connaissances sur le comportement et les habitudes des baleines à bosse dans la région. Une collaboration scientifique internationale s'est mise en place, notamment avec l'Australie.



*Enregistreur acoustique plus performant* - Au cours des campagnes MARACAS 1 et 2 conduites en août 2016, Claire Garrigue, chercheur à l'IRD, a recueilli des données acoustiques dans les anciennes zones de chasse que sont les plateaux des Chesterfield et Bellona. Dans son rapport, la scientifique confiait que malheureusement les enregistrements étaient courts et de qualité moyenne. Au cours de la saison 2017, un enregistreur acoustique autonome qui enregistre en continu a été déployé sur le mont sous-marin d'Antigonia dans le parc naturel de la mer de Corail. Il fournit deux mois de données. Les informations recueillies permettront d'évaluer la période de présence des mâles chanteurs à cet endroit. Les chants collectés à Chesterfield permettront également d'étudier la transmission des chants entre l'est australien et la Nouvelle-Calédonie. D'autres collaborations sont en cours avec l'Oregon State University (États-Unis), l'université d'Auckland ou la NOAA, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique.

*Un bilan satisfaisant* - Au cours des campagnes MARACAS, huit balises satellitaires ont été déployées. Quatre fonctionnent encore, et fournissent toujours des informations novatrices sur le déplacement des baleines à bosse dans les eaux du Parc. Une trentaine d'échantillons de peau et plus de 300 heures d'enregistrement de données acoustiques ont été collectés à Chesterfield-Bellona. Une quarantaine d'échantillons de peau a été réalisé sur les monts sous-marins. Suite aux résultats satisfaisants obtenus lors des derniers balisages, une campagne MARACAS 6 devrait avoir lieu avec l'*Amborella*, en juillet 2018, afin de déployer deux balises satellitaires restantes.

027. Biopelagos : à la recherche d'un stagiaire

31 oct. 2017 - Science



Dans le cadre du projet Biopelagos, la CPS et l'IRD recherchent un stagiaire en Master 2, qui contribuera activement à l'analyse des informations sur la biodiversité du large : les prédateurs supérieurs et le micronecton. Les candidatures sont à transmettre avant le 16 nov. prochain à la CPS. Le stage se déroulera à Nouméa (frais de transport vers la Nouvelle-Calédonie pris en charge). Pour plus de détails, consulter l'offre complète ci-dessous.

Les résultats de cette étude sur la biodiversité de l'écosystème pélagique permettront d'atteindre deux objectifs :

- mieux comprendre comment la biodiversité marine océanique est structurée, et identifier les zones remarquables pouvant nécessiter un niveau de gestion ou de protection accru ;
- apporter des informations scientifiques aux autorités de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna pour leur permettre de prendre des décisions permettant la conservation et la gestion durable de l'écosystème pélagique océanique et de sa biodiversité.

#### 028. Le parc recrute

08 nov. 2017 - Science, environnement

**Un volontaire au service civique est recherché, à partir du 25 oct. 2017, pour élaborer et rédiger la stratégie scientifique du parc.** Le poste est à pourvoir en jan. 2018 pour une durée de 14 mois. Les candidatures sont à transmettre avant le 24 nov. 2017.

**Au sein du service de la pêche et de l'environnement marin, votre mission en tant que volontaire au service civique (VSC) consistera à organiser la science dans le parc afin qu'elle soit au service de sa gestion.** Les détails du poste sont précisés dans le document ci-dessous.



Qu'est-ce qu'un VSC ? Il s'agit d'une personne qui effectue une mission d'intérêt général sur une période 6 à 24 mois, auprès d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique ou, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de personnes morales de droit public. Le VSC bénéficie d'une indemnisation et d'une couverture sociale complète financées par l'organisme d'accueil.

Appel à candidature pour un Volontaire au service civique en charge de l'élaboration de la stratégie scientifique du parc naturel de la mer de Corail, référence CS17-3510-763 du 25 octobre 2017,

employeur Nouvelle-Calédonie, date de dépôt de l'offre 25/10/2017, date limite de candidature 24/11/2017 - Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM NC) - Service de la pêche et de l'environnement marin. Lieu de travail : Nouméa ; durée du contrat : 14 mois ; poste à pourvoir : janvier 2018. Détails de l'offre - Le parc naturel de la mer de Corail créé en avril 2014 est doté d'un comité de gestion qui a pour mission d'élaborer le plan de gestion du parc. Le secrétariat du parc est confié à la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM NC). Dans ce cadre, la DAM NC, après avoir travaillé sur l'élaboration du plan de gestion avec le comité de gestion, débute la réflexion sur la stratégie scientifique du parc et lance l'avis suivant afin de pourvoir le poste d'un Volontaire au Service Civique pour une durée de 14 mois. Missions : Au sein du service de la pêche et de l'environnement marin, en lien avec la responsable scientifique du parc, et en concertation avec les membres du comité de gestion et la communauté scientifique, le volontaire aura pour mission d'organiser la science dans le parc afin qu'elle soit au service de sa gestion.

**Activités principales :** mettre en place une procédure de traitement des demandes d'autorisation de campagnes scientifiques dans le parc, récupérer et organiser les données issues des campagnes scientifiques, élaborer et rédiger, en concertation, la stratégie scientifique du parc, informer et sensibiliser le grand public, par l'élaboration de documents vulgarisés, organiser la formation des usagers du parc à la prise de données scientifiques, organiser les missions scientifiques qui seront jugées prioritaires par la stratégie.

**Activité(s) secondaire(s) :** participer aux missions de terrain dans le parc en cas de besoin.

**Profil du candidat - Savoir / Connaissances/Diplôme exigé :** connaître le contexte maritime néo-calédonien, posséder des compétences scientifiques avérées, maîtriser les outils informatiques et bureautiques, avoir des compétences rédactionnelles, maîtriser l'anglais à l'oral et à l'écrit. **Être titulaire d'un diplôme de niveau Master II dans le domaine de la science ou de l'environnement.**

**Savoir-faire :** synthétiser et vulgariser l'information scientifique, établir des contacts de qualité avec différents acteurs, comportement professionnel : qualités organisationnelles, aisance relationnelle, esprit d'analyse et de synthèse, esprit d'équipe, sens de l'écoute et de la communication.

**Caractéristique particulière de l'emploi :** déplacements possibles sur le territoire et en mer, permis B demandé.

**Contact et informations complémentaires :** Mme Julie-Anne Kerandel, Service de la pêche et de l'environnement marin (SPE) tel. : 24 24 92, e-mail julie-anne.kerandel@gouv.nc ou M. Christophe Fonfreyde, chef du service de la pêche et de l'environnement marin (SPE) Tel. : 27 06 6, e-mail : christophe.fonfreyde@gouv.nc. Pour répondre à cette offre : les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements jointe) précisant la référence de l'offre, doivent parvenir à la Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie par : - voie postale : BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex - dépôt physique : DAM NC - 2 bis rue Félix Russel - 98800 NOUMEA - mail : merdecorail@gouv.nc

#### 029. Biopelagos en mer de Corail : proposition d'un stage niveau Master 2

10 nov. 2017 - Science



L'IRD recherche un stagiaire en Master 2 dans le cadre du programme Biopelagos, qui a pour objectif de comprendre les mécanismes de la chaîne trophique menant aux grands prédateurs du Pacifique tropical sud-ouest.

**Votre mission consistera à produire et valider une base de données barcodes ADN pour les poissons lanternes (Myctophidae) de la mer de Corail,** échantillonnés en 2016 et 2017 lors de campagnes en mer consacrées à l'écologie du micronecton.

Le stage d'une durée de 4 à 6 mois (entre janvier et septembre 2018) se déroulera à Nouméa, à l'IRD - plateforme du vivant de l'UMR 250 "Ecologie marine tropicale des océans Pacifique et Indien ; mais aussi à Montpellier pour l'analyse des données et la rédaction. Les frais de transport vers la Nouvelle-Calédonie sont pris en charge. Les candidatures sont à transmettre à l'IRD. Pour plus de détails, consulter l'offre complète ci-dessous.

#### STAGE MASTER 2-BARCODING MYCTOPHIDAE BIEPELAGOS

**Proposition de stage de M2 - Titre du stage :** Constitution et validation d'une base de données barcodes ADN de référence pour les poissons-lanternes de la mer de Corail.

**Laboratoire d'accueil :** Plateforme du vivant de l'UMR 250 « Ecologie marine tropicale des océans Pacifique et Indien » (ENTROPI) / IRD Centre de Nouméa, BPA5 98848 Nouméa, Nouvelle-Calédonie et IRD Centre de Montpellier.

Responsable du stage : Philippe Borsa (IRD/entropi) ; tél : +33 6 46 83 87 63 / +62 812 37 453 473 ; e-mail : philippe.borsa@ird.fr. Co-responsables du stage : Laurent Millet (IRD/entropi) ; tél : +687 2610 00 ; e-mail : laurent.millet@ird.fr; Valérie Allain (CPS / OFP-FEMA) ; tél : +687 26 20 00 | Ext: 31200 ; e-mail: valeriea@spc.int.

**Description du stage :** Les Myctophidae ou poissons-lanternes, qui vivent en large et en profondeur, représentent une part importante de la biomasse du micronecton, compartiment de l'écosystème océanique comprenant les poissons, crustacés, calmars et organismes gélatineux de taille comprise entre 2 cm et 20 cm. Cette famille de poissons mésopélagiques comprend plus de deux cents espèces réparties en une trentaine de genres. Ce stage s'inscrit dans le cadre général du programme Biopelagos financé par l'Union européenne, qui a pour objectif de comprendre les mécanismes de la chaîne trophique menant aux grands prédateurs marins du Pacifique tropical sud-ouest. Un des volets du programme Biopelagos concerne la caractérisation de la biodiversité du micronecton. Lors des campagnes d'échantillonnage Biopelagos en mer de Corail, de nombreux spécimens de Myctophidae ont été récoltés à l'aide de chaluts pélagiques à micronecton. L'identification à l'espèce des poissons Myctophidae requiert l'utilisation de clés d'identification développées par des spécialistes de la famille. **Afin d'accélérer les études sur la communauté des poissons Myctophidae de la mer de Corail, nous cherchons à établir une base de données barcodes ADN.** Le barcode ADN est la séquence d'un fragment du gène CO1, utilisé comme marqueur mitochondrial universel de l'espèce chez les poissons marins. Le barcode ADN permet, en théorie, d'identifier un individu ou un fragment d'individu à l'espèce, mais aussi de repérer des espèces cryptiques potentielles. Une des applications de la base de données barcodes ADN des Myctophidae sera l'identification à l'espèce de spécimens au stade œuf ou larve, ou à l'état incomplet ou abimé, tels que ceux régurgités par les prédateurs ou bien récupérés dans les estomacs. Le présent projet de stage M2 consistera à établir les barcodes ADN de poissons Myctophidae échantillonnés lors de campagnes en mer en 2016 et 2017, consacrées à l'écologie du micronecton de la mer de Corail. Les ADN d'individus préalablement identifiés à l'espèce par des spécialistes seront amplifiés et séquencés au locus CO1.

**Plus spécifiquement, les objectifs du stage sont :** 1. Produire les barcodes ADN d'une collection de spécimens de la famille des Myctophidae, collectés dans la mer de Corail. 2. Etablir une base de données barcodes de référence pour les Myctophidae de la mer de Corail et la déposer dans le Barcoding of Life Datasystems de l'université de Guelph (BOLD). 3. Tester la fiabilité du barcode pour l'identification à l'espèce chez les Myctophidae, en utilisant les outils d'analyse proposés par BOLD. 4. Signaler d'éventuelles espèces cryptiques chez les Myctophidae de la mer de Corail.

**Conditions :** durée du stage : 4 à 6 mois, entre jan. et septembre 2018. Le stage se déroulera en partie à Nouméa pour les analyses en laboratoire et à Montpellier pour l'analyse de données et la rédaction.

**Compétences requises :** techniques de laboratoire ; connaissances de base en génétique moléculaire, génétique des populations et génétique évolutive. Le voyage vers Nouméa, de même que la rémunération du stage (550 euros/mois), sont pris en charge par le programme BIOPELAGOS.

**Candidature :** les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à Philippe Borsa (philippe.borsa@ird.fr) avec copie à Laurent Millet (laurent.millet@ird.fr).

**Références :**

Biopelagos project: <http://www.spc.int/OceanFish/en/ofpsection/ema/biopelagos>

Borsa P, Arlyza IS, Hoareau TB, Shen K-N (2018) Diagnostic description and geographic distribution of four new cryptic species of the blue-spotted maskray species complex (Myliobatoidei: Dasyatidae; Neotrygon spp.) based on DNA sequences. *Journal of Oceanology and Limnology*.

Durand J-D, Hubert N, Shen K-N, Borsa P (2017) DNA barcoding grey mullets. *Reviews in Fish Biology and Fisheries* 27, 233-243.

Flynn AJ, Marshall NJ (2013) Lanternfish (Myctophidae) zoogeography off eastern Australia: a comparison with physicochemical biogeography. *PLoS ONE* 8: e80950.

Hubert N, Dettai A, Pruvost P, Cruaud C, Myers R, Kulbicki M, Borsa P (2017) Geography and life-history traits account for the accumulation of cryptic diversity among Indo-West Pacific coral reef fishes. *Marine Ecology Progress Series*

Hulley PA, Duhamel G (1997) Lanternfishes (Myctophidae) collected during the 1971- PELAGIA cruises of RV 'Coriolis' in the south-west Pacific Ocean. *Cybiurn* 21: 299-317.

Wang JT, Chen CT (2001) A review of Lanternfishes (families: Myctophidae and Neoscopelidae) and their distribution around Taiwan and the Tungsha islands with notes on seventeen new records. *Zoological Studies* 40: 103-126.

## 030. Le rapport d'activité 2016 est en ligne !

14 nov. 2017 - Science, environnement

Les activités réalisées durant l'année 2016 par le parc naturel de la mer de Corail sont à découvrir au fil de la lecture d'**un rapport d'une vingtaine de pages, richement illustrées**. Une lecture rapide a été réfléchie et permet de voir en un seul coup d'oeil, et pour chaque partie les sous-objectifs du plan de gestion concernés par les actions menées.

**En cliquant sur la version numérique ci-dessous, vous en apprendrez davantage sur l'organisation de la gestion d'Entrecasteaux**, 1ère réserve naturelle, et les travaux menés pour mieux connaître la dimension culturelle du parc. Vous en saurez un peu plus sur le suivi régulier de la pêche grâce au programme des observateurs embarqués à bord des palangriers et la campagne Kanacono sur les milieux profonds. La rédaction participative du plan de gestion et les préparatifs de la contribution du grand public, sans oublier le traitement de la problématique des blue boats sont également abordés ; de même que les dynamiques régionales (délégation des Iles Cook, réseau hydrophone pour le suivi des requins, création d'explora-

teurs cartographiques pour le déplacement des baleines à bosse et des tortues). Bonne lecture à toutes et tous.



[Extrait, p. 8 : *Un bilan possible au bout de 10 ans* - Ces atolls vierges aux eaux cristallines survolés de nuées d'oiseaux font l'objet d'un suivi biologique annuel depuis 2007. Il s'agit des îles Leleizour, Huon, Surprise ou encore Fabre, foulées par les équipes pour y dénombrer les tortues vertes et les oiseaux marins venant y pondre. **14 espèces d'oiseaux marins et plus de 25 000 couples (toutes espèces confondues) ont été recensés. Depuis la mise en réserve en 2013, on observe même une augmentation de couples d'oiseaux reproducteurs.** En 10 ans de suivi des tortues vertes, en moyenne 490 montées ont été comptées par nuit. Les 1 210 tortues mesurées donnent une taille moyenne de 105 cm. En 2016, quatre tortues baguées au même endroit au cours des dix dernières années ont été observées. ]

## 031. Des requins sous haute surveillance

15 nov. 2017 - Science

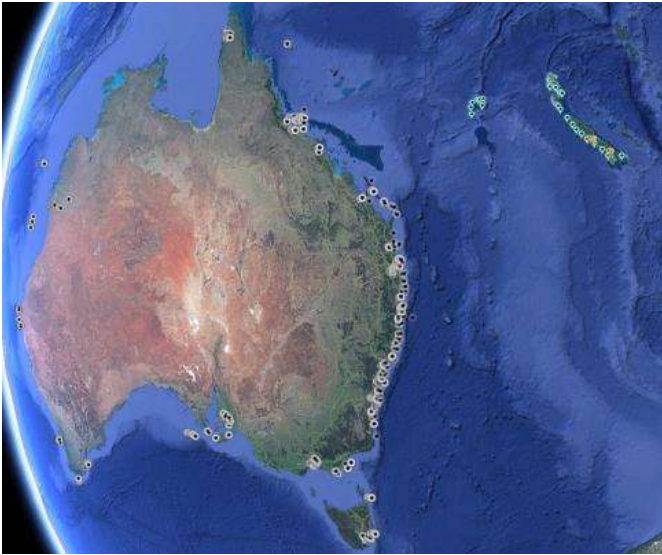


Améliorer la protection des requins en Calédonie et notamment dans le parc naturel de la mer de Corail est au cœur de la mission scientifique APEX supervisée par le Dr Laurent Vigliola de l'IRD, en étroite collaboration avec une communauté internationale de chercheurs. Plusieurs techniques d'observation sont privilégiées, dont le réseau d'écoute sous-marine entre la Calédonie et l'Australie.

Suivre les requins à distance dans le Pacifique Sud est rendu possible notamment grâce à une puce électronique, véritable émetteur radio acoustique. Les scientifiques l'insèrent dans la cavité abdominale du requin puis un signal est émis chaque minute et enregistré dès que le poisson passe à proximité d'une station d'écoute sous-marine. Grâce à ce procédé réalisé en partenariat avec le gouvernement calédonien, la fondation Total, et Pew charitable trust, un véritable réseau de surveillance acoustique existe en Calédonie et en Australie, et au niveau mondial. Autour de la Grande-Terre, aux Chesterfield et aux atolls d'Entrecasteaux, 83 stations d'écoute servent à donner la position de 200 requins équipés en 2015 et qui émettront jusqu'à fin 2019. Côté australien, ce dispositif soumis à réglementation fait état de plus de 2 000 stations acoustiques. La base de données de suivi sur les animaux contient, elle, plus de 65 millions de détections en Australie, et déjà plus de 2 millions en Calédonie ! Une communauté de spécialistes australiens assure la collecte et l'analyse des informations du réseau australien via le Réseau national de suivi de l'Océan. En Calédonie, l'IRD assure la maintenance du réseau (voir photo ci-dessous) à partir de l'*Amborella*, navire du gouvernement calédonien, et coordonne l'analyse des données avec



l'équipe du Pr David Mouillot de l'Université de Montpellier.



*Des relevés de données réguliers - « Le gouvernement australien a pérennisé son réseau depuis plusieurs années en collaboration avec les instituts et universités australiens », explique Laurent Vigliola, chercheur à l'IRD qui, dans le cadre du programme APEX, collabore avec le Dr Robbins de Wildlife Marine. « Lorsque des animaux marqués en Nouvelle-Calédonie vont en Australie, ils peuvent être détectés s'ils parviennent à atteindre le réseau australien avant d'être capturés ou pêchés. »* Grâce à un relevé régulier des stations d'écoute australiennes, les collègues australiens de Laurent Vigliola l'informent dès que des poissons marqués par le scientifique sont détectés. Autre technique mise en œuvre avec l'Australie : les stéréo-caméras appâtées. Une technique d'appât avec caméra utilisée pour mieux connaître la diversité, l'abondance et la taille des prédateurs dans un lieu donné. Le Pr Jessica Meeuwig de l'Université d'Australie occidentale et le Dr Tom Letessier de la Société zoologique de Londres, partenaires principaux, sont en charge de ces mesures. Enfin, de minuscules caméras de grande autonomie peuvent être fixées sur la nageoire dorsale des requins et enregistrer ce que l'animal voit et fait pendant plusieurs heures.



Installation d'une Cats Cam sur l'aileron d'un requin Projet APEX *marie-helene.merlini*

*Des "Aussie" vidéo caméras ! - Cette technologie de pointe au service de la recherche scientifique doit offrir, à terme, un suivi détaillé de la vie d'un requin et de son mode de vie. Ce sont les Dr Fabrice Jaine et Nikolai Liebsch de la société australienne CATS (Customized Animal Tracking Solutions) qui ont développé ces appareils miniatures multifonctions. Ils intègrent une caméra capable d'enregistrer jusqu'à plusieurs heures de vidéo en continu et en haute résolution. Le nom de ce bijou technologique ? La Cats Cam qui combine, notamment, images vidéo, accéléromètre en 3D et profondeur. En juillet 2016, le déploiement d'une première caméra attachée à l'aileron dorsal des requins a été réalisé avec succès avec le Dr Jeremy Kiska de l'Université internationale de Floride. « Malheureusement la caméra a refait surface loin du lieu prévu, et a donc été perdue, indique Laurent Vigliola. L'océan a été le plus fort cette fois-là, mais nous allons travailler, insister, et*

*essayer à nouveau très bientôt. »*

Débutée en juillet 2015, la mission APEX, à raison de trois campagnes par an, se poursuivra jusqu'en juillet 2019. Le programme devrait être étendu jusqu'en 2021.

## 032. Rencontre entre acteurs du monde de la pêche

07 déc. 2017 - Évènement



Une matinée d'échange entre les marins pêcheurs et les marins d'Etat a eu lieu le 16 nov. dernier, à l'Etat-Major interarmées (EMIA). Objectif de la rencontre : mieux se connaître afin d'initier une forme de reconnaissance mutuelle et mieux appréhender les enjeux dans la ZEE, un milieu maritime si particulier.

Tous les participants s'accordent à le dire : le séminaire organisé conjointement par le commandement de la zone maritime de Nouvelle-Calédonie et la direction des affaires maritimes a rencontré un franc succès. Combinant interventions et visites de terrain, cette demi-journée d'échange a favorisé la rencontre entre deux univers professionnels : la pêche et la police des pêches. *« Des liens unissent ces deux mondes en tant que professionnels de la mer, et ces deux mondes se croisent sans parfois bien se connaître. Or il est essentiel qu'une coopération étroite s'établisse entre les différentes administrations participant à l'action de l'Etat en Mer, tout en impliquant activement les acteurs privés »,* explique le commissaire Xavier Jamot, responsable du bureau action de l'Etat en mer dans la zone maritime de Nouvelle-Calédonie. S'intéresser aux préoccupations et contraintes des différents acteurs amenés à travailler ensemble aide à l'établissement *« de contacts nécessaires à un dialogue et à une pédagogie efficace. »*



*Se présenter pour mieux comprendre - Pour Manuel Ducrocq, adjoint au chef de service des pêches et de l'environnement à la direction des affaires maritimes (DAM), « la DAM en Calédonie a l'avantage, en tant que direction mixte Etat/Nouvelle-Calédonie, de permettre une mise en relation directe entre les autorités de l'Etat, chargées de la surveillance et du contrôle des pêches dans la ZEE et les pêcheurs professionnels. Ce rôle de courroie de transmission s'avère un atout considérable. »* Après une présentation consacrée au contexte réglementaire dans lequel s'inscrit le parc naturel de la mer de Corail, des dispositions spécifiques aux activités de pêche aux liens privilégiés existant entre autorités et organismes, la matinée s'est poursuivie avec la découverte du Centre de coordination de sauvetage maritime (MRCC), où le commissaire Xavier Jamot a détaillé les missions du bureau action de l'Etat en mer. Les pêcheurs professionnels ont eu également le privilège de découvrir le centre opérationnel de l'Etat major inter armées (EMIA) où les décisions se prennent lorsqu'une opération de police des pêches est engagée.



*Au cœur du quotidien des hommes - Pour Florent Pithon, président de la Fédération des pêcheurs hauturiers qui a grandement apprécié la découverte du fonctionnement du MRCC, ces instants entre professionnels participent à « entretenir les relations cordiales que nous avons depuis plusieurs années avec les militaires de la Marine. C'est aussi une occasion d'apporter certaines précisions pouvant être utiles aux marins d'Etat sur l'organisation des journées de travail des pêcheurs calédoniens et leurs disponibilités lors des campagnes de pêche. »*

A l'arrivée sur le quai des pêcheurs situé à Nouville, les participants ont pu monter à bord d'un palangrier puis visiter **un atelier de transformation, où s'effectue la découpe du poisson pêché en haute mer dans le parc naturel de la mer de Corail**. Cette visite au cœur de l'activité des sociétés de pêche calédonienne « a également permis aux marins d'échanger sur leur métier », ajoute Manuel Ducrocq de la DAM. Un ressenti partagé par le président de la Fédération des pêcheurs hauturiers : « Avec le commandant du navire d'Entrecasteaux, nous avons discuté de nos histoires de marins, et ça resserre les liens. » Comprendre les spécificités et les objectifs de chacun incite « sans conteste, à faire naître de solides relations professionnelles sur le long terme », conclut Manuel Ducrocq.

### 033. Une pêche responsable en haute mer

12 jan. 2018 - Environnement



**Dans le parc naturel de la mer de Corail, les pêcheurs hauturiers sont des acteurs centraux en termes de gestion durable des ressources marines** de l'espace maritime calédonien appelé Zone Economique Exclusive (ZEE). Grâce à l'utilisation d'une technique sélective, la pêche à la palangre ou « longline », les grands poissons migrateurs recherchés par les professionnels (thons blancs et jaunes) sont directement ciblés.

Introduite dans la région par les Japonais au début des années 60, la pêche à la palangre horizontale dérivante est la seule technique de pêche thonière mise en œuvre dans le parc naturel de la mer de Corail par les pêcheurs professionnels calédoniens. Pratiquée loin des côtes et des récifs, cette pêche sélective permet à la filière d'assurer et de maintenir une bonne gestion des ressources. Si on s'intéresse d'un peu plus près aux chiffres de la pêche hauturière calédonienne, les seize palangriers locaux pêchent en moyenne 2 800 tonnes de poissons par an. A noter que ce tonnage correspond à ce que rapporte un seul sennear étranger dans la région pacifique Sud, à quelques centaines de tonnes près (3 000 tonnes) en une année !

*Une certification calédonienne - Résultats : l'impact de la flottille calédonienne représente ainsi seulement 1 % des captures de thons à la palangre du pacifique Sud ; et l'effort de pêche réparti sur l'année et sur la surface exploitée est relativement faible, avec environ 1 hameçon pour 110 km<sup>2</sup> d'océan (soit deux fois la superficie de la ville de Nouméa). Cette pêche professionnelle apparaît doublement exemplaire en Calédonie depuis l'adhésion des armements au label « pêche responsable ». Afin de montrer leur attachement à une exploitation durable des ressources, les pêcheurs calédoniens ont initié puis opté, en 2013, pour la création d'un label de qualité « pêche responsable ». Mise en place avec le concours de l'ERPA, de la chambre d'agriculture, des Affaires maritimes et de la DAVAR, cette certification calédonienne est une garantie des bonnes pratiques et un moyen de faire reconnaître le savoir-faire des entreprises certifiées auprès des consommateurs. Depuis quatre ans, les professionnels du grand large, regroupés au sein de la Fédération des pêcheurs hauturiers naviguent, travaillent et s'engagent dans le respect d'une démarche respectueuse de la mer et de ses écosystèmes, des hommes et du consommateur calédonien (70 % du marché), japonais et européen (30 % du marché).*

*Un hameçon pour un poisson - La pêche à la palangre horizontale consiste à poser une ligne principale en mer, mesurant plusieurs dizaines de km, sur laquelle sont accrochées des lignes secondaires (avançons) terminées par des hameçons. Chaque palangre contient au total entre 1 600 et 2 000 hameçons. La ligne principale, accrochée à des flotteurs, est laissée à la dérive pendant 3 à 8 heures, puis repérée et remontée à bord.*

*Un label « pêche responsable » décliné en 4 axes - Une gestion durable des stocks de poissons ciblés par la pêche, une chaîne d'approvisionnement stricte et réglementée pour garantir une qualité des produits sur les étals : bonnes pratiques d'hygiène, de traitement, de stockage et de conservation du poisson, une gestion efficace du stockage et de l'élimination des déchets pour un moindre impact sur l'environnement, et une prise en compte des conditions de sécurité, de travail et de vie à bord satisfaisantes pour les équipages.*

### 034. Des îles Cook à Entrecasteaux

29 jan. 2018 – Environnement, science



Un échange régional a eu lieu, fin décembre 2017, à l'occasion de la mission annuelle de suivi des tortues vertes aux atolls d'Entrecasteaux. Notre partenaire, le parc Marae Moana des îles Cook a mandaté Ru Taime, agent économique pour le changement climatique à la division pêche et agriculture du gouvernement local de Penrhyn. Portrait d'un homme engagé.

Père de 7 enfants, Ru Taime est originaire des îles Cook du Nord, et plus précisément de l'atoll de Penrhyn également appelé Tongareva\*. Situé à 1 200 kilomètres au nord-est de Rarotonga, la plus grande des îles Cook, Tongareva est l'atoll le plus excentré de l'archipel du Nord. Les habitants d'origine polynésienne vivent pour la plupart dans le village d'Omoka, le centre administratif. Même si sa « mama » vit en Nouvelle-Zélande depuis de nombreuses années, le cinquantenaire a construit sa vie de famille sur son île natale. Les locaux y vivent en étroite connexion avec leur lagon, un des plus étendus du pacifique Sud avec une superficie de 280 km<sup>2</sup>.

*Implication totale pour son île - Le maintien de la vie sur un atoll dépend indéniablement de l'adaptation aux changements climatiques, du bon état de santé et de la diversité des ressources lagonaires. Rien d'étonnant alors*

que Ru Taime soit très impliqué dans les activités environnementales. Pouvoir transmettre un héritage aux générations futures est son souhait le plus cher. « Notre devoir est de prendre soin de notre île », affirme Ru Taime. « Il ne faudrait pas que, demain, nos enfants disent que nous n'avons rien fait ». Et quelle coïncidence, l'harmonie entre stratégie et action est parfaite car les occupations professionnelles et personnelles de ce père de famille lui permettent d'agir au quotidien pour son île !



*Hakono Hararanga, une communauté pour passer à l'action* - Au sein du gouvernement local de Penrhyn (Tongareva), **Ru Taime assure des missions en matière de changement climatique**, et dans la société civile, notre homme est le président du conseil d'administration de Hakono Hararanga (Incorporated), la Communauté environnementale de Tongareva. « *Hakono signifie prendre soin de notre île et Hararanga est une des appellations locales pour désigner Penrhyn. Nous sommes une vingtaine de personnes, et avec le Dr Michael White, le vice-président, nous organisons des suivis de tortues, d'oiseaux et des récifs pour connaître et suivre leurs états* ».

*Penrhyn, un des derniers sites pour tortues* - Participer à la mission 2017 de suivi de ponte de tortues vertes à Entrecasteaux a été pour lui une réelle opportunité d'échanges d'expériences, d'idées et d'informations à l'heure où, à Tongareva on parle de renaissance du honu, ou tortue en langue locale. Selon de récentes études, une importante présence de nids de tortues ont été vus comme jamais auparavant : environ 1 600 nids découverts, contre 200 par an. De plus, l'atoll serait l'un des très rares sites de nidification de tortues aux îles Cook ! « *Voir comment vous travaillez était très enrichissant. J'adhère complètement à la réglementation à Entrecasteaux qui serait adaptée aux îles Cook. (...) A mon retour, je partagerais ce que j'ai vécu avec les gestionnaires du parc Marae Moana, les scolaires et l'ensemble de la population* », assure Ru Taime. « *J'aime cet endroit, tout est magnifique ! La vie marine et terrestre y est très riche. Vraiment, je suis très heureux d'avoir participé à cette mission* ».

\* Tongareva est une des quatre appellations utilisées pour désigner Penrhyn. Voici les trois autres : Mangarongaro, Hararanga et Te Pitaka.

*Quatre ans de jumelage* - C'est en oct. 2013 que les îles Cook et la Nouvelle-Calédonie ont entériné l'accord de coopération. Ce partenariat vise, entre autre, à faciliter la communication, l'information et les échanges d'expériences et d'idées dans le but de **développer des capacités de gestion commune pour les écosystèmes marins et insulaires** ayant des caractéristiques similaires

*La philosophie de Hakono Hararanga* - Les objectifs de l'organisation communautaire de Tongareva sont : **vivre en équilibre avec la nature, utiliser durablement toutes les ressources naturelles, et transmettre aux générations futures des écosystèmes riches et ayant subi un impact minimum face aux changements climatiques.**

**Les actions sont principalement dédiées à la conservation et la gestion de la flore et de la faune de l'île.**

035. Observateurs des pêches : des données collectées depuis 15 ans

05 fév. 2018 - Science



Volontairement mis en place dès 2001 par la Nouvelle-Calédonie avec le soutien de la CPS puis de l'ADECAL Technopole, le programme d'observateurs des pêches permet de compiler connaissances et données chiffrées. **Le but : connaître avec précision l'ensemble des espèces réellement pêchées puis déclarées à des fins de gestion durable.** Quel est le bilan après toutes ces années ?

**Réfléchir à une gestion durable de la ressource pélagique, ou stock de poissons migrateurs, est au cœur de la politique calédonienne des pêches depuis plus de 15 ans.** Pour atteindre cet objectif, le pays s'est doté d'un moyen : le programme d'observateurs (voir le bilan ci-dessous). Embarqué à bord des palangriers calédoniens, l'observateur des pêches collecte l'intégralité des informations techniques liées à l'activité du navire pendant une campagne de pêche. Pour que ces données soient suffisamment représentatives et reflètent la réalité, les campagnes d'observation doivent avoir lieu régulièrement sur l'ensemble de la flottille et atteindre un taux minimal de couverture.

*A la recherche d'une donnée conforme* - Cet effort d'observation calculé sur une année correspond au ratio suivant : le nombre d'hameçons observés sur le nombre total d'hameçons déclarés. En 2016, ce taux est de 6 %. Un autre ratio permet également le calcul du taux de couverture : le nombre de lignes filées observés sur le nombre total de lignes filées déclarés sur une même période. A l'exception de l'année 2015, le taux de couverture pour le nombre de lignes filées observés a toujours été supérieur à 5 % dès 2009, avec un record de 9,7 % en 2010. Pour l'année 2016, ce taux est de 5,6 %. Il a fallu plusieurs années d'engagement pour obtenir ces résultats satisfaisants au regard du minimum exigé par le programme, et fixé à 5 % par l'organisation régionale des pêches\*.

*Maintenir une couverture régulière de l'activité pêche* - Plusieurs paramètres ont dû être réunis : une stabilité de la flottille palangrière, une possibilité d'accueil sur la majorité des navires, une relation de confiance entretenue par les observateurs, et une équipe permanente d'observateurs. Désormais, le nombre de navires actifs observables (13 à ce jour) est stable, de même que le nombre de campagnes d'observations réalisées. En 2016, le pourcentage de la flottille observée était de 76 %. Cette année-là, et pour la première fois : 1 navire a été observé 3 fois, 9 navires ont été observés 2 fois et 6 navires ont été observés 1 fois. Seul 1 navire est non observable pour cause d'incapacité d'accueil.

*Un impact minime sur la ressource* - Au cours de l'année 2016, 17 missions d'observations ont pu être effectuées par les deux observateurs de

l'ADECAL, Charles Cuewapuru et Thomas Auger, sur 13 des 17 navires calédoniens, titulaires d'une licence de pêche. Grâce au suivi constant de l'effort de pêche des armements calédoniens et des méthodes de pêche employées par les pêcheurs professionnels, **l'analyse des données (déclaration par fiche de pêche et données d'observation) permet de confirmer que l'impact sur la ressource pélagique est faible.** Pour 2018, il est prévu que tous les navires observables puissent embarquer un observateur au moins deux fois par an.



\* Cette organisation est la commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPO) en charge de la gestion des espèces de **poissons de la famille des thonidés (thons, bonites, marlins et espadons)** et des espèces apparentées.

**de l'activité de croisière, à travers là aussi des textes encadrant le tourisme professionnel dans l'ensemble du parc et favorisant le développement d'usages durables et responsables.**

*Un tiers des récifs vierges de la planète - Aire marine protégée de près de 1,3 million de km<sup>2</sup>, la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde, le Parc naturel de la mer de Corail a été créé le 23 avril 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. On y recense plus de 2 000 espèces de poissons, 310 espèces de coraux, plus d'un tiers des récifs vierges de la planète, et plus de 149 monts sous-marins.*



036. Un plan pour le Parc

06 mars 2018 – Environnement



Le 5e comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail s'est déroulé le 28 fév. dernier, en présence des 32 membres représentant les institutions, associations environnementales et ONG, aires coutumières et professionnels du secteur maritime. Ceux-ci ont validé le plan de gestion qui a été transmis au gouvernement et sera concrétisé sous la forme d'un arrêté.

Le président du gouvernement, Philippe Germain, et le secrétaire général adjoint du haut-commissariat, Ulric de La Batut, ont présidé ce 5e comité de gestion. **Issu de deux ans de travaux et d'une consultation du public menée en 2017, le plan de gestion du parc a été validé par les membres du comité.** Il comprend quatre orientations : « **la sanctuarisation des récifs isolés** », « **le développement des activités économiques durables et responsables** », la mise en place d'une « *gouvernance permettant d'assurer le bon fonctionnement du parc* » (mobilisation de moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions et définition d'outils d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité) et enfin, à travers cet outil de coopération régionale, « *le partage de notre expérience et de nos ambitions avec l'ensemble des pays de la région* ».

À très court terme, **deux actions seront engagées : la protection de tous nos récifs et lagons isolés, dits « pristines » (les plus éloignés comme Chesterfield, Bellona, Pétrie, Astrolabe) par une réglementation limitant les impacts de l'homme sur les écosystèmes, ainsi que la maîtrise**

037. Entrecasteaux 2017 : une année spéciale pour les tortues !

10 mars 2018 - Science, environnement



Comme chaque année, et depuis 2007, une équipe du service pêche et environnement marin (SPE) de la direction des Affaires maritimes se rend aux atolls d'Entrecasteaux, situés à l'extrême nord de la Calédonie pour y effectuer un suivi terrestre. Cette fois, accompagnée de Ru Taime des îles Cook notre partenaire, de David Ugolini (Société calédonienne d'ornithologie) et d'Hugues Gossuin (Aquarium des lagons), l'équipe a observé la présence d'un nombre extrêmement important de tortues vertes.

Pour la première fois depuis 9 ans, une moyenne de 1 046 montées de tortues vertes par nuit a été relevée entre les 10 et 17 décembre dernier ! Un chiffre proche de celui enregistré en 2008, à 20 montées près, puisque 1 167 montées de tortues vertes par nuit avaient été comptabilisées dans un même intervalle, soit 7 jours. 2017 pourrait-elle être considérée comme une 'année tortue verte' ? (Retrouvez tous les détails dans le rapport de la mission 2017 qui sera bientôt en ligne). Autre élément qui semble confirmer cette hypothèse : l'observation par David Ugolini, passionné d'ornithologie, d'un nombre très faible de reproduction chez les fous et les espèces nidifiant habituellement en bord de plage comme les noddis, les sternes diamant et les sternes huppées, sans doute perturbés par le nombre de tortues vertes venues pondre, cette année, sur les îlots de Huon, Le Leizour et Fabre. Pour

l'heure, les données recueillies permettent uniquement de faire une observation sans qu'une conclusion précise puisse être avancée.

*Retours de tortues baguées* - Durant cette saison 2017, d'autres surprises attendaient l'équipe du SPE. Si **soixante tortues vertes ont pu être baguées à Huon**, huit tortues portant déjà une bague ont été observées. Trois d'entre elles, baguées depuis les 18 et 19 nov. 2001 ont été revues le 13 décembre dernier sur la caye de l'îlot Huon. Toujours sur cet îlot, quatre autres tortues également baguées à Huon y ont été revues. Une première dotée d'une carapace mesurant 111 cm était de retour au même endroit 3 ans après, quasiment jour pour jour. Rencontrée le 15 décembre dernier, cette tortue avait été baguée le 16 décembre 2014 ! Puis, une deuxième tortue était de retour 6 ans après, à quatre jours de la date anniversaire de son baguage. Aperçue le 17 décembre dernier, elle avait été baguée un 13 décembre 2011. **Quant aux deux autres, les informations concernant leur baguage initial n'ont malheureusement pas été retrouvées.** Enfin, à l'îlot Fabre, une tortue baguée sur place le 24 nov. 1997 a été observée le 9 décembre dernier ! Soit 20 ans et 15 jours après ! **On peut dire que les tortues sont toujours fidèles au rendez-vous fixé pour perpétuer la race.**



*Pose de balises* - Durant la saison 2017, Hugues Gossuin, technicien à l'Aquarium des lagons a posé une balise sur le dos de trois tortues vertes, avec l'aide de Ru Taimé notre invité originaire des Îles Cook. Cela nous permettra de vous transmettre dans les prochaines semaines de précieuses informations sur la direction qu'ont prise les femelles au départ de l'îlot de Huon. Restez connectés !

*Lieu de prédilection pour la ponte* - Saviez-vous que certains îlots étaient plus fréquentés que d'autres par nos très chères tortues vertes ? Par exemple, elles se rendent davantage à l'îlot Huon (photo ci-contre) pour y faire leur nid et pondre qu'à Le Leizour et Fabre. En effet, 54 % des montées de tortues ont lieu à Huon contre 24 % à Le Leizour et 22 % à Fabre.

Le 5e comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail s'est déroulé le 28 fév. dernier. À cette occasion, les 32 membres représentant les institutions, associations environnementales et ONG, aires coutumières et professionnels du secteur maritime ont validé un plan de gestion du parc intégrant les propositions recueillies lors de la consultation du grand public en 2017. Un vote qui a recueilli un très large consensus de l'ensemble des acteurs (une voix contre et une abstention seulement). Après avis favorable de la commission des ressources marines et du comité consultatif de l'environnement, le comité de gestion a ensuite transmis ce plan de gestion au gouvernement qui vient de le concrétiser par un arrêté.



Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté lundi 19 mars un arrêté validant le plan de gestion 2018-2022 du Parc naturel de la mer de Corail. **Dès à présent, les récifs pristines de Chesterfield-Bellona et Pétrie-Astrolabe vont être classés en réserves.** Et la réglementation renforcée afin de protéger un patrimoine d'une richesse exceptionnelle.

Le 5e comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail s'est déroulé le 28 fév. dernier. À cette occasion, les 32 membres représentant les institutions, associations environnementales et ONG, aires coutumières et professionnels du secteur maritime ont validé un plan de gestion du parc intégrant les propositions recueillies lors de la consultation du grand public en 2017. Un vote qui a recueilli un très large consensus de l'ensemble des acteurs (une voix contre et une abstention seulement). Après avis favorable de la commission des ressources marines et du comité consultatif de l'environnement, le comité de gestion a ensuite transmis ce plan de gestion au gouvernement qui vient de le concrétiser par un arrêté.

La phase de concertation élargie consacrée à la rédaction de ce plan est désormais arrivée à son terme, marquant ainsi l'aboutissement de deux années de travail. Document stratégique, le plan de gestion servira de cadre global jusqu'en 2022. Il permettra à la Nouvelle-Calédonie de protéger ses richesses et ses ressources exceptionnelles, tout en favorisant le développement de nouvelles activités scientifiques et techniques. Rappelons que le Parc naturel de la mer de Corail est une aire marine protégée d'1,3 million de km<sup>2</sup>, la plus vaste de France et la deuxième plus vaste au monde après Hawaii. Elle recense plus de 2 000 espèces de poissons, 310 espèces de coraux, environ 150 monts sous-marins et plus d'un tiers des récifs vierges de la planète.

*Les derniers récifs de la planète vierges d'impacts humains* - Tous nos récifs et lagons isolés, dits « pristines », seront protégés par une réglementation limitant les impacts de l'homme sur les écosystèmes, et ce dès 2018 selon le vœu du président Germain très engagé sur ce dossier. Ces régions océaniques isolées abritent en effet des familles d'espèces et des habitats d'une exceptionnelle richesse qui en font les derniers récifs de la planète quasi vierges d'impacts humains.

Première action prévue, le classement en réserve de Chesterfield-Bellona. Lieu de prédilection pour la ponte des tortues vertes et la nidification des oiseaux marins, après les récifs d'Entrecasteaux, Chesterfield-Bellona est situé à mi-chemin entre l'Australie et la Grande-Terre. L'écriture d'un plan d'actions dédié se prépare depuis plusieurs années à travers des missions scientifiques et des suivis terrestres organisés depuis 2012 par le service de la pêche et de l'environnement marin de la direction des Affaires maritimes. Cet espace présente à lui seul une superficie d'environ 23 000 km<sup>2</sup>, plus grande que la Grande-Terre et les Loyauté réunies ! La deuxième action vise à classer en réserve Pétrie et Astrolabe, des atolls qui s'étirent du nord-

est de la Grande-Terre au nord des Loyauté et qui, selon l'étude Pristine de l'IRD, détient le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif.

*Encadrer la fréquentation humaine et touristique* - L'autre axe de travail à court terme validé par le plan de gestion concerne la maîtrise de l'activité de croisière, à travers là aussi des textes encadrant le tourisme professionnel dans l'ensemble du parc et favorisant le développement d'usages durables et responsables. En effet, aucune réglementation n'encadre aujourd'hui les activités touristiques dans le parc (à l'image des croisières de luxe organisées par la compagnie Le Ponant), en dehors de la réserve naturelle des atolls d'Entrecasteaux. Les membres du comité de gestion souhaitent donc combler ce vide juridique, en réfléchissant à des mesures de protection renforcée, et un encadrement de la fréquentation humaine.

*Les Calédoniens ont eu la parole* - Organisée au mois de fév. 2017 sur les trois provinces, l'opération de démarche participative « Les Calédoniens ont la parole » a donné l'occasion à l'ensemble de la population de s'exprimer librement par le biais d'un questionnaire qui portait sur le projet de plan de gestion. Chacun a pu participer à l'une des 19 rencontres publiques programmées dans 17 communes (en photo : la tribu de Koulnoué, à Hienghène). Au total, 250 personnes se sont déplacées et 247 questionnaires ont été retournés, 150 par internet et 97 remis en main propre. Plus de la moitié des questionnaires contenaient des remarques ou des propositions d'actions concrètes qui ont permis d'enrichir les débats. 58,9 % des personnes se sont déclarées favorables au plan de gestion (8,5 % défavorables) et quatre sous-objectifs du projet de plan de gestion ont été jugés prioritaires : sanctuariser les récifs isolés, limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes, protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces, et organiser une surveillance et un suivi opérationnels et efficaces.



### 039. Lancement de la campagne SEDLAB

20 avr. 2018 - Science



Une campagne scientifique nommée SEDLAB (Sedimentology of the Drowned Lansdowne Bank) se déroule dans le parc naturel de la mer de Corail, dans le secteur du banc de Lansdowne du 7 avril au 5 mai 2018. Ses objectifs ? Comprendre le fonctionnement des plates-formes carbonatées récifales, structures géologiques formées par la sédimentation de calcaire d'origine organique, acquérir des données bathymétriques, mesures des profondeurs et du relief de l'océan, pour déterminer la topographie du sol de la mer et enfin réaliser des prélèvements d'organismes marins.

**Afin de percer davantage le mystère entourant le banc de Lansdowne**, un partenariat entre scientifiques calédoniens, métropolitains et australiens a été créé. Il permettra d'effectuer des relevés à plusieurs niveaux : recueil

de données (mesures et imageries) sur les reliefs des fonds marins, sur les environnements lagonaires et prélèvements superficiels d'espèces. Cette volonté d'acquérir des connaissances dans ce domaine répond à un des objectifs inscrits dans le plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

*Une appréciation par un comité d'experts* - Le banc de Lansdowne, situé entre les Chesterfield et la Grande-Terre présente un intérêt certain pour la communauté scientifique. Cet ancien atoll, qui s'est enfoncé avec le plancher océanique, est devenu guyot c'est-à-dire un mont sous-marin d'origine volcanique à sommet plat. Lansdowne a le même âge que le lagon calédonien, mais avec la particularité de n'avoir été soumis à aucune influence due aux activités humaines. Etudier cette zone contribue également à approfondir nos connaissances sur l'histoire du continent submergé Zealandia.

Après une évaluation scientifique par la Commission nationale de la flotte hauturière composée d'experts scientifiques nationaux et internationaux, la campagne océanographique SEDLAB programmée sur un mois, a obtenu le financement du ministère français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

*Les opérations spécifiques de SEDLAB* - Les trois types d'opérations suivantes ont fait l'objet d'études d'impact environnementales.

**Dragages** : ce type de prélèvements ponctuels de surface sur le fond est classiquement utilisé dans toute campagne scientifique océanographique. Durant *La planète revisitée*, campagnes du Museum d'histoire naturelle en septembre 2016, ces dispositifs ont été utilisés dans le Parc (Chesterfield) lors de la campagne KANADEEP.

**Carottages de sédiments superficiels** : type de prélèvements classiquement utilisé pendant des campagnes scientifiques. Ce fut le cas en 2013 dans le lagon calédonien lors de la campagne CALICO. Sont prévus des prélèvements ponctuels, par gravité, d'un volume de sédiments sous forme de cylindres de 10 cm de diamètre et 4 m de long maximum.

**Acquisitions sismiques avec un Sparker** : ce type d'acquisition a été largement utilisé en Nouvelle-Calédonie, notamment dans le lagon, en 2004 lors de la campagne CALGON, en 2015 lors de la campagne NEPSIS, et dernièrement dans le cadre du projet du Centre National de Recherche Technologique appelé *Impact de la mine au lagon*. Il s'agit d'un dispositif de sismique marine léger, très proche d'un sondeur de pêche, pour obtenir une imagerie de la partie superficielle du sous-sol. Ce dispositif n'utilise pas de canons à air.

### 040. Un bilan pour les oiseaux du Parc

04 mai 2018 – Science, environnement



L'ensemble des îles éloignées du parc naturel (atolls d'Entrecasteaux, récifs de Bampton et Chesterfield, Walpole, Matthew et Hunter) abrite une importante communauté d'espèces d'oiseaux marins représentant plus de 80 % de la diversité spécifique de Nouvelle-Calédonie. Cette année, l'heure est au bilan.

**Les populations d'oiseaux sont suivies depuis 2007 lors des missions à bord de l'Amborella. Les données récoltées depuis plus d'une dizaine d'années peuvent aujourd'hui être analysées dans le but d'établir un bilan des connaissances des oiseaux marins fréquentant le Parc.** Pour la réalisation de cette étude, nous lançons un appel à candidatures dont les modalités sont définies dans le document ci-dessous. Les offres sont à envoyer au secrétariat du Parc : merdecorail@gouv.nc avant le 4 juin 2018.

#### 041. À la découverte du Parc à bord de l'Amborella

25 mai 2018 - Environnement



Dans le cadre du 9<sup>e</sup> festival de l'image sous-marine du 23 au 27 mai, l'Amborella, le navire multi-missions de la direction des Affaires maritimes (DAM), ouvre ses portes aux scolaires, ainsi qu'au grand public samedi matin. Les réservations affichent complet !

Vendredi matin, quai des scientifiques à Nouméa, les élèves de la classe de CM2 de l'école Suzanne Russier sont accueillis à bord de l'Amborella par son capitaine en personne, Napoléon Colombani. La météo maussade n'a pas entamé la bonne humeur des enfants. Par petits groupes, les chanceux vont explorer le navire dont la Nouvelle-Calédonie s'est dotée fin 2011, de la salle des machines à la passerelle, en passant par les cuisines et le carré. Au programme : découverte de tous les aspects de la vie à bord avec les membres de l'équipage, mais aussi du Parc naturel de la mer de Corail au sein duquel l'Amborella exerce l'essentiel de ses missions de suivi et d'appui à la communauté scientifique. Sur le quai, un chapiteau abrite également des jeux ludiques proposés par le Conservatoire d'espaces naturels qui s'est associé à l'opération à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription des lagons calédoniens sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Dans ce bien, figurent les récifs d'Entrecasteaux qui sont situés à l'intérieur du Parc naturel de la mer de Corail.

*Publics différents* - Passant d'un espace à l'autre, les écoliers et leur professeur sont ravis ! « Je travaille beaucoup sur l'environnement avec mes élèves et chaque année, nous participons au festival de l'image sous-marine en allant voir un film, explique Laurence Larher. La visite de l'Amborella apporte une vision encore plus pratique. **En amont, nous avons fait des recherches sur le navire et sur le Parc naturel de la mer de Corail notamment sur son site Internet** ».

Après avoir reçu quatre classes du CE2 au CM2 les 24 et 25 mai, l'équipage se prépare à recevoir le grand public samedi matin. « Cette action en partenariat avec le festival de l'image sous-marine nous permet de toucher des publics différents, souligne Marie-Hélène Merlini, chargée de communication du Parc à la DAM. Des enfants, mais aussi des adultes qui ne connaissent pas forcément le Parc naturel de la mer de Corail. Nous intervenons également deux fois après la projection d'un film ».

*Améliorer les connaissances* - « Quand est-ce que vous repartez en croisière ?, lance un des élèves à Nikotimo Vuki, le chef mécanicien. « Ce ne sont pas tout à fait des croisières, mais des missions ! », répond l'intéressé d'un air amusé. D'une durée de 12 jours en moyenne, elles consistent principalement à emmener des scientifiques dans le Parc naturel de la mer de Corail et ainsi contribuer à augmenter les connaissances sur la biodiversité de cet immense espace maritime d'environ 1,3 million de km<sup>2</sup>.

*Une 9<sup>e</sup> édition record* - Soutenu par de nombreux partenaires dont le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le festival de l'image sous-marine est devenu un événement incontournable. « Je salue le travail de l'association Sub'Image qui, au travers de cette organisation, permet de sensibiliser le grand public à la beauté et à la fragilité du lagon calédonien, et de mieux faire connaître les richesses de notre monde marin », se félicite le président du gouvernement Philippe Germain. Cette année, le concours a atteint un record de participation avec 147 œuvres en lice. Côté public, outre les projections de films documentaires, de nombreuses animations sont encore proposées : soirées thématiques, tombola, atelier avec le président du jury Gil Kebaïli et bien sûr, visite de l'Amborella !

#### 042. L'Amborella en mission sur les îles hautes du Parc

29 mai 2018 – Science

À bord de l'Amborella, une équipe pluridisciplinaire chargée d'effectuer sur Walpole, Matthew et Hunter un suivi des oiseaux marins, de la flore, des espèces envahissantes ainsi qu'un suivi topographique dans le cadre de la surveillance du déplacement relatif de plaques tectoniques.



Ce matin, mardi 29 mai, 5 heures, l'équipage du navire multi-mission du gouvernement calédonien levait l'ancre pour appareiller en direction de l'île mystérieuse de Walpole, située au sud-est dans le parc naturel. **L'objectif de cette expédition d'une dizaine de jours est de compléter les premiers suivis déjà effectués à Walpole et l'unique repérage réalisé à Matthew et Hunter.**

Durant cette expédition, nos scientifiques verront leur condition physique mis à l'épreuve. Car le relief de Walpole mais également celui de Matthew et Hunter est abrupte et le débarquement sportif. L'équipe devra également faire preuve d'une vigilance accrue en respectant des règles strictes en matière de biosécurité afin d'éviter de transporter des graines ou encore de la terre d'une île à l'autre.

**Après 4 jours passés à Walpole, l'équipage mettra le cap sur l'île volcanique de Matthew** pour y rester 2 jours avant de rejoindre l'autre île volcanique du Parc, Hunter, pour 2 jours également.

*L'équipe au complet* - Aux côtés des 5 membres d'équipage, ont embarqué un botaniste basé en Polynésie française, Jean-François Butaud, un membre de la Société calédonienne d'ornithologie, Pierre Bachy, un ingénieur géomètre topographe de la DITTT, le chef de la mission, représentant le service pêche et environnement marin de la DAM, Christophe Fonfreyde, et un journaliste de Calédonia, Ismaël Waka-Céou.

#### 043. Lancement d'une 2<sup>e</sup> consultation grand public

28 juin 2018 - Environnement ; événement

Dans la lignée de l'opération "les Calédoniens ont la parole", qui a porté sur le plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail, une consultation grand public est organisée, du jeudi 28 juin au jeudi 12 juillet inclus, par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette fois, et via le site internet du Parc, **il vous est proposé de faire des propositions et des commentaires sur trois projets d'arrêtés relatifs au classement en réserve des récifs et lagons éloignés et pristines du Parc, à l'encadrement du tourisme professionnel et au nouveau plan d'actions 2018-2022 des atolls d'Entrecasteaux.**



En restant connecté au site Internet du Parc sur lequel vous vous trouvez actuellement, vous pourrez accéder, pendant quinze jours, à la page dédiée à la consultation. Pour cela, il suffit de cliquer sur "Espace participatif", sur

'Donnez votre avis' puis sur 'Consultation du public - juin 2018'. Une fois que vous aurez pris connaissance du rapport de présentation de chacun des arrêtés, des projets d'arrêtés et des synthèses de connaissances ayant permis leur rédaction, vous soumettez vos commentaires.

A l'issue de cette démarche participative, un rapport sera rédigé puis étudié par un groupe de travail aux alentours du 16 juillet. Ensuite, les conclusions seront présentées au prochain comité de gestion qui regroupe les institutions, les associations environnementales et les organisations non gouvernementales, les aires coutumières et les professionnels du secteur maritime. Enfin, les projets d'arrêtés enrichis des contributions des Calédoniens seront présentés aux membres du gouvernement.

044. Le rapport d'activité 2017 est disponible !

19 jul. 2018 - Environnement ; science



Retrouvez au fil des pages, l'ensemble des activités réalisées par le parc naturel de la mer de Corail. Grâce à une structure favorisant une lecture à plusieurs niveaux vous accédez rapidement à l'information, puis observez le lien entre actions menées et sous-objectifs du plan de gestion concernés.

En un clic sur la version numérique placée ci-dessous, vous saurez, par exemple, que l'année 2017 a été une année riche en tortues à Entrecasteaux, que l'association Fortunes de mer a mené une campagne de fouille sous-marine pour tenter de retrouver une épave : le Fotini Carras. **Vous découvrirez également que la certification "pêche responsable" a été labellisée**, que la Calédonie maintient son statut de pays en totale conformité avec les mesures de gestion de la Commission des pêches, ou encore que de jeunes calédoniens ont pu mieux connaître le parc naturel en visitant le navire du gouvernement, l'*Amborella*, ou en participant aux résidences culturelles en pays xârâcùù. Les résultats de l'opération "Les calédoniens ont la parole" y sont bien sûr détaillés, et enfin vous ferez connaissance avec notre invité venu tout spécialement des îles Cook.

Bonne lecture.

045. Nos récifs vierges sous haute protection

16 août 2018 – Environnement

Devenir leader de la dynamique environnementale marine. C'est l'ambition

affirmée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à travers trois arrêtés adoptés ce mardi 14 août. Au cœur de ces textes : la protection et la valorisation du parc naturel de la mer de Corail. La totalité des récifs pristes (vierges) du Parc, les plus précieux, sont désormais protégés, quatre mois seulement après le lancement des travaux de réflexion participative. **« La Nouvelle-Calédonie devient le hot spot de la préservation de la biodiversité marine, notamment récifale »**, se réjouit Philippe Germain.



Le parc naturel de la mer de Corail est désormais doté de 28 000 km<sup>2</sup> de réserves. Trois arrêtés adoptés mardi 14 août par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en définissent très précisément les contours. Ces textes, qui ont fait l'objet d'une consultation publique du 28 juin au 12 juillet, marquent une étape décisive pour l'avenir du Parc.

**Le plus haut niveau de protection** - Le premier arrêté instaure 28 000 km<sup>2</sup> de réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. Parmi elles, 7 000 km<sup>2</sup> accèdent au statut de « réserve intégrale » (contre 0,6 km<sup>2</sup> jusqu'alors). Il s'agit du plus haut niveau de protection du référentiel de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). **Par ce classement, aucun accès ni aucune activité humaine ne sont autorisés, sauf dans le cadre de recherches scientifiques validées au préalable par arrêté du gouvernement.**



Les autres 21 000 km<sup>2</sup> sont classés « réserves naturelles » (contre 3 100 km<sup>2</sup> auparavant). **Dans ces espaces situés au-delà du lagon sont interdits pêche, chasse, bivouac, pique-niques ou sports nautiques.** L'accès est soumis à stricte autorisation du gouvernement.

**Un tourisme réglementé** - Le deuxième arrêté fixe le cadre dans lequel les activités touristiques professionnelles pourront s'exercer dans les réserves naturelles. L'accès à ces réserves est désormais interdit à tout bateau d'une capacité supérieure à 200 passagers. « Le tourisme dans nos eaux n'était pas réglementé. Jusqu'à présent, n'importe quelle croisière pouvait s'organiser dans l'espace du Parc sans en formuler la demande, souligne le président. Depuis ce matin, c'est terminé. Il y aura des règles à observer. Et la première sera d'obtenir une autorisation. »

**Des croisières dites « expéditions » pourront, sous conditions très strictes (cahier des charges, observateurs embarqués), accéder à nos réserves naturelles – et non aux réserves intégrales – pour un maximum de 200 passagers.** « Les conditions mises en place doivent assurer que ces expéditions ne portent pas atteinte à la biodiversité et à l'espace à découvrir », insiste l'exécutif.

Enfin, le troisième arrêté crée un plan d'actions dédié pour les atolls d'Entrecasteaux, qui renforce la protection en vigueur depuis leur inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008 et la création de l'aire protégée en 2013.

**Mobiliser la recherche et l'innovation** - « On est parti de rien et aujourd'hui on a fait beaucoup », salue Didier Poidyalwane, membre du gouvernement notamment en charge de l'écologie et du développement durable. Mais au-



delà de la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel, **« l'ambition est de développer un nouveau modèle »**, expose Philippe Germain. Jusqu'à présent, la richesse venait de l'exploitation des ressources naturelles que sont le poisson, les minéraux, etc. *« On veut démontrer que la préservation peut aussi être une richesse. La zone des Chesterfield, par exemple, a la taille de la Nouvelle-Calédonie. Nous aurons besoin d'énormément de moyens pour l'observer, la sécuriser. Des moyens de surveillance dont l'Etat ne dispose pas. Il nous faut donc mobiliser la recherche et l'innovation, et trouver un nouveau modèle économique qui consiste à observer plutôt qu'à prélever. »* Outre les recettes que pourront constituer les droits de passage (strictement limités) vers les sites naturels, il s'agit d'inventer ce nouveau modèle, avec le concours des ONG et des fonds internationaux.



*Une prise de conscience - « Quel Calédonien connaît le récif Pétrie ? lance le président. La première vertu de ce classement est de faire prendre conscience aux Calédoniens du patrimoine qu'ils ont, et de la nécessité de le préserver. »* Didier Poidyaliwane précise : *« Avec les coutumiers, on va tourner dans le pays pour informer la population. La communauté internationale nous regarde, mais il faut aussi que les Calédoniens soient informés. »* Edmond Porou, président du Conseil coutumier de l'aire Hoot Ma Whaap acquiesce.

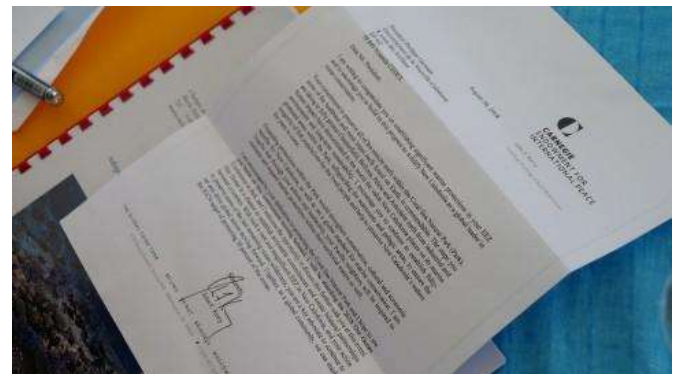
Pour Christophe Chevillon, directeur de l'ONG The Pew Charitable Trusts en Nouvelle-Calédonie, *« la Nouvelle-Calédonie s'est dotée des deux plus hauts niveaux de protection, pour les derniers récifs à peu près intacts de la planète. C'était une priorité des associations d'arriver à les protéger. C'est une avancée considérable, mais il faut continuer. »*

Florent Pithon, **président de la Fédération des pêcheurs hauturiers de la Nouvelle-Calédonie**, salue lui aussi cette *« avancée significative »*. Soulignant que les thons trouvent dans la ZEE calédonienne **un refuge important, il voit dans la protection actée aujourd'hui une « reconnaissance » des pratiques responsables des pêcheurs calédoniens** (labellisées depuis 2017), et souhaite qu'elles *« puissent être exportées vers nos voisins de Fidji, du Vanuatu, des Salomon... et servir d'exemple de développement vertueux »*.

*Essaimer dans toute la région - C'est l'ambition de l'exécutif : que cette volonté politique forte de protéger et valoriser notre patrimoine récifal commun essaime dans tout le Pacifique et « que la Nouvelle-Calédonie devienne un modèle »*. C'est aussi le souhait adressé par John F. Kerry, ancien secrétaire d'Etat américain et ambassadeur de l'ONG Pew, à travers un courrier

de félicitations remis au président Philippe Germain, qui encourage notamment à exporter notre modèle dans la région.

*Les dates-clés du parc naturel de la mer de Corail - 23 avril 2014.- Arrêté de création du Parc. 02 mars 2015.- Arrêté de création du comité de gestion. 28 mai 2015.- 1er comité de gestion, lancement des travaux d'écriture du plan de gestion. 20 décembre 2016.- le 4e comité de gestion acte le plan de gestion 2018-2022. 1er au 28 fév. 2017.- consultation publique sur le projet de plan de gestion. Septembre 2017.- Candidature de la Nouvelle-Calédonie au projet TIGA. 28 fév. 2018.- 5e comité de gestion. 19 mars 2018.- arrêté validant le plan de gestion 2018-2022. 20 juin 2018.- le 6e comité de gestion valide les projets d'arrêtés et demande la consultation du public. 26 juillet 2018.- Le 7e comité de gestion adopte les projets. 14 août 2018.- Arrêtés relatifs à la protection et à la conservation des récifs éloignés.*



*Un tiers des récifs vierges de la planète sous notre protection - Le Parc naturel de la mer de Corail constitue une aire marine protégée de près de 1,3 million de km<sup>2</sup>, l'une des plus importantes au monde. On y recense plus de 2 000 espèces de poissons, 310 espèces de coraux, plus d'un tiers des récifs vierges (ou « pristines ») de la planète et plus de 149 monts sous-marins.*

La gouvernance du Parc est assurée par un comité de gestion, qui élabore et propose le plan de gestion, émet des avis sur sa mise en œuvre, son évaluation, ainsi que sur tout autre sujet en lien avec la gestion durable du Parc. En font partie : l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les autorités coutumières, les ONG environnementales, les professionnels du tourisme et de la pêche hauturière. Un comité scientifique, chargé d'éclairer le comité de gestion dans ses travaux, vient en outre d'être constitué.

046. La recherche et l'innovation au cœur de rencontres parisiennes

18 septembre 2018 – Environnement, science

Philippe Germain a rencontré, lundi 17 septembre, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Au cœur des discussions : le parc naturel de la mer de Corail, le comité scientifique nouvellement nommé qui conseillera le comité de gestion du Parc dans ses travaux, et la recherche en Nouvelle-Calédonie. La ministre a assuré le président de l'exécutif calédonien de son soutien dans la construction de l'excellence du Parc à travers **la recherche et l'innovation, deux piliers qui feront de la préservation de la biodiversité une nouvelle source de développement.**

Pour rappel, le parc naturel de la mer de Corail s'appuie sur quatre ambitions : faire du Parc un haut-lieu de la recherche scientifique ; un pôle d'innovation, notamment en matière de surveillance et de sécurisation ; un centre d'expérimentation de nouvelles activités durables ; et un centre de développement régional des aires marines protégées.

À l'invitation du président du gouvernement, Frédérique Vidal pourrait se rendre en Nouvelle-Calédonie en fin d'année ou au cours du premier trimestre 2019.

*Un moteur de croissance vertueuse* - L'ambition portée par Philippe Germain, et affirmée haut et fort par le gouvernement le 14 août dernier, est de **faire du Parc un pôle d'excellence de la préservation de la biodiversité au niveau planétaire, et un moteur de croissance vertueuse dans le Pacifique**. « Il nous faut mobiliser la recherche et l'innovation, et trouver un nouveau modèle économique qui consiste à observer plutôt qu'à prélever », avait insisté le président à l'issue du vote des arrêtés plaçant nos récifs vierges sous haute protection. C'est dans cet objectif que Philippe Germain, à l'issue de son entretien avec la ministre, a rencontré le directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), Patrick Vincent, le directeur général de l'Agence française de développement (AFD), Rémy Rioux, ainsi que le président directeur général de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Jean-Paul Moatti.



Philippe Germain, président du gouvernement, est en mission en métropole du 17 au 21 septembre. Ses multiples rencontres à Paris lors des deux premières journées sont centrées sur le parc naturel de la mer de Corail. Elles ont débuté par un long entretien avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

#### 047. Le Caillou et le Rocher unis autour du Parc

20 sep. 2018 – Environnement ; évènement



En métropole jusqu'au 22 septembre, Philippe Germain s'est rendu à Monaco ce mercredi, à l'invitation du prince Albert II. Au centre de leur entretien : le parc naturel de la mer de Corail et l'ambition de la Nouvelle-Calédonie de **faire de la préservation de la biodiversité une source durable de croissance**.

Le Caillou et le Rocher devaient un jour se rencontrer. C'est la **protection du parc naturel de la mer de Corail et l'ambition d'en faire le fer de lance d'une nouvelle croissance durable dans le Pacifique** qui en ont offert l'occasion. Mercredi 19 septembre, au détour de son séjour en Métropole, Philippe Germain a passé quelques heures dans la principauté monégasque. Particulièrement engagé dans la protection de l'environnement et la promotion de la biodiversité à travers sa fondation, créée en 2016, le prince Albert II de Monaco a tenu à manifester son soutien au président du gouvernement. « Le prince a été sensible à l'action de la Nouvelle-Calédonie en faveur de la préservation de la biodiversité, qu'il a qualifiée d'exemplaire. Il nous a adressé ses félicitations, ses encouragements et son soutien », a indiqué Philippe Germain. Le prince Albert Ier de Monaco, surnommé « Prince des Mers », a consacré une part importante de sa vie à l'océanographie, édifiant un musée dédié à ses précieuses collections scientifiques et fondant, à Paris, l'Institut océanographique Fondation Albert-Ier.

Au terme de sa rencontre avec Albert II de Monaco, Philippe Germain a déclaré à propos de ce soutien : « Au regard de l'expérience qui est la sienne, et de celle de la principauté depuis la fin du XIXe siècle en faveur de la science des océans, c'est une véritable marque de reconnaissance pour notre Parc. »

**Le prince et le président se retrouveront** fin oct. au sommet « Our Ocean » à Bali, en Indonésie. Une mission d'exploration scientifique de la Fondation Albert-Ier en Nouvelle-Calédonie a, en outre, été programmée pour le second semestre 2019.

#### 048. Un comité scientifique pour le parc de la mer de Corail

09 oct. 2018 - Science



Mardi 11 septembre 2018, le gouvernement a adopté un arrêté créant le comité scientifique, conformément à l'arrêté du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail. Composé de douze membres, ce comité scientifique conseillera le comité de gestion du parc dans ses travaux par ses recommandations.

Les membres du CRESICA (Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie) ont été sollicités pour déterminer la composition du comité scientifique, ainsi que son rôle et fonctionnement. Le comité ainsi proposé est composé de 12 membres, des spécialistes indépendants reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance des écosystèmes présents au sein du parc naturel de la mer de Corail. Les douze membres sont les suivants : 1. Gilles Bœuf (biodiversité) ; 2. Pascal Dumas (géographie) ; 3. Géraldine Girardeau (droit) ; 4. Geoffroy Lamarche (géophysique) ; 5. Christophe Menkes (écosystèmes océaniques) ; 6. Daniel Pauly (halieutique) ; 7. Claude Payri (écosystèmes récifo-lagonaires) ; 8. Bernard Pelletier (géosciences) ; 9. Bertrand Richer de Forges (écosystèmes profonds) ; 10. Emmanuel Tjibaou (usages et culture) ; 11. Eric Vidal (écosystèmes terrestres) ; 12. Laurent Wantiez (écosystèmes récifo-lagonaires). Parmi eux, neuf experts sont basés en Nouvelle-Calédonie, et trois, hors de la Nouvelle-Calédonie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et en France.

*Les experts locaux* - Pascal Dumas, géographe basé à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), travaille sur la géomorphologie des régions côtières, le changement climatique et la vulnérabilité insulaire. Géraldine Girardeau, maître de conférences à l'UNC, a travaillé sur la problématique de gestion des usages dans les espaces maritimes, notamment à La Réunion et à l'île Maurice. Christophe Menkes, physicien océanographe à l'IRD, est spécialiste du biotope sous-marin. Il mène des travaux sur les modèles de courantologie dynamique et sur les impacts du changement climatique sur les écosystèmes. Claude Payri, directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et directrice de l'unité mixte de recherche Entropie, est spécialisée dans les écosystèmes coralliens. Bernard Pelletier, géologue, est spécialisé en géosciences, notamment en matière de tectonique du sous-sol néo-calédonien et d'acoustique. Bertrand Richer de Forges, retraité de l'IRD, a mené des études sur les monts sous-marins et les écosystèmes profonds de Nouvelle-Calédonie. Emmanuel Tjibaou, directeur du centre culturel Tjibaou, apportera son expertise aux travaux sur les aspects culturels, patrimoniaux et historiques du Parc. Eric Vidal, chercheur à l'IRD, travaille sur la gestion des écosystèmes terrestres, sur les peuplements ornithologiques et sur les espèces invasives. Laurent Wantiez, enseignant-chercheur à l'UNC, a une connaissance des écosystèmes coralliens, des systèmes récifo-lagonaires, des peuplements de poissons et des problématiques de conservation des espèces et de l'évolution des habitats. Il est impliqué dans le suivi des aires marines protégées des provinces Sud et Nord.

*Les autres experts francophones* - Gilles Bœuf, est basé en France. Ancien

président du Museum national d'histoire naturelle, il est professeur à l'université de Paris VI et possède une large connaissance du monde marin dans les domaines de la conservation comme de la valorisation. Geoffroy Lamarche, géophysicien basé en Nouvelle-Zélande, est un expert de la géophysique de la mer de Corail. Daniel Pauly, halieute français basé au Canada a mené de nombreux travaux à travers le monde. Il est connu pour la qualité de son expertise.

#### 049. Un chef mécano pour l'Amborella

15 oct. 2018 - Environnement



URGENT - La Nouvelle-Calédonie recherche un chef mécano, titulaire du brevet Mécanicien 750 pour le navire *Amborella*, à partir du mois de nov. 2018, pour une durée de 2 mois. Transmettre un CV à l'adresse suivante : merdecorail@gouv.nc

#### 050. L'observatoire économique de la pêche hauturière : de l'analyse à la recherche de rentabilité

18 oct. 2018 - Évènement



Le comité de pilotage de l'observatoire économique de la filière hauturière s'est réuni jeudi dernier à la direction des affaires maritimes (DAM). Cette rencontre, prévue au moins une fois par an a vocation à faire le point sur le suivi de l'activité de pêche de la filière hauturière, à décider des études à mener pour mieux comprendre la filière et à trouver des pistes de développement.

Créé il y a 15 ans, l'observatoire économique de la filière hauturière est, depuis 2003, une structure dédiée à l'activité de pêche hauturière dans la zone économique exclusive, qui désormais fait partie du parc naturel de la mer de Corail. Son objectif est d'analyser la structuration et l'évolution de la filière professionnelle hauturière. Les sujets sont multiples : de la patente à la commercialisation des poissons, en passant par l'exportation et la rentabilité de la filière, sans oublier les marges pratiquées sur les marchés locaux et internationaux ainsi que les impacts liés au développement de la filière. Grâce à la mise en place d'outils spécifiques, une meilleure compréhension du fonctionnement et des difficultés du secteur est établie.

*Mieux connaître l'état de la filière thonière* - De nature à aider à la prise de décision, ces outils analytiques qu'ils soient techniques, économiques ou financiers sont conçus à différents moments dans l'année puis présentés devant le comité de pilotage. Les synthèses, par exemple, dressent un état

des lieux annuel et détaillé sur les résultats de la filière, au plus tôt, dès le mois d'octobre. **Les données de rendements, production, efforts de pêche, tonnages de thons et autres poissons débarqués pour chacun des navires disposant d'une licence de pêche délivrée par le gouvernement y sont traduites sous forme de graphiques.** Ces documents sont élaborés après consultation de l'ensemble des pêcheurs hauturiers et à partir des fiches de pêche remises par les capitaines et les armements à l'issue de chaque campagne de pêche. Les études ponctuelles, ou spécifiques comme celles sur l'emploi au sein de la sphère hauturière en 2010 et 2016, sont validées par le comité de pilotage, lui-même constitué d'un groupe de responsables chargé de veiller au bon fonctionnement de l'observatoire.

*Une vision élargie depuis 5 ans* - **Depuis 2013, l'observatoire économique est à même de fournir, chaque année, à son comité de pilotage une vision globale de la filière thon depuis le navire du pêcheur jusqu'à l'étal du poissonnier.** Lorsque les ateliers de transformation du poisson se sont regroupés en association loi 1901, ils ont souhaité que l'observatoire économique de la filière hauturière analyse les résultats technico-économiques des ateliers en complément des résultats de l'activité de pêche. L'ensemble des données transmises par les sociétés est confidentiel, également vis-à-vis du comité de pilotage. Seules les synthèses sont diffusées aux membres du comité de pilotage, qui s'engagent à ne pas les communiquer. Pour toute transmission à un plus large public, l'accord consensuel de l'ensemble des membres du comité de pilotage est, au préalable, requis.

*Composition du comité de pilotage* - Il regroupe les représentants des pêcheurs hauturiers, des provinces Nord, Sud et îles Loyauté, de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

#### 051. Notre Parc à « Our ocean »

30 oct. 2018 - Évènement



Philippe Germain, président du gouvernement, et Didier Poidyalwane, membre du gouvernement en charge de l'écologie et du développement durable, participent à la 5e conférence « Our Ocean ». Cette rencontre internationale se déroule en Indonésie, à Bali, les 29 et 30 oct.

Initiative américaine, la conférence « Our Ocean » est le sommet qui réunit chaque année depuis 2014, décideurs politiques, scientifiques, représentants d'entreprises et de la société civile, à travers des ONG et des fondations privées, dans **l'objectif de prendre des engagements forts en matière de conservation des océans et de lutte contre le réchauffement climatique.**

*Un engagement respecté* - Au premier jour de l'évènement, **le président du gouvernement a annoncé devant l'assemblée le classement des récifs vierges du Parc naturel de la mer de Corail en réserves intégrales ou naturelles,** intervenu en août dernier. Un engagement que la Nouvelle-Calédonie avait pris devant tous les acteurs de la conférence, deux ans plus tôt à Washington, à travers la voix du vice-président du gouvernement, Jean-Louis d'Anglebermes. Pendant une table ronde, Philippe Germain a également présenté les objectifs à court et moyen terme pour l'aire marine protégée calédonienne, « véritable paradis de la biodiversité dont le devoir de protection nous projette aux niveaux régional et international et qui nous offre ainsi l'opportunité de démontrer que la préservation peut aussi être une richesse ».

*Des fonds de l'Unesco* - Ce lundi 29 oct., le docteur Fanny Douvère, coordinatrice du programme marin au Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco à Paris, a également annoncé que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture avait décidé de débloquer des fonds au profit de quatre pays et territoires, dont la Nouvelle-Calédonie, pour la résilience des récifs coralliens inscrits au Patrimoine mondial.



*Rencontres au programme* - En marge de cette conférence, Philippe Germain et Didier Poidyaliwane doivent avoir des entretiens particuliers avec : son altesse sérénissime le prince Albert II de Monaco, particulièrement engagé dans la protection de l'environnement et la promotion de la biodiversité à travers sa fondation ; le commissaire européen à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, Karmenu Vella ; le sénateur américain John Kerry ; des représentants de l'organisation GLISPA ( ), dont la Nouvelle-Calédonie est membre depuis 2018, qui fournit une plate-forme mondiale permettant aux îles de travailler ensemble pour développer des solutions à des problèmes communs et mener des actions répondant aux défis mondiaux ; des représentants d'organisations non gouvernementales : The Pew Charitable Trusts, WWF et Conservation International.

\* Notre océan

## 052. Les 3 îles hautes observées à la loupe

28 nov. 2018 – Environnement, science

**Cinq ans après la première mission exploratoire sur les îles hautes du parc naturel, une deuxième expédition a été organisée, fin mai 2018** par le service de la pêche et de l'environnement marin de la direction des Affaires maritimes. Le but de cette mission d'exploration était de compléter les inventaires réalisés les années précédentes, et valider les problématiques de gestion concernant les oiseaux marins, la flore et la végétation, les espèces envahissantes, mais aussi étudier le déplacement des plaques tectoniques.

Un inventaire ornithologique des îles Walpole, Matthew et Hunter a été réalisé par un des membres de la Société calédonienne d'ornithologie (SCO), et un suivi de la flore et de la végétation des trois îles, effectué par le botaniste Jean-François Butaud, a pu être achevé afin de parfaire le guide floristique des îles éloignées édité en 2015. Puis, un agent du service topographique de la DITTT y a déployé un système GPS de haute précision pour acquérir de nouvelles mesures. Celles-ci sont ensuite utilisées par les géologues de la DIMENC dans le cadre de la surveillance du déplacement relatif de plaques tectoniques. Pour tout savoir sur l'organisation et le déroulement de l'expédition, ainsi que l'accès à ces îles hautes, retrouvez ici le rapport de la mission Walpole, Matthew et Hunter en 2018.



## 053. Porté sur les fonds baptismaux...

14 déc. 2018 - Science



Le comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail a tenu ce mercredi 12 décembre sa première réunion et a élu son président, Gilles Bœuf, sa vice-présidente, Claude Payri, et sa secrétaire, Géraldine Giraudeau. Cette installation constitue la dernière pierre d'une année 2018 particulièrement riche en matière de préservation des océans pour la Nouvelle-Calédonie.

Année internationale des récifs coralliens, 2018 aura également été celle du 10e anniversaire de l'inscription d'une partie de nos récifs au patrimoine mondial de l'Unesco, du classement de récifs pristines du Parc naturel de la mer de Corail en **réserves intégrales (7 000 km<sup>2</sup>)** ou **réserves naturelles renforcées (21 000 km<sup>2</sup>)**, de l'intégration de la Nouvelle-Calédonie à l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), de nouveaux engagements de protection (les monts sous-marins au sud-est de la Grande-Terre) plébiscités lors de la conférence « Our Ocean » à Bali, ou encore de la remise de la Palme Ifremer à Philippe Germain. Une année particulièrement dense, donc, « couronnée » par l'installation du comité scientifique du parc.

Cette première réunion s'est déroulée à la bibliothèque universitaire de l'université (UNC), en visio-conférence avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris où se trouvaient le président du gouvernement Philippe Germain et le haut-commissaire de la République Thierry Lataste, co-présidents du comité de gestion du parc, mais aussi le scientifique Gilles Bœuf, « *physiologiste environnemental* » comme il se décrit, qui, à l'issue de l'élection du bureau, a été désigné par ses pairs président du comité scientifique.

*Éclairer, venir en appui, s'engager* - « *Notre rôle sera de discuter avec le monde géopolitique mais aussi les citoyens, de venir en appui aux questionnements du comité de gestion, mais aussi de nous engager en nous emparant de certaines de ces questions* », a aussitôt fait savoir à ses collègues de Nouméa celui qui préside par ailleurs le conseil scientifique de l'Agence française pour la biodiversité, après avoir présidé ceux de l'Ifremer, du Muséum national d'histoire naturelle et du Cirad.

Créé le 11 septembre 2018 par arrêté du gouvernement, le comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail a pour missions d'émettre des recommandations à l'attention du comité de gestion dans le but d'orienter le débat scientifique autour de la préservation de la biodiversité, d'aider au rayonnement du parc ou encore d'attirer la recherche internationale. Ses membres ont été identifiés par le CRESICA (Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie) comme des spécialistes indépendants reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance des écosystèmes présents au sein du parc.

*Ne pas se priver d'ambition* - « Je compte sur vous pour que ce comité scientifique soit innovant, dans son fonctionnement, ses recommandations, son assistance, qu'il sorte des sentiers battus, a souhaité Philippe Germain. Il doit orienter la recherche, coordonner les actions, pour que la préservation et la valorisation de notre biodiversité exceptionnelle deviennent une véritable richesse économique ». Première grande étape pour le président, la surveillance du parc. « Sinon les objectifs de préservation resteront vains ! »

Gilles Bœuf travaillant huit jours sur sept (!), c'est la vice-présidente Claude Payri qui, à Nouméa, "tiendra la boutique". Voici comment elle imagine la tâche qui attend le club des douze : « Éclairer le comité de gestion du parc ainsi que le futur GIP qui assurera la cohésion entre les deux comités, lui faire remonter le fruit des travaux et de la concertation. Mais aussi anticiper, ne pas se priver d'ambition, se projeter dans ce qui peut se passer demain ou après-demain. L'histoire nous a montré que lorsqu'on n'a pas été assez prudents, on a vécu, et on vit toujours, des catastrophes écologiques ».

Après l'élection du bureau, les experts scientifiques ont poursuivi leurs travaux ce jeudi 13 décembre, avec, à l'ordre du jour, la rédaction et l'adoption d'un règlement intérieur et d'une charte de déontologie, ainsi qu'une réflexion sur la stratégie scientifique du parc.



Visio-conférence avec Thierry Lataste, Philippe Germain et Gilles Bœuf, à la Maison de la Nouvelle-Calédonie située à Paris

*Les douze scientifiques* - Président : Gilles Bœuf, professeur à l'université Pierre et Marie Curie, Sorbonne, spécialiste de la biodiversité, la conservation et la valorisation du monde marin, président du conseil scientifique de l'AFB, a travaillé vingt ans à l'Ifremer, basé en France.



Rôle du comité scientifique du parc : éclairer, anticiper et innover.



- Vice-présidente : Claude Payri, directrice à l'IRD de l'unité mixte de recherche Entropi qui travaille sur les écosystèmes coralliens, spécialiste des algues (« phycologue »).

- Secrétaire : Géraldine Giraudeau, agrégée de droit, professeure à l'UNC, spécialiste de droit international, des questions territoriales, du droit de la mer, d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles, en hydrocarbures...

- Membres : Pascal Dumas, géographe, chercheur à l'UNC, travaille sur la vulnérabilité insulaire - suivi géomorphologique des îlots, érosion côtière... ; Geoffroy Lamarche, géophysicien marin de formation, professeur associé à l'université d'Auckland, spécialiste du fond des océans et de cartographie marine, basé en Nouvelle-Zélande depuis trente ans ; Christophe Menkes, directeur de recherche à l'IRD, climatologue, physicien de l'océan et de l'atmosphère, mène des travaux relatifs aux impacts du changement climatique sur les écosystèmes ; Daniel Pauly, professeur halieutique à l'université de Vancouver, connu pour la qualité de son expertise sur l'effet de la pêche sur les écosystèmes, basé au Canada ; Bernard Pelletier, géologue, directeur de recherche à l'IRD, spécialiste des fonds marins, notamment de tectonique du sous-sol calédonien et d'acoustique ; Bertrand Richer de Forges, ancien chercheur de l'IRD, a consacré de nombreuses recherches aux faunes benthiques et à celles qui vivent sur les monts sous-marins ; Emmanuel Tjibaou, directeur du centre culturel Tjibaou, apportera son expertise aux travaux du comité sur les aspects culturels, patrimoniaux et historiques ; Éric Vidal, directeur de recherche à l'IRD, écologue terrestre et animal, travaille sur l'invasion biologique, les crises de biodiversité, les oiseaux marins... ; Laurent Wantiez, maître de conférences en écologie marine à l'UNC, spécialisé sur la dynamique spatiale et temporelle des récifs coralliens qu'il suit depuis vingt-cinq ans.

*Objectif TIGA* - Fin avril 2019, le gouvernement déposera auprès de l'État un dossier de candidature au programme TIGA – Territoire innovant de grandes ambitions (TIGA) – doté d'une enveloppe globale de 450 millions d'euros (54 milliards de FCFP) pour une vingtaine de projets lauréats. Intitulé « *Le parc de la mer de Corail, ou comment faire de la biodiversité un moteur de croissance dans le Pacifique* », ce dossier repose sur cinq piliers. Un hot spot de la recherche internationale pour mieux connaître, protéger et optimiser les retombées économiques ; un pôle d'excellence pour l'innovation afin d'observer, surveiller et sécuriser le parc ; un laboratoire de développement de l'économie bleue s'appuyant sur la recherche et l'innovation ; un lieu emblématique de l'histoire et de la culture des habitants du pays, dont la mer est le point commun ; un modèle régional de préservation et de valorisation des richesses de l'océan, mutualisable avec nos voisins. Autant d'axes qui permettront de développer une véritable technopôle dédiée à la mer. Elle serait installée à Nouville, près de l'université.

#### 054. Une nouvelle espèce trouvée à Walpole !

15 fév. 2019 – Science

Sur cette plate-forme isolée et arborée du parc naturel, située à environ 200 kilomètres au sud-est de la Nouvelle-Calédonie, vit cette nouvelle espèce, l'*Epibator*. Elle se distingue de ses congénères *Epibator nigrofolatus* et *Epibator greeri* principalement par sa coloration et sa paternité (les deux espèces), ses différences de taille (*greeri*) et sa différenciation génétique substantielle (*nigrofasciolatus*).

*Endémique à l'île de Walpole* - *Epibator insularis* représente un véritable patrimoine original au sein du parc de la mer de corail ! Unique vertébré endémique terrestre ne vivant qu'à Walpole, **cette sorte de scinque est aussi la seule espèce, identifiée au sein du parc naturel et évalué avec un tel niveau de risque d'extinction (CR : Critically endangered) indique**

**l'équipe**, à l'origine de la découverte composée de Ross Sadler (Institut de recherche du Museum australien), de Léo Debar (Aix-Marseille Université, Université d'Avignon, CNRS, IRD et IMBE), de Mikhail Chavis, Aaron Bauer et Todd Jackman (Université de Villanova, Pennsylvanie), et de Hervé Jourdan (IRD). L'évaluation du risque d'extinction s'appuie sur la faible superficie de l'espace vie connue et estimée pour ce lézard, et la pression d'invasions représentée par différentes fourmis exotiques présentes à Walpole. Cette information a été publiée dans la revue *Pacific Science* (presses universitaires de l'Université de Hawaï).



*Epibator insularis* est le nom de cette nouvelle espèce de scinque aperçue et photographiée lors de la mission de 2013 à l'île Walpole.



## 055. Marquage de requins en Calédonie

28 mars 2019 - Science



Estimer la mortalité des requins lors des activités de pêche hauturière s'avère nécessaire pour la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC) dans le cadre de sa gestion de la pêche au thon. Un programme régional de marquage des requins, subventionné par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est mis en œuvre, dans la région des îles du Pacifique, par l'Institut national néo-zélandais de la recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA). Après la Nouvelle-Zélande et Fidji en 2017, c'est au tour de la Nouvelle-Calédonie et des Îles Marshall d'adhérer au programme.

Les requins sont les principaux prédateurs des écosystèmes océaniques. En Nouvelle-Calédonie, ces poissons sont protégés par la réglementation

calédonienne datant de 2013 et qui interdit toute pêche au requin. **Lorsqu'ils sont capturés accidentellement pendant les campagnes de pêche hauturière dans le parc naturel de la mer de Corail, 100 % des requins capturés sont relâchés. Toutefois, il demeure difficile de connaître le nombre d'animaux qui réussissent à survivre après cette phase de stress, lorsqu'ils sont relâchés vivants (96 %).**

Fortement intéressée par la question de la survie de ces requins stressés par leurs captures, la Nouvelle-Calédonie s'est portée volontaire au programme régional lancée par la NIWA, l'institut national néo-zélandais de la recherche sur l'eau et l'atmosphère, et permet que des opérations de marquage ont pu être menées dans le parc naturel grâce à l'implication des observateurs de pêche. Cette participation de la Nouvelle-Calédonie et des autres îles du Pacifique devrait permettre de remédier au manque de données existant à ce sujet.

Les résultats sont également très attendus par la Commission des pêches (WCPFC) dans le cadre de son programme de conservation et de gestion des requins.

Notons également que **ce programme régional de marquage cible exclusivement les requins-taupes bleus (ou requins mako) et les requins soyeux, espèces jugées vulnérables et impactées par la pêche à la palangre. En Nouvelle-Calédonie, seul le requin mako est ciblé dans le parc naturel, le requin soyeux se trouvant plutôt aux Îles Fidji et aux Îles Marshall.**



Formation à nouvelle au quai des pêcheurs en NC (c) Annie Portal CPSI

*Apprendre à marquer* - L'Institut national néo-zélandais de recherche sur l'eau et l'atmosphère (NIWA), chargé par la WCPFC de coordonner les études de marquage PRM (mortalité post-libération) dans la région Pacifique, avec l'aide de la Communauté du Pacifique (CPS), a créé un module de formation.

Ce dernier avait pour objectif de sensibiliser les capitaines de palangriers calédoniens et les observateurs des pêches embarqués à bord des navires au programme de marquage au type d'informations requis et à la saisie des données, et de leur apprendre l'utilisation du matériel de marquage. En août 2018, un atelier de marquage des requins, animé notamment par Caroline Sanchez, basée à la CPS, s'est déroulé au quai des armements des pêcheurs hauturières à Nouville, à bord des palangriers. Le programme débuté en 2017 faisait état en oct. 2018 de 43 requins mako et 23 requins soyeux marqués. L'objectif étant de réussir à marquer un total de 100 requins mako et 100 requins soyeux. Une dizaine de requins mako ont actuellement été marqués dans le parc naturel de la mer de Corail. Les opérations de marquage du programme s'achèveront fin mars 2019. Après récupération et traitement des données, les résultats seront détaillés dans un rapport courant de l'année, et restitués à Wellington, à la NIWA, lors d'un atelier de travail prévu du 4 au 6 juin 2019.



Matériel de marquage des requins (c) Programme des observateurs des pêches en NCI

*Recueil des données, comment ça marche ?* - Lorsqu'un requin est marqué d'une balise, elle enregistre les profondeurs et les températures minimales et maximales quotidiennes de l'animal. Si la balise reste en place pendant **60 jours, laps de temps considéré comme suffisant pour s'assurer de la survie du requin**, elle se détache alors automatiquement du poisson, remonte à la surface, émet puis transmet les informations stockées par voie satellitaire. Ce système Pop-up permet de vérifier si le requin a survécu au processus de sa libération après sa capture accidentelle. Si un requin capturé, marqué puis relâché meurt, son corps coulera ; et après deux jours sans mouvement vertical, la balise se détachera et émettra une fois qu'elle flottera à la surface.

056. « Les enjeux de biodiversité dans le Parc sont énormes »

04 jul. 2019 - Science



Claude Payri, vice-présidente, et Gilles Boeuf, président du comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail

À l'occasion de sa visite en Nouvelle-Calédonie, Gilles Boeuf a présidé le 26 juin le 3e comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail, une entité créée par le gouvernement en septembre 2018. Le spécialiste de la biodiversité marine et Claude Payri, vice-présidente du comité, répondent à nos questions.

*Quel est le rôle du comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail ?* - GB : Le comité scientifique est un organe consultatif. Notre rôle est de faire un état des lieux des connaissances scientifiques et d'éclairer le comité de gestion du Parc sur des questions qu'il nous pose ou que nous pouvons nous-mêmes suggérer. **Nous ne devons faire que de la science et non rendre des opinions.** La Nouvelle-Calédonie a un patrimoine exceptionnel qui mérite une attention particulière. **Je regrette qu'il ait fallu quatre ans pour mettre en place ce comité scientifique. Il faut rattraper le temps perdu et il y aura forcément des ajustements par rapport à des décisions qui ont déjà été prises.** CP : Le comité scientifique s'appuie sur le plan de gestion qui a été adopté, sachant que celui-ci pourra évoluer, dans le dialogue et l'échange, en fonction des travaux réalisés par le comité scientifique.

*Quels travaux ont été menés par le comité scientifique depuis sa création ?* CP : Le comité s'est d'abord attaché à élaborer ses méthodes de travail et à mettre en place un règlement intérieur, ainsi qu'une charte d'éthique et de déontologie, ce qui est très important car les scientifiques doivent travailler en toute indépendance et transparence. Nous avons déjà rendu plusieurs avis notamment sur l'échouement du *Kea Trader* et des campagnes scientifiques programmées dans le Parc. Toutefois, notre premier travail a été d'identifier les principaux enjeux scientifiques en lien avec le plan de gestion, en particulier les questions de préservation et de conservation au sein du Parc, avec un focus sur les monts sous-marins et les îles hautes (Walpole, Matthew et Hunter). Nous nous penchons également sur le suivi des récifs et des îles éloignées.

*Quel calendrier a été établi ?* - CP : D'ici à juillet, nous allons rendre une synthèse, compréhensible par les gestionnaires, de l'information scientifique faisant état des richesses naturelles, ainsi que des connaissances sur les usages concernant les monts sous-marins. La seconde partie de l'analyse sera de désigner l'intérêt écologique de ces écosystèmes et d'établir les pressions qu'ils subissent afin de **proposer une gestion adaptée permettant de concilier la préservation de ces biens uniques avec les usages que l'on souhaite faire au sein du Parc.** Cette étape devrait être prête d'ici à la fin de l'année. Enfin, il s'agira de traduire ces réflexions en stratégie et en outils de conservation comme par exemple la délimitation de nouvelles zones de réserve. Cette méthode de travail a été validée par les comités de gestion et scientifique.

*Quels sont les enjeux pour le Parc naturel de la mer de Corail ?* - GB : Parmi les parties du monde qui sont exploitées, voire surexploitées, la Nouvelle-Calédonie est la seule zone de la région à ne pas être dans le rouge ! Les enjeux de biodiversité sont énormes. Il faut maintenir cette situation et fixer ce qu'on laisse faire ou ne pas faire. C'est pour cela que **le comité scientifique s'est aussi saisi de la question du tourisme pour éventuellement tirer la sonnette d'alarme, mais toujours en se basant sur des données factuelles.** Sur l'île de Pâques, il était convenu il y a 20 ans qu'il ne fallait pas dépasser 6 000 touristes par an. Ils sont 100 000 aujourd'hui !

*Comment concilier préservation de la biodiversité et activités humaines ?* - GB : **Toute économie qui consiste à détruire la nature ou à la surexploiter, c'est terminé !** Nous n'avons que des exemples catastrophiques de par le monde. La science est là pour nous aider à remettre de l'harmonie dans le système. CP : **Le développement doit se concevoir dans un sens durable, harmonieux, de partage et d'équité.** Comment y parvenir ? C'est tout le travail qui doit être fait en étroite collaboration entre le comité de gestion, le comité scientifique et le futur groupement d'intérêt public (GIP) du Parc naturel de la mer de Corail qui assurera la coordination.

*Un programme chargé* - Le sixième séjour de Gilles Boeuf en Nouvelle-Calédonie s'est déroulé du 9 au 27 juin. Ce déplacement était motivé par plusieurs raisons : la réunion du comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail dont il est le président, une intervention le 21 juin à la 11e conférence de la Communauté du Pacifique et l'atelier régional sur la biodiversité en Océanie qui s'est tenue les 24 et 25 juin à la CPS et à l'IRD. L'expert a par ailleurs animé six conférences notamment une à destination des acteurs économiques et une autre sur le Parc, avec Daniel Pauly, un autre membre du comité scientifique. Entre sa première venue au début des années 1990 et aujourd'hui, le spécialiste a senti un net changement : « *Il y a une évolution dans la prise en compte de la biodiversité même dans des milieux où cela n'était pas évident auparavant comme le secteur économique. Cette prise de conscience mondiale est aussi présente en Nouvelle-Calédonie.* »

057. Où sont allées les dernières tortues vertes balisées dans le Parc ?

12 août 2019 - Science



En décembre 2018, le WWF en partenariat avec la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, a réalisé plusieurs balisages de femelles tortues vertes venues pondre à Entrecasteaux et aux Chesterfield. Les résultats de leurs parcours ont été livrés début août 2019 après huit mois de pérégrinations en haute mer. Cette fois-ci, atteindre l'Australie et la Calédonie était le but de leur voyage.

L'hypothèse de l'existence d'un lien entre le Parc, les lagons de la Grande-Terre et l'Australie semble à nouveau se confirmer pour certaines de nos tortues vertes ! Les derniers balisages en 2017 sur les mêmes îles éloignées avaient montré des parcours identiques pour certaines d'entre-elles. A Entrecasteaux, on peut voir sur la carte que trois femelles tortues vertes sont 'australienne' et que les trois autres sont 'calédoniennes'. Pour les 'australienne' : une tortue est remontée vers le Cap York vers les îles du détroit de Torres, non loin de la Papouasie Nouvelle-Guinée, une autre s'est dirigée vers la Grande Barrière de Corail australienne, et la dernière est allée vers Bundaberg, situé juste au-dessus de Brisbane. Les 'calédoniennes' sont quant à elles retournées dans le lagon calédonien, sur la côte ouest, du côté de Koumac, Koné, Poya.



Balisage satellite des tortues vertes à Entrecasteaux en 2018 Marie-Hélène MERLINI

*Mieux conserver et protéger l'espèce* - Aux Chesterfield, cinq femelles tortues vertes sont reparties se nourrir en Australie. Trois d'entre-elles se sont dirigées vers la Grande Barrière de Corail, une vers les Tropiques Humides de Queensland et la dernière vers la pointe du Cap York, non loin du détroit de Torres. Grâce au projet SAT-NC, lancé par l'ONG WWF et dédié au suivi par balisage satellite des tortues marines en Nouvelle-Calédonie, les experts et la collectivité de Nouvelle-Calédonie, gestionnaire, du parc naturel de la mer de Corail, peuvent identifier les principales routes migratoires et zones d'alimentation utilisées par les femelles adultes qui viennent pondre. Les informations collectées aideront à la formulation de recommandations concrètes de gestion à un niveau local et régional afin d'améliorer la conservation et la sauvegarde des populations de tortues vertes.

*Le saviez-vous ?* - Au cours de leur vie, les tortues marines réalisent de longs voyages entre leur zone de reproduction et leur zone d'alimentation, parfois à des milliers de kilomètres, l'une de l'autre. Ce mode de vie les confronte à différentes menaces selon les lieux qu'elles fréquentent (chasse, prises accidentelles dans les filets de pêche, pollution...).



Balisage des tortues vertes aux Chesterfield en 2018 Marie-Helene MERLINI

#### 058. Nouvelle saison pour les experts du Parc

22 oct. 2019 - Science



Nommés en septembre 2018, les membres du comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail ont été confortés dans leurs fonctions pour les trois ans à venir dans un souci de continuité des travaux. Leur nombre a également été porté à 15 avec la désignation de trois spécialistes locaux supplémentaires.

Vaste aire marine protégée créée en 2014 par le gouvernement, le Parc naturel de la mer de Corail est doté de son propre comité scientifique. Un organe consultatif, dont « **le rôle est de faire un état des lieux des connaissances scientifiques et d'éclairer le comité de gestion du Parc avec comme principe de « ne faire que de la science et non de rendre des opinions** », selon son président **Gilles Boeuf, spécialiste français de la biodiversité marine**. Ses douze membres – parmi lesquelles trois personnalités basées en Nouvelle-Zélande, au Canada et en France – sont des experts indépendants reconnus pour leurs compétences scientifiques dans des domaines variés : étude des écosystèmes, halieutique, géographie, droit, géosciences, géophysique ou culture et usages. Désignés par le gouvernement ce 22 octobre, de nouveaux membres vont désormais siéger au sein du comité afin d'élargir ses domaines de compétences : l'halieute Valérie Allain, l'anthropologue Catherine Sabinot et l'économiste Samuel Gorhouna. « *Deux femmes ont été nommées parmi les trois experts dans une volonté du gouvernement d'instaurer davantage de parité dans ce type d'instance* », a insisté Christopher Gygès, porte-parole de l'exécutif.

*Mandat de trois ans* - Depuis sa mise en place, il y a un an, **le comité apporte son expertise scientifique à la Nouvelle-Calédonie et au comité de gestion pour toutes questions relatives aux travaux de recherche, effectués ou à conduire**, dans le Parc. Il a aussi émis des avis sur des dossiers complexes, tel que l'enlèvement du *Kea Trader*. Par ailleurs, sa tâche est d'identifier les principaux enjeux scientifiques en lien avec le plan de gestion du Parc, en particulier sur les questions de préservation et de conservation. Des travaux de longue haleine que les membres du comité scientifique vont pouvoir poursuivre alors que le gouvernement a décidé de renouveler leur mandat et de porter sa durée à trois ans, au lieu d'un.



#### 059. Le Parc lance deux projets d'envergure

06 nov. 2019 - Évènement



Deux opérations d'importance sont lancées pour valoriser et promouvoir le Parc dans sa gestion, à l'échelle locale, régionale et internationale. La première opération, **l'appel à projet du navire Amborella, concerne l'acquisition des connaissances scientifiques du Parc naturel de la mer de Corail pour l'année 2020 et s'adresse aux instituts de recherche et aux chercheurs**. La deuxième opération, l'appel à candidature pour une campagne photo et vidéo, prévoit l'organisation prochaine d'une expédition à D'Entrecasteaux, réservée aux professionnels de l'image.



Pour connaître tous les détails sur chaque projet du Parc, la date limite pour candidater et constituer votre dossier, téléchargez les documents ci-dessous (les modalités et le formulaire de proposition) correspondant à chaque appel.

## 060. L'*Amborella* est de retour de sa mission dans les îles éloignées

24 déc. 2019 – Environnement

Arrivés début décembre dans le 'V' des Chesterfield, l'équipage du capitaine Napoléon Colombani aux côtés de Morgane Reix-Tronquet, chef de la mission, David Ugolini, président de la Société calédonienne d'ornithologie (SCO), Olivier Monge du service de géologique de la DIMENC, Quentin Pernon de la DITTT et Jean-Philippe Siblet, ornithologue au Muséum national d'histoire naturelle ont effectué les suivis terrestres d'usage.



Le navire *Amborella* est rentré, mi-décembre de sa mission aux Chesterfield et aux atolls d'Entrecasteaux ! Au programme de ces 2 semaines et demi de navigation : le suivi de la ponte des tortues vertes, le comptage des oiseaux marins par espèce, et l'évolution de la forme des îlots.

**Le suivi des pontes de tortues vertes s'est déroulé sur 9 îlots : Longue, Tortue, Passage, Nord-Est, Mouillage 1,2,3,4, et Loop.** 20 à 230 traces de tortues venues pondre ont été comptabilisées par nuit. **Un premier inventaire exhaustif des populations d'oiseaux nichant dans le 'V' des Chesterfield a été réalisé par David Ugolini et Jean-Philippe Siblet !** Le suivi géomorphologique (suivi de l'évolution du trait de côte) des îlots Longue, Nord Passage, Loop et Mouillage 2 a été effectué par Olivier Monge et Quentin Pernon. Le suivi de l'évolution de la population de fourmis électriques de l'îlot Longue a également été réalisé. Enfin, 4 tortues vertes ont été balisées afin de suivre leurs déplacements vers leur zone d'alimentation.

Après une halte à Koumac, une semaine plus tard, pour déposer les agents de la DITTT et de la DIMENC qui rentraient à Nouméa, et pour embarquer Marc Oremus du WWF et la chargée de mission du Parc, Aurélie Fourdrain, l'*Amborella* a mis le cap sur d'Entrecasteaux. De nouveaux panneaux détaillant la réglementation et les bonnes pratiques à respecter dans les réserves naturelles (la plage de Surprise et les îlots Fabre et Huon), et signalant l'interdiction d'entrée dans les réserves intégrales (végétation de Surprise et îlot Le Leizour) ont été installés. Le suivi des pontes de tortues vertes a été réalisé sur les îlots Huon, Fabre et Le Leizour. Puis, le suivi géomorphologique des îlots Huon, Fabre, Le Leizour et Surprise a été effectué par les agents de la direction des affaires maritimes (DAM), ainsi que des inventaires exhaustifs des oiseaux marins sur ces mêmes îlots. En cette fin d'année 2019, 60 à 250 traces de tortues venues pondre y ont été comptabilisées par nuit et 9 tortues vertes ont été balisées !

D'ici quelques semaines, le recueil des données satellitaires nous permettra de découvrir le trajet parcouru par chacune des 13 tortues vertes balisées durant ces deux missions. Histoire à suivre...

## 061. Une campagne photo et vidéo réussie à d'Entrecasteaux !

12 fév. 2020 - Évènement



L'équipe au complet de la campagne photo et vidéo organisée par la DAM en décembre 2019 à Entrecasteaux (c) DAM-NC SPE

La première campagne photo et vidéo, organisée par la direction des Affaires maritimes, en décembre dernier aux atolls d'Entrecasteaux, dans le parc naturel de la mer de Corail, s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Des conditions météorologiques favorables, une faune marine et terrestre au rendez-vous, des soirées lumineuses sous la pleine lune et un coucher de soleil mémorable !

Durant 13 jours, les six spécialistes de l'image sélectionnés pour la campagne, ont pu filmer et photographier l'exceptionnelle biodiversité de la réserve. « *Le temps de navigation fait prendre conscience de l'immensité du Parc et de son éloignement des zones habitées* », ont raconté Chloé et Adrien, qui ont filmé en 360. « *Seules les liaisons satellite fonctionnent là-bas !* ont-ils ajouté. *Ce fut une chouette expérience à vivre, car de nos jours cela n'arrive jamais.* » Amandine, photographe spécialiste de la photo macro, a vécu des moments inoubliables : « *Ce fut ma première fois pour beaucoup de choses. Et puis, c'était mon rêve de me retrouver au milieu de l'océan.* »

« *Des clichés mémorables !* » - Embarqués à bord du catamaran *Te Fetia*, aux côtés de l'équipage composé du skipper Michel Fondère, du matelot Ambre Galleron, du cuisinier Charles Moreau et du moniteur de plongée Martial Basiaux, Amandine, Chloé, Mathieu, Adrien, John et Thomas venus de Métropole, ont emmagasiné des souvenirs qui resteront à jamais gravés dans leur mémoire. « *Il y a vraiment de belles choses là-bas ! C'est un lieu qui échappe à la mise en boîte du monde moderne* », a confié Chloé. « *Avec les tortues, c'était magique. Je n'avais jamais vu un banc de carangues aussi important ni une patate encerclée par autant d'alevins !* » « *Cette rencontre nous a permis de réaliser des clichés mémorables* », a enchaîné Mathieu, photographe sous-marin !

L'entraide et la bonne entente ont prévalu durant tout le séjour. « *Je dirais même qu'une complicité est née entre nous et qu'elle existe encore aujourd'hui* », a avoué Mathieu. « *S'il y avait un problème technique, a répliqué Amandine, on se prêtait le matériel, et on discutait toujours de ce qu'on avait vu ou vécu.* »

Muets d'émotion à leur arrivée à la marina de Port Plaisance, ils sont rentrés avec le sentiment d'avoir vécu une expérience professionnelle unique. Après plusieurs jours de tri et de sélection, le résultat est à la hauteur des espérances... **Au total, des dizaines d'heures de vidéo et un peu plus de 2 500 photographies terrestres et sous-marines. Une partie de ces réalisations va permettre d'enrichir les actions de sensibilisation et d'information sur le parc naturel de la mer de Corail** initiées par la direction des Affaires maritimes au profit des Calédoniens.

## 062. L'*Amborella* se refait une beauté !

10 mars 2020 - Évènement

Le carénage consiste en une série d'opérations en vue de redonner au navire ses qualités nautiques (vitesse). Il comprend plusieurs étapes. Les premiers travaux concernent la préparation des oeuvres vives (parties de la coque immergées) qui recevront une nouvelle couche de peinture antisalissures. Après une phase dédiée au grattage des algues, des coquillages...

incrustés sous la ligne de flottaison, la coque sera l'objet d'un nettoyage sous haute pression puis sera refaite à neuf. **Plusieurs couches de peinture dite peinture antifouling, dont la fonction est la préservation de la coque contre la colonisation des organismes marins seront appliquées.** Les hélices et les safrans, également débarrassés de toutes impuretés (champignons, coquillages) seront repeints et recouverts d'une nouvelle couche de peinture. Ensuite, les tuyauteries (vannes de coque, clapets anti-retour...), l'état général des chaînes de l'ancre du navire (la chaîne principale et la chaîne de secours), le montage (manilles et émerillon de la chaîne de secours) et le marquage inscrit sur la chaîne tous les dix mètres feront également l'objet de vérifications.



Depuis lundi, 9 mars 2020, le navire *Amborella* a quitté le quai des scientifiques en direction de la cale de halage du port autonome pour sa mise à sec. Assis sur une cale pouvant supporter 200 tonnes et maintenu par d'énormes câbles en acier, le navire effectue son contrôle technique annuel. Une étape importante dans la vie d'un navire puisqu'à cette occasion, toutes les vérifications, révisions et réparations d'usage sont effectuées.

Des révisions d'usage sont aussi prévues. Elles concerneront la motorisation du guindeau c'est-à-dire le treuil qui sert à la descente et à la remontée de l'ancre et le matériel de sécurité (radeaux et combinaisons de survie, gilets de sauvetage et vêtements à flottabilité intégrée). Enfin, avant et pendant la remise à l'eau du navire, l'étanchéité de l'ensemble des circuits eau de mer du bateau sera vérifiée. La fin du chantier est prévue d'ici une quinzaine de jours.

### 063. A la recherche d'un VSC

22 juin 2020 - Science ; environnement



Le Parc recherche un volontaire au service civique pour assurer la mise en œuvre technique et administrative du "Plan d'Action Tortue". Le poste est à pourvoir en septembre prochain pour une durée d'un an. Les candidatures sont à transmettre avant le 23 juillet 2020.

Au sein du service de la pêche et de l'environnement marin, votre mission consistera à animer le groupe technique du "Plan d'Action Tortue" (également appelé PAT) et à coordonner sa mise en œuvre ; tout en faisant le lien avec la réalisation des objectifs du plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Les détails du poste sont précisés dans le document ci-dessous.

Le PAT est un projet initié en 2017 associant différents acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la conservation des tortues marines en Nouvelle-Calédonie.

*Qu'est-ce qu'un Volontaire au Service Civique ou VSC ? Il s'agit d'une personne qui effectue une mission d'intérêt général sur une période 6 à 24 mois, auprès d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique ou, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de personnes morales de droit*

*public. Le VSC bénéficie d'une indemnisation et d'une couverture sociale complète financées par l'organisme d'accueil.*

APPEL A CANDIDATURE pour un Volontaire au service civique en charge de l'animation du plan d'action « Tortue » en Nouvelle-Calédonie - Référence : C120-3510-000056

Employeur - Nouvelle-Calédonie. Date de dépôt de l'offre : 22 juin 2020. Date limite de candidature : 22 juillet 2020. Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM NC) - Service de la pêche et de l'environnement marin. Lieu de travail : Nouméa. Durée du contrat : 12 mois. Poste à pourvoir : septembre 2020.

*Détails de l'offre -* A l'initiative de l'Etat, une stratégie de conservation des populations de tortue à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie a été initiée en 2017 et un plan d'actions « tortue » (PAT) a été rédigé en collégialité, associant les différents acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la conservation des tortues marines en Nouvelle-Calédonie. Missions : assurer l'animation de la mise en œuvre technique et administrative du PAT en Nouvelle-Calédonie. Activités principales : animer et assurer le secrétariat du groupe technique du projet ; préparer les documents techniques ; coordonner la mise en œuvre du plan d'actions et assurer la maîtrise d'ouvrage des actions programmées (participation au montage des projets, rédaction de cahiers des charges, lancement d'offres, suivi technique, administratif et financier, capitalisation des résultats, rédaction de synthèse, etc.) ; rechercher des financements à l'international (appel à projets) ; représenter le cas échéant la Nouvelle-Calédonie auprès des initiatives régionales ou nationales en faveur des tortues marines (PROE, Groupe Tortue France...) ; activité(s) secondaire(s) : assurer la coordination des actions précitées avec celles engagées dans le cadre du plan d'action Dugong, mis en œuvre par le CEN, pour tout sujet commun aux 2 espèces emblématiques tortue et dugong. Faire le lien avec le travail mené dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du parc naturel de la mer de corail.

*Profil du candidat - Savoir / connaissances/diplôme exigé :* connaître le contexte environnemental néo-calédonien ; connaissances générales en biologie marine et écologie de la conservation ; maîtriser les outils informatiques et bureautiques ; avoir des compétences rédactionnelles ; bonne pratique de l'anglais ; niveau : être titulaire d'un diplôme de niveau Master II dans le domaine de la science ou de l'environnement. Savoir-faire : synthétiser et vulgariser l'information scientifique ; établir des contacts de qualité avec différents acteurs ; savoir travailler en réseau. Comportement professionnel : qualités organisationnelles ; aisance relationnelle ; esprit d'analyse et de synthèse ; esprit d'équipe ; sens de l'écoute et de la communication. Caractéristique particulière de l'emploi : déplacements possibles sur le territoire et en mer, permis B demandé. Contact et informations complémentaires - Mme Julie-Anne KERANDEL, Service de la pêche et de l'environnement marin (SPE). Tel. : 24 24 92 – E-Mail : julie-anne.kerandel@gouv.nc ou Mme Christine Fort, chargée de mission environnement à la DAFE (direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement) - Tel. : 23 24 43 – E-Mail : christine.fort@dafe.nc

*Pour répondre à cette offre -* Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements jointe) précisant la référence de l'offre, doivent parvenir à la Direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie par : voie postale : BP M2 – 98849 NOUMEA Cedex ; dépôt physique : DAM NC – 2 bis rue Félix Russeil – 98800 NOUMEA ; mail : julie-anne.kerandel@gouv.nc, [christine.fort@dafe.nc](mailto:christine.fort@dafe.nc).

### 064. Devenir observateur des pêches pour la Nouvelle-Calédonie

10 jul. 2020 - Environnement



Le programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS) organise une formation. Elle sera dispensée par des formateurs de la CPS dans leurs locaux, du 20 juillet au 5 août 2020.

Cette formation dédiée à l'apprentissage du métier d'observateur embarqué sur les palangriers hauturiers calédoniens s'adresse à toutes personnes susceptibles d'être intéressées par la profession. Elle procure une certification aux standards PIRFO (Pacific Islands Regional Fisheries Observer), recommandée par la Commission thonière (WCPFC en anglais) et valable

dans l'ensemble des pays du Pacifique, membres de la Commission ayant une activité de pêche au thon.

Pour s'inscrire (aucun frais d'inscription demandé), envoyer un mail à l'adresse inscrite sur l'affiche ci-dessous ou **contacter François Prioul, en charge du programme « Observateurs des pêches »** pour la Nouvelle-Calédonie, à la direction des affaires maritimes, au 50 01 74.

065. Le Parc présent au 11e Festival de l'image sous-marine  
31 août 2020 - Évènement



Du 24 au 30 août dernier, la 11e édition du Festival international de l'image sous-marine en Nouvelle-Calédonie a eu lieu à Nouméa. Deux lieux accueillent les animations : la salle d'honneur de l'Hôtel de ville de la capitale où étaient exposées les photos des compétiteurs, et le Rex, pour la partie projections et conférences. Le Parc était représenté à travers deux rendez-vous.

Une exposition, intitulée « Immersion inédite au cœur des atolls d'Entrecasteaux » invitait les festivaliers à **découvrir une sélection de photos prises lors de la campagne organisée par la direction des affaires maritimes, en décembre 2019.**

Puis, une conférence-débat proposait au grand public d'en apprendre davantage sur la géodiversité du parc naturel de la mer de Corail, ses origines et son évolution. Animée au Rex par Julien Collo, géologue marin et géophysicien au sein de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) du gouvernement, Elsa Tournadour, géologue à l'Ifremer, et Myriam Vendé-Leclerc, géomaticienne et littoraliste à l'Observatoire du littoral de Nouvelle-Calédonie (OBLIC), la présentation portait sur la formation des profondeurs du Parc naturel (le continent Zealandia, les monts sous-marins) jusqu'à la création et à l'apparition de ses îlots éloignés.

066. Formation Observateurs des pêches : 10 candidats certifiés PIRFO en NC

28 sep. 2020 - Science



Du 20 juillet au 5 août 2020, une formation théorique et pratique a été organisée à l'initiative du programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie en partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS). Dispensé en français et en anglais, l'enseignement a été délivré par les formateurs de la CPS. Dix candidats souhaitant exercer le métier d'observateur embarqué, ont été formés dans le respect des standards reconnus à l'échelle du Pacifique.

C'est la première certification PIRFO (Pacific Islands Regional Fisheries Observer) délivrée au programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie ! Cette formation, dispensée toute l'année dans les autres pays de la zone Pacifique, l'a été pour la première fois à Nouméa. Depuis août dernier, tous les participants à la formation sont désormais certifiés PIRFO, **une garantie pour la réalisation d'une collecte de données de pêche de**

**qualité, sur le long terme.** Les 3 observateurs des pêches déjà en exercice, et qui utilisent les standards de collecte de données recommandés par la commission des pêches du Pacifique (WCPFC) depuis la création du programme, ainsi que 7 nouveaux observateurs des pêches ont passé la formation avec succès.

*De nouvelles forces vives pour des campagnes observations* - Pour François Prioul, coordinateur des observations de pêches à l'Adecal Technopole, il s'agit « d'une réelle opportunité pour la profession dans un contexte où le programme « Observateurs des pêches » de Nouvelle-Calédonie doit s'adapter pour maintenir ses objectifs en termes de taux de couverture, en augmentant le nombre de campagnes de pêches observées durant l'année. » D'autres perspectives peuvent également s'ouvrir comme le souligne Caroline Sanchez, formatrice de la CPS : « Les connaissances et techniques assimilées par les nouveaux observateurs des pêches pourront être utiles pour d'autres programmes où il y aurait un besoin d'échantillonnage biologique ».

*Vérifier l'acquisition des connaissances* - Si la transmission de savoirs est importante, son assimilation l'est tout autant. La formation PIRFO de premier niveau (niveau Observer), s'est déroulée pendant 13 jours dans les locaux de la CPS. Elle a permis aux candidats d'acquérir des connaissances standardisées, de comprendre l'utilisation des données récoltées puis de les mettre en pratique lors d'ateliers dédiés aux méthodes d'échantillonnage biologique sur poissons pélagiques. Aujourd'hui, les 7 nouveaux observateurs des pêches sont aptes à effectuer une collecte de données de pêche lors d'une première campagne d'observation, et contribuer ainsi à **alimenter la base de données du programme calédonien. Celle-ci est utilisée dans la réalisation d'études de croissance, l'évaluation des stocks, la compréhension de la biologie des espèces et des effets du changement climatique. Elle constitue également un outil d'appui à la gestion de l'activité de pêche professionnelle et des ressources marines associées.**

*Le contenu de la formation* - Pour être certifiés, les participants à la formation PIRFO ont validé leurs connaissances et ont appris : les bases de la navigation sur carte marine, la valeur juridique du code de conduite d'un observateur des pêches, et du journal de l'observateur des pêches, les bases de la prise de photographies, à **identifier les espèces ciblées par la pêche palangrière hauturière, les espèces accessoires conservées et rejetées**, les espèces emblématiques et protégées, à collecter et saisir les données de pêche sur les formulaires PIRFO, à mettre en œuvre le protocole de récupération de marque apposée sur les poissons, les méthodes de prélèvement d'organes sur des poissons pour la réalisation des échantillonnages biologiques à bord des palangriers hauturiers et au débarquement, à utiliser les applications de collecte de données numériques destinées aux observateurs et aux capitaines de navire.

067. Consultation du public sur l'avant-projet de loi du pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie

06 nov. 2020 - Évènement



Vue aérienne Chesterfield (c) Nicolas Job

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consulte le public sur un avant-projet de loi de pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-

Calédonie. Vous pouvez donner votre avis jusqu'au 4 décembre !

Conscient de la nécessité de protéger les écosystèmes fragiles de son espace maritime, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consulte le public sur un avant-projet de loi de pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie. Ce texte vise à sécuriser le régime juridique des aires protégées dans l'espace maritime tout en élevant leur réglementation au niveau législatif.

Le présent avant-projet définit les différentes catégories d'aires protégées (réserve intégrale, réserve naturelle, aire de gestion durable des ressources et parc naturel) et leurs objectifs, fixe leur régime juridique et fixe également l'ensemble des interdictions applicables dans les aires protégées. Il contient aussi des dispositifs spécifiques aux activités professionnelles exercées dans un parc naturel. Le dernier chapitre du projet de texte est consacré aux sanctions administratives et pénales.

Vous trouverez l'avant-projet de loi dans l'onglet "espace participatif".

## 068. Appel d'offres pour l'évaluation du plan de gestion du PNMC 2018-2022

22 juin 2021 - Gouvernance



Le plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail 2018-2022 arrivant bientôt à échéance, il est temps d'anticiper la préparation du prochain plan. Ce travail, prévu en 2022, se basera sur un bilan des actions menées dans le parc depuis 2018 et sur les recommandations d'amélioration provenant des différents acteurs du projet. Dans ce cadre, le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche lance un appel d'offres pour la réalisation d'une évaluation du plan de gestion 2018-2022 du PNMC. La date limite de dépôt des offres est fixée au 20 juillet 2021. Les modalités de cet appel d'offres et le cahier des charges de l'étude demandée sont disponibles ci-dessous.

Evaluation du plan de gestion 2018-2022, parc naturel de la mer de Corail. Maîtrise d'ouvrage : service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. Date de diffusion: 11/06/2021. Date limite de remise des offres: 20/07/2021

### 1. Objet de l'étude

Cette étude a pour but de réaliser une évaluation du plan de gestion 2018-2022 du parc naturel de la mer de Corail (PNMC) afin de rendre lisible les résultats de la gestion et de développer une gestion adaptative au niveau environnemental, social et économique. Les résultats et recommandations issus de cette évaluation serviront à la préparation du prochain plan de gestion du parc à compter de 2022.

### 2. Contexte de la demande

*Création du parc naturel de la mer de Corail.* L'année 2008 marque l'émergence d'une conscience environnementale pour la protection du milieu marin avec l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'humanité. Parmi les 6 sites classés dans le bien en série, on trouve les atolls d'Entrecasteaux, au nord des Bélep, qui relèvent de la compétence du Gouvernement. En 2010, une convention de collaboration avec l'office français de la biodiversité (OFB, anciennement AAMP) permet la rédaction de l'analyse stratégique régionale de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, première synthèse des connaissances disponibles à cette échelle sur la base desquelles sont proposées une première analyse et hiérarchisation des enjeux. En se basant sur les conclusions de cette étude, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie crée le parc naturel de la mer de Corail (PNMC) le 23 avril 2014, qui couvre l'intégralité de l'espace maritime calédonien correspondant à sa zone économique exclusive et les eaux territoriales et intérieures de ses îles et îlots éloignés. D'une superficie de 1,3 millions de km<sup>2</sup>, ce parc a été créé dans le but de **préserver l'intégrité écologique du milieu marin tout en permettant le développement d'activités économiques durables et responsables.** Il comporte de nombreuses espèces en danger ou en voie de disparition (requins, mammifères marins, tortues marines, oiseaux marins...) et des écosystèmes riches mais fragiles (récifs coralliens, monts sous-marins...).

*Modèle actuel de gestion.* Le parc a été doté par le gouvernement d'un comité de gestion (CG) représentant toutes les parties prenantes à ce projet : collectivités, coutumiers, professionnels de la mer et représentants de la société civile. Chacun de ces 4 collèges est composé de huit représentants, dotant ainsi le comité d'un total de 32 membres auxquels s'ajoutent 5 personnalités qualifiées (voir en annexe 1 la liste des membres du CG). Le comité est également assisté dans ses travaux par un comité scientifique. Depuis 2015, il travaille de façon concertée à la rédaction et à la mise en application du plan de gestion du parc dont les 4 grandes finalités sont : un patrimoine naturel et culturel protégé, des usages durables et responsables reconnus, une bonne gouvernance et un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale. L'animation de ce comité de gestion est assurée par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie (SPNMCP anciennement SPE/DAM). Le service est chargé de la coordination des travaux de rédaction du plan de gestion du PNMC et de la mise en œuvre concrète de ses objectifs.

*Rédaction du plan de gestion 2018-2022.* L'arrêté du 23 avril 2014 créant le PNMC indique qu'un plan de gestion intégré du parc doit être présenté au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans les 4 ans qui suivent son adoption. Ce plan de gestion est le fruit du travail concerté entre les membres du comité de gestion. Les travaux d'élaboration ont été lancés le 28 mai 2015 lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité de gestion. De 2015 à 2016 de nombreuses réunions se sont tenues afin d'identifier les objectifs à atteindre pour chaque grand type d'écosystèmes du parc ainsi que pour les activités économiques. Une grande opération de consultation publique s'est ensuite déroulée pendant tout le mois de février 2017 pour permettre au grand public de s'exprimer sur le projet de plan de gestion. Le plan de gestion a finalement été adopté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 19 mars 2018 (voir annexe 2 les objectifs du plan de gestion).

### 3. Objectifs de la demande

L'étude demandée doit répondre aux deux objectifs suivants : 1/ Évaluer l'avancement des objectifs du plan de gestion 2018-2022 et l'effet des actions entreprises pour répondre à ces objectifs. Une évaluation de la cohérence des moyens mis en œuvre et des études menées pour répondre aux objectifs est également attendue. Un focus particulier sur l'évaluation de la gouvernance sera demandé (objectif 9 du plan de gestion). La structure du plan de gestion et la cohérence des objectifs doivent également être examinées. 2/ Au vu des résultats de la 1<sup>ère</sup> partie, faire des recommandations sur un plan méthodologique pour la rédaction du futur plan de gestion, notamment sur : la structuration du plan de gestion, la définition et la rédaction des objectifs, les moyens d'assurer la cohérence avec les autres documents de gestion au niveau local, national et international, les moyens à mettre en œuvre pour la rédaction du plan de gestion, l'animation du processus de concertation et ses différentes étapes...

### 4. Résultats attendus

La présente partie a pour objet d'éclairer le prestataire sur la prestation attendue. Il pourra compléter ou amender les orientations proposées en s'appuyant notamment sur son expérience dans la conduite de projets similaires. Il est attendu du prestataire de savoir être force de proposition. En préalable, le prestataire réalisera une analyse approfondie des objectifs et sous-objectifs du plan de gestion : enjeux/problématiques visés, état des connaissances et de la situation actuelle sur ces enjeux/problématiques, signification opérationnelle de ces objectifs (quelles tendances voir quels niveaux d'exigence recherchés sur des paramètres concrets ?) Si les objectifs et sous-objectifs du plan de gestion ne sont pas évaluable en l'état, le prestataire devra, avec le comité de gestion et les agents du SPNMCP en charge de la gestion du PNMC, les analyser afin d'approfondir leur compréhension et de mieux les caractériser, le cas échéant en s'assurant d'une vision partagée sur les enjeux et les questions évaluatives attendues.

*Pour répondre au 1er objectif, les résultats suivants sont attendus :* (i) un bilan et une évaluation des tendances de réalisation des objectifs et des actions mises en place, si possible étayés par des évaluations quantitatives. Cette évaluation devra montrer les succès, les difficultés et les freins observés ; (ii) un bilan si possible au moyen d'indicateurs de réalisation et une évaluation qualitative de la cohérence des études et suivis mis en œuvre au regard des objectifs concernés ; (iii) une évaluation qualitative des impacts des actions mises en place, y compris sur la perception du PNMC par le grand public ; (iv) lorsque cela est possible, une proposition d'indicateurs d'état pour les enjeux (mesure de l'efficacité des actions mises en œuvre) ou de pressions pour lesquels les données sont déjà disponibles et qui pourraient renseigner sur l'atteinte de ces objectifs (au-delà de la mise en œuvre des actions) ; (v) une évaluation des moyens financiers, matériels et humains dédiés à la mise en œuvre du plan de gestion ; (vi) un bilan et une évaluation du document du plan de gestion lui-même : structure du document, cohérence des objectifs avec les enjeux, rédaction des objectifs, etc.

*Pour répondre au 2ème objectif, les résultats suivants sont attendus :* (i) des recommandations sur la méthode à utiliser pour rédiger des objectifs réalisables et évaluables de façon claire ; (ii) pour chacune des quatre grandes finalités du plan de gestion, des propositions de rédaction d'un des objectifs incluant une cible évaluable (chacun des 4 objectifs correspondant sera à déterminer avec le comité de pilotage). Plusieurs options de cibles peuvent être proposées correspondant à différents niveaux d'ambition pour illustrer les réflexions à avoir sur les enjeux ; (iii) des propositions d'indicateurs d'état pour les enjeux du parc et du niveau des principales pressions qui s'y déroulent ; des recommandations sur la structure du futur document ; (iv) des recommandations sur l'animation du processus de rédaction du futur plan de gestion avec le comité de gestion, mais également avec le grand public. Au vu des difficultés et freins identifiés lors du bilan, proposer des solutions afin de les contourner ; (v) des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre

pour rédiger un futur plan de gestion à la hauteur des ambitions du parc ; (vi) Pour cette deuxième partie de l'étude, des exemples tirés d'autres aires protégées (calédoniennes, française ou du Pacifique) ou de documents de planification maritime plus large seront appréciés. En plus de la présente demande, le prestataire pourra proposer des réponses aux options suivantes : Option 1 : dans le cadre des recommandations, le prestataire pourra réaliser un benchmarking des cibles et indicateurs de la gestion mis en œuvre dans d'autres AMP et applicables (lister des valeurs de seuils retenues par indicateurs dans des contextes équivalents par exemple) au plan de gestion du PNMC. Option 2 : dans le cadre des recommandations, le prestataire pourra faire une analyse des indicateurs demandés dans le cadre de l'inscription sur la liste verte de l'UICN et émettre des recommandations pour mettre en cohérence les futurs indicateurs de la gestion du PNMC et ceux de la liste verte. Une sélection des indicateurs à prioritairement mettre en œuvre est demandée.

#### 5. Organisation du travail

**Comité de pilotage.** Un comité de pilotage constitué du SPNMCP et de l'OFB sera chargé du suivi de l'étude. Il sera également demandé au prestataire de rendre compte régulièrement de son travail aux membres du bureau du PNMC et du comité de gestion. Le prestataire devra également travailler en partenariat avec le chargé d'études « indicateurs » qui sera recruté courant d'année au SPNMCP.

**Démarche participative.** Le prestataire devra mettre en place une démarche participative pour la réalisation de son étude en consultant à minima : les agents du SPNMCP en charge de la gestion du PNMC, l'intégralité des membres du comité de gestion et les personnes qualifiées au comité de gestion, et le comité scientifique du PNMC. Des entretiens bilatéraux peuvent être envisagés ainsi que des ateliers de travail participatifs. Les ateliers de travail, animés par le prestataire, seront organisés en partenariat avec le comité de pilotage. En cas d'entretiens bilatéraux, la grille d'entretien sera réalisée en partenariat avec le comité de pilotage. Une réunion publique de présentation du bilan final doit également être prévue.

**Livrables.** Afin de répondre à la demande, le prestataire fournira : (i) deux rapports distincts pour répondre aux objectifs de la demande (voir partie 3 et 4 du présent cahier des charges), l'un pour le préalable et le 1er objectif, l'autre pour le 2ème objectif de la demande, incluant ou non l'une des options ou les deux, en fonction de l'offre retenue, sous format papier et numérique ; (ii) une note de synthèse illustrée, claire, lisible et vulgarisée, de 4 pages maximum, à destination du grand public et reprenant sous un format visuel (figures, diagrammes, tableaux, schémas...) l'analyse et le bilan du plan de gestion, sous format papier et numérique. Tout ou partie de ce document pourra être utilisé dans le cadre de la gestion du PNMC. Cette utilisation comprend, mais ne se limite pas, au site internet du parc, les plaquettes d'information, les médias sociaux, les diaporamas, le rapport d'activité du parc... ; (iii) un diaporama de présentation du bilan et des recommandations qui pourra être présenté aux membres du comité de gestion ou au grand public ; (iv) l'ensemble des comptes rendus des entretiens bilatéraux et les comptes-rendus des ateliers participatifs en format numérique ; (v) l'ensemble des photos prises pendant l'étude sous format numérique, en qualité suffisante pour être utilisé dans les documents de communication du SPNMCP ; (vi) les tableurs et bases de données utilisées pour les analyses en format compatible Excel.

**Phasage.** La durée de l'étude est estimée à 5 mois maximum pour un rendu fin décembre 2021 au plus tard. Le phasage proposé est indicatif.

#### 6. Engagement des parties

Le prestataire s'engage à : (i) restituer l'avancée de ses travaux au comité de pilotage et autant que de besoins au bureau ainsi qu'au comité de gestion du PNMC ; (ii) respecter le calendrier fixé lors de la réunion de lancement (1ère réunion du comité de pilotage) ; (iii) ne pas diffuser ou communiquer à d'autres tiers les données et documents qui lui seront transmis par le SPNMCP ; (iv) ne pas diffuser à d'autres tiers les résultats et livrables issus de la présente prestation qui seront l'entière propriété du SPNMCP.

Le SPNMCP s'engage à : (i) fournir au prestataire toutes les ressources documentaires, cartographiques et toutes les données en sa possession qui pourraient être utiles dans le cadre de l'étude (voir en annexe 3 la liste non exhaustive des documents et données à disposition) ; (ii) mettre en relation le prestataire avec les membres du comité de gestion et du comité scientifique du PNMC ; (iii) assister le prestataire dans la mise en place d'une démarche participative, notamment en coorganisant des groupes de travail et en fournissant les coordonnées des personnes à entretenir.

#### 7. Incidence budgétaire (budget, modalités de versement)

La prestation sera conclue sous forme de convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le prestataire. Les paiements seront effectués comme suit : 30% lorsque la convention sera exécutoire et sur présentation du planning prévisionnel de l'étude et d'une facture, et suite à la réunion de lancement ; 30 % sur présentation du 1er rapport, de la note de synthèse illustrée et d'une facture ; 40% sur présentation des livrables restants et d'une facture.

#### 8. Modalités de réponse au cahier des charges

Les candidatures sont à adresser au plus tard le 20 juillet 2021 – minuit, au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche à l'adresse suivante : merdecorail@gouv.nc en précisant l'objet du mail comme suit "appel à candidature, évaluation du plan de gestion du PNMC". La réponse du prestataire à ce cahier des charges doit présenter : (i) les modalités techniques proposées pour la réalisation de l'étude ; (ii) les modalités financières. Si le prestataire souhaite répondre aux options proposées au point 4, il devra présenter séparément la proposition financière sans option et la proposition avec chaque option à laquelle il souhaite répondre ; (iii) les CV des personnes intervenantes ; (iv) une présentation des références du prestataire et le cas échéant de ses partenaires. Les propositions seront évaluées par un comité de sélection suivant les critères suivants : compréhension de la demande, disponibilité du prestataire, expérience du prestataire, respect de l'enveloppe budgétaire, disponibilité du prestataire et respect des délais. En cas de besoin, le comité de sélection se réserve le droit de contacter les candidats afin de demander des informations complémentaires. La Nouvelle-Calédonie se donne le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidature.

**Contacts** - Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, 2 bis rue Felix Russeil, BP M2, 98845 Nouméa. Tél : +687 24 24 92 / +687 27 06 93 ; email: merdecorail@gouv.nc

### 069. Appel d'offre pour la structuration d'un réseau d'observateurs du parc naturel de la mer de Corail

13 oct. 2021 – Environnement

La volonté de créer un réseau d'« observateurs du Parc » est née avec l'objectif de contribuer à la mise en application de quatre orientations majeures inscrites au plan de gestion.



Le Parc naturel de la mer de Corail formule un appel d'offre pour la structuration d'un réseau de personnes dénommées "Observateurs du Parc".

► Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, la conciliation de la conservation et le développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc. ► Conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages. ► Améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données. ► Sensibiliser les calédoniens aux enjeux de gestion de l'espace maritime et en faire connaître les richesses.

Il s'agit avant tout pour la Nouvelle-Calédonie de **disposer d'un réseau de personnes sensibilisées à la valorisation et la protection du patrimoine naturel remarquable que constituent les écosystèmes marins du PNMC**, formées aux divers enjeux du Parc et capables d'embarquer à bord des navires fréquentant ses eaux dans le but de : - relayer le message du gouvernement relatif aux actions mises en œuvre autour des enjeux du Parc ; et acquérir des connaissances sur les écosystèmes naturels et les activités exercées au sein du Parc.

L'appel d'offre vise à accompagner le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche dans la structuration de ce réseau (Charte de l'Observateurs, contenus de formation certifiante, développement d'outils numériques de collecte de données, identification du réseau).

**Les modalités de cet AO et le cahier des charges de l'étude demandée sont disponibles** ici. La date limite de dépôt des propositions est fixée au 31 oct. 2021.

### 070. Appel à projets pour l'acquisition de connaissances dans le PNMC

18 oct. 2021 – Science

Le service du parc naturel de la mer de Corail lance un appel à projets pour l'acquisition de connaissances dans le parc naturel de la mer de Corail. Cet appel à projets s'adresse à tout organisme qui souhaite utiliser le navire *Amborella* pour se rendre dans le parc en 2022 ou 2023 dans le cadre d'un projet scientifique. **Les propositions seront évaluées par un comité de**

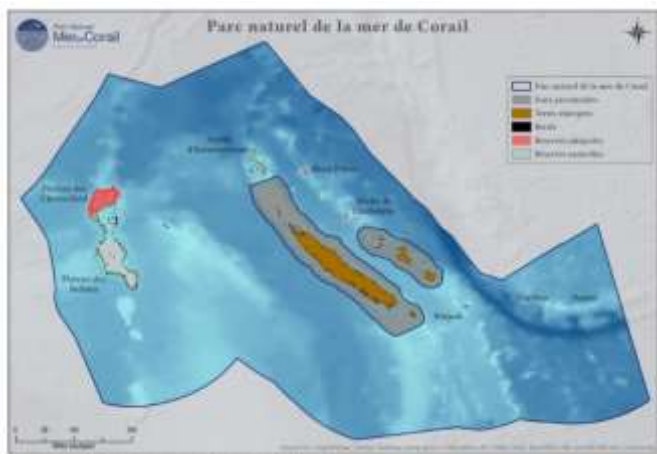
**sélection en fonction de leur adéquation avec les 5 thématiques de recherche définies comme prioritaires par le PNMC** pour les 2 années à venir : les monts sous-marins, les écosystèmes récifo-lagonaires, les espèces emblématiques, les écosystèmes terrestres, les écosystèmes pélagiques.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 20 nov. 2021. Les modalités de cet appel à projets et le formulaire de candidature sont disponibles ici.



#### 071. Optimiser la surveillance du Parc de la mer de Corail

29 oct. 2021 - Surveillance



Le président du gouvernement Louis Mapou, accompagné de Joseph Manauté, membre du gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail, ont visité le Centre de coordination et de sauvetage maritime (MRCC). L'occasion de faire le point sur la stratégie de surveillance du Parc et les actions à venir, cofinancées par l'État.

Voir l'article complet sur le lien ci-dessous

<https://gouv.nc/actualites/22-10-2021/optimiser-la-surveillance-du-parc-de-la-mer-de-corail>

#### 072. Notre mer à nous

16 nov. 2021 - Découverte

Sous l'eau bleu turquoise, des récifs coralliens, des monts sous-marins, 48 espèces de requins, 5 espèces de tortues marines, plus de 2 000 espèces de poissons... Au-dessus, des îlots occupés par des sternes, des fous, plus de 20 espèces d'oiseaux nicheurs... Le parc naturel de la mer de Corail est un joyau de la biodiversité. Notre joyau. Notre mer à nous.

*Deux jours de navigation* - C'est le temps qu'il faut avec le bateau *Amborella* pour atteindre le plateau des Chesterfield, à la frontière ouest du parc. Comptez une journée vers l'est pour rejoindre l'île Surprise qui se trouve aux récifs d'Entrecasteaux. A moins que vous ne souhaitiez naviguer en direction de Walpole, Matthew ou Hunter, plus au sud. Car c'est tout cela le parc naturel de la mer de Corail. Une superficie d'1,3 million de km<sup>2</sup> qui s'étend sur la totalité de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie et

ses eaux territoriales et intérieures des îles et récifs éloignés (Entrecasteaux, Chesterfield, Pétrie, Astrolabe, Walpole, Matthew, Hunter).



**Le parc des records - Le parc naturel de la mer de corail constitue ainsi la plus grande aire marine protégée d'Europe et la quatrième plus grande aire marine protégée du monde.** Sous cette immense masse d'eau, se cache un relief unique constitué de zones de haute mer, d'une fosse océanique, de monts sous-marins, de probables cheminées hydrothermales, d'îles coralliennes et d'îles volcaniques, ainsi qu'un tiers des **derniers récifs coralliens encore dans un état quasi vierge de notre planète, les fameux récifs "sauvages"**.

*47 nouveaux coraux profonds* - Dernière découverte en date : 47 nouveaux coraux profonds. **Avec 267 échantillons de coraux profonds**, la Nouvelle-Calédonie, déjà considérée comme « le plus grand lagon du monde » avec des récifs coralliens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, peut maintenant se prévaloir d'être aussi la région de la planète la plus riche au regard de la diversité des espèces de coraux de profondeurs, c'est-à-dire prélevés jusqu'à près de - 4 000 mètres. « Cette faune est plus originale que celle de la faune côtière locale. Cette dernière est composée d'espèces qu'on trouve aussi aux Salomon, à Fidji, en Australie. Alors que dans les profondeurs, on a des coraux qu'on ne voit nulle part ailleurs. Les Calédoniens peuvent être fiers de leur pays ! » indique ainsi Philippe Bouchet, l'un des scientifiques qui a participé au prélèvement des échantillons lors d'explorations menées par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

#### 073. Ocean Hackathon® : défi relevé pour la team du parc naturel de la mer de Corail

16 nov. 2021 - Actu



L'équipe NOU08 du Ocean Hackathon® NC, du parc naturel de la mer de Corail a relevé le défi : écrire un logigramme qui permettra de développer un algorithme visant à détecter les trajectoires d'échouement sur les récifs isolés du parc. Une véritable aventure humaine et technologique au service de la surveillance de cette immensité.

Ils ont eu 48 h non-stop pour développer, en équipe, un prototype et réfléchir à son usage, le tout à partir de données numériques variées liées à la mer.

*Qui ?* L'équipe NOU08 du Ocean Hackathon® NC, composée de Léa Caron, géomaticienne au Parc, Louis Scriban, second adjoint du chef du bureau de l'action de l'Etat en mer, Cyril Barbe et Rodrigue Leleiva, informaticiens, embarqués dans l'aventure par Manuel Ducrocq, chef du service de la NC en charge du parc naturel de la mer de Corail.

*Leur challenge ?* Écrire un logigramme permettant de développer un algorithme visant à détecter les trajectoires d'échouement sur les récifs isolés du parc naturel de la mer de Corail, pour répondre à un besoin des autorités calédoniennes. Cet algorithme s'appuie sur les données AIS, (système d'identification automatique), un système d'échanges automatisés de messages entre navires qui permet aux navires et aux systèmes de surveillance de trafic de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires se situant dans la zone de navigation.

*Pourquoi ce challenge ?* La création du Parc Naturel de la Mer de Corail en 2014 et le classement de tous les récifs isolés en réserves naturelles et intégrales en 2018 répondent à la nécessaire prise en compte de la biodiversité exceptionnelle de l'espace maritime néo-calédonien. Mais son immensité ainsi que l'éparpillement et l'isolement des îles et récifs en fait une zone très difficile à surveiller, notamment par des moyens conventionnels. « C'est la raison pour laquelle la Nouvelle-Calédonie est engagée dans le développement d'une application de surveillance de son espace maritime, dotée de fonctionnalités qui répondent aux besoins spécifiques du parc. Cet outil une fois développé sera une aide à la décision qui offrira une capacité d'anticipation supérieure dans un contexte d'éloignement de récifs isolés et de capacité d'intervention réduite. » Bref, plus on connaît la trajectoire d'échouement d'un navire tôt, plus on peut prévenir l'équipage rapidement et envoyer des secours rapidement si nécessaire.

*Le résultat ?* Une véritable aventure humaine, selon Manuel Ducrocq : « Nous ne nous connaissions pas avant ces 3 jours passés ensemble. Nous avons eu des moments de doutes et quand nous avons trouvé la solution, l'équipe s'est encore soudée un peu plus. Cette aventure montre que c'est dans la concertation et la collaboration qu'on arrive à faire émerger un projet. C'est également une façon pour un gestionnaire de se confronter aux réalités techniques d'un tel projet ».

*Une aventure technologique :* rendez-vous dans quelques temps pour l'application concrète de cet algorithme dont le développement doit maintenant être financé par le gouvernement et l'Etat.

074. Le parc naturel de la mer de Corail, un lieu privilégié pour les baleines à bosse

17 nov. 2021 – Découverte

Chaque année, de juin à septembre, les baleines à bosse arrivent dans les eaux calédoniennes après un long voyage depuis l'Antarctique, pour s'accoupler ou mettre bas. **Leur présence dans le Grand Sud est appréciée par les touristes et les Calédoniens qui sont nombreux chaque hiver à venir les saluer.** Les baleines ne restent cependant pas cantonnées à la baie de Prony, où les prestataires touristiques spécialisés dans leur observation concentrent la grande partie de leurs activités. En effet, on retrouve ces mammifères marins dans **les eaux plus isolées du parc naturel de la mer de Corail.** Afin d'améliorer les connaissances sur cette espèce considérée comme en danger de disparition, de nombreuses missions scientifiques travaillent à documenter leur comportement au sein du Parc. Ces données pourront être des outils de gestion pertinents pour **aider le parc naturel de la mer de Corail à concilier fréquentation humaine et protection de cette espèce.**

*Des lieux de rassemblements de biodiversité au cœur du Parc -* Depuis 2016, les campagnes dans les eaux du Parc, nommées Maracas, se sont enchaînées dans le cadre du projet WHERE. Ce projet explore la distribution spatiale et l'habitat des baleines à bosse sur l'ensemble de l'espace maritime calédonien et, en particulier, dans les régions éloignées du parc naturel de la mer de Corail. Un intérêt particulier des baleines pour les monts sous-marins est observé par les scientifiques. Les baleines se rassemblent autour

des monts peu profonds, dont le sommet se situe à moins de 200 m de la surface, tels que le mont sous-marin d'Antigonia, le banc de l'Orme, le mont Ellet, ou d'autres, plus lointains, tels que les monts sous-marins Capel ou Kelso qui se situent au sud de l'archipel de Chesterfield. Elles ne semblent pas seulement utiliser ces reliefs comme points de repère, mais également comme des zones de repos ou d'alimentation. Ces monts sous-marins, nombreux dans le parc naturel de la mer de Corail, n'ont pas uniquement une importance pour les baleines. En effet, ils sont également des sites de nourrissage pour certains oiseaux marins et servent aux requins de refuges, d'aires d'alimentation et de « stations de nettoyage ». **Ces résultats montrent l'importance de développer les connaissances scientifiques au sein du Parc afin de protéger efficacement la biodiversité qui y habite.**



Le parc naturel de la mer de Corail abrite une biodiversité exceptionnelle. **La baleine à bosse, ce mammifère marin emblématique de la Nouvelle-Calédonie,** apprécie particulièrement les monts sous-marins qui s'y trouvent. Focus sur cette espèce considérée comme en danger de disparition dans la région océanique.

075. Le parc de la mer de Corail, né de l'émergence d'une conscience environnementale calédonienne

22 nov. 2021 - Découverte



Le parc naturel de la mer de Corail est la plus grande aire marine protégée de France. Sa création en 2014 est née d'une volonté de protéger la biodiversité exceptionnelle qui s'y trouve tout en permettant un développement économique responsable et durable.

Créer un parc naturel ne se fait pas du jour au lendemain et ne se fait pas sans raison. C'est en 2008 que le premier pas vers la création du parc naturel de la mer de Corail est posé. Cette année marque l'émergence d'une conscience environnementale calédonienne pour la protection de son milieu marin avec l'inscription de nos lagons et des écosystèmes associés au patrimoine mondial de l'humanité. L'idée plus concrète d'un parc naturel marin en Nouvelle-Calédonie naît ensuite de la feuille de route du Pacific Oceanscape, adoptée en 2010 par les chefs d'Etat du Forum des îles du Pacifique. Cette feuille de route, qui concentre la politique régionale, ambitionne de permettre la protection de 40 millions de km<sup>2</sup> d'aires marines, soit 10 % de la surface de l'océan Pacifique. La question est posée : Pourquoi ne pas protéger une aire marine de plusieurs millions de kilomètres en Nouvelle-Calédonie ? De plus, **un parc naturel marin en Nouvelle-Calédonie contribuerait également à atteindre l'objectif 11 du plan stratégique pour la diversité biologique signé en 2010 par les membres de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU, à Aichi, qui vise à protéger au moins 10 % des zones maritimes mondiales.**

**Concilier protection des écosystèmes et développement des activités humaines** - C'est dans ce contexte que, deux ans plus tard, le 4 sep. 2012, lors du Forum des îles du Pacifique, aux Îles Cook, le président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie annonce l'intention de la Nouvelle-Calédonie de se doter d'un parc naturel couvrant tout son espace maritime. Cette aire marine protégée est créée par arrêté du gouvernement en 2014. Voilà, le parc naturel de la mer de Corail est né ! Mais cet arrêté ne suffit pas. Il ne s'agit pas uniquement d'entourer une zone sur une carte et de dire « voici le parc naturel de la mer de Corail », des objectifs doivent être posés afin de mener certaines actions et de construire une politique de gestion efficace. Ce parc se doit d'être une vitrine de la Nouvelle-Calédonie à l'international et de contribuer à son rayonnement.

En 2018, un plan de gestion du parc, rédigé par un comité de gestion composé de 32 membres (représentants des institutions, des coutumiers, des professionnels et de la société civile), est alors adopté. Il développe les objectifs à atteindre entre 2018 et 2022. Le parc naturel de la mer de Corail doit ainsi : protéger le patrimoine naturel et culturel, assurer son propre fonctionnement et celui du comité de gestion, s'intégrer à l'échelle locale, régionale et internationale et garantir des usages durables et responsables, tels qu'un tourisme durable et des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats. Le parc naturel de la mer de Corail a ainsi été créé pour préserver l'intégrité écologique du milieu marin tout en maintenant des activités économiques durables.

## 076. Un sanctuaire pour quoi faire ?

24 nov. 2021 - Découverte



C'est l'un des endroits au monde encore préservé de l'activité humaine. Le parc de la mer de Corail est un véritable sanctuaire pour des milliers d'espèces et c'est justement pour préserver cette biodiversité exceptionnelle que le parc naturel de la mer de Corail est né. Quatre objectifs

ont ainsi présidé à sa création.

**Préserver la richesse écologique** - Les fonds sous-marins sont des zones d'intérêt écologique majeur. **Des milliers d'oiseaux marins occupent les îlots dispersés autour de la Nouvelle-Calédonie** et sous l'eau, les récifs coralliens foisonnent de vie. Requins, tortues marines, poissons, l'ensemble de ces espèces cohabitent en harmonie et forment des écosystèmes encore préservés de l'activité humaine ce qui leur confère un caractère d'autant plus précieux. L'une des missions du parc naturel de la mer de Corail est de protéger cette biodiversité hors-du-commun.

**Mieux connaître le patrimoine naturel et culturel** - Mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes permet de mettre en place des outils adaptés pour les protéger. Depuis la création du parc naturel de la mer de Corail, des dizaines de missions scientifiques menées notamment par l'IRD, la CPS, l'UNC ou Ifremer ont permis d'enrichir nos connaissances. Elles ont contribué par exemple à la collecte d'informations sur la migration et la reproduction des baleines à bosse ou à la mise en place d'un réseau de récepteurs acoustiques et l'implantation d'émetteurs sur les requins pour estimer leur population. De nombreuses campagnes sont également menées sur les îlots. Une étude menée aux Chesterfield a ainsi permis d'en savoir davantage sur les déplacements et l'alimentation en mer du puffin fouquet. La connaissance du patrimoine culturel n'est pas en reste avec notamment la réalisation d'inventaires archéologiques sur les îlots par l'IANCP (Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique).

**Gérer les activités économiques sur la zone** - Concilier développement économique et social et préservation de l'environnement est un enjeu majeur dans la région et l'économie bleue est un véritable atout pour notre pays. Le développement de la pêche hauturière ou de l'attractivité touristique par exemple ne peut être pérenne que s'il est accompagné d'un plan de gestion concerté, efficace et pertinent. L'un des objectifs du parc naturel de la mer de Corail est de participer à l'élaboration de ces règles et de créer des outils pour les faire respecter.

**Assurer l'intégration régionale dans le Pacifique** - **En s'imposant comme un modèle de développement durable**, le parc naturel de la mer de Corail participe au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique. C'est un formidable outil de développement de projets de coopérations avec nos voisins.

## 077. L'Amborella lève l'ancre...

25 nov. 2021 - Actu



7 h du matin, mercredi 24 nov., Port Moselle. L'équipage s'affaire et procède aux dernières vérifications. Les scientifiques montent à bord. Le Capitaine salue tout le monde. L'Amborella va bientôt larguer les amarres. Direction Chesterfield et Entrecasteaux pour le suivi annuel de ponte des tortues vertes. « C'est toujours un vrai plaisir de partir en expédition, s'exclame Morgane Reix-Tronquet, chargée de la science au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. Cette fois-ci, nous prenons la mer pour 17 jours pour deux missions, l'une à Chesterfield, entre la Calédonie et l'Australie, l'autre à d'Entrecasteaux, au Nord des Belep. Nous y allons tous les ans, à la période de ponte des tortues, pour suivre leur fréquentation sur les îlots du parc naturel de la mer de Corail. »

**Une mission annuelle de suivi de pontes des tortues vertes** - Cinq comptages seront effectués sur les îlots. Le premier jour est consacré au nettoyage des traces sur la plage sur 1,50 mètre de large avec une herse et un râteau. Un trait est ensuite tracé avec un boulet dans cette zone nettoyée. Le lendemain matin, juste avant le lever du soleil, l'équipe vient relever les nouvelles traces des tortues qui coupent le trait. « deux traces signifient



qu'une tortue est montée sur l'îlot et redescendue », précise Morgane. En moyenne, 201 montées quotidiennes aux « V des Chesterfield » ont été relevées pour la précédente saison de ponte, en 2019-2020, beaucoup plus que les trois années précédentes. Sur d'Entrecasteaux, 217 montées quotidiennes en moyenne ont été relevées pour la même période : une année moyenne. Il nous faudra patienter quelques semaines et le retour de l'*Amborella* pour connaître les résultats de cette saison.

*Des missions annexes* - Au programme également de cette mission : un inventaire ornithologique avec la SCO, Société calédonienne d'ornithologie. Chesterfield et Entrecasteaux sont en effet des zones clés pour la conservation des oiseaux. Pas moins de 14 espèces y ont élu domicile : fous à pieds rouges, fous bruns, puffins du Pacifique, sternes fuligineuses... Un suivi pérenne est indispensable pour recenser et suivre l'évolution de ces populations d'espèces emblématiques. Autres missions : la réalisation de profils de plage permettant de surveiller l'évolution du phénomène d'érosion et la stabilité des îlots pour le compte du service géologique de la Nouvelle-Calédonie ; le changement des loggers (enregistreurs de données) de température dans le sable qui permettent d'étudier l'influence de la température des nids de tortues sur le sexe des nouveaux nés ; **le suivi des espèces envahissantes, notamment la fourmi électrique à Chesterfield ; et le nettoyage des îlots, sur lesquels se sont échoués de nombreux déchets plastiques qui dérivent dans l'océan.** Trois spécialistes embarquent pour réaliser la totalité de ces missions : deux agents du parc naturel de la mer de Corail et une personne de la SCO. Un photographe, pour le compte du Parc, et un reporter de Calédonia complètent l'équipe afin de valoriser en images ces travaux. Sans oublier le capitaine, son second et les trois membres de l'équipage. Tous motivés et heureux de prendre la mer. Retour dans 17 jours...

#### 078. La métamorphose de la vie sous-marine loin de l'homme

26 nov. 2021 - Découverte



Il existe très peu d'endroits sur terre encore vierges ou presque de toute présence humaine. A une vingtaine d'heures de navigation de Nouméa, à l'intérieur même du parc naturel de la mer de Corail subsistent des récifs entièrement sauvages. Et ils n'ont plus rien à voir avec ce que nous avons l'habitude de voir.

C'est ce que les scientifiques appellent en anglais les "pristine reefs" ou "wilderness reefs". Ils ne concernent plus qu'1,5 % des récifs de la planète et nous avons la chance d'en abriter un tiers, à l'intérieur du parc naturel de la mer de Corail. Loin de nos côtes calédoniennes, ils forment de véritables paradis sous-marins que seuls quelques scientifiques et de rares caméras ont pu approcher.

Une campagne nommée *Pristine* – qui signifie site vierge - menée par l'IRD, le CNRS et l'université de Montpellier il y a à peine une dizaine d'années, a permis de faire la lumière sur ces écosystèmes particulièrement rares. En

étudiant plusieurs de ces récifs, les chercheurs ont pu définir ce qu'ils ont appelé "l'état zéro", c'est-à-dire le référencement de la biodiversité marine loin de la présence humaine afin d'obtenir une base de comparaison pour l'étude d'autres récifs plus fréquentés. Ils ont dénombré visuellement ou à l'aide de caméras, les poissons, squales et autres espèces présentes et le résultat est époustoufflant.

*Portrait de paradis sous-marin* - Loin de la présence de l'homme, la vie sous-marine est bien plus dense. D'immenses cathédrales récifales abritent des gorgones, coraux, poissons et autres animaux depuis des milliers d'années. Certains récifs du parc naturel de la mer de Corail détiendraient le record en biomasse en poissons de récif, les espèces emblématiques comme le napoléon ou le requin gris y sont foisonnantes et les piscivores comme le thon à dent de chien ou la carangue bleue sont particulièrement abondants. Ces riches écosystèmes fournissent à la fois un habitat, un refuge, un garde-manger et une zone de reproduction à l'ensemble des espèces qu'ils abritent.

Malheureusement ces zones sont très fragiles, les experts avancent aujourd'hui que 70 % d'entre-elles sont gravement menacées par les activités humaines et pourraient disparaître en un clin d'œil. Autour de la grande terre, plus proche de nos côtes, le récif est déjà dégradé. Les squales de récif, premiers représentants de la chaîne alimentaire se font d'ailleurs plus rares. Il ne resterait que 10 % de requins gris, pointe noire ou blanche, nourrice ou autre citron. **Le parc naturel de la mer de Corail, grâce à son plan de gestion, met tout en œuvre pour éviter que nos récifs éloignés subissent le même sort.**

#### 079. Napo, capitaine de l'*Amborella*

02 déc. 2021 - Les coulisses du parc



Napoléon Colombani, dit Napo, Capitaine de l'*Amborella* « C'est une magnifique découverte à chaque fois »

Napo ! C'est ainsi que tous l'appellent, en mer et sur terre. Capitaine de l'*Amborella* depuis 2016 et avant cela Second depuis 2011, Napoléon Colombani avoue un attachement particulier à ce navire et à ses missions.

« La mer, j'ai toujours vécu dessus. Donc c'était juste une évidence pour moi d'en faire mon métier et de devenir capitaine. J'ai commencé tout en bas comme on dit, comme chef mécanicien, puis j'ai gravi les échelons et je suis devenu capitaine ». Mais pas n'importe quel capitaine. Celui de l'*Amborella*. « C'est l'aspect scientifique et préservation de la nature qui me plaît. J'aime partir sur les îles éloignées où il n'y a personne. C'est une magnifique découverte à chaque fois. On intervient sur des missions variées avec des personnes très différentes. On donne un coup de main à terre pour aider les scientifiques. Et pour une cause qui fait sens. Le champ de navigation de l'*Amborella* est énorme et c'est aussi ce qui me plaît. »

131 jours de mer par an pour une douzaine de missions - L'Amborella c'est donc le navire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Un navire de 49 tonnes, 24 mètres de long et 7 de large. **Un navire dédié à la recherche scientifique au sein du parc naturel de la mer de Corail.** Un navire qui effectue en moyenne 130 jours de mer par an pour une douzaine de missions. Des missions de suivi dédiées au parc : oiseaux, baleines, tortues, requins, récifs coralliens, herbiers, et bien d'autres... sont ainsi sous haute surveillance. Mais également des missions d'entretien des stations météo, des missions de suivi des récifs Unesco pour le compte des provinces ou encore la pose de DCP (dispositifs de concentration de poissons). Des missions toujours enthousiasmantes mais parfois difficiles. « *Les lagons du parc naturel sont des zones peu hydrographiées et il faut donc naviguer à tâtons, vérifier sur les cartes si on navigue bien au bon endroit car il peut y avoir des décalages. Nous sommes évidemment dépendant de la météo et il faut parfois adapter la mission aux conditions météorologiques, modifier le programme de navigation. Sur les îlots éloignés les abris sont limités. Il faut donc être particulièrement vigilant.* »

Nov. 2021 : Chesterfield et Entrecasteaux - Aujourd'hui c'est pour la mission annuelle de suivi de pontes des tortues vertes que Napo reprend la mer avec son équipage. « *2 jours de navigation pour rejoindre Chesterfield. Comptage des tortues durant 5 jours. Retour sur Koumac pour ravitailler en gasoil. Départ pour Entrecasteaux pour comptage des tortues. Arrivée prévue à Nouméa le 10 décembre Un vent de Sud-Est est prévu. Avec 10 à 15 nœuds. Si cela se maintient, cela va être bon* », conclut le capitaine.

080. « Connaître pour mieux préserver »

03 déc. 2021 - Recherche



Depuis 2014, plus de 70 campagnes scientifiques se sont déroulées dans le parc naturel de la mer de Corail. Sa superficie de 1,3 million de km<sup>2</sup> offre aux chercheurs calédoniens et internationaux un terrain de jeu immense dans lequel ils partent à la découverte de la faune ou des profondeurs océaniques.

Oiseaux, mammifères marins, faune des grandes profondeurs, coraux, zooplancton... La biodiversité du parc naturel de la mer de Corail attire de nombreux chercheurs. « *Le parc abrite un tiers des derniers récifs sauvages du monde et se situe près du triangle du Corail qui concentre la plus grande biodiversité marine au monde. Tant de critères qui justifient les nombreuses campagnes scientifiques qui s'y déroulent* », décrit Morgane Reix-Tronquet, chargée de la science dans le parc naturel de la mer de Corail pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Mais, malgré les paysages époustouflants dont ils profitent durant leurs travaux, quand les scientifiques partent en mission scientifique, ils ne partent pas en vacances ! Les campagnes ne sont pas de tout repos et ils ne sont pas là pour se tourner les pouces.

Limitier l'impact sur l'environnement - Avant de partir en mer, l'équipe de recherche doit monter un dossier de campagne pour obtenir l'autorisation

du Gouvernement et de l'Etat. Ce dossier est instruit et, dans la très grande majorité des cas, validé. « **Il s'agit pour nous de vérifier les travaux qui seront effectués dans le parc afin de limiter leur impact sur l'environnement et éviter que n'importe quoi soit fait n'importe où** », précise Morgane Reix-Tronquet. Avant le départ, une convention est signée entre l'organisme scientifique et le Gouvernement pour mettre à plat le détail des travaux effectués et assurer le rendu des données et résultats de l'étude. Un arrêté précise ce qui est autorisé ou non durant la campagne de recherche. « *Les chercheurs doivent justifier de la pertinence des lieux choisis, des espèces prélevées, de leur nombre etc.* », ajoute-t-elle. Chaque détail est ainsi passé à la loupe et rien n'est laissé au hasard.

Des missions variées et nombreuses - Depuis 2014, plus de 70 missions ont eu lieu dans le parc. Ce sont pour beaucoup des missions calédoniennes et françaises telles que les missions de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Nouméa, Maracas sur les mammifères marins, CORIS sur les oiseaux, pour n'en citer que deux ou, depuis 40 ans, les missions Tropical Deep-Sea Benthos du Muséum national d'histoire naturelle qui partent à la découverte des profondeurs marines des îles tropicales et, en particulier, en Nouvelle-Calédonie. Le parc naturel de la mer de Corail attire aussi des missions internationales, surtout des campagnes géologiques néo-zélandaises et australiennes. « *La Nouvelle-Calédonie fait partie du continent immergé Zealandia dont la Nouvelle-Zélande fait également partie. C'est aussi une zone de subduction récente. D'un point de vue géologique, elle est très intéressante* », précise Morgane Reix-Tronquet. « **Toutes ces campagnes scientifiques permettent de mieux connaître pour mieux préserver. Ces connaissances nous aident à améliorer la gestion du parc** », conclut la chargée de la science du parc, qui embarque justement à bord de l'Amborella pour une mission de 17 jours.

081. Ces montagnes sous-marines qui font la richesse de notre mer

08 déc. 2021 - Réglementation



Au sein du parc naturel de la mer de Corail, les monts sous-marins constituent de véritables oasis de biodiversité. Mais ces zones sont aussi très convoitées. D'où l'intérêt de se concerter pour mettre en place des mesures de gestion adaptées.

Le plancher océanique n'est pas une plaine sans relief, bien au contraire ! Sous la mer, d'immenses montagnes mesurant parfois jusqu'à 1 000 mètres de hauteur ont sculpté le paysage. Leurs sommets ne dépassent jamais le niveau de l'océan, ils se trouvent même parfois très loin de la surface. Dans le parc de la mer de Corail, les scientifiques ont identifié 95 monts dont le sommet est situé à moins de 1000 mètres de profondeur. Au-delà de leur relief particulier, **les monts sous-marins abritent une faune très dense, caractérisée par une forte concentration de pélagiques, notamment**

**des baleines à bosses et des poissons profonds comme des vivaneaux.** Dans ces eaux extrêmement généreuses, ils viennent se nourrir de poissons, de calmars ou de zooplancton.

*Des zones convoitées* - L'un des objectifs du parc de la mer de Corail étant la protection de la biodiversité sur les zones les plus riches, les monts sous-marins font l'objet d'une attention particulière. En 2018, les premières zones sauvages ont été classées et la liste ne cesse de s'agrandir depuis. En 2019, le service du parc, avec l'appui technique de l'IRD, l'institut de recherche pour le développement, et la contribution du comité scientifique du parc, a élaboré une synthèse des connaissances de ces monts sous-marins. Ces données constituent une base indispensable pour mener à bien les discussions permettant l'élaboration de mesures de gestion sur ces espaces très convoités.

En effet, **les monts sous-marins, de par leur richesse en biodiversité, peuvent constituer des zones intéressantes pour les activités touristiques comme le whale watching, ou pour la pêche profonde.** Il est donc primordial de mettre en place des mesures de gestion spécifiques afin de protéger ces milieux particuliers, tout en prenant en compte les activités de chacun.

082. Le monde des abysses n'a pas livré tous ses secrets

10 déc. 2021 - Découverte



Nous en savons très peu des espèces animales et végétales qui évoluent dans les grandes profondeurs. Afin d'approfondir nos connaissances sur les écosystèmes abyssaux du parc de la mer de Corail, des scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle de Paris ont mené plusieurs campagnes depuis 2016.

Entre 100 et 1000 mètres de profondeur, évoluent une faune et une flore tout à fait singulières. Dotées d'une physionomie souvent remarquable, des créatures mystérieuses vivent dans des conditions extrêmes où règne une profonde obscurité. Pour les scientifiques, partir à l'assaut de ce monde encore peu connu est une véritable prouesse technique car les abysses restent difficiles d'accès et les investigations requièrent du matériel ultra spécifique.

*Un robot téléguidé comme explorateur* - C'est donc à l'aide du robot sous-marin téléguidé Rov Victor 6000 que les scientifiques du MNHN, le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, ont mené en 2019 une campagne dans les profondeurs du parc de la mer de Corail. L'objectif était de récolter des informations sur la faune, la flore et la géologie, grâce, notamment, à des échantillonnages et la cartographie des habitats. Un peu plus tôt, en 2016, lors de la campagne océanographique Kanakono, la première d'une longue série, les chercheurs ont aussi pu réaliser, à l'aide de chaluts spéciaux, l'inventaire du benthos profond - c'est-à-dire des mollusques, crustacés, échinodermes, poissons, cnidaires, annélides, bryozoaires et spongiaires - autour de l'île des Pins et au nord de la ride de Norfolk.

*Une extraordinaire biodiversité en eaux profondes* - Plus généralement, ces

campagnes s'inscrivent dans le programme d'exploration Tropical Deep Sea Benthos mené par le Muséum national d'histoire naturelle et l'IRD, l'institut de recherche et de développement, depuis la fin des années 70. Les données collectées grâce à ce programme sont valorisées par un vaste réseau international de taxonomistes qui ont à ce jour décrit plus de 4000 espèces nouvelles dont plus des 2/3 ont été découvertes en Nouvelle-Calédonie. **Coraux, crustacés, éponges, mollusques, poissons osseux ou cartilagineux, la biodiversité calédonienne déjà connue pour son extraordinaire densité en surface, semble tout aussi remarquable dans les profondeurs. Une raison de plus pour protéger notre patrimoine marin.**

083. Retour de l'Amborella : une nouvelle mission réussie !

16 déc. 2021 - Actu



« Une superbe mission de 17 jours avec une équipe de passionnés ! Parfois il y a des coups de fatigue, quand on se lève à 5 heures pour compter les tortues, mais la bonne ambiance et la vie foisonnante des îlots nous motive chaque jour », résume Morgane Reix-Tronquet, chargée de la science au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. Lors de cette mission annuelle de suivi de fréquentation des tortues vertes, aux Chesterfield et à d'Entrecasteaux, tortues, oiseaux, poissons, raies manta, requins, dauphins étaient au rendez-vous.

Vendredi 10 décembre, l'Amborella est arrivé à bon port, après 17 jours à parcourir le parc naturel de la mer de Corail. Un retour à Nouméa sans encombre. « On a été gâtés par une mer d'huile. » Morgane Reix-Tronquet livre ses premières impressions. **La mission principale était le suivi de la fréquentation des tortues vertes sur les îlots d'Entrecasteaux et des Chesterfield.** « Ils sont fréquentés par de nombreuses femelles, nous avons vu deux tortues baguées, nous avons filmé une ponte et avons même assisté à des émergences de bébés tortues », liste-t-elle. Elle précise tout de même que le cycle de la vie c'est également certaines petites tortues victimes de prédation et de la chaleur. Une chaleur tout aussi lourde et pesante pour les équipes.

*Des activités complémentaires* - Outre le comptage des tortues, les équipes ont réalisé un suivi des fourmis électriques, un inventaire des oiseaux marins réalisé grâce à un partenariat historique avec le SCO, des profils de plage pour le suivi du trait de côte et des reportages photos et vidéo de la mission. Elles ont également posé des capteurs de température dans la zone de nidification des tortues, mis en place des panneaux de signalement des réserves et nettoyé les îlots des déchets charriés par la mer.

084. Les navires de pêche sous l'œil d'observateurs attentifs - Rencontre avec François Prioul, en charge du programme observateurs des pêches de Nouvelle-Calédonie

17 déc. 2021 - Les coulisses du parc

Sur les navires de pêche, le réveil est matinal : à 3 heures, tout le monde est debout. 50 kilomètres de lignes sont alors mis à l'eau, uniquement des

hameçons, puisque seule la pêche palangrière est autorisée dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie. Les observateurs consignent tous les paramètres, le nombre d'hameçon, les positions de mises à l'eau etc. A partir de midi, c'est le moment de relever la ligne et les poissons capturés, pendant les huit à dix prochaines heures. Les observateurs reprennent leurs notes : numéro de l'hameçon, espèce identifiée, taille du poisson, prélèvements biologiques. Quand tout est terminé, l'équipage mange, dort et repart sur une nouvelle journée. « Une campagne dure en moyenne 13 à 14 jours avec huit coups de pêche environ », décrit François Prioul de l'Adecal Technopole, en charge du programme observateurs des pêches de Nouvelle-Calédonie. Le programme a pour objectif de suivre l'activité de pêche hauturière grâce à une équipe de trois observateurs et un coordinateur, embarqués sur les navires de pêche. A eux quatre, ils couvrent une trentaine de campagnes dans l'année, sur l'ensemble des zones de pêche, en toute saison. Le plus aguerré, présent dans le programme depuis sa création en 2001, en mène près d'une quinzaine par an !



Une vingtaine de navires de pêche à la palangre sillonnent toute l'année le parc naturel de la mer de Corail pour ravitailler les calédoniens en thon blanc, marlin, tazar du large et autres poissons grandement appréciés sur le territoire. **Les pêcheurs ne sont pas toujours seuls à bord, il arrive que des observateurs soient également présents afin de collecter des données et procéder au suivi de l'activité.**

La taille des thons pêchés reste constante - « Ce programme s'inscrit dans une collecte de données régionale, à l'échelle du Pacifique Ouest et Central, pour la commission régionale des pêches thonières (WCPFC). Cette commission établit ensuite les règles de gestion de la ressource et de l'activité. En tant que territoire participant à la WCPFC, la Nouvelle-Calédonie se doit de couvrir au moins 5 % des campagnes effectuées par les 17 bateaux calédoniens de la filière. Nous avons l'objectif d'en couvrir 10 % », affirme-t-il. Le programme a ainsi pu mettre en avant plusieurs informations. « **Nous suivons la taille des trois espèces de thon pêchées. Depuis 20 ans, elle varie extrêmement peu autour d'une moyenne définie. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de décrochage. Quand la taille des poissons diminue, c'est une alerte. Il est alors nécessaire d'en identifier les causes : changement dans les zones de pêches, changement de comportement migratoire des poissons ou une capture exagérée des plus gros individus, etc** », explique François Prioul. Une bonne nouvelle ! Il note également que les bonnes pratiques semblent respectées à bord des navires. « **Les équipages sont formés et savent quel protocole adopter quand ils capturent une espèce emblématique, comme une tortue, et qu'il faut la remettre à l'eau** », décrit-il. **Un événement plutôt rare.**

085. La collaboration entre le parc naturel de la mer de Corail et la marine nationale s'enrichit

21 déc. 2021 – Actu

A la demande du bureau de « l'action de l'Etat en mer », le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP) a organisé vendredi,

une rencontre entre les marins impliqués dans la surveillance de la zone et les pêcheurs à la palangre basés sur le quai des pêches à Nouville. Les officiers chargés de surveiller, contrôler et si besoin, verbaliser les contrevenants, ont affiné leurs connaissances de **la pêche à la palangre horizontale dérivante**, seule technique de pêche exercée dans le parc. **Cette technique** relativement peu connue en métropole est effectivement la seule utilisée par les pêcheurs hauturiers en Nouvelle-Calédonie car elle est adaptée aux besoins locaux et **offre un résultat de qualité tout en assurant la durabilité des ressources**. Seuls 17 navires sont détenteurs d'une licence de pêche hauturière en 2021.



Vendredi dernier une rencontre a eu lieu entre les marins impliqués dans la surveillance de la zone et les pêcheurs à la palangre à Nouville. Cette rencontre a permis aux officiers de la marine d'affiner leurs connaissances sur cette technique de pêche, sur le parc naturel de la mer de Corail, ses enjeux et son cadre réglementaire. Cette collaboration vise à mieux préserver notre patrimoine marin de la pêche illégale.

« *Toute l'année, nous pouvons compter principalement sur deux bâtiments de la Marine nationale- la Glorieuse et le d'Entrecasteaux- qui sillonnent la zone maritime, les officiers à bord sont habilités à verbaliser les infractions de pêche. La surveillance se fait également dans les airs grâce à l'avion de surveillance maritime Guardian* » explique Louis-Marie Leroy, chef du bureau des actions Etat en mer. La visite des navires de pêche hauturière par les officiers de la marine nationale a permis d'échanger avec les professionnels sur la réalité du métier. Cette rencontre fait suite à une session de formation théorique consacrée au parc naturel de la mer de Corail, ses enjeux et son cadre réglementaire proposé par le SPNMCP aux nouveaux arrivants de l'action de l'Etat en mer.

086. Des baleines encore méconnues s'invitent dans le parc

23 déc. 2021 – Recherche

Si le comportement des baleines à bosse le long des côtes de la Grande Terre est largement documenté, les scientifiques ont très peu d'informations sur leurs habitudes et leur comportement au large. Depuis 2016, les scientifiques de l'association Opération Cétacés et de l'IRD ont donc sillonné le parc naturel de la mer de Corail à la recherche d'indices permettant d'en savoir plus à ce sujet. En cinq ans, ils ont ainsi mené pas moins de dix campagnes scientifiques nommées Maracas\*, notamment le long des rides de Norfolk et des Loyauté, au sud-est du PNMCP, mais également aux plateaux Chesterfield-Bellona, à l'ouest. Ils ont photographié les nageoires caudales pour tenter de les identifier, effectué des prélèvements pour faire des analyses génétiques, enregistré leur chant pour les comparer à d'autres populations... une véritable enquête de terrain dont les résultats sont déjà prometteurs.

Des habituées et des inconnues - « *Nous savons désormais que les baleines présentes sur les rides de Norfolk ou des Loyauté sont globalement les mêmes que celles qui fréquentent nos côtes*, explique Claire Garrigue, cher-

cheuse à l'IRD et responsable scientifique de l'association Opération Cétacés, en revanche, nous avons découvert que des baleines à bosse étaient aussi présentes aux Chesterfield, au niveau d'un site de chasse baleinière du XIXe siècle. Ces baleines ne fréquentent pas nos côtes et on ne les connaît pas. On aimerait donc savoir qui elles sont." Font-elles partie d'une population australienne, en bonne santé et en forte augmentation ou appartiennent-elles au stock d'Océanie toujours considéré comme en danger ? L'analyse des échantillons qui doit se poursuivre dans les prochains mois apportera peut-être des réponses.

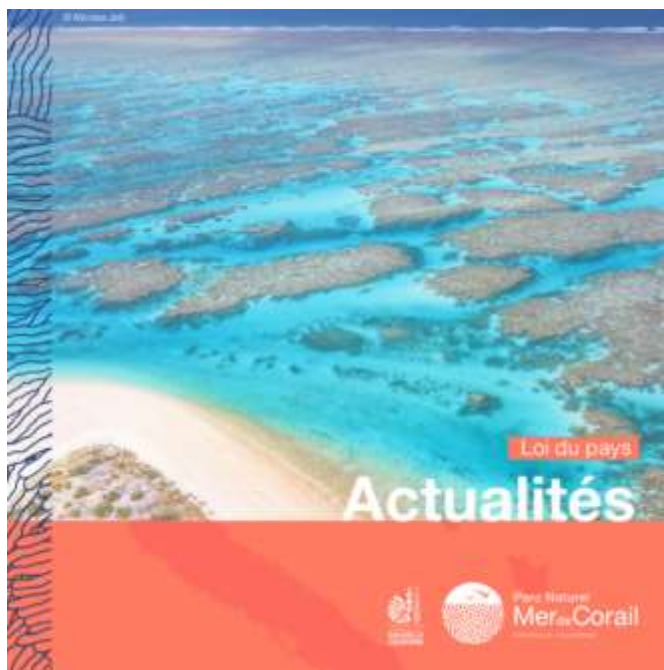


Grâce aux campagnes scientifiques Maracas, l'importance d'un ancien site de chasse à la baleine pour la reproduction des baleines à bosse a été mise en évidence. Il s'agit du complexe récifal de Chesterfield-Bellona, classé Important Marine Mammal Areas (IMMA) en 2021. En revanche, il ne s'agit pas des mêmes individus que l'on peut apercevoir dans le lagon Sud pendant l'hiver austral. Qui sont-elles et d'où viennent-elles ? Des analyses sont en cours pour le savoir.

\* Les campagnes Maracas (MARine mAmMals of the CorAl Sea) font partie du programme Where (Humpback Whale Habitat Exploration to improve spatial management in the natural park of the CoRal Sea)

### 087. Le socle juridique du parc désormais consolidé !

24 déc. 2021 – Actu



Depuis mardi dernier, le parc naturel de la mer de Corail dispose d'une loi

du pays fixant un cadre réglementaire, permettant ainsi la protection effective de nos réserves naturelles. "C'est une avancée majeure car cette loi du pays, votée à l'unanimité par le congrès, est la clé de voûte du dispositif réglementaire du parc naturel de la mer de Corail.", explique Manuel Ducrocq, chef du service du parc naturel de la mer de Corail. Votée à l'issue d'un travail de longue haleine, cette loi du pays vient consolider l'arsenal juridique sur lequel repose la création du parc naturel de la mer de Corail. Cette étape importante ouvre la voie aux travaux qui seront conduits en 2022 visant à définir les modalités d'exercice d'activités dans le parc et de fréquentation de certaines réserves ou encore les mesures de protection des monts sous-marins.

### 088. A la recherche de traces d'occupations anciennes au cœur des îlots du parc

28 déc. 2021 - Patrimoine



Le parc naturel de la mer de Corail n'est pas uniquement riche en biodiversité et en paysages exceptionnels, il regorge également de vestiges archéologiques. Partons au sud-est de la Grande-Terre, sur l'île Walpole. Ce bloc de corail surélevé au-dessus du niveau de la mer a été habité à plusieurs reprises. Des objets et constructions attestent aujourd'hui de ces anciennes fréquentations humaines.

Sur l'île Walpole, Jean-Marie Wadrawane, chef de service à l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP), et son équipe recensent un lit dans une habitation, deux fours à pain dans ce qui semble être les ruines d'une boulangerie, des wagons abandonnés, plusieurs murs...

Ces vestiges paraissent incongrus sur cette île lointaine et aujourd'hui inhabitée. Pourtant, ils remontent au siècle dernier, où le guano était exploité sur les îles calédoniennes. « Nous ne sommes restés que sept jours, dans le but de dresser un premier inventaire du plateau. Il y avait déjà eu des missions sur Walpole, dirigées par Christophe Sand. Elles avaient permis de dater d'anciennes traces de fréquentation humaine à plus de 500 ans avant Jésus-Christ. Mais ces missions s'étaient principalement concentrées sur les grottes. De notre côté, on s'est focalisé sur un lever cartographique des aménagements durant la période d'exploitation du guano », décrit Jean-Marie Wadrawane en montrant la carte réalisée durant cette mission.

Cette mission sur Walpole était la première d'une longue série, financée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'IANCP, en collaboration avec l'université de la Nouvelle-Calédonie, prévoit d'effectuer l'inventaire archéologique, toutes périodes confondues, des îlots du parc naturel de la mer de Corail. La première mission s'est déroulée fin 2020 sur l'île Walpole. D'autres missions sont prévues en 2022 à Entrecasteaux et aux Chesterfield et en 2023, Jean-Marie Wadrawane prévoit de retourner à Walpole pour étendre ses recherches.

### 089a. « Tout l'espace qui n'est pas immergé est occupé par les

Sur les îles et les îlots du parc naturel de la mer de Corail se retrouvent des milliers d'oiseaux. Un véritable cortège d'espèces dont certaines, des frégates et des fous par exemple, sont invisibles sur les îlots proches de la Grande Terre, trop fréquentés. « *Tout l'espace qui n'est pas immergé par les vagues est occupé. Ce sont des concentrations d'oiseaux phénoménales* », note Eric Vidal, chercheur en écologie à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Nouméa. Il pilote un programme, nommé Coris, dont l'un des objectifs est d'aider le parc naturel de la mer de Corail à bâtir une stratégie de suivi des populations d'oiseaux. Dans le cadre de ce programme, deux missions aux Chesterfield, une à Walpole et deux à Entrecasteaux ont eu lieu. D'autres sont prévues pour compléter les observations. Au cours de ces missions, les scientifiques recensent les populations et étudient leur calendrier de reproduction. Et ils font des découvertes insoupçonnées ! « **Nous avons observé, durant l'hiver austral, de nombreux oiseaux en période de reproduction, avec des œufs et des poussins, presque plus nombreux que durant la période habituelle (jan.). C'est étonnant ! Cela signifie que ces sites ont des valeurs encore plus importantes pour les populations d'oiseaux marins, ils hébergent plus de couples qu'on ne le pensait** », décrit le chercheur.



Les îlots du parc naturel de la mer de Corail ne sont morphologiquement pas très différents de ceux que l'on trouve aux abords de la Grande Terre. Une différence majeure tient dans la présence de milliers d'oiseaux, à des concentrations exceptionnelles. **Ils sont attirés par le caractère isolé et peu fréquenté de ces sites qui leur permet de ne pas être dérangés par l'homme.** Le programme Coris les recense et évalue leur calendrier de reproduction. Complémentaire à ces recherches, le programme Fear Factor s'intéresse également aux réactions des oiseaux face à la présence humaine.

**Dérange-t-on les oiseaux ?** - Après avoir été exploités au XIX<sup>ème</sup> siècle, ces îlots, loin d'être intacts, sont aujourd'hui rarement visités et abritent désormais une biodiversité exceptionnelle, protégée par cet isolement. « *Ces conditions sont très difficiles à trouver pour les oiseaux marins, c'est donc une vraie responsabilité pour le Parc de gérer ces populations et une vraie opportunité scientifique pour nous, les chercheurs* », précise Eric Vidal. Il mène ainsi un second programme, Fear Factor, pour étudier les réactions des oiseaux lorsqu'on les dérange. « *Nous évaluons le nombre d'oiseaux qui s'envolent quand un groupe de personnes débarque, lors des missions de suivi, les distances à laquelle ils s'envolent, jusqu'à quelle distance les oiseaux sont perturbés, le temps qu'il faut pour que la colonie retrouve du calme* », cite l'écologue. Les îlots du parc, naturellement protégés de la fréquentation humaine constituent **un refuge pour ces colonies d'oiseaux dont certaines sont classées "vulnérables"**. Ils sont aussi un lieu d'étude privilégié pour **comprendre les mécanismes de dérangement et définir les règles de conduite à mettre en œuvre pour préserver la quiétude de ces animaux**, essentielle à leur conservation.



Les missions scientifiques ne sont pas toujours une partie de plaisir. Eric Vidal, chercheur en écologie à l'IRD, expert en oiseaux marins a réalisé de nombreuses missions dans le parc naturel de la mer de Corail. Il nous partage quelques anecdotes.

Pour se rendre dans certaines zones du parc naturel de la mer de Corail plusieurs jours de navigation sont nécessaires. « Pour rentrer des Chesterfield, on a le vent dans le nez, pendant 2 à 3 jours. La dernière fois j'ai passé trois jours dans ma couchette », se rappelle en riant Eric Vidal. Il partage une seconde anecdote. « Certaines de ces îles sont par endroits habitées par les tiques, parasites naturels des colonies d'oiseaux marins qui s'y sont établies. Nous devons parfois attendre immobiles dans la végétation afin de faire nos observations. **On se fait alors coloniser par ces petits animaux heureusement inoffensifs pour l'homme.** Une fois, on a pu estimer à plus de 200 tiques sur chacun de nous », ajoute-t-il. Mais, au-delà de ces petits désagréments plus drôles que réellement déplaisants, il réalise la chance de se rendre sur ces sites « exceptionnels ». « Nous sommes privilégiés. C'est très impressionnant. J'ai rarement vu des colonies d'oiseaux telles que dans les Chesterfield. C'est un vrai patrimoine pour la Nouvelle-Calédonie. »

## 090. Des tortues vertes suivies à la trace

05 jan. 2022 - Actu



Dès octobre, les tortues vertes quittent leur site d'alimentation et migrent vers leur site de reproduction, dans les eaux avoisinant les plages où elles sont nées. Les îlots d'Entrecasteaux et des

Chesterfield sont ainsi visités chaque année par des milliers de tortues. Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche se charge d'effectuer le suivi annuel de leur fréquentation. Voici les retours de la dernière mission effectuée à bord de l'*Amborella*, début décembre.

Aux premières lueurs du jour, Morgane Reix-Tronquet et ses collègues descendent sur les îlots des Chesterfield et d'Entrecasteaux. **Ils font le tour de chaque île. Le premier de l'équipe compte les traces qui coupent le trait dessiné dans le sable la veille, deux autres passent la herse et le bateau afin de les effacer, un dernier dessine un nouveau trait à l'aide d'un boulet.** Ce qui les intéresse ce ne sont pas n'importe quelles traces mais celles, facilement reconnaissables, des tortues vertes. Chaque année, entre nov. et fév., les femelles sortent de l'eau et se rendent sur les îlots du parc naturel de la mer de Corail pour déposer une centaine d'œufs à chaque ponte. Même si ce n'est pas toujours une réussite: parfois les conditions ne leur plaisent pas ou un événement particulier les dérange, elles font alors demi-tour. « *Si on compte 4 traces qui coupent le trait, on estime qu'il y a eu deux montées de tortues*, décrit Morgane Reix-Tronquet chargée de la science dans le parc naturel de la mer de Corail pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il n'est pas rare pour les équipes, lors de leur ronde matinale, de croiser quelques tortues. En effet, elles se rendent sur les îlots dès le coucher du soleil et certaines, plus tardives, montent aux aurores. « *Durant la dernière mission, alors que nous bivouaquions sur Huon, une nuit, une tortue est venue pondre tout près de nous, à même pas deux mètres de notre campement. Nous avons attendu, sans la déranger, qu'elle ait creusé son trou et commencé à pondre, pour filmer des images de ce moment si particulier* », décrit-elle. **Lorsqu'elle pond, la tortue entre dans une sorte de transe et ne réalise plus ce qui se déroule autour d'elle.** Morgane Reix-Tronquet ajoute avec le sourire : « *Nous avons aussi observé des émergences en plein jour, ce qui est plutôt inhabituel. Ce n'est pas la première fois que je vois des bébés tortues mais c'est toujours l'euphorie.* »

*Des sites mondialement reconnus* - Chaque année, le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche effectue le suivi de la fréquentation des îlots du parc par les tortues. Depuis 2007, les équipes se rendent à d'Entrecasteaux et depuis 2011 à Chesterfield, où elles évaluent la fréquentation des tortues vertes femelles sur les îlots. Cette année, par exemple, lors de leur mission à bord de l'*Amborella* début décembre, plus d'une centaine de montées ont été dénombrées par nuit à l'île Longue, l'îlot de référence des Chesterfield, suivi tous les ans. A d'Entrecasteaux, l'île Huon, la plus fréquentée du Parc par les tortues, plus de 300 montées ont été dénombrées chaque nuit. A savoir que début décembre ne correspond pas encore au pic de ponte qui se situe aux alentours du 31 décembre. Un bilan des dix années de suivi, effectué en 2017, a conclu qu'Entrecasteaux et Chesterfield étaient des sites reconnus mondialement pour la nidification de la tortue verte. « *En revanche, nous devons encore attendre pour avoir une idée de l'état de santé de la population, il faut un minimum de 20 années de suivi* », précise Morgane Reix-Tronquet. La tortue verte, même si elle est souvent observée dans le lagon calédonien, est une espèce en danger d'extinction selon l'UICN. Sa population mondiale a diminué de moitié en 100 ans. **Seule une tortue sur 1000 arrive à l'âge de reproduction (entre 20 et 30 ans). D'où l'importance pour le gestionnaire de préserver ce joyau en menant à bien ces campagnes annuelles de suivi.**

#### 091. Rencontre avec les créatures des profondeurs

06 jan. 2022 – Recherche

Dans leur filet, les scientifiques de la campagne Spanbios organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle entre juin et juillet 2021, ont attrapé **un étrange poisson à grande bouche, ressemblant vaguement à une sole.** Cette espèce prospère entre 150 et 1 000 mètres de profondeur, au cœur du parc naturel de la mer de Corail. Elle fait partie de ces nombreuses créatures qui peuplent les fonds marins et dont on sait finalement peu de choses.

L'objectif de la quatrième campagne menée dans le cadre du programme d'expéditions La Planète Revisitée en Nouvelle-Calédonie, est justement d'approfondir les connaissances sur ces habitats profonds relativement méconnus, en collectant un maximum de données. Lors de l'édition 2021, les scientifiques ont récolté des milliers d'échantillons de poissons, crustacés et autres invertébrés à l'aide d'une petite drague ou d'un chalut selon la nature du fond. Pour réaliser cette pêche si particulière, ils ont sillonné les eaux profondes du Nord de la Grande Terre, jusqu'aux récifs d'Entrecasteaux. Cette collecte ainsi que les précédentes menées en différents endroits du parc vont maintenant être analysées afin d'approfondir nos connaissances sur ces écosystèmes abyssaux.



De nouvelles créatures des profondeurs au faciès souvent peu avantageux sont régulièrement découvertes à travers le monde. Sachez qu'on en trouve aussi dans les abysses du parc naturel de la mer de Corail. Et grâce à la campagne scientifique Spanbios, on devrait en apprendre davantage sur elles.

#### 092. Pierre Crubillé, président du syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie

11 jan. 2022 - Les coulisses du parc



« Nous avons besoin d'accéder au parc pour innover localement. »

Toujours à la recherche de nouveau challenge, Pierre Crubillé est ce que l'on appelle un hyper actif. Vice-champion du monde d'apnée, chef d'entreprise, **président du syndicat des activités nautiques, il aspire à vivre de sa passion de la mer et à la partager avec le plus grand nombre.** Pierre Crubillé n'a pas attendu le nombre des années pour mettre la tête sous l'eau. D'ailleurs, il n'a que huit ans lorsqu'il découvre la plongée bouteille « *ça a été le déclic, j'ai eu la chance d'effectuer mon baptême de plongée en Guadeloupe et depuis, je n'ai jamais arrêté* », raconte le breton qui a fait de sa passion un métier. Il découvre à l'adolescence les spots de La Réunion, se lance dans l'apnée et multiplie les activités sportives. Pas étonnant, donc, qu'il se soit dirigé vers un cursus de sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS. Insatiable, il devient rapidement nageur sauveteur à la SNSM et décroche, à 21 ans, son diplôme d'Etat de plongée qu'il complète par une formation d'apnée en Nouvelle-Calédonie entre 2009 et 2010. « *J'ai découvert le pays en faisant mon stage de fin de master* », précise le plongeur

qui a accompli son cursus de management des sports de nature entre le caillou et la Corse. Petit à petit, il pose ses valises dans le Pacifique où il exerce comme moniteur de plongée puis crée en 2013 son école d'apnée "pour développer cette pratique et faire découvrir cette discipline au plus grand nombre", affirme celui qui est aujourd'hui vice-champion du monde d'apnée AIDA (association internationale pour le développement de l'apnée). Pour élargir ses compétences, il devient, en 2010, formateur d'agent de tourisme et se fait élire, en 2020, président du syndicat des activités nautiques et touristiques de Nouvelle-Calédonie. A ce titre, il intervient dans les comités de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Connu pour son franc parlé, il ne cache pas son impatience à faire évoluer les choses, notamment concernant les conditions d'accès au parc. **"Il est essentiel de protéger cette zone mais il est également important de permettre aux acteurs nautiques et touristiques d'y développer leur activité. On a besoin de cela pour innover localement"**, insiste le chef d'entreprise. Après une année 2021 particulièrement difficile, **le gouvernement conduira, en 2022, d'importants travaux visant à définir les modalités d'exercice d'activités dans le parc et de fréquentation de certaines réserves.**

093. « Chaque épave a son histoire »

13 jan. 2022 - Découverte



L'association Fortunes de mer calédoniennes part à la recherche des épaves présentes dans les eaux calédoniennes et en particulier dans les eaux du parc naturel de la mer de Corail. Plus d'une trentaine d'épaves y ont ainsi été découvertes, vestiges de l'histoire de notre pays.

Des minéraliers, voiliers, navires marchands, de toute époque, sommeillent sous les eaux calédoniennes. « Dans le parc naturel de la mer de Corail, il y a des récifs partout. Au XIXème siècle, et même au début du XXème, il n'y a pas de GPS et les cartes ne sont pas précises. Or, **les récifs sont des pièges de corail pour les navires, ce qui explique les nombreuses épaves présentes dans le Parc** », décrit Philippe Houdret, président de l'association Fortunes de mer calédoniennes depuis 14 ans et passionné d'histoire et d'archéologie. Fondée depuis 1984 par Raymond Proner, cette association recherche dans les archives les mentions de naufrages proches de la Nouvelle-Calédonie et organise des missions en mer dans l'objectif de les retrouver. Ce qui n'est pas toujours facile.

De mystérieuses épaves - Aux Chesterfield, la zone récifale est particulièrement importante et les épaves sont nombreuses. « Dont une que l'on cherche depuis plus de 25 ans, s'exclame Philippe Houdret en consultant l'ouvrage édité par l'association, *50 naufrages en Nouvelle-Calédonie*, qui raconte l'histoire des 50 naufrages les plus emblématiques. Il s'agit du *Fotini Carras*, un minéralier de plus de 100 mètres de long, en acier, qui a coulé en 1939. Pourtant, nous avons des documents assez précis mais nous n'arrivons pas à le trouver. » En 2017, les membres de Fortunes de mer calédoniennes embarquent pour une nouvelle campagne de recherche mais n'en trouve aucune trace. Lors de leur dernière mission à Entrecasteaux, en 2014, ils partent également à la recherche de deux épaves référencées sur des cartes du XIXème siècle. En vain. Depuis sa création, l'association a

répertorié plus de 250 naufrages de 1831 à nos jours et identifié formellement une cinquantaine d'épaves dont une trentaine dans le Parc. « *Chaque épave a son histoire*, dit-il. *Il y en a encore à découvrir mais ce n'est pas évident.* »

094. Le Parc pose la première brique de son système de surveillance

20 jan. 2022 - Surveillance



Clap de début pour le développement d'une application de surveillance du trafic maritime dans le parc naturel de la mer de Corail. Son développement a été acté fin décembre 2021. La version finale devrait être livrée en septembre prochain. Elle permettra de suivre les déplacements des navires qui circulent dans le Parc et de fournir un panel d'outils de détection de franchissement des zones protégées, d'identification de trajectoires anormales ou encore de trajectoires d'échouement.

Elle n'a pas encore de nom officiel mais elle a déjà été réfléchi dans les moindres détails par les développeurs et le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, assistés en expertise par la société Insight. L'application web de surveillance du trafic maritime dans le Parc est en cours de développement depuis janvier 2022 par la société calédonienne Magis. « Elle ne va pas seulement indiquer la position et la vitesse des navires à un instant donné mais elle sera également capable de détecter si des bateaux se dirigent vers des zones interdites ou, par exemple, si deux bateaux se croisent et cherchent à garder un cap et une vitesse constante en étant très proches, ce qui peut être un signe de transbordement de marchandises ou de produits de la pêche. On va essayer d'apporter des analyses intelligentes sur la dimension géographique », décrit Yann-Eric Boyeau, gérant de la société Magis. L'application sera aussi dotée de fonctionnalités statistiques qui offriront au gestionnaire du parc une batterie d'indicateurs indispensables pour permettre une bonne gestion de la fréquentation des zones réglementées.

Un mode de travail collaboratif - A la base de l'application, il y a les positions des navires équipées de balises AIS, récupérées chez un fournisseur. « Toutes les cinq minutes, nous recevons les positions précises de l'ensemble des navires circulant dans le Parc, ce qui correspond à environ deux cents positions, ce qui permet un suivi très fin. Cela représente 20 millions de points annuellement. Pour permettre le traitement de ces données particulièrement volumineuses, nous basculerons dans des technologies liées au Big Data », ajoute Yann-Eric Boyeau. Cet outil d'exploration, de visualisation et de compréhension du trafic maritime dans le parc naturel de la mer de Corail devrait être finalisé fin septembre. L'application sera conçue selon un mode de développement agile. Yann-Eric Boyeau développe : « Chaque mois une nouvelle version de l'application sera livrée au Parc en intégrant de nouvelles fonctionnalités. C'est un mode de travail collaboratif qui permet une co-construction de l'application. Le Parc sera aux manettes pour choisir les éléments à intégrer et s'appropriera l'outil dès le début de sa conception. » Manuel Ducrocq, chef du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche se félicite : « Ce système offre la possibilité d'avoir une idée



assez précise de la fréquentation déclarée. Cet outil sera couplé au dispositif actuel de surveillance de la flotte de pêche calédonienne. Il sera par la suite également couplé aux différentes composantes du plan de surveillance pour devenir le S2P (système de surveillance du parc) »

**Un Parc surveillé de près** - Avec la récente adoption de la loi du pays sur les aires marines protégées, le parc naturel de la mer de Corail est désormais doté d'un socle législatif consolidé. Un cadre réglementaire fixant les conditions d'exercice d'activités, les conditions d'accès à certaines réserves ou encore autour des monts sous-marins, devra être voté par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie courant 2022. Afin de garantir l'effectivité des mesures de gestion qui seront adoptées, il est indispensable de pouvoir exercer un suivi et une surveillance de l'activité humaine dans le parc. « Si l'on considère l'immensité du parc, l'éparpillement et l'isolement des îles et récifs ainsi que les menaces qui pèsent sur certaines ressources convoitées, le plan de surveillance doit nécessairement dépasser les formes habituelles pour intégrer des technologies innovantes et complémentaires afin de garantir une surveillance efficace à des coûts maîtrisés », déclare Manuel Ducrocq, chef du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. Le plan global de suivi et de surveillance des activités humaines dans le parc s'est donc adapté à ces particularités. Il se construit autour de plusieurs actions : le développement de l'application de suivi de la navigation dans le parc, **un projet de sentinelles des mers qui impliquera les pêcheurs calédoniens, un dispositif de surveillance des zones récifales par bouées acoustiques** et la création d'un centre de surveillance équipé. Ce projet ambitieux est financé dans le cadre du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie pour un montant de 240 millions de francs.

**Lancement de l'étude sur l'évaluation du plan de gestion 2019-2022** - Cette réunion fut l'occasion de présenter la démarche d'évaluation de l'actuel plan de gestion qui arrivera à son terme en fin d'année. Il s'agit d'identifier les atouts et les faiblesses de ce plan afin d'en tirer un bilan objectif. Cette étape est le préalable à l'engagement des travaux d'édification du futur plan de gestion qui guidera les actions du parc à compter de 2023.

**Réélection au sein du conseil scientifique** - Le président du gouvernement s'était engagé à renommer rapidement le comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail. C'est chose faite depuis le 29 décembre avec l'adoption, par le gouvernement, de l'arrêté portant nomination des 15 membres du comité scientifique. Sans perdre de temps, le comité nouvellement nommé s'est réuni le 19 jan. pour une séance formelle d'installation au cours de laquelle Madame Claude Payri, directrice de recherche à l'IRD, a été élue à sa présidence. Comme le veut la règle, le règlement intérieur ainsi que la charte de déontologie ont été portés à la connaissance des membres qui les ont validés. Des réunions de travail seront prochainement organisées afin de dresser un programme de travail en cohérence avec les priorités et les enjeux du parc naturel de la mer de Corail.

**Comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail** - Composition du comité scientifique : Christophe Sand (archéologie), Pascal Dumas (géographie), Géraldine Giraudeau (droit), Samuel Gorohouna (économie), Christophe Menkes (écosystèmes océaniques), Geoffroy Lamarche (géophysique), Daniel Pauly (halieutique), Claude Payri (écosystèmes récifo-lagonnaires), Bernard Pelletier (géosciences), Bertrand Richer de Forges (écosystèmes profonds), Emmanuel Tjibaou (usages et culture), Eric Vidal (écosystèmes terrestres), Laurent Wantiez (écosystèmes récifo-lagonnaires), Valérie Allain (halieutique), Catherine Sabinot (anthropologie)

#### 095. Les instances du parc sont relancées !

21 jan. 2022 – Gouvernance, actu



Au cours de l'année 2021, la succession d'événements tant sanitaires que liés à l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie ont eu un impact sur le fonctionnement des instances du parc ainsi que sur le déroulement de certaines opérations. Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a indiqué, lors de son discours de politique générale, vouloir faire du parc naturel de la mer de Corail, l'étendard de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi les instances de gouvernance du parc ont été relancées sous l'impulsion conjointe du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Haut-commissariat de la République.

**Le bureau du comité de gestion se réunit pour la première fois de l'année** - Le bureau du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni mardi 18 janvier. Les représentants des quatre collèges du parc étaient réunis sous la coprésidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Haut-commissariat de la République. L'objectif fixé de dresser le bilan de l'année écoulée et de dresser les perspectives de travail a été pleinement atteint. **Une feuille de route ambitieuse a ainsi été présentée.** Cela a notamment permis des **échanges particulièrement constructifs autour des enjeux prioritaires du parc en matière de sécurisation des réserves, de définition des modalités d'exercice d'activités dans le parc et du renforcement de la protection des monts sous marins.**

#### 096. Nos récifs se portent bien !

21 jan. 2022 – Découverte



Alors que 70 % des récifs coralliens à travers le monde ont déjà disparu ou sont menacés par les changements climatiques et la pression humaine, les récifs du parc naturel de la mer de Corail sont en bonne santé. Le suivi des récifs d'Entrecasteaux est effectué depuis 2006 et celui des récifs des Chesterfield devrait débiter cette année avec une première mission en juin prochain.

« **Les récifs sont dans un état exceptionnel. Nous avons beaucoup de chance en Nouvelle-Calédonie** », note Laurent Wantiez, maître de conférences à l'université de Nouvelle-Calédonie en écologie marine et chargé du suivi des récifs de Nouvelle-Calédonie inscrits au patrimoine mondial. Il s'est rendu à d'Entrecasteaux en 2006, 2012 et 2021 pour y effectuer **des missions de suivi afin de permettre à la Nouvelle-Calédonie de montrer le maintien de l'intégrité du site à l'UNESCO.**

**Des récifs préservés** - Alors que 70 % des récifs coralliens à travers le monde ont déjà disparu ou sont menacés par les changements climatiques et les pressions anthropiques, « **les récifs calédoniens pourraient être dans les derniers à survivre** ». En effet, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un climat tropical rafraîchi et les eaux du parc naturel de la mer de Corail sont

moins chaudes que celles de la Grande Barrière de corail de nos voisins australiens, par exemple. « *Les élévations de température, liées aux changements climatiques actuels, devraient nous toucher plus tardivement* », précise Laurent Wantiez. De plus, **les pressions anthropiques sont encore relativement limitées**. Il nuance : « *Pour le moment nos récifs sont préservés, surtout dans des zones aussi isolées. Nous sommes une forme de référence mais cela génère aussi une certaine responsabilité* ».

*L'importance d'un système de surveillance* - Lors des suivis de l'état des récifs d'Entrecasteaux, l'équipe de plongeurs scientifiques évalue la biodiversité, les poissons et les invertébrés ainsi que l'habitat. « *Entre 2006 et 2012, on observe un maintien voire une amélioration de son état et une stabilisation entre 2012 et 2021* ». Il note cependant une chute de la population d'holothuries entre 2012 et 2021, période marquée en 2016 et 2017 par l'épisode des Blue Boats. Cette observation illustre l'importance de développer un système de surveillance et de suivi des navires circulant dans le Parc. [voir l'article : *Le Parc pose la première brique de son système de surveillance*].

097. Le plus grand des oiseaux nidifiant de Nouvelle-Calédonie !

25 jan. 2022 - Découverte



La frégate du Pacifique est l'oiseau nidifiant en Nouvelle-Calédonie qui a la plus grande envergure (deux mètres d'une aile à une autre). **Cette grande frégate est une des espèces remarquables présente au sein du parc naturel de la mer de Corail. Elle niche sur certains îlots d'Entrecasteaux et des Chesterfield ainsi qu'à Walpole.** D'après le bilan des 10 années de suivi réalisé en 2018 et des comptages, notamment effectués par la Société calédonienne d'ornithologie, un total de 1 500 à 2 500 couples reproducteurs nicheraient dans le parc naturel de la mer de Corail.

*Un drôle de séducteur !* - Les mâles frégates ont la particularité d'avoir une gorge rouge gonflable: **pendant la parade nuptiale, lorsque les femelles les survolent, les mâles gonflent cet attribut coloré, claquent du bec et battent des ailes. Une étonnante façon de draguer, n'est-ce pas ? Certains mâles jaloux ont même été observés tentant de crever la poche de leurs concurrents.** En période d'amour, c'est chacun pour soi !

*Une sentinelle efficace pour prédire les cyclones* - De nombreuses observations en Nouvelle-Calédonie, démontrées par les résultats d'une étude scientifique, ont montré la capacité de cette espèce à changer de comportement un à deux jours avant l'arrivée d'un cyclone, pour éviter leur trajectoire. « *Les adultes et les jeunes oiseaux sont capables de prévoir l'arrivée d'un cyclone et de se comporter en conséquence afin de réduire les risques de mortalité et d'optimiser la recherche de nourriture* », précise cette étude menée en Nouvelle-Calédonie et dans le Canal du Mozambique par le CNRS.

098. Léa Carron, la "Madame pêche" du parc naturel de la mer de Corail

26 jan. 2022 - Les coulisses du parc



Passionnée des problématiques environnementales, Léa Carron, diplômée d'un master de gestion de l'environnement de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, occupe depuis deux ans, le poste de technicienne pêche, économie et environnement dans le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. Portrait d'une jeune femme très polyvalente.

Elle avoue humblement s'être "*spécialisée au fil du temps dans le domaine de la pêche*". Mais désormais, Léa Carron évolue comme un poisson dans l'eau au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. "*J'aime la polyvalence de ma fonction qui me permet de gérer des dossiers très variés*", souligne la technicienne. L'une de ses principales missions consiste à suivre la filière hauturière, notamment à travers le traitement des fiches de pêche que remplissent les capitaines après chaque campagne. **"Ces fiches nous permettent d'obtenir des informations sur les lieux de pêche, l'effort et le tonnage pêché par espèce"**, explique Léa Carron qui transmet ensuite ces données, notamment à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central dont le rôle est de gérer la ressource thonière dans la région.

Mais ses missions ne se limitent pas à cela. Car le service du parc héberge également l'observatoire économique de la pêche hauturière et c'est aussi elle qui s'en occupe. "*L'objectif est de savoir combien l'activité coûte et ce qu'elle rapporte*", précise la technicienne. En outre, elle rédige des synthèses trimestrielles et annuelles à destination, notamment, des armateurs ; instruit les demandes de licences obligatoires pour mener l'activité hauturière ainsi que les demandes de statut de patron-pêcheur. "*L'une des activités qui me tient particulièrement à cœur est la réalisation de cartes d'informations sur la zone*", précise la jeune femme de 26 ans.

**La "madame pêche" du parc naturel de la mer de Corail aspire, à l'avenir, à s'investir sur l'ensemble des travaux du service. Un rêve qu'elle a déjà touché du doigt l'an dernier lors d'une mission sur le suivi des tortues marines aux Chesterfield et sur l'archipel d'Entrecasteaux.**

099. Trois questions à Claude Payri, directrice de recherche IRD

28 jan. 2022 - Les coulisses du parc

*Quel est votre rôle au sein du comité scientifique ?* - Le comité scientifique est une instance indispensable au bon fonctionnement du parc naturel de la mer de Corail et représente avec le comité de gestion les deux organes consultatifs sur lesquels doit s'appuyer le gestionnaire en charge du parc. Le comité scientifique réunit 15 personnalités choisies pour leurs compétences et leurs expertises scientifiques, couvrant les différents enjeux du parc. Mon rôle de présidente est d'animer ce groupe, d'en coordonner, avec les

membres du bureau, le travail et les discussions, en privilégiant le consensus et en garantissant tout au long de l'exercice l'indépendance dans les avis rendus pour ses différentes missions.



Tout juste réélue présidente du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail, Claude Payri dévoile le sens de son engagement dans ce groupe d'experts. Elle aborde également les projets qu'elle a à cœur de développer au cours de son mandat.

*En quoi cette mission est-elle importante pour vous ?* - Convaincue par les enjeux que représente ce parc pour le développement harmonieux de la Nouvelle-Calédonie et la bonne gestion de ses espaces naturels, j'ai pensé utile de poursuivre les travaux que nous avons engagés dans le cadre du premier mandat du comité scientifique, entre 2018 et 2020. Aider les gestionnaires dans leur prise de décision par l'éclairage scientifique est un défi que je souhaite relever avec l'ensemble des membres du comité. Notre mission offre aussi la possibilité d'alerter les instances du parc sur les différents enjeux de cet espace maritime exceptionnel, qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux. Enfin, nos activités de chercheurs permettent de maintenir une veille et ce comité représente un lien privilégié entre le parc et le monde de la recherche.

*Quelles sont vos attentes pour ce mandat et pour l'avenir ?* - Reprendre rapidement les réflexions engagées sur la conservation des monts sous-marins et voir aboutir dans les meilleurs délais les décisions de protection. Voir planifier les travaux pour la protection des îles hautes et celle de l'écosystème hauturier. **Travailler aux problématiques liées à la fréquentation des écosystèmes coralliens et îlots associés avec l'éclairage des travaux scientifiques menés sur ces questions. Pouvoir travailler en toute transparence avec les différentes instances concernées pour que ce parc soit celui des calédoniens, qu'il puisse profiter à tous aujourd'hui et demain.**

## 100. Un volcan en Nouvelle-Calédonie

02 fév. 2022 – Découverte

Les îles Matthew et Hunter sont les deux îles hautes et volcaniques du parc naturel de la mer de Corail. Elles présentent des pentes abruptes et des falaises. Un volcan actif est présent sur Matthew et bien qu'aucune fumerolle n'ait été observée à Hunter, des tâches jaunes sur la falaise sont bien visibles, témoignant de son activité volcanique. Ces îles relativement jeunes sont des endroits privilégiés pour observer les processus de peuplement de la vie végétale et animale dans le Pacifique. Très difficiles d'accès, et pouvant même être dangereuses si une organisation et des équipements adéquats n'ont pas été prévus au préalable, ces îles sont encore mal connues. **Matthew et Hunter ont ainsi fait l'objet d'une première mission de suivi menée par le service de la pêche et de l'environnement marin de la direction des Affaires maritimes, en mai 2013, avec l'équipage de l'Ambo-rella.**

*Un refuge pour les oiseaux - L'île Hunter est considérée comme la plus*

**originelle des 2 îles, du fait d'une formation végétale dominée par des espèces indigènes.** Hibiscus, pandanus et fougères sont présents sur cette île où il n'existe aucune plage de débarquement. L'accès se fait par les blocs coralliens du bord de mer. Aujourd'hui, une quarantaine d'espèces est connue, contre 20 à 25 il y a quelques années. Visibles depuis le navire *Ambo-rella*, des oiseaux marins viennent s'y reproduire : frégates, fous, phaéon à brin rouge, puffin du Pacifique, pétrel du Hérald, noddis, gygis, pétrel à ailes noires. Sont également présents des oiseaux terrestres : marouette fuligineuse, hirondelle messagère, héron à face blanche, cormoran noir. Matthew, plus jeune, dispose d'une couverture végétale moins riche mais n'en abrite pas moins de nombreux oiseaux de mer : sterne fuligineuse, noddis, phaéon à brin rouge, fous, pétrel à ailes noires ; ainsi que des oiseaux terrestres comme l'hirondelle du pacifique, l'aigrette à face blanche, le martin chasseur busard de Gould, le pluvier fauve, le tournepierre ou encore le coucou gris...



**Saviez-vous que la Nouvelle-Calédonie abrite un volcan ?** Et même un volcan actif ? Certes, pas de coulées de lave ou d'explosions mais le volcan présent sur l'île de Matthew, au sein du parc naturel de la mer de Corail, est bien actif et des fumerolles sulfureuses s'en échappent régulièrement.

## 101. Le Parc de la mer de corail en effervescence

02 fév. 2022 - Environnement et énergie



Une plongée sur le pic Matama, situé dans les eaux de l'atoll Huon des Récifs d'Entrecasteaux, illustre l'incroyable richesse du parc : un patrimoine naturel à protéger et à valoriser. Crédit photo : Mathieu Macias.

Le parc naturel de la mer de Corail concentre de multiples enjeux liés à son exceptionnelle richesse : préservation du patrimoine naturel et culturel, accompagnement des usages durables et responsables, collecte de connaissances scientifiques, développement des coopérations... En 2022, l'objectif est de poursuivre et de valoriser ces actions tout en préparant le futur plan de gestion avec l'ensemble des composantes de la société calédonienne.

« Nous voulons faire du parc naturel de la mer de Corail un étendard de la Nouvelle-Calédonie en matière de biodiversité et de géodiversité. » Lors de son discours de politique générale, Louis Mapou, président du gouvernement a manifesté l'ambition du gouvernement collégial. Consciente de l'impérieuse nécessité de protéger ses récifs qui figurent au rang des derniers

récifs sauvages de la planète, **tout en préservant une activité économique durable, la Nouvelle-Calédonie a créé en 2014 l'une des plus vastes aires marines protégées au monde.** L'enjeu, désormais est de le valoriser de toutes les façons possibles. « *Cette ambition s'inscrit dans la continuité de la stratégie de préservation du parc et dans la perspective de contribuer à la reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie comme pôle de référence de la préservation de la biodiversité au niveau mondial et de territoire d'innovation.* »

Dans cet élan, Joseph Manauté, membre du gouvernement chargé du parc naturel de la mer de Corail, a souhaité renforcer le lien entre le parc et le grand public en mettant l'accent, depuis le mois de novembre 2021, sur une stratégie de communication digitale dynamique. « *Des programmes dédiés au parc naturel de la mer de Corail seront diffusés sur les antennes de la chaîne Caledonia dès le mois de mars 2022, précise-t-il. D'autres partenariats sont en cours de concrétisation. La création d'un site internet orienté vers le grand public est également à l'étude afin d'offrir une meilleure visibilité tant au niveau national qu'international.* » D'autant qu'**en ce début d'année, les instances du parc sont en pleine relance et les projets foisonnent.**

*Évaluation du plan de gestion qui s'achève* - Le bureau du comité de gestion était, à ce titre, réuni le 18 janvier dernier. Les représentants des quatre collèges du parc étaient rassemblés sous la coprésidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Haut-commissariat de la République. L'objectif : dresser le bilan de l'année écoulée et présenter les perspectives pour 2022. La feuille de route s'articule autour des enjeux prioritaires du parc en matière de sécurisation des réserves, de définition des modalités d'exercice d'activités dans le parc, de la mise en place d'un plan global de surveillance et du renforcement de la protection des monts sous-marins. « *Cette réunion fut l'occasion de présenter la démarche d'évaluation de l'actuel plan de gestion qui arrivera à son terme en fin d'année, d'en identifier les atouts et les faiblesses, afin d'en tirer un bilan objectif* », souligne Manuel Ducrocq, chef du service du parc naturel. Cette étape est le préalable à l'édification du futur plan de gestion qui guidera les actions du parc à compter de janvier 2023.



Le bureau du comité de gestion s'est réuni pour la première fois de l'année le 18 janvier. Une occasion de dresser un premier bilan des projets en cours, bouleversés par la pandémie.

*Une loi du pays relative aux aires marines protégées* - En 2020, suite à un contentieux opposant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et une société de pêche, la Cour administrative d'appel de Paris a partiellement annulé l'arrêté instaurant les réserves du parc et pointé la nécessité d'une loi du pays pour légaliser certains articles. Celle-ci a été votée par le Congrès le 2 avril 2021 et amendée pour satisfaire à certaines attentes de l'État, le 21 décembre suivant. Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie l'a promulguée le 12 janvier 2022, ouvrant ainsi la voie à la définition d'un cadre réglementaire révisé. Le Congrès examinera prochainement un projet de délibération définissant, d'une part, les modalités de consultation du public et établissant, d'autre part, les régimes de sanctions pénales qui pourront être prononcées. Divers ajustements réglementaires seront alors nécessaires pour gérer, notamment, l'octroi d'autorisations du gouvernement concernant les activités au sein du parc. « *Les propositions de réglementation des activités, de création des réserves et d'encadrement de leur fréquentation seront débattues avec les membres du comité de gestion lors d'ateliers de travail. Elles feront l'objet d'une consultation du comité*

*scientifique et bénéficieront de l'éclairage d'experts, indispensables pour en appréhender les contours dans une logique de conservation et de prise en compte des usages* » explique Manuel Ducrocq. Les propositions du comité de gestion seront ensuite soumises à l'avis du public ainsi qu'aux instances consultatives. C'est à l'issue de ce processus qu'un projet d'arrêté finalisé sera remis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

*Habilitation des officiers de marine* - Si la Nouvelle-Calédonie s'attache à définir un cadre réglementaire renouvelé en cohérence avec les enjeux de conservation du parc et à développer un outil de surveillance adapté aux particularités de ces vastes zones, les moyens humains et matériels dont elle dispose pour contrôler et constater les infractions sont très insuffisants. Suite à ce constat, lors de la conférence maritime régionale du mois de septembre 2019, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a proposé aux collectivités locales d'étudier l'habilitation des officiers de marine à constater les infractions en matière d'environnement commises dans le parc. Un amendement porté par les députés de la Nouvelle-Calédonie a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 janvier 2022. À l'issue du processus législatif, les officiers de marine seront donc habilités à constater les infractions prévues dans les différents codes de l'environnement existant en Nouvelle-Calédonie.



Au départ de Nouméa, il faut une journée de navigation pour rejoindre l'île Surprise, avec un bateau tel que l'Amborella, dont la vitesse moyenne est de 12 nœuds. Crédit photo : David Ugolini.

*Mesures de gestion relatives aux monts sous-marins* - Par ailleurs, des mesures de gestions adaptées aux monts sous-marins doivent être adoptées afin de protéger les écosystèmes. Les connaissances sur le sujet ont été recensées en 2019 et, en février 2020, un travail scientifique a permis de hiérarchiser les enjeux liés aux reliefs et à la faune spécifique de chaque zone. Des mesures de protection adaptées aux aspects écologiques, économiques et socioculturels sont en cours de définition dans le cadre d'ateliers réunissant des membres du comité de gestion, des experts et les représentants des socioprofessionnels concernés. « *Si certaines avancées ont pu être obtenues comme l'interdiction de la palangre horizontale de fond et de l'exploitation des ressources minérales et hydrocarbures, d'autres aspects n'ont pas fait consensus*, précise Manuel Ducrocq. *Il s'agit des questions relatives aux usages, notamment aux activités de pêche et de tourisme professionnel.* » Les échanges se poursuivent.

*Le plan de surveillance du parc* - Compte tenu de l'immensité du parc, de l'éparpillement et de l'isolement des îles et récifs et de la menace qui pèse sur certaines ressources convoitées, le plan de surveillance de ces espaces doit nécessairement dépasser les formes habituelles : il doit intégrer des technologies innovantes complémentaires permettant un suivi de la fréquentation humaine dans le parc, et la détection de comportements anormaux. Cette mission, d'un coût global de 240 millions de francs, est prise en charge à 70 % par l'État, dans le cadre du contrat de développement 2017-2022. Depuis 2018, la Nouvelle-Calédonie travaille, en outre, à la refonte du système de suivi VMS des navires de pêches qui permet de disposer d'un outil modernisé. Il fait ainsi la démonstration des capacités à développer localement un outil adapté, pour un coût bien inférieur à celui qu'aurait engendré le recours à de grandes entreprises spécialisées. L'ampleur de la tâche, ajoutée à la multiplicité des compétences requises, a orienté la Nouvelle-Calédonie à recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la surveillance du parc, confiée à la SECAL. Divers comités de suivi ont été mis en

place pour aider à la mise en place globale. La phase d'étude 2018-2020 a permis de lancer des opérations pilotes, comme la mise en œuvre du projet de détection de navires au moyen de bouées acoustiques (un appel d'offres était clôturé le 25 janvier 2022), le déploiement progressif de la technologie sentinelles des mers à bord des navires de pêche conçue par la société innovante locale « Island Robotics », le développement de l'application AIS la société calédonienne MAGIS livrable en septembre 2022 et l'acquisition des équipements destinés au futur PC surveillance. Du 3 au 17 juin 2021, un exercice opérationnel de surveillance a été échafaudé : il impliquait le bureau de l'action de l'État en mer, les forces armées de la Nouvelle-Calédonie, le MRCC, les pêcheurs hauturiers, la société Insight et le service de la Nouvelle-Calédonie en charge du parc de la mer de Corail et de la pêche. L'État et la Nouvelle-Calédonie doivent prochainement s'accorder sur le choix de la structure opérationnelle de surveillance du parc. Le plan de surveillance devrait être livré en février 2022 et soumis à la validation du gouvernement.

*Acquisition de connaissances, inventaires et suivis* - En 2021, quelque 12 missions scientifiques se sont déroulées dans le parc, auxquelles s'ajoutent la mission de suivi quinquennale des récifs d'Entrecasteaux pour l'UNESCO et la mission annuelle de suivi des pontes de tortues vertes. « *Quatre de ces missions étaient initialement programmées 2020 et ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire et de l'immobilisation du navire Amborella en 2020* », précise Manuel Ducrocq. La mise en œuvre des différentes collaborations établies en 2019 et 2020 s'est poursuivie, notamment l'étude des oiseaux marins, la caractérisation des espèces envahissantes, l'étude de la toponymie et la définition des espèces emblématiques. Des partenariats de recherches ont permis la réalisation d'un inventaire archéologique à Walpole en novembre 2020 avec l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). Il se poursuivra cette année aux Chesterfield et sur les atolls d'Entrecasteaux. Un état des lieux des récifs des Chesterfield est programmé avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), sur le même format que les états des lieux UNESCO, en préfiguration de la mise en place d'un suivi pérenne des récifs du parc. En 2022, cinq thématiques d'étude seront considérées comme prioritaires : les monts sous-marins, leurs écosystèmes associés et leurs ressources; les écosystèmes récifo-lagonaires avec l'exploration de certains récifs aujourd'hui inconnus ; les espèces emblématiques comme les oiseaux et les tortues et, bien sûr, les écosystèmes pélagiques et terrestres. **L'impact des plastiques tant à terre que dans les lagons du parc fera l'objet de toutes les attentions.**



Les écosystèmes récifo-lagonaires, pélagiques ou terrestres et l'étude des espèces emblématiques restent au cœur des thématiques prioritaires. Crédit photo : Amandine Danteny.

**Relance du comité scientifique** - Le comité scientifique du parc, créé en 2018 dans le but d'asseoir ses décisions sur des éléments scientifiques incontestables, mais également de fournir un appui et un conseil scientifique auprès des instances du parc, avait été renouvelé en 2019 pour une durée de trois ans : il était démissionnaire depuis le 20 janvier 2021. Le 19 janvier 2022, les quinze nouveaux membres nommés pour trois ans par arrêté du gouvernement ont été réunis pour la première fois : un panel de spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques dans des domaines variés et, notamment pour leur connaissance des écosystèmes présents au sein du parc naturel de la mer de Corail.



Les nouveaux membres du comité scientifique ont élu leur bureau, adopté leur règlement intérieur et la charte de déontologie.

La séance d'installation du comité scientifique nouvellement nommé a permis de procéder à l'élection du bureau : Claude Payri, directrice de recherche à l'IRD a été élue à sa présidence, Pascal Dumas vice-président et Géraldine Giraudeau comme secrétaire. Les membres ont pu prendre connaissance et valider les modalités de fonctionnement du comité fixées par l'arrêté.

*Composition du nouveau comité scientifique* - Christophe Sand (archéologie), Pascal Dumas (géographie), Géraldine Giraudeau (droit), Samuel Gorhouana (économie), Christophe Menkes (écosystèmes océaniques), Daniel Pauly (halieutique), Claude Payri (écosystème récifo-lagonaire), Bernard Pelletier (géosciences), Bertrand Richer de Forges (écosystèmes profonds), Emmanuel Tjibaou (usages et culture), Éric Vidal (écosystème terrestre), Laurent Wantiez (écosystème récifo-lagonaire), Valérie Allain (halieutique), Catherine Sabinot (anthropologie). Le délégué territorial à la recherche et à la technologie est invité à participer aux travaux du comité scientifique avec voix consultative.

*Un réseau d'observateurs pour le parc* - Dans la continuité des travaux engagés en matière de réglementation et de modalités d'accès aux réserves, l'embarquement d'observateurs reste une piste à développer. Leurs missions consisteraient à relayer les messages sur la réglementation en vigueur, sensibiliser à la protection des écosystèmes et au respect du patrimoine historique et culturel, informer sur les pratiques respectueuses de l'environnement, partager les connaissances sur la faune et la flore tant marine que terrestre, procéder à des observations concernant la faune, la fréquentation ou contribuer à la collecte de données. Afin de garantir l'efficacité d'une telle démarche, il est nécessaire que les futurs observateurs du parc reçoivent une formation standardisée aboutissant à une certification. La société Merveille a été retenue dans le cadre d'un appel à projets du gouvernement pour une prestation visant à définir la « charte de l'observateur du parc » et construire une formation permettant d'obtenir un agrément spécifique.

## 102. Consultations et consensus au programme du comité de gestion

04 fév. 2022 - Les coulisses du parc

C'est en mars 2015 que le premier comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été mis en place, suivi en juin 2015 par la tenue du premier bureau du parc. **Ce comité est une véritable instance de concertation qui regroupe toutes les parties prenantes du parc.** Réparties en 4 collèges, institutions, société civile, coutumiers et socioprofessionnels, de 8 membres chacun, les débats sont parfois animés pour ses membres, tous engagés dans un même objectif, protéger et valoriser la biodiversité du parc naturel de la mer de Corail, mais avec des visions parfois différentes.

*Un avis consultatif qui doit être consensuel* - Le comité est interrogé sur toutes les mesures ayant trait au plan de gestion du parc, de son élaboration à son évaluation en passant par son application. Classements en réserve, mesures de gestion des monts sous-marins, surveillance du parc,

etc., tels peuvent être les sujets traités par les membres du comité de gestion. **Si l'avis rendu n'est que consultatif, il est néanmoins obligatoire et il doit faire consensus. Ce qui n'est pas toujours un exercice facile au vu des différents intérêts, environnementaux, touristiques, économiques, qui s'expriment.** C'est le bureau, organe restreint qui comprend 3 membres de chaque collège, qui prépare le contenu validé par la suite par le comité de gestion. Des groupes de travail peuvent également être créés sous l'égide du comité, en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés.



Le bureau du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni mardi 18 jan. L'occasion de revenir sur cette instance indispensable au bon fonctionnement du parc naturel de la mer de Corail.

*Un vaste programme pour 2022* - La réunion du bureau du 18 jan. a été l'occasion de dresser le bilan des principales actions de l'année 2021 et d'annoncer les travaux de 2022. Au bilan : l'adoption de la loi du pays relative aux aires marines protégées, les ateliers visant à définir les mesures de gestion sur les monts sous-marins, le plan de surveillance, l'acquisition des connaissances... À venir : l'évaluation du plan de gestion 2018-2022. Le cahier des charges a été rédigé et le prestataire choisi. Cette étape indispensable avant l'élaboration du nouveau plan doit identifier les succès et les faiblesses du document actuel et formuler des recommandations pour la préparation du prochain plan 2023-2027. Le réseau d'observateurs du parc est en cours de structuration. Une charte ainsi qu'un référentiel de formation pour l'accréditation des observateurs devraient bientôt voir le jour. Si la loi du pays relative aux aires marines protégées, adoptée en décembre 2021, représente une avancée majeure, elle doit désormais être suivie d'arrêtés d'applications. **Redéfinition des réserves naturelles et intégrales**, modalités d'exercice d'activités dans le parc, modalités de fréquentation des réserves, mesures de gestion des monts sous-marins, plan de surveillance... sont ainsi au programme.

*Les membres* - Les membres du comité de gestion sont désignés pour une durée de 5 ans par décision du haut-commissaire et du président du gouvernement qui le coprésident. Des règles de fonctionnement ont été adoptées pour favoriser transparence et efficacité. Les quatre collèges sont : (i) les institutions : le haut-commissaire, le président du gouvernement, le président du congrès, le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté, le président de l'assemblée de la province Nord, le président de l'assemblée de la province Sud, le président du sénat coutumier, le président du conseil économique social et environnemental. (ii) les coutumiers : le président de l'aire coutumière Ajië-Arhö, le président de l'aire coutumière Drehu, le président de l'aire coutumière Drubea-Kapumë, le président de l'aire coutumière Hoot ma Whaap, le président de l'aire coutumière laai-Fagauvea, le président de l'aire coutumière Nengone, le président de l'aire coutumière Paicî-Cèmuhi, le président de l'aire coutumière Xârâcùù. (iii) les acteurs socio-professionnels : le président de l'Union maritime, le directeur de la SAS Sudiles, le directeur général de Total Pacifique, le président du Syndicat des

Industries de la Mine, le président de la Confédération des Pêcheurs Professionnels, le président de la Fédération des Pêcheurs Hauturiers, le président du Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques, le gérant de l'agence Kenua. (iv) Les acteurs de la société civile : le président de l'association Action Biosphère, le président de l'association Corail-Vivant, le directeur du programme Nouvelle-Calédonie de Conservation International, le président de l'association Ensemble pour la Planète, le directeur du programme Global Ocean Legacy-The Pew Charitable Trusts en Nouvelle-Calédonie, le président de la Société Calédonienne d'Ornithologie, le directeur du bureau Nouvelle-Calédonie du Fond mondial pour la nature (WWF), le président du cercle nautique calédonien. Des personnalités qualifiées peuvent également être consultées : le président du CRESICA, la présidente du CEN, la directrice du musée maritime, la déléguée territoriale NC de l'OFB, le directeur de l'aquarium.

### 103. Un nouveau comité scientifique pour le Parc

09 fév. 2022 - Découverte



**Quinze spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance des écosystèmes présents au sein du parc naturel de la mer de Corail ont été nommés au sein du nouveau comité scientifique du Parc, fin 2021.**

Nommé par un arrêté fin décembre 2021, le nouveau comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail se compose de **quinze spécialistes indépendants reconnus pour leurs compétences scientifiques** et englobant tous les domaines de recherche, des géosciences au droit, en passant par les milieux halieutiques et l'anthropologie. **Ils sont nommés pour une durée de trois ans.**

**Il s'agit de Christophe Sand (archéologie), Pascal Dumas (géographie), Géraldine Giraudeau (droit), Samuel Gorohouna (économie), Geoffroy Lamarche (géophysique), Christophe Menkes (écosystèmes océaniques), Daniel Pauly (halieutique), Claude Payri (écosystèmes récifolagunaires), Bernard Pelletier (géosciences), Bertrand Richer de Forges (écosystèmes profonds), Emmanuel Tjibaou (usages et culture), Éric Vidal (écosystème terrestre), Laurent Wantiez (écosystèmes récifolagunaires), Valérie Allain (halieutique), Catherine Sabinot (anthropologie).** Claude Payri a été réélue en tant que présidente, Pascal Dumas en est le vice-président et Géraldine Giraudeau la secrétaire.

Le comité scientifique a été créé en septembre 2018 par arrêté du gouvernement afin de fournir un appui et un conseil scientifique auprès des instances du parc naturel de la mer de Corail et d'épauler le comité de gestion. Il est habilité à leur formuler des recommandations. Renouvelé en 2019 pour une durée de trois ans, il était démissionnaire depuis le 20 jan. 2021.

### 104. Morgane Reix-Tronquet, une passionnée de mer et de science

11 fév. 2022 - Les coulisses du parc

Enfant du pays, Morgane Reix-Tronquet a toujours vécu près de la mer. Même lorsqu'elle quitte sa terre natale pour faire ses études en France métropolitaine elle choisit une université sur la côte Atlantique, à Anglet. Après un master en dynamique des écosystèmes aquatiques, elle rentre en Nouvelle-Calédonie mais trouver un travail dans le domaine de l'environnement n'est hélas pas si simple. Elle ne baisse pas les bras et, en 2018, elle intègre le service en charge du parc naturel de la mer de Corail pour un volontariat de service civique de deux ans. « Une véritable aubaine », dit-elle en souriant. Ce Parc, elle l'a déjà visité un an auparavant. Elle est alors bénévole et épaula un bureau d'études, missionné pour faire un état des lieux des récifs au nord d'Ouvéa, Pétrie et Astrolabe. « C'était une chance incroyable d'être avec eux sur l'Amborella. » Elle est surprise et éblouie par la quantité et la diversité des oiseaux. Elle voit aussi pour la première fois une tortue verte monter sur un îlot pour pondre. « Voir cette nature foisonnante, à quoi elle ressemble lorsque l'homme n'est pas là, c'est impressionnant », note-t-elle. Cette mission la conforte dans son envie de travailler pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité.



Depuis son bureau à Nouville au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, Morgane Reix-Tronquet instruit les dossiers pour autoriser les missions scientifiques afin de cadrer les travaux et les rendus des résultats aux gestionnaires. Un poste qu'elle apprécie d'autant plus qu'elle travaille pour un domaine qui la passionne depuis son plus jeune âge : la mer.

*Le lien entre les scientifiques et les gestionnaires* - Aujourd'hui, à 29 ans, elle poursuit son travail au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche en tant que chargée de la science. Son travail consiste à faire le lien entre les scientifiques et les gestionnaires du Parc. « Tous les jours on en apprend plus sur la biodiversité du Parc », explique la jeune femme qui se qualifie de « curieuse » et explique s'être tournée vers le milieu scientifique après son bac pour « mieux comprendre ce qui nous entoure ». C'est principalement un travail de bureau mais, chaque année, elle participe à la mission de suivi des tortues. « Lorsqu'on voit ces espaces exceptionnels, cela nous rappelle pourquoi on fait ce métier, ajoute-t-elle. C'est vraiment ce à quoi je suis sensible et ce qui m'anime. » Morgane Reix-Tronquet a toujours été passionnée par le milieu marin. Adolescente, elle passe son temps sur l'eau, elle pratique le surf, la planche à voile et la plongée sous-marine. « Dès que je peux, je vais en mer. C'est apaisant, quand on rentre à la fin de la journée, on se sent ressourcé. Mon rêve est d'avoir mon propre bateau, quand, je ne sais pas, mais un jour c'est certain », dit-elle en riant.

#### 105. Parc naturel de la mer de Corail, Le saviez-vous ?

17 fév. 2022

Si vous souhaitez découvrir la beauté originelle des récifs coralliens, il faut partir loin ! Selon des études scientifiques, l'impact de l'action humaine sur la biodiversité récifale se fait ressentir bien au-delà de la barrière de corail. Il faut environ 20 heures de navigation au départ de Nouméa pour retrouver des récifs aussi riches et denses qu'à l'origine, des récifs sauvages. Plus on

se rapproche de nos côtes, plus la diversité récifale diminue et le comportement des poissons est modifié.

#### 106a. Où en est le plan d'action tortue ?

22 fév. 2022 - Actu



La vie à haut risque d'une tortue marine ! Ce n'est pas le titre d'un film à sensation mais bien la réalité à laquelle est confronté cet animal emblématique, dont toutes les espèces sont classées sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Élaboré en 2017, le plan d'action tortue a pour objectif de mettre en place une stratégie de conservation à l'échelle pays avec tous les acteurs concernés. Le point avec l'animateur du plan, Kiam Barri, volontaire au service civique au sein de l'équipe du parc naturel de la mer de Corail.

Braconnage, pollution des océans, réchauffement climatique... Les menaces qui pèsent sur **cette espèce vieille de 200 millions d'années** sont nombreuses. Depuis l'œuf jusqu'à l'âge adulte, les tortues marines, sans oublier leurs habitats, nécessitent donc une protection accrue. C'est là tout l'objectif du plan d'actions pour la conservation des tortues marines, le PAT.

*Cinq grands objectifs* -- « Ce plan a été élaboré en concertation avec les différents acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la conservation des tortues marines en Nouvelle-Calédonie, rappelle Kiam Barri. Il fixe 5 grands objectifs à long terme, déclinés en sous-objectifs, eux-mêmes déclinés en actions. Le but est que tous les acteurs aillent dans la même direction ». Reconnaître le rôle de la Nouvelle-Calédonie dans l'écologie des tortues marines à l'échelle locale et régionale, maîtriser les pressions et menaces que l'homme fait peser sur ces espèces et leurs habitats, sensibiliser et mobiliser la population sur ces enjeux et enfin organiser une gouvernance et une collaboration régionale efficiente, tels sont les grands enjeux du plan d'action. 86 actions viennent concrétiser ces objectifs. « Sur ces 86 actions, 74 sont soit réalisées soit en cours de réalisation », précise Kiam.

**Mieux connaître, mieux suivre pour mieux protéger - Parmi les actions en cours, citons la création de la base de données partagées qui permet à tous les acteurs de mettre en commun leurs données de suivi.**

« Cette action peut sembler anodine. Elle est pourtant essentielle afin d'affiner et de partager les connaissances des différents acteurs, que ce soit pour la ponte, l'identification, la génétique. » Dans le même état d'esprit, le suivi des balises sur les tortues, piloté par le WWF, permet de mieux connaître l'écologie et la biologie de l'espèce en renseignant sur leur migration et leurs zones d'alimentation dans toute la région du Pacifique Sud.

*Lutter contre le braconnage* - Les collaborations et partenariats avec les forces de l'ordre dans la lutte contre le braconnage se renforcent. Et le travail sur la mise en œuvre d'une réponse pénale adaptée au contexte institutionnel local et proportionnelle aux différentes atteintes portées à la conservation des tortues marines se poursuit.

*Tortue en détresse* - Le numéro téléphonique 16 du MRCC peut désormais être utilisé pour les signalements de tortue en détresse, comme depuis 2017 pour le dugong, aussi bien en province Nord que Sud. Une campagne de

communication va être lancée et l'utilisation du 16 doit être étendue à la province des îles.

#### 106b. Le saviez-vous ?

23 fév. 2022 - Découverte



Le saviez-vous ? 12 ! C'est le nombre de missions scientifiques menées dans le parc naturel de la mer de Corail en 2021 ; en plus de la mission de suivi quinquennale des récifs d'Entrecasteaux pour l'Unesco et de la mission annuelle de suivi de la fréquentation des tortues vertes. Au programme de ces missions : étude de la biodiversité profonde, étude de l'écologie spatiale des baleines à bosse et autres mammifères marins, étude sur les espèces exotiques envahissantes du parc, état des lieux des fonds meubles des atolls d'Entrecasteaux, **étude des populations d'oiseaux et des distances d'approches minimales pouvant occasionner leur dérangement...** Toujours et encore des connaissances à acquérir, des inventaires et des suivis à réaliser dans un objectif d'une meilleure connaissance de la biodiversité du parc pour mieux la protéger.

#### 107. Connaissez-vous la sterne endémique à la Calédonie ?

28 fév. 2022 - Découverte



C'est la plus petite et la plus fragile de toutes les sternes. **La sous-espèce nereis exsul est aussi la seule qui soit endémique à la Nouvelle-Calédonie.** Voilà de bonnes raisons pour protéger cet oiseau lagunaire dont la population est estimée à seulement 200 couples reproducteurs dont une trentaine niche dans le parc au cœur des Chesterfield.

Connue comme la plus petite sterne du territoire et classée "vulnérable" sur la liste rouge de l'UICN, le bel animal au vol rapide se distingue des sternes naines, sternes de Dougall ou sternes diamant par quelques détails morphologiques comme ses pattes oranges, une calotte noire avec un dos et des ailes gris clair. En période nuptiale, son bec est jaune, alors qu'en plumage d'éclipse ou chez les immatures, les individus arborent un bec noir. **"C'est aussi la seule espèce dont la reproduction se fait pendant l'hiver"**, explique David Ugolini, président de la société calédonienne d'ornithologie. On connaît peu de sites de reproduction ; le plus important se situe au Nord-Ouest entre Kaala-Gomen et Poum avec  $\frac{3}{4}$  des couples reproducteurs, une vingtaine de couples a été recensé sur les îlots du lagon sud et une trentaine a été observée aux Chesterfield. Quant à d'Entrecasteaux, des individus ont été signalés, mais aucune trace de reproduction n'a été relevée à ce jour, essentiellement parce que les suivis y sont opérés en été. Son nid est aussi remarquable par sa discrétion car l'animal pond entre un et deux œufs à même le sable, bien souvent parmi les débris de corail et de bois. Les nids ne se voient guère et les oisillons se fondent également dans le décor.

#### 108. Les sentinelles du parc naturel de la mer de Corail

04 mars 2022 - Les coulisses du parc



Sous ce nom quelque peu poétique se cache une composante indispensable du plan de surveillance de parc naturel de la mer de Corail : l'équipement des bateaux de pêche qui sillonnent la zone économique exclusive d'un système de surveillance. Une réunion de présentation des étapes du projet aux armements de pêche est venue marquer le lancement effectif de cette opération innovante.

Le parc naturel de la mer de Corail, c'est 1,3 millions de km<sup>2</sup>. Un espace immense et éloigné qui nécessite des moyens de surveillance innovants. Pourquoi surveiller le parc ? Non seulement pour opérer un suivi et une surveillance de la fréquentation humaine mais également pour détecter toute action de pêche ou de fréquentation non autorisée. Et quel meilleur relais de surveillance que la flottille de pêche qui sillonne quotidiennement ses eaux ?

Utiliser l'expérience et la présence de la flottille de pêche - **« Par son expertise et sa présence sur le terrain, 4000 jours de mer et 400 000 miles nautiques parcourus par an, la flottille de pêche hauturière calédonienne et ses équipages présentent un atout non négligeable pour le suivi du parc naturel de la mer de Corail »** explique Sébastien Lagarde, de la société INSIGHT, assistant à maîtrise d'ouvrage du parc sur ce projet. Ces bateaux et leurs équipages représentent un vecteur de surveillance qui dispose d'un savoir-faire qu'il faut valoriser. *« C'est tout naturellement que nous adhérons à ce projet, renchérit Mario Lopez, directeur des Armements du Nord et Président de la fédération des pêcheurs. Nous avons déjà ce rôle de sentinelles, en visuel et avec nos appareils radars, dans le cadre de notre label pêche responsable. Ce nouvel équipement va permettre d'être*



encore plus efficace. »

**Un équipement innovant** - Concrètement, les bateaux seront équipés d'un système électronique qui renvoie automatiquement au centre opérationnel les cibles radars détectées par les navires de pêche calédoniens. Un système qui doit être construit. « *Il n'existe pas d'équipement clé en main qui convient. Nous sommes en train de le construire avec une société locale, Island Robotics, fournisseur de solutions innovantes.* » Une première simulation à terre a été conduite. L'étape suivante, prévue pour le premier semestre 2022, sera l'équipement d'un navire. A terme, c'est toute la flottille de pêche thonière qui sera progressivement autant de sentinelles pour la mer de Corail. « *Nous voyons à plus long terme et l'objectif serait d'équiper des navires de capteurs afin de récolter des données scientifiques à moindre coût. Ces navires sont dits d'opportunité car leur mission première n'est pas la recherche mais on profite de leur navigation pour récolter de la donnée.* »

## 109. Un volcan en Nouvelle-Calédonie

08 mars 2022 - Découverte



**Ceci est bien réel** mais il n'y a aucune inquiétude à avoir. Car le volcan présent sur l'île de Matthew, au sein du parc naturel de la mer de Corail à une distance de 500 km à l'est de Nouméa, ne présente aucun risque de coulée de lave ou de fumées pour les habitants de Nouvelle-Calédonie.

Les îles de Matthew et Hunter sont les deux îles hautes et volcaniques du parc naturel de la mer de Corail. Elles présentent des pentes abruptes et des falaises. **Un volcan actif est présent sur Matthew** et des fumerolles sulfureuses s'en échappent. Ces îles, relativement jeunes, sont des endroits privilégiés pour observer les processus de peuplement de la vie végétale et animale dans le Pacifique. Très difficiles d'accès, et pouvant même être dangereuses si une organisation et des équipements adéquats n'ont pas été prévus au préalable, ces îles sont encore mal connues. **Matthew et Hunter ont ainsi fait l'objet d'une première mission de suivi en mai 2013.**

**Un refuge pour les oiseaux** – L'île Hunter est considérée comme la plus originelle des 2 îles du fait d'une formation végétale dominée par des espèces indigènes : hibiscus, pandanus et fougères sont présents sur cette île où il n'existe aucune plage de débarquement. L'accès se fait par les blocs coralliens du bord de mer. **Aujourd'hui, une quarantaine d'espèces est recensée, contre 20 à 25 il y a quelques années.** Observés à la jumelle depuis le navire *Amborella*, des oiseaux marins viennent s'y reproduire : frégates, fous, phaéton à brin rouge, puffin du Pacifique, pétrel du Hérald, noddis, gygis, pétrel à ailes noires. Sont également présents des oiseaux terrestres : marouette fuligineuse, hirondelle messagère, héron à face blanche, cormoran noir. Matthew, plus jeune, dispose d'une couverture végétale moins riche mais n'en abrite pas moins de nombreux oiseaux marins : sterne fuligineuse, noddis, phaéton à brin rouge, fous, pétrel à ailes noires ; ainsi que des oiseaux terrestres comme l'hirondelle du pacifique, l'aigrette à face blanche, le martin chasseur Busard de Gould, le pluvier fauve, le tourne-pierre ou encore le coucou gris...

## 110. Record mondial de biomasse en poissons de récif sur les récifs de Pétrie et Astrolabe

11 mars 2022 - Découverte



Loin... Très loin... Pas moins de 6h de navigation sont nécessaires, à partir d'Ouvéa, pour atteindre les récifs de Petit et Grand Astrolabe et 15 h jusqu'à Pétrie. Des récifs intégralement classés en réserves intégrales depuis 2018. Et qui détiennent le record mondial en termes de densité de biomasse de poissons récifaux !

On savait notre mer riche d'une biodiversité exceptionnelle. On savait que le parc naturel de la mer de Corail est une des plus grandes aires marines protégées au monde. On savait qu'il abrite un tiers des récifs entièrement sauvages, ces fameux "wilderness reefs" qui ne concernent plus qu'1,5 % des récifs de la planète. On sait désormais que Pétrie et Astrolabe, ces récifs éloignés situés dans le cadran Est du parc, se classent respectivement en première et deuxième place du podium mondial en termes de biomasse de poisson de récif.

**Des réserves intégrales** - 94 km<sup>2</sup> pour Pétrie (dont 21 km<sup>2</sup> de récifs coralliens et 73 km<sup>2</sup> de lagon), 75 km<sup>2</sup> pour Astrolabe (dont 26 km<sup>2</sup> de récifs coralliens et 49 km<sup>2</sup> de lagon)... Depuis le mois d'août 2018, la totalité de ces écosystèmes récifo-lagonaires est classée en réserve intégrale. Ces récifs extrêmement riches constituent un patrimoine unique au monde et sont reconnus par la communauté scientifique comme les derniers exemples de récifs coralliens préservés de tout impact humain.

**Record mondial de biomasse** - Les études comparatives, menées en 2012 et 2013 dans le cadre des projets « récifs Pristines » et « mers Pristines » ont permis d'établir le nouveau record mondial de biomasse en poisson de récif avec 8,8 tonnes par hectare (t/ha) pour Pétrie et 7,9 t/ha pour Astrolabe contre 7,5 t/ha pour une des plus grande réserve marine du monde aux Chagos, territoire britannique dans l'océan Indien. A noter que de leur côté, Chesterfield (6,9 t/ha) et d'Entrecasteaux (6,7 t/ha) devançant le récif de Kingman (5,3 t/ha), des îles de la Ligne (USA) dans le Pacifique, jusqu'alors référence mondiale des sites « vierges ».

**Des campagnes de suivi** - Différentes campagnes de suivi ont permis d'établir un bilan de l'état de santé des écosystèmes coralliens des récifs Pétrie et Astrolabe. Ces suivis s'intéressent notamment à l'habitat, l'ichtyofaune et aux invertébrés représentatifs de l'écosystème, aux espèces emblématiques, telles que les requins et les napoléons ou encore aux espèces commerciales. Résultats : en 2016, la mission BIOREEF note que les récifs Petit et Grand Astrolabe sont en très bonne santé, avec un habitat diversifié et non dégradé, des communautés de poissons présentant un caractère quasiment vierge d'impact et une densité élevée en bénitiers. La mission de suivi réalisée par SQUALE en 2017 note un état global des sites bon avec des perturbations ponctuelles liées aux épisodes de blanchissement et aux cyclones. Pour rappel, les six sites calédoniens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, sous une seule entité, sont : les récifs d'Entrecasteaux, le grand Lagon Nord, la zone côtière Nord et Est, la zone d'Ouvéa et de l'île

111. D'Entrecasteaux montre « patte blanche »

18 mars 2022 - Les coulisses du parc



L'inscription des récifs de Nouvelle-Calédonie au Patrimoine mondial de l'UNESCO est une fierté pour le Pays ! Mais conserver cette inscription, année après année, n'est pas chose aisée. Des contrôles rigoureux et méthodiques sont réalisés régulièrement. En 2021, c'était au tour des atolls d'Entrecasteaux. Les résultats viennent d'être dévoilés avec une bonne nouvelle: ils viennent de passer haut la main l'épreuve obligatoire de vérification de leur intégrité.

C'est en 2008 qu'une grande partie du récif corallien de la Nouvelle-Calédonie a été ajoutée à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Six sites, totalisant quelques 15.000 km<sup>2</sup>, six espaces marins représentant la diversité principale des récifs coralliens et des écosystèmes associés de l'archipel. Six sites, qui constituent un seul bien inscrit qui a l'obligation de montrer « patte blanche », dans son entièreté, afin de bénéficier, tous les 5 ans, du renouvellement de son inscription au Patrimoine mondial. **En 2021 c'était au tour des atolls d'Entrecasteaux, situés au nord de la Grande-Terre, et constitué 7 atolls, Surprise, Huon, Pelotas, Merite, Portail, Petit et Gros Guilbert, de passer l'examen de vérification du maintien de l'intégrité du bien. Avec succès !**

*Des indicateurs stables - « L'intégrité d'Entrecasteaux a été vérifiée en sep. 2021, indique Laurent Wantiez, maître de conférences HDR en écologie marine. Et presque tous les indicateurs sont stables. Les poissons, les invertébrés, même l'habitat corallien qui a été un peu impacté par le passage des cyclones sont stables. Les deux seuls points sensibles sont les holothuries et les bénitiers qui sont en baisse. Les espèces emblématiques sont nombreuses : des requins, des mères loches, des napoléons, des perroquets à bosse... Nous sommes en présence d'une zone extraordinaire, unique. »* La restitution a été effectuée récemment devant le comité de gestion. Le Conservatoire d'Espaces Naturels compile ensuite les vérifications des six sites et envoie le tout à l'UNESCO. L'UNESCO prend en compte à la fois l'état biologique du milieu inscrit et sa gouvernance (l'organisation des comités de gestion, l'implication des populations).



*Des comportements exceptionnels - « Plus encore que la présence d'espèces emblématiques, ce qui frappe, ce sont des comportements que l'on ne voit nul part ailleurs. On peut par exemple voir la saumonée en surface. On peut voir des langoustes en dehors de leurs abris en pleine journée. Les poissons les plus précautionneux vont être timides mais en quelques heures, ils s'habituent à l'Homme. Ce sont vraiment des comportements exceptionnels qui démontrent que les espèces ne voient jamais l'Homme. »* Pour rappel, les six sites calédoniens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, sous une seule entité, sont : les récifs d'Entrecasteaux, le grand Lagon Nord, la zone côtière Nord et Est, la zone d'Ouvéa et de l'île Beautemps-Beaupré, la zone côtière Ouest et le grand Lagon Sud.

112. En route vers l'UICN !

25 mars 2022 - Actu



Le gouvernement a porté jusqu'au Congrès une demande d'adhésion du pays à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Si cette demande est acceptée, la Nouvelle-Calédonie pourrait rejoindre le plus grand réseau mondial de protection de la nature. Qu'est-ce que cela implique et quelles en sont les conséquences ? Voici quelques éléments de réponse.

*Qu'est-ce que l'UICN ?* - L'Union internationale pour la conservation de la nature constitue le plus vaste réseau mondial de protection de la nature. Elle rassemble plus de 1 500 organisations membres implantées dans 160 pays différents et influe sur les normes et pratiques environnementales des sociétés dans le monde. Sa « liste rouge », qui établit le risque d'extinction des espèces animales et végétales, est connue de tous mais l'UICN est également à l'origine d'une « liste verte », un label international qui a pour objectif principal de valoriser les sites et les pratiques exemplaires afin de faire progresser la gestion de l'ensemble des aires protégées.

*A quel stade de la procédure en est-on ?* - La demande d'adhésion a été engagée par le gouvernement et votée à l'unanimité dans l'hémicycle du Congrès le 24 fév. dernier. La demande est maintenant en cours d'officialisation auprès de l'UICN.

*Quel intérêt cette adhésion représente pour la Nouvelle-Calédonie ?* - Cette adhésion permettrait à la Nouvelle-Calédonie d'intégrer la gouvernance de l'organisation et de prendre part aux votes. Ce serait également une belle opportunité pour créer des relations à travers le monde et tisser des partenariats qui représentent des sources possibles de financement. Si l'adhésion est acceptée, la Nouvelle-Calédonie serait enfin consultée par les Nations unies en cas d'inscription des sites naturels au patrimoine mondial. **Le gouvernement souhaiterait, parallèlement à la demande d'adhésion, engager des démarches pour inscrire le parc naturel de la mer de Corail sur la liste verte de l'UICN. Obtenir ce label, reconnu mondialement, serait un atout pour valoriser et renforcer les actions mises en place.**

113. Un lézard unique au monde sur Walpole

25 mars 2022 – Découverte

Un corps trapu, des petites pattes, une coloration insolite... Le scinque de Walpole, observé et photographié pour la première fois lors d'une mission en 2013, n'est pas tout à fait comme les autres. Il se distingue principalement de ses congénères *Epibator nigrofolatus* et *Epibator greeri*, connus sur la Grande Terre et les îles, par des écailles préfrontales étroitement séparées, des motifs sombres sur tout le corps ou sur sa partie antérieure et un ventre jaune pâle. Des différences de taille ont également été remarquées par les scientifiques.



En 2013, une équipe de chercheurs en mission sur l'île isolée de Walpole a découvert un animal de la famille des lézards, ressemblant étrangement à ses congénères de la Grande Terre mais présentant quelques différences. Quelques années après, son espèce a bien été caractérisée : il s'agit d'un scinque.

**Endémisme** - Ce petit lézard représente l'unique vertébré endémique terrestre connu vivant sur cette **plate-forme isolée et arborée de 2 km<sup>2</sup>, à 200 kilomètres au sud-est de l'île des pins**. Désormais baptisé du nom latin d'*Epibator insularis*, le scinque de Walpole est particulièrement vulnérable. Son risque d'extinction est avéré, notamment du fait de la dimension restreinte de son espace de vie et de la présence sur l'île de fourmis et de rongeurs, des espèces exotiques envahissantes reconnues comme l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité dans le monde.

114. Les secrets bien gardés du banc de Landsdowne et des récifs Néreus et Fairway  
01 avr. 2022 - Les coulisses du parc

Il subsiste, au cœur du parc naturel de la mer de Corail, des sites immergés qui conservent précieusement leur mystère. C'est le cas de la ride de Fairway qui s'achève au nord par le banc de Landsdowne, dont fait partie le récif Néreus. Elle s'étend au sud par les bancs de Fairway dont la partie affleurante dessine le récif du même nom. D'une surface de 4300 km<sup>2</sup>, le banc de Landsdowne est particulièrement vaste. Quant au récif de Néreus, il s'étend sur une dizaine de milles de longueur environ. Cet espace maritime calédonien encore mal hydrographié le rend dangereux d'approche. Un naufrage y a d'ailleurs été enregistré par l'association calédonienne Fortunes de mer.

A ce jour, ces sites ont fait l'objet de très peu d'investigations. Cependant dans d'autres régions du monde, des sites similaires ont révélé des caractéristiques écologiques originales. Ces sites cachent donc probablement une diversité de communautés peu étudiées. Le banc de Landsdowne et le récif Fairway sont également des zones de haute fréquentation des baleines à bosses lors de la période de reproduction. La protection de ces zones a été identifiée dans les pistes d'action du plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail pour **répondre à l'objectif 2 : "Protéger les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices"**.



Entre la Grande Terre et les îles Chesterfield subsistent des bancs ennoyés dont on sait peu de chose. On y trouve notamment les récifs coralliens Néreus et Fairway, seules parties affleurantes, qui, de par leur morphologie, pourraient abriter un véritable trésor de faune et de flore sous-aquatique.

115. « Si on blesse l'environnement, on se blesse soi-même »  
06 avr. 2022 - Découverte



Chez les Kanaks, les espèces d'importance culturelle possèdent des valeurs totémiques, nourricières et spirituelles. Autour de ces trois piliers, s'articulent une approche et des valeurs issues d'une civilisation de plus de 3 000 ans.

*"Une compréhension large et partagée du lien qui uni les Kanaks à l'océan et à la terre est essentielle pour l'élaboration consensuelle des mesures efficaces de protection"*, affirme Jean-Yves Poédi, membre du bureau du conseil coutumier Ajië Aro et du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail. Son objectif est de transmettre et valoriser cette approche culturelle Kanak, socle commun dans les cérémonies coutumières matérielles et immatérielles. Sa responsabilité, pour une protection efficace, est d'encourager chacune des huit aires à s'impliquer en tant que membre actif du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

*"Quand on demande à un ancien pourquoi un récif est interdit d'accès, il nous répond souvent par une question. De la même façon, les métaphores que l'on utilise sont une façon de nous amener à réfléchir pour aboutir à une*

vision globale qui prend en compte toutes les espèces qui dépendent les unes des autres”, explique l’homme originaire de Houailou.

Qu’elles soient totémiques, nourricières et, ou spirituelles, les espèces d’importance culturelle forment les piliers de la culture kanak. “Lorsque l’on choisit de les protéger, on protège aussi l’environnement autour”, poursuit Jean-Yves Poédi. “Selon cette approche, nous sommes kaori, nous sommes serpents, nous sommes requins. Si on blesse l’environnement, on se blesse soi-même. Notre rapport à l’environnement n’est, du coup, plus le même”, souligne celui qui intervient régulièrement auprès des sénateurs coutumiers.

#### 116. Le guano, l’or de Walpole

07 avr. 2022 - Patrimoine



Pendant environ 50 ans, la petite île de Walpole a connu une étonnante effervescence liée à l’extraction d’une ressource particulièrement prisée : le guano, seul engrais naturel avant l’essor de la chimie.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la petite île de Walpole située à 135 km au sud-est des Loyauté a été régulièrement fréquentée par l’homme depuis 2 500 ans. Outre les navigateurs du Pacifique et les baleiniers du début du XIXe siècle, cette petite île d’une surface de 2 km<sup>2</sup> a connu une explosion démographique liée à son exploitation industrielle du guano à la fin du 19ème siècle. Avant la découverte des engrais chimiques, le guano constituait à lui seul un engrais naturel de très bonne qualité. Les sols rouges-bruns de Walpole en sont particulièrement riches ce qui, dès 1883, attira les convoitises. Mais la véritable activité industrielle a prospéré au début du XXème siècle jusqu’en 1941. Européens, kanaks et asiatiques, jusqu’à 300 personnes s’y sont installées pour contribuer à l’essor de cette activité. Le paysage de Walpole est progressivement métamorphosé avec la construction d’une usine, des habitations avec jardins, un wharf... Un chemin de fer reliant l’usine à la lisière nord de la forêt primaire, a même été installé pour assurer le convoyage du minerai distribué ensuite par bateau. Si la plupart de ces constructions ont aujourd’hui disparu, l’île a gardé quelques stigmates de cet âge d’or.

*Les premières occupations de Walpole* - Au fil des occupations, un grand nombre de vestiges a été découvert sur Walpole. Des squelettes, os travaillés et objets divers ont permis aux chercheurs d’estimer la période des premières occupations. Selon eux, elles remonteraient au Pleistocène (2 000 000 à 10 000 ans av. J.-C.) ou à l’Holocène (10 000 ans av. J.-C. à nos jours). Malheureusement, en 1993, des chasseurs de trésor ont dégradé les gisements archéologiques rendant difficile la reconstitution de la chronologie de l’occupation.

**Un inventaire archéologique complet des îles et îlots du parc naturel de la mer de Corail a été initié en 2020 par l’Institut d’archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) avec une première mission sur Walpole. En 2022, cet inventaire devrait se poursuivre aux atolls d’En-**

trecasteaux et aux récifs des Chesterfield. L’objectif est d’établir un inventaire qui permettra de valoriser le patrimoine culturel du parc.

#### 117. « Sur les récifs “sauvages”, le comportement des animaux est totalement différent » - Trois questions à Laurent Wantiez, maître de conférences en écologie marine

13 avr. 2022 - Les coulisses du parc



La Nouvelle-Calédonie possède environ 30 % des récifs mondiaux quasi-vierges d’impact d’origine humaine. Laurent Wantiez qui a participé à leur inventaire raconte en quoi ces sites “sauvages” sont différents des autres.

*Dans quel cadre avez-vous été invité à découvrir les récifs “sauvages” ?* - Il y a quelques années, il y a eu une prise de conscience mondiale : il fallait aller voir les derniers récifs les moins impactés par la présence de l’homme pour témoigner de leur état. Plusieurs programmes mondiaux se sont alors mis en place au même moment et j’ai été invité à donner mon expertise dans le cadre du programme Pristine coordonné par l’université de Montpellier et l’IRD.

*En quoi est-ce différent de plonger sur ces sites ?* - D’habitude, on se met à l’eau en équipe et on met en place le dispositif nous permettant de mener notre étude comme le comptage de poissons par exemple. **Sur les récifs “sauvages”, nous nous sommes mis à l’eau, nous sommes allés au fond, nous avons posé nos outils et nous avons regardé. Tout simplement.** Ce n’était pas l’endroit où il y avait le plus de poissons, ni de coraux mais ce qui était différent, c’était le comportement des animaux. Les saumonées habituellement au fond étaient dispersées, parfois en surface. Beaucoup de requins gris, intrigués, sont venus au contact. Ils étaient curieux et parfois territoriaux en nous faisant comprendre qu’il fallait partir.

*Selon vous, quelle est la principale menace qui pèse sur eux ?* - **Pour moi, pour le moment, la menace n’est pas imminente car ces récifs restent très éloignés.** C’est la définition même de ces endroits dits “sauvages” qui sont pour la plupart des atolls à plus de 10 heures de navigation autour de la grande terre. Ma conviction profonde est de les laisser tranquille tant qu’on peut car les choses peuvent évoluer très vite.

#### 118. Un nouvel oiseau baptisé océanite tempête de Nouvelle-Calédonie

15 avr. 2022 – Actu

**La liste des espèces endémiques à la Nouvelle-Calédonie s’allonge !**

Une équipe de chercheurs vient de publier dans le Bulletin of the British Ornithologists Club la description d’un nouvel oiseau joliment baptisé océanite tempête de Nouvelle-Calédonie, *Fregetta lineata* de son nom scientifique. À peine plus grand qu’une hirondelle, il est observé depuis 2008 au large de Nouméa mais les ornithologues ont longtemps pensé à son cousin l’océanite

de Nouvelle-Zélande. Présentant de légères différences tel que son ventre rayé, notre spécimen local de la famille des pétrels tempêtes est donc officiellement décrit et identifié comme une espèce à part en 2022 grâce à un travail minutieux. Une photographie d'un poussin encore partiellement couvert de son duvet datant de septembre 2014 laisse suggérer que la reproduction a lieu durant l'hiver austral en Nouvelle-Calédonie mais les sites de nidification n'ont pas encore été localisés. Des terriers évoquant ceux des océanites ont été détectés par une équipe de scientifiques de l'IRD en avril 2008 dans les hautes fougères de Matthew grâce à l'observation de 3 individus volants autour du sommet du volcan principal. Les individus n'ont pu être identifiés à l'espèce en raison des mauvaises conditions d'observation. S'agirait-il de notre espèce endémique d'océanite ? L'enjeu est désormais de répondre à cette question afin de mettre en place des mesures de gestion adéquates. En effet, sur la base du nombre d'oiseaux observés en mer entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, la population mondiale est peut-être de l'ordre de 100 à 1 000 couples reproducteurs, d'où sa fragilité. Si la zone de reproduction de Matthew est confirmée, le parc naturel de la mer de Corail serait alors leur ultime refuge.



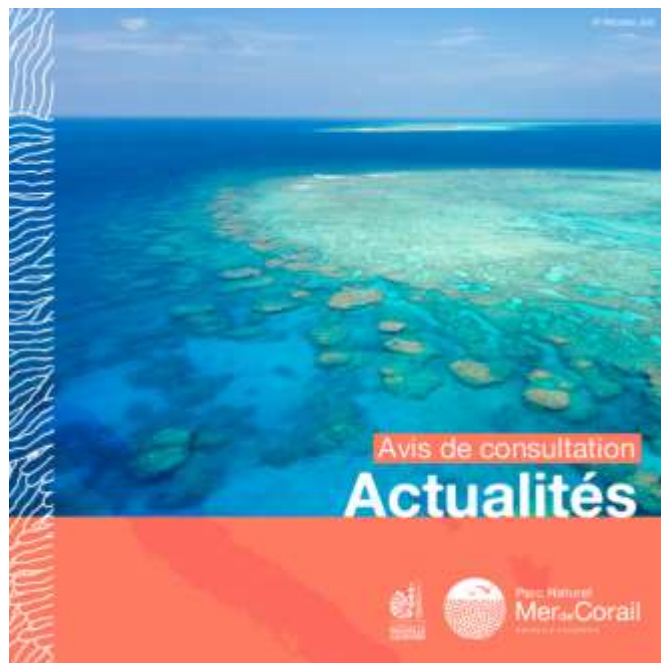
Chaque année, on découvre jusqu'à cinq nouvelles espèces d'oiseaux dans le monde et une équipe de scientifiques du CNRS et de l'INRAE vient justement d'en décrire une endémique à la Nouvelle-Calédonie.

#### 119. Avis de consultation du public concernant le parc naturel de la mer de Corail

22 avr. 2022 – Actu

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consulte le public sur deux projets d'arrêté modifiant l'arrêté créant le parc naturel de la mer de Corail et l'arrêté instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. Conscient de la nécessité de protéger les écosystèmes fragiles de son espace maritime, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 20 avril 2011 la délibération n° 51/CP relative à la définition des aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et sur les îles appartenant à son domaine public. Ce texte a permis la création d'aires protégées, comme le parc naturel de la mer de Corail en 2014 (arrêté n° 2014-1063/GNC) ou les réserves naturelles et intégrales de Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe en 2018 (arrêté n° 2018-1987/GNC).

Toutefois, à la suite d'un contentieux, la Cour administrative d'appel de Paris a partiellement annulé l'arrêté de 2018 instaurant des réserves sur les îles et récifs éloignés du parc naturel et a déclaré illégaux les articles 10 et 11 de la délibération n° 51/CP au motif qu'ils ressortiraient du domaine de la loi de pays. Le congrès a alors adopté le 12 janvier 2022 la loi du pays n°2022-1 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie et sa délibération d'application n° 68/CP permettant ainsi de mettre à jour le cadre réglementaire du parc.



Un avis de consultation du public est lancé dans le cadre de projets d'arrêté modifiant l'arrêté créant le parc naturel de la mer de Corail et l'arrêté instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe

L'arrêté n° 2014-1063/GNC de 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail est toujours effectif, mais doit toutefois faire l'objet d'une mise à jour. Le présent projet d'arrêté modifiant l'arrêté créant le parc permettra d'être en conformité avec le nouveau cadre législatif et l'évolution organisationnelle de la Nouvelle-Calédonie en matière de définition de l'autorité administrative chargée d'assurer le secrétariat du comité de gestion du parc.

Si l'on considère l'urgence à sécuriser les réserves du parc naturel de la mer de Corail, actuellement protégées par arrêté de police, il est proposé le présent projet d'arrêté identique à l'arrêté n° 2018-1987/GNC, à l'exception des délimitations qui sont fixées non plus en référence à la ligne bathymétrique des 1 000 m mais sur la base de polygones géoréférencés permettant ainsi de faire figurer les réserves sur les documents officiels et en faciliter la surveillance et donc le contrôle. **La surface totale des réserves ainsi redéfinies est légèrement augmentée en passant de 27 403 km<sup>2</sup> à 31 426 km<sup>2</sup>. La révision sur le fond de l'arrêté sera engagée dans un second temps dans le cadre de la réévaluation des réserves du parc.** C'est pourquoi, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consulte le public sur ces deux projets d'arrêté modifiant les arrêtés de création du parc naturel de la mer de Corail et de ses réserves.

Le dossier sera consultable sur le site internet du parc : <https://mer-de-corail.gouv.nc/> et sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : <https://gouv.nc/les-consultations-publiques-en-cours>. Vous pourrez donner votre avis sur ces projets d'arrêté par mail à l'adresse [merdecorail@gouv.nc](mailto:merdecorail@gouv.nc) ou directement auprès du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, 2 rue Félix Ruseil, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. La consultation débutera 8 jours après la parution du présent avis et durera 15 jours, soit du 30 avril au 15 mai 2022 inclus. **A l'issue de la consultation, les avis et observations exprimés feront l'objet d'une synthèse des observations** et propositions formulées qui seront portées à la connaissance des membres du comité de gestion lors de leur prochaine réunion. Les suites données à ces avis et observations feront l'objet d'une publication sur le site internet du parc.

#### 120. Le parc naturel de la mer de Corail, genèse d'un sanctuaire hors-du-commun

23 avr. 2022 – Actu

2008 - L'Unesco inscrit six sites calédoniens au sein de la prestigieuse liste de son Patrimoine mondial. Plus de 15 700 km<sup>2</sup> de sites naturels font ainsi l'objet d'une protection particulière afin de préserver et garantir son exceptionnelle biodiversité. Cette étape est à l'origine d'une prise de conscience collective qui aboutira, quelques années plus tard, à la création du parc naturel de la mer de Corail. 2012 - Le 4 septembre 2012 à l'occasion de la

réunion du forum des îles du Pacifique aux îles Cook, la Nouvelle-Calédonie annonce son intention de se doter d'un parc naturel couvrant tout son espace maritime. 2014 - Création du parc naturel de la mer de Corail, **la seconde plus vaste aire marine protégée au monde après celle d'Hawaï**. Avec une superficie de 1,3 million de km<sup>2</sup>, **une biodiversité et une géodiversité uniques**, le parc naturel de la mer de Corail abrite le 1/3 des récifs les plus préservés de la planète. 2015 - Création du comité de gestion, l'instance de gouvernance du parc. Il est constitué de quatre collèges (institutions, coutumiers, société civiles, socio-professionnels) et est co-présidé par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le président du gouvernement. 2018 - Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie classe les récifs coralliens en réserve naturelle ou intégrale. **Tout prélèvement, à l'intérieur, est prohibé**, ce qui limite considérablement la pression exercée par les activités humaines sur les espèces. **L'accès aux espaces classés en réserves intégrales est par ailleurs tout simplement interdit**. 2 jan. 2022 - C'est une étape cruciale dans l'évolution du parc et ses réserves et la solidification de son cadre législatif : la loi du pays n°2022-1 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie du 12 janvier 2022 et de sa délibération d'application n° 68/CP est adoptée par le Congrès.



Le parc naturel de la mer de Corail qui fête ses huit ans aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail collégial de longue haleine débuté il y a plus de quinze ans. Retour sur les quelques dates marquantes de cette période de construction.

Huit ans après la création du parc naturel de la mer de Corail, l'année 2022 sera consacrée à la mise en application réglementaire des engagements discutés collégialement et notamment d'étendre les mesures de protection aux monts sous-marins puis aux îles hautes du parc naturel de la mer de Corail. La surveillance opérationnelle du parc et le contrôle du respect de la réglementation figurent également au rang des priorités avec des outils opérationnels attendus dès septembre.

121a. Pourquoi un Parc naturel de la mer de Corail ?

[consultation de la page le 27 avr. 2022]

**La création du Parc naturel de la mer de Corail** offre plusieurs atouts à la Nouvelle-Calédonie : • elle **permet de protéger la biodiversité exceptionnelle de son espace maritime, tout en permettant un développement économique responsable et durable** ; • elle contribue à son propre rayonnement et lui permet de bénéficier d'une vitrine à l'échelle internationale. L'existence du Parc naturel aide également à atteindre l'objectif n° 11 du Plan stratégique pour la diversité biologique signé en 2010 à Aichi, qui est de protéger, d'ici à 2020, au moins 10 % des zones marines.

Dans le cadre de la mise en place d'une politique commune de préservation et d'exploitation durable de l'océan pacifique, une gestion de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie prend tout son sens. Ainsi, le pays participe à la dynamique régionale, à l'instar de Kiribati et des Îles Cook.

C'est en 2010 que les choses ont commencé à se mettre en place dans le

Pacifique, lorsque les chefs d'État du Forum des Îles du Pacifique ont adopté la feuille de route du Pacific Oceanscape (paysages océaniques du Pacifique), qui est un espace de collaboration pour le développement durable au service des peuples du Pacifique. Cette feuille de route, qui concentre la politique régionale, a pour but de créer les conditions d'un avenir sûr pour les États insulaires du Pacifique. Son ambition est de permettre la protection de 40 millions de km<sup>2</sup> d'aires marines, soit 10 % de la surface de l'océan. Ses priorités : mettre en place une gestion intégrée des océans, favoriser l'adaptation aux changements climatiques et environnementaux, puis maintenir lien, partage et apprentissage pour tous les membres du Forum.



(c) Laurent Ballesta, L'oeil d'Andromède.

Le 4 septembre 2012, à l'occasion de la réunion du Forum des îles du Pacifique aux Îles Cook, le président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie a annoncé l'intention de la Nouvelle-Calédonie de se doter d'un parc naturel couvrant tout son espace maritime.

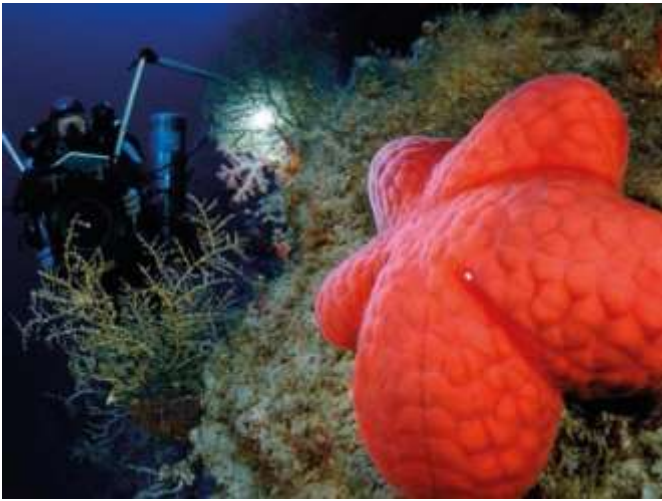


Puffin du Pacifique à la recherche de proies. La croissance et la survie des poussins dépendent de cette quête de nourriture dans les milieux océaniques. (c) Thomas Vignaud.

#### LES ENJEUX DU FUTUR PARC NATUREL

Ces paris sur l'avenir, déclinés par la suite en huit orientations, sont de : • **mettre l'homme au cœur du projet du Parc** naturel de la mer de Corail ; • créer les conditions d'un développement durable ; • permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable.

Grâce à ce choix, la gestion du Parc naturel peut s'effectuer à différents niveaux, être pertinent et assurer le lien avec les politiques environnementales menées par les trois autres provinces de la Nouvelle-Calédonie et les pays voisins.



Une étoile de mer encore inconnue pour la science parmi les gorgones. (c) Laurent Ballesta, L'œil d'Andromède.

### 121b. Le périmètre du Parc : une sacrée superficie !

[consultation de la page le 27 avr. 2022]

La Nouvelle-Calédonie possède un vaste espace maritime qui commence à 12 milles nautiques au-delà du récif-barrière et qui s'étend jusqu'à une limite maximale de 200 milles marins (1 mille nautique = environ 1 850 mètres). Soit une superficie d'1,3 million de km<sup>2</sup> qui correspond à plus de trois fois celle des eaux bordant la Métropole. C'est donc ce périmètre-là qui a été retenu par l'arrêté de création du Parc naturel de la mer de Corail datant du 23 avril 2014.

*Pourquoi choisir ce périmètre ?* - Le choix du périmètre du Parc naturel de la mer de Corail a été réfléchi en fonction des objectifs que la Nouvelle-Calédonie souhaite atteindre. Ainsi, ce qui a été déterminant dans sa désignation est la prise en compte de l'ensemble des composantes : physiques (superficie de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie), biologiques (conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces), sociales (participer aux dynamiques régionales et internationales), économiques (être acteur du développement durable des activités économiques existantes ou potentielles) pour répondre au mieux aux enjeux de demain.



**Les limites du parc naturel** - Les bordures **du Parc naturel de la mer de Corail, qui est une aire protégée de catégorie 6 selon le référentiel de l'UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature) sont délimitées : à l'ouest et au sud par l'Australie, au nord par les Îles Salomon, à l'est par le Vanuatu et Fidji.

Au départ de Nouméa, il faut deux jours de navigation pour atteindre le plateau des Chesterfield, et une journée pour rejoindre l'île Surprise qui se trouve aux Récifs d'Entrecasteaux, avec un bateau tel que l'*Amborella*, dont la vitesse moyenne est de 12 nœuds.

*Un relief unique* - Ce Parc naturel est ainsi constitué de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et des îles et îlots inhabités (Entrecasteaux, Chesterfield, Walpole, Matthew, Hunter). Sous cette immense masse d'eau, se

trouvent des reliefs très variés : des zones de haute mer, une fosse océanique, des monts sous-marins, de probables cheminées hydrothermales, des récifs coralliens, des îles coralliennes et des îles volcaniques, ainsi que quelques-uns **des derniers récifs coralliens encore dans un état quasi vierge de notre planète (les fameux récifs "sauvages")**.

Vidéo de la mission Pristine



Le navire *Amborella*, Pierre Bachy, SCO.



Île Surprise, atolls Entrecasteaux. (c) Pierre Bachy, SCO.



### 121c. Les objectifs du parc naturel de la mer de Corail

[consultation de la page le 27 avr. 2022]

**Le parc naturel de la mer de Corail a été créé pour préserver l'intégrité écologique du milieu marin**, selon huit orientations relatives au patrimoine naturel et culturel, aux usages durables, à la gouvernance et à l'intégration régionale. Avec la création du parc naturel, plusieurs enjeux doivent être relevés. Les voici :

*Préserver la richesse écologique* - **Préserver la biodiversité exceptionnelle des zones marines bordant la Nouvelle-Calédonie.**

*Maintenir les activités économiques* - **Gérer durablement les ressources halieutiques (poissons pêchés en haute mer : thon, marlin, espadon,**

mahi mahi, saumon des dieux, wahoo) et renforcer l'attractivité touristique de la région ; mieux connaître les ressources profondes potentielles (hydrocarbures, phosphates, encroûtements, terres rares, nodules polymétalliques enrichis de manganèse, cuivre, nickel et cobalt).

Assurer le bon fonctionnement du comité de gestion - Travailler en cohérence avec les autres acteurs locaux ; fédérer et impliquer les Calédoniens autour d'un projet de construction participative de leur environnement marin.



Tortue, atolls d'Entrecasteaux, (c) Damien Buisson, DTSI



Débarquement de thons, DAM SPE

**Mieux connaître l'espace marin - Définir un plan de recherches scientifiques.**



Oiseau marin, DAM SPE

**Assurer l'intégration régionale du parc naturel - Constituer, dans la région Pacifique, un modèle de développement durable** ; participer au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie en développant des coopérations régionales au profit de la région mer de Corail.



Coucher de soleil dans le parc, DAM SPE



Île Loop, plateau des Chesterfield, (c) DAM SPE.

121d. Le comité de gestion du parc naturel, c'est quoi ?

[consultation de la page le 27 avr. 2022]

C'est en mai 2015 (28 mai), que le premier comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a été mis en place, suivi en juin 2015 (26 juin) par la tenue du premier bureau du parc (groupe de travail préparant le contenu validé par la suite par le comité de gestion). 2015 est donc l'année du commencement pour l'élaboration du plan de gestion. Conformément aux termes de l'arrêté du gouvernement, le comité de gestion est composé de quatre collèges : institutions, associations environnementales, coutumiers et socio-professionnels. Chacun de ces collèges est composé de huit membres, ce qui donne un total de 32 membres. Il peut aussi comprendre des personnes qualifiées. Le secrétariat est assuré par la direction des Affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie.



Sternes nereis et sternes à nuque noire, Pierre Bachy, SCO

**Ses membres** - Les membres du comité de gestion sont désignés pour une durée de 5 ans par décision du haut-commissaire et du président du gouvernement qui le coprésident. Afin de mieux appréhender les enjeux du parc naturel, les membres, répartis dans des collèges ou des groupes d'acteurs ont été accompagnés et informés. Puis, des règles de fonctionnement ont été adoptées pour favoriser transparence et efficacité. Les quatre collèges



sont :

- Les institutions : le haut-commissaire, le président du congrès, le président de l'assemblée de la province des Iles Loyauté, le président de l'assemblée de la province nord, le président de l'assemblée de la province sud, le président du sénat coutumier, le président du conseil économique social et environnementale.
- Les coutumiers : le président de l'aire coutumière Ajië Aro, le président de l'aire coutumière Drehu, le président de l'aire coutumière Drubea Kapumë, le président de l'aire coutumière Hoot Ma Waap, le président de l'aire coutumière laai, le président de l'aire coutumière Nengoné, le président de l'aire coutumière Paicî Cèmuhi, le président de l'aire coutumière Xârâcùù.



Les membres du comité de gestion en séance, DAM SPE



Le 4ème comité de gestion, décembre 2016, DAM SPE

- **Les acteurs socio-professionnels : le président de l'Union maritime, le directeur de la SAS Sudiles, le directeur général de Total Pacifique, le président du Syndicat des industries de la mine, le président de la Confédération des pêcheurs professionnels, le président de la Fédération des pêcheurs hauturiers, le président du Syndicat des activités nautiques et touristiques, le gérant de l'agence Kenua.**

- Les acteurs de la société civile : le président de l'association Action Biosphère, le directeur du programme Nouvelle-Calédonie de Conservation International, le président de l'association Ensemble pour la Planète, le directeur du programme Global Ocean Legacy-The Pew Charitable Trusts en Nouvelle-Calédonie, le président de la Société calédonienne d'ornithologie, le directeur du bureau Nouvelle-Calédonie de l'Organisation mondiale de protection de la nature France, le président du cercle nautique calédonien, le directeur de l'aquarium des lagons.

*Son fonctionnement* - Le comité de gestion est une instance consultative qui émet des avis sur la mise en oeuvre du plan de gestion, son évaluation et tout sujet en lien avec la gestion durable du parc naturel de la mer de corail. Tout avis du comité de gestion doit faire l'objet d'un consensus entre les membres présents. C'est-à-dire qu'au moment où l'avis est rendu il y a absence de toute objection. En cas de désaccord au sein du comité de gestion, la question est soumise au haut-commissaire et au président du gouvernement. Il est en outre ouvert à une représentation régionale ou internationale avec avis consultatif.

Des groupes de travail peuvent être créés sous l'égide du comité, en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés. Par exemple, **en novembre 2015,**

**les acteurs se sont répartis en quatre groupes de travail consacrés aux enjeux écosystémiques du parc.** Puis, en mai 2016, ces travaux ont conduit à formuler les objectifs du plan de gestion au nombre de quinze.

*Les deux groupes de travail du comité de gestion* - Le comité de gestion doit être assisté par deux groupes de travail. Le premier est dénommé comité scientifique. Il sera habilité à formuler des recommandations à l'intention du comité de gestion mais aussi d'autres groupes de travail. Le deuxième est dénommé **comité d'harmonisation**. Il sera **chargé d'harmoniser les activités et les programmes de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces** à l'égard du parc.

## 122. La balade en image dans le parc réactualisée

28 avr. 2022 - Actu



**Créée en août 2015 la balade en images destinée à mieux connaître le parc naturel de la mer de Corail vient d'être mise à jour.** On y découvre notamment de nouvelles photos dont celles de la dernière campagne photo et vidéo menée aux atolls d'Entrecasteaux en 2019.

Si vous vous demandez quelle surface couvre le parc de la mer de Corail, à quoi ressemblent les Chesterfield ou encore quelle distance sépare Matthew et Hunter, rendez-vous sur le diaporama géolocalisé créé par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, en collaboration avec la Direction du numérique et de la modernisation (Service de la géomatique et télédétection) du gouvernement.

*Se repérer dans l'espace* - Une première carte permet d'identifier la surface du parc, depuis l'extérieur des eaux provinciales jusqu'à la limite de la zone économique exclusive. Il est ensuite possible de localiser les récifs, atolls, îles hautes et monts sous-marins du parc naturel de la mer de Corail. On y retrouve Entrecasteaux ; Chesterfield et Bellona ; Pétrie et Astrolabe ; ou encore Walpole, Matthew et Hunter.

*Une centaine de photos* - Au fil de la balade, on découvre une centaine de clichés provenant des différentes expéditions scientifiques, des missions opérées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et **des campagnes de pêche hauturière menées au cœur de l'une des plus grandes aires marines protégées du monde.** On peut ainsi y découvrir les espèces marines et terrestres observées sur des sites éloignés de la Grande Terre. Cette balade est vouée à être régulièrement mise à jour au fil des missions et expéditions menées dans le parc. Voilà une bonne raison de la visiter régulièrement !

Site : <https://storymaps.arcgis.com/stories/e3c0d2ec85ce4e6bb08ee08417e6435f>

## 123. Consultation du public - avril 2022

29 avr. 2022 – Gouvernance

Conscient de la nécessité de protéger les écosystèmes fragiles de son espace maritime, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 20 avril 2011 la délibération n°51/CP relative à la définition des aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et sur les îles appartenant à son domaine public. Ce texte a permis la création d'aires protégées, comme le parc naturel de la mer de Corail en 2014 ou les réserves naturelles et intégrales de Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe en 2018.

Il est important de rappeler que le parc naturel de la mer de Corail concerne les 1,3 millions de km<sup>2</sup> d'espace marin de la compétence de la Nouvelle-Calédonie qui ne couvre pas les eaux situées à l'intérieur des lagons, relevant de la compétence des provinces. La création du parc naturel de la mer de Corail en 2014 s'appuie sur l'analyse très précise des enjeux de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, effectuée par l'agence des aires marines protégées, aujourd'hui nommé Office français de la biodiversité. **La mise en réserves des écosystèmes récifo-lagonaires du parc résulte d'un travail participatif mené en 2018, réunissant des scientifiques, des experts, les parties prenantes, des associations, etc.**, qui a été validé par le comité de gestion réuni le 20 juin 2018 avant d'être adopté par le gouvernement 2 mois plus tard. Pour rappel, ces réserves visent à sanctuariser les récifs isolés, avec 1/3 des derniers récifs sauvages de la planète, limiter les impacts de l'Homme sur une partie significative des écosystèmes et **protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie des espèces patrimoniales, rares et migratrices.**



Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite consulter le public sur deux projets d'arrêtés. L'un modifiant l'arrêté n° 2014-1063/GNC relatif à la création du parc naturel de la mer de Corail et l'autre modifiant l'arrêté n° 2018-1987/GNC instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe.

Toutefois, à la suite d'un contentieux en 2020, la Cour administrative d'appel de Paris a partiellement annulé l'arrêté de 2018 instaurant des réserves sur les îles et récifs éloignés du parc naturel et a déclaré illégaux les articles 10 et 11 de la délibération n° 51/CP au motif qu'ils ressortiraient du domaine de la loi de pays. Les réserves ont alors été protégées en urgence par arrêté de police dans l'attente d'une révision du socle juridique du parc naturel de la mer de Corail.

Le congrès a ainsi adopté le 12 janvier 2022 la loi du pays n° 2022-1 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie et sa délibération d'application n° 68/CP permettant ainsi de mettre à jour le cadre réglementaire du parc. Le premier projet est un arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-1063/GNC du 25 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail. L'arrêté est pour l'heure toujours effectif mais doit toutefois faire l'objet d'une mise à jour au vu de l'adoption de la loi du pays. Le présent projet d'arrêté permet ainsi d'être en conformité avec le nouveau cadre législatif et l'évolution organisationnelle de la Nouvelle-Calédonie en matière de définition de l'autorité administrative chargée de la gestion du parc. Le fond n'est pas modifié.

Le second projet est un arrêté modifiant l'arrêté n° 2018-1987/GNC du 14

août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. Si l'on considère l'urgence à sécuriser les réserves du parc naturel de la mer de Corail, actuellement protégées par arrêté de police, il est proposé le présent projet d'arrêté identique à l'arrêté de création des réserves en le mettant en conformité avec le nouveau cadre législatif et l'évolution organisationnelle de la Nouvelle-Calédonie, à l'exception des délimitations qui sont fixées non plus en référence à la ligne bathymétrique des 1 000 m mais sur la base de polygones géoréférencés. Ainsi, les réserves pourront figurer sur les documents officiels et la surveillance et le contrôle en seront facilités. La surface totale des réserves en sera légèrement augmentée en passant de 27 403 km<sup>2</sup> à 31 426 km<sup>2</sup>. Les cartes correspondant à ces réserves font l'objet d'annexes au projet d'arrêté. La révision sur le fond de l'arrêté sera engagée dans un second temps, dans le cadre de la réévaluation des réserves du parc.

*Est mis à la disposition du public* - l'arrêté n° 2014-1063/GNC du 25 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail ; le projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-1063/GNC du 25 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail et son annexe correspondant à la carte des réserves redéfinies par géoréférencement des limites ; l'arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe ; le projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe ; la loi du pays n° 2022-1 du 12 janvier 2022 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie ; la délibération d'application n° 68/CP du 24 février 2022 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie ; la carte présentant la différence entre les réserves issue de l'arrêté de 2018 et les réserves redéfinies par géoréférencement proposées dans le présent projet d'arrêté ; la carte présentant le parc naturel de la mer de Corail ; document présentant la définition d'une réserve intégrale et d'une réserve naturelle au sein du parc naturel de la mer de Corail.

*La consultation du public* est prévue au II de l'article 2 de la loi du pays. Dans ce cadre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consulte le public sur ces deux projets d'arrêté modifiant les arrêtés de création du parc naturel de la mer de Corail et de ses réserves, pour une durée de 15 jours. Le dossier est consultable sur le site internet du parc à l'adresse suivante : <https://mer-de-corail.gouv.nc> sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à cette adresse : <https://gouv.nc/les-consultations-publiques-encours> ou directement au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche (SPNMCP), 2 rue Félix Russel à Nouméa. Les avis sont à envoyer par mail à l'adresse [merdecorail@gouv.nc](mailto:merdecorail@gouv.nc), du 30 avril au 15 mai 2022 inclus. Ils peuvent également être remis directement au SPNMCP du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. A l'issue de la consultation, les avis et observations exprimés feront l'objet d'une synthèse des observations et propositions formulées qui seront portée à la connaissance des membres du comité de gestion lors de leur prochaine réunion. Les suites données à ces avis et observations feront l'objet d'une publication sur le site internet du parc dans les 1 mois après la fin de la consultation.

*Documents* – projet\_arrete\_1\_modif\_arrete\_pnmc\_2014.docx (34.63 Ko) ; projet\_arrete\_2\_modif\_arrete\_reserves\_pnmc\_2018.docx (1.06 Mo) ; 2014\_arrete\_ndeg2014-1063\_du\_23.04.2014\_pnmc.pdf (929.71 Ko) ; 2018\_arrete\_2018-1987\_mise\_en\_reserves.pdf (2.09 Mo) ; 2022\_loi\_du\_pays\_2022-1\_-\_aires\_marines\_protegees.pdf (66.92 Ko) ; 2022\_deliberation\_68-cp\_24\_fev\_2022\_relative\_aux\_amp.pdf (57.25 Ko) ; redefinition\_des\_reserves\_2020\_comparaison\_reserves\_2018.pdf (1.76 Mo) ; definitions\_reserve\_integrale\_et\_reserve\_naturelle.pdf (323.1 Ko) ; pnmc.pdf (393.22 Ko)

## 124. Master Océan

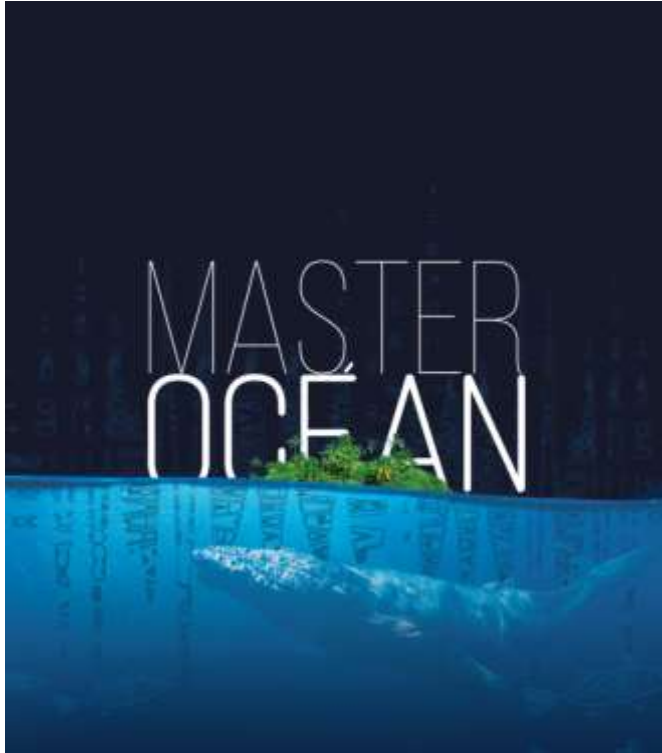
03 mai 2022 – Évènement

Le premier Master Océan organisé par l'ONG Pew avec le soutien de Dona Bertarelli et du parc naturel de la mer de Corail s'est déroulé le 21 avril. Les représentants de toutes les institutions calédoniennes ont réaffirmé d'une seule voix leur volonté de collaboration pour une préservation maximum de la biodiversité au sein du parc. Ce premier Master Océan a permis de donner la parole aux décideurs politiques. Une quarantaine d'invités étaient présents afin d'écouter les interventions et formuler les enjeux des aires marines protégées. Ce dialogue de haut niveau a permis aux représentants des trois provinces, du gouvernement, du Congrès et du sénat coutumier, de réaffirmer leurs intentions en matière de préservation. *“Nous partageons la même vision”*, a affirmé Joseph Manauté, membre du gouvernement chargé de la valorisation du Parc de la mer de Corail en insistant sur le besoin de

“travailler ensemble pour aller dans le même sens” et établir “une feuille de route commune.” Cette volonté de collaboration a été renouvelée à plusieurs reprises par l'ensemble des participants.

Six autres sessions prévues - Désormais, le programme Pew-Bertarelli Ocean Legacy va s'atteler à l'organisation de six autres Masters thématiques qui “seront l'occasion pour les décideurs, scientifiques, professionnels ou encore représentants de la société civile de confronter leurs idées, leurs interrogations et leurs connaissances sur le parc naturel de la mer de Corail et ses enjeux”

À l'issue de ces séances thématiques, un document récapitulatif sera livré aux institutions afin d'alimenter un nouveau dialogue de haut niveau prévu en fin d'année. **L'objectif à terme est de dégager des idées innovantes et de prioriser des actions permettant de protéger efficacement la biodiversité au sein du parc naturel de la mer de Corail.**



Master Océan - Une année de dialogue et des propositions à la clef

Le calendrier des six prochaines sessions de Master Océan : 5 Mai : Pêche et AMP, est-ce compatible ? ; 2 Juin : Le rôle et de fonctionnement d'une AMP ; 7 Juillet : Océan et peuple autochtone ; 4 Août : Gouvernance et gestion des zones maritimes (lien entre parc et les sites UNESCO) ; 1er Septembre : Surveillance ; 6 Octobre : Objectifs 30x30

A chaque séance des experts feront le point sur les enjeux et les perspectives concernant la thématique. Cette présentation sera suivie d'un dialogue et d'un partage des idées avec les invités afin de dégager des propositions.

125. Le parc naturel de la mer de Corail au cœur des enjeux de la Décennie des océans

13 mai 2022 - Évènement



Ce mardi 3 mai a eu lieu le lancement, en Nouvelle-Calédonie, de la décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Une décennie placée sous le signe de « la science dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons. 10 ans. 10 défis. 1 océan ». Une décennie dans laquelle le parc naturel de la mer de Corail s'inscrit pleinement. Cette édition organisée par l'IRD au Centre Culturel Tjibaou a réuni les spécialistes

des écosystèmes marins autour de deux tables rondes consacrées à la biodiversité, au climat et à la relation de l'homme à l'océan. © Jean-Michel Boré

Les scientifiques de l'IRD, de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, de la CPS ou encore de l'IFREMER ont chacun fait une présentation de leurs recherches, que ce soit sur la biodiversité, les tortues marines ou encore la gestion des stocks des thonidés dans le pacifique. Face au réchauffement climatique, les scientifiques sont unanimes. La seule chose qui atténuera les changements climatiques c'est la réduction des gaz à effet de serre. En Nouvelle-Calédonie, le récif a connu une canicule marine en 2016 qui s'est traduite par le blanchiment des coraux. En outre, il a été observé depuis ces soixante dernières années une augmentation de la température de 1,2 degré et on a également des projections de l'ordre de plus 3 degrés à l'horizon 2100, a souligné Christophe Menkès, directeur de recherche climat à l'IRD. Et d'ajouter que les prévisions sur le devenir des coraux sont assez sombres.

Emmanuel Tjibaou qui accueillait cet événement a rappelé que la culture Kanak est étroitement liée à cet environnement marin : « l'océan est intime pour nous ». Il a aussi partagé son inquiétude face aux conséquences du réchauffement climatique et sur la transmission des savoirs aux générations futures. Ces tables-rondes en faveur de l'océan ont également été l'occasion de rappeler la richesse du patrimoine calédonien, joyau de la biodiversité. Les récifs isolés de la Nouvelle-Calédonie sont parmi les plus riches au monde et constituent un patrimoine unique au monde qu'il est impératif de protéger.

*Le parc naturel de la mer de Corail : un défi pour concilier les usages et la conservation* - Manuel Ducrocq, chef de service du parc naturel de la mer de Corail et de la Pêche a rappelé l'extraordinaire biodiversité du parc en précisant que l'éloignement et l'isolement de ses zones à fort enjeux contribuent à leur protection. « Même si les travaux et recherches doivent encore être poursuivis, ajoute-t-il, nous disposons aujourd'hui des connaissances indispensables pour définir des mesures de gestion cohérentes ». Face à ces écosystèmes exceptionnels, des mesures de gestion fortes sur l'intégralité du parc pourraient apparaître comme une évidence. « Siège d'une activité maritime importante, d'une pêche thonière à l'activité économique historique, d'une pêche calédonienne durable et responsable, d'activités scientifiques importantes et d'autres usages tels que le tourisme professionnel pour le moment en suspens, il n'est toutefois pas envisageable d'exclure toute activité du parc. » Le challenge est donc le suivant : comment concilier les usages et la conservation ? « La tâche est ardue. **Il nous faut construire un modèle de gestion qui préserve les zones vulnérables et autorise le développement durable d'activités en harmonie avec la nature** », conclut Manuel Ducrocq. C'est seulement au travers d'une démarche de concertation que nous y parviendrons. C'est un défi majeur qui s'inscrit sur le long terme et que la Nouvelle-Calédonie doit relever au quotidien en responsabilité à l'égard des générations futures ».

126. Consultation du public avril 2022

18 mai 2022 - Réglementation



127. Quelle est la contribution du SHOM au sein du parc naturel de la mer de Corail ?

20 mai 2022 – Découverte

Établissement public français, il opère également des campagnes afin de répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la mer, des institutions et organisations dont le parc naturel de la mer de Corail.



Le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin et d'en prévoir l'évolution.

Prochainement, le SHOM publiera une campagne de recensement des besoins en travaux hydrographiques, bathymétriques et cartographiques en Nouvelle-Calédonie. "Cette demande concerne un large panel de professionnels qui peut avoir besoin de données bathymétriques pour l'ouverture d'une nouvelle route maritime ou évaluer les conséquences d'un tsunami sur un littoral par exemple", précise Julien Simon, directeur du groupe océanographique du Pacifique du SHOM. En faisant ainsi le point sur les demandes spécifiques de chacun, le SHOM peut ainsi prioriser les besoins et mettre en place des moyens d'études adaptés.

*Un atout pour le Parc - "Les informations que nous possédons sur les Chesterfield, dans le parc naturel de la mer de Corail par exemple, ne sont pas assez détaillées pour assurer une navigation en sécurité des navires autorisés qui s'y rendent",* souligne Julien Simon. A la demande du service du parc naturel de la mer de Corail, le SHOM devrait assurer, dans les prochains mois, une mission permettant de définir de nouvelles routes et zones de mouillage pour l'Amborella, ainsi que pour les navires de la Marine Nationale. Par ailleurs, l'organisme est sollicité pour établir la cartographie d'un secteur dédié à accueillir un dispositif de balises acoustiques au sein du Parc.

128. Portrait: Arnaud Dubois en charge du dossier suivi et surveillance au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche

25 mai 2022 - Les coulisses du parc

Titulaire d'un master en gestion de l'environnement obtenu à l'Université de Nouvelle-Calédonie, Arnaud Dubois a rejoint l'équipe du parc naturel de la mer de Corail en mars de cette année. Sa mission consiste à assurer le suivi et la surveillance du parc, deux missions étroitement liées. « Quand on met en place une aire protégée comme le parc naturel de la mer de Corail, explique-t-il, il faut assurer sa protection et cela passe par le suivi. Il faut donc disposer de données, fournies par la surveillance grâce à différents moyens technologiques et de capacités d'analyses fournies par le suivi ».

*Pas de suivi sans surveillance - Surveillance et suivi sont intimement liés.*

Le suivi permet en effet d'obtenir des informations afin d'adapter la surveillance. « Les données récoltées lors de la surveillance sont à la fois quantitatives, par exemple nombre de navires qui fréquentent le parc, et qualitatives, le type de navires, navires coopérant qui se signalent, navires en infraction... » Toutes ces données sont analysées et permettent d'élaborer une stratégie de surveillance adaptée. « Ainsi, nous avons par exemple pu déterminer deux grands axes de circulation au sein du parc. Un axe Sud Nord à l'Ouest de la Grande Terre. Et un axe Est Ouest au Sud de la Grande Terre. Cela nous permet de mettre en place des mesures de gestion adaptées en travaillant notamment sur la définition de voies recommandées à la navigation. » Parmi les moyens de surveillance mis en œuvre, les sentinelles du Parc (équipement des bateaux de pêche qui sillonnent la zone économique exclusive d'un système de surveillance) et les bouées acoustiques capables de détecter la présence de navires sur la base d'une signature acoustique. « L'objectif est d'avoir une couverture de surveillance maximale aussi bien spatiale que temporelle, qui soit raccord avec les objectifs du parc. C'est la stratégie qu'adopte le S2P, Système de Suivi et Surveillance du Parc. ».



Arnaud Dubois, en charge du dossier Suivi et Surveillance : « Le suivi permet d'obtenir des informations afin d'adapter la stratégie de surveillance ». Arnaud Dubois est chargé de mission Suivi et Surveillance au sein service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche. Une mission indispensable à la bonne gestion de cet espace de 1,3 million de km<sup>2</sup>.

*Participer à la protection de l'environnement - Ce qui motive Arnaud ?* « La volonté de participer à la construction, la connaissance et la protection de l'environnement calédonien dans lequel j'ai grandi. » Son objectif ? « Contribuer à la mise en place et à la pérennisation du système de suivi et de surveillance, indispensable à la gestion du parc naturel de la mer de Corail. »

129. 12<sup>ème</sup> comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail  
30 mai 2022 – Actu

Joseph Manauté, membre du gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail, et Patrice Faure, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, ont co-présidé le 12<sup>e</sup> comité de gestion ce jeudi 19 mai. L'objectif : rassembler les institutions, coutumiers, acteurs socioprofessionnels, société civile afin de faire le point sur l'avancée du plan de travail 2022, ainsi que sur **la question de la pêche thonière**.

Retrouvez l'article complet: <https://gouv.nc/actualites/23-05-2022/12-comite-de-gestion-du-parc-naturel-de-la-mer-de-corail>



### 131. Une campagne géologique pour mieux comprendre le développement du lagon

10 juin 2022 – Découverte

L'objectif de cette campagne, menée à bord du navire *Alis* de la flotte océanographique française, était d'étudier le contexte géologique calédonien en caractérisant l'évolution et la stratigraphie (étude de la superposition des couches géologiques) de la plate-forme de la marge continentale orientale (est) de la Grande Terre. Le projet s'inscrit à la suite d'une étude préalable de la plate-forme occidentale (ouest), réalisée par la même équipe de recherche en 2004 (CALGON) et en 2013 (CALICO).



Du 10 au 26 avril dernier s'est déroulée la campagne Margest. Une campagne scientifique menée par l'Université de Bretagne Occidentale, en collaboration avec le service géologique de la Nouvelle-Calédonie et l'Ifremer au sein du parc naturel de la mer de Corail. Objectif : mieux comprendre les facteurs (climat, niveau marin, tectonique) qui ont permis le développement du lagon en lien avec la barrière récifale ainsi que les processus de transferts sédimentaires.

La campagne visait principalement le lagon est et une petite partie du parc naturel de la mer de Corail, environ 870 km<sup>2</sup> au sud-est de la Grande Terre. Les zones d'investigation s'étendaient de l'espace lagunaire (profondeur : 10 m) à la pente externe du récif (profondeur : 500-700 m). Des relevés bathymétriques, de la caméra vidéo tractée, des prélèvements de sédiments et de roches ont été effectués.

Comme pour toute mission scientifique autorisée dans le parc naturel de la mer de Corail, l'intégralité des données et des résultats obtenus lors de cette campagne sera restituée à la Nouvelle-Calédonie.

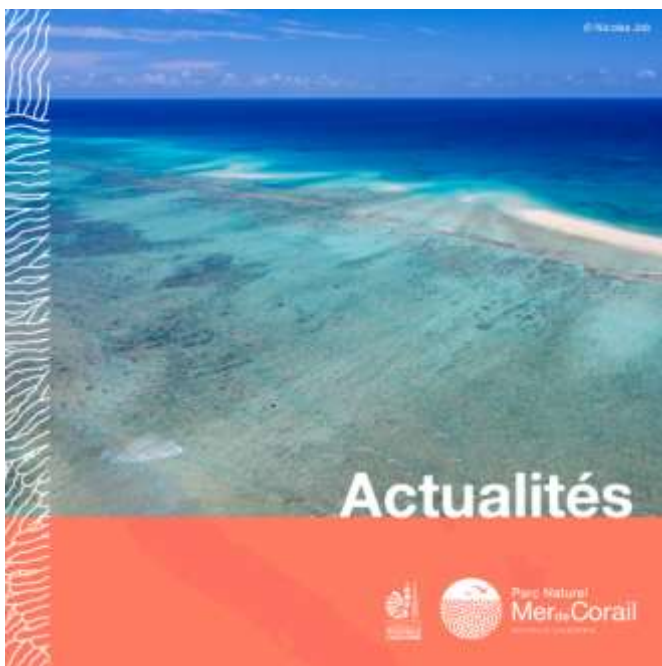
En contribuant à l'acquisition de nouvelles connaissances sur la géologie marine de Nouvelle-Calédonie, cette campagne représente un réel intérêt pour le pays. Les données récoltées permettront de mieux comprendre les facteurs qui ont permis le développement du lagon en lien avec la barrière récifale et de comprendre les processus de transferts sédimentaires. Les premières observations révèlent un lagon beaucoup plus sédimenté que le lagon sud-ouest, étudié préalablement. La plate-forme présente comme à l'ouest un caractère mixte détritico-terrigeno-carbonaté, c'est à dire des débris d'origine terrestre et d'êtres vivants (végétaux, animaux), mais avec une composante terrigène qui apparaît dominante dans de nombreux secteurs : la nature des bassins versants continentaux influence manifestement les flux apportés sur la marge continentale par les rivières historiques dont les traces sont des incisions à travers le lagon oriental reliant passes et bassins versants à forte pente.

### 132. Le parc naturel de la mer de Corail au rendez-vous de la journée mondiale de l'Océan

13 juin 2022 – Actu

### 130. Un socle juridique consolidé pour le parc naturel de la mer de Corail

02 juin 2022 – Actu



Après la promulgation de la loi du Pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie le 12 janvier 2022 qui a donné un cadre juridique solide aux mesures de gestion du parc naturel de la mer de Corail, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté ce mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, deux nouveaux arrêtés.

Le premier arrêté porte sur la modification de l'arrêté n° 2014-1063/GNC du 25 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail. Il concerne l'évolution organisationnelle de la Nouvelle-Calédonie en matière de définition de l'autorité administrative chargée de la gestion du parc.

**Le second arrêté assure une protection solide des récifs sauvages du parc**, qui représentent 30 % des récifs les plus préservés du monde, notamment en instaurant à nouveau des réserves naturelles et intégrales à Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe. Ces réserves, dotées de nouvelles emprises sous forme de polygones pourront être prochainement portées sur les cartes marines et documents nautiques.

**Une dynamique ambitieuse et engagée...** - ...qui ouvre la voie à une gestion intégrée de l'espace maritime calédonien en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est pleinement mobilisé afin de partager ses connaissances au travers de jeux ludiques permettant de découvrir les trésors éloignés et cachés du Parc. C'est dans la bonne humeur que **de nombreux échanges ont ponctué toute cette journée de célébration mondiale de l'océan, permettant de mieux comprendre les enjeux de sa préservation, et de rappeler l'engagement fort de la Nouvelle-Calédonie au travers du classement de l'ensemble de son espace maritime depuis 2014.**

Un grand merci aux organisateurs, aux partenaires et acteurs locaux ayant rendu possible cet événement ainsi qu'au public venu nombreux malgré la pluie !



L'évènement porté par l'ONG Pew et la fondation Dona Bertarelli s'est déroulé le 11 juin au centre d'activités nautiques de Nouméa. **De nombreux acteurs institutionnels, associatifs et du monde de la recherche étaient présents à cette rencontre dédiée à la sensibilisation du grand public** sur l'Océan, notre source de vie et d'avenir.

### 133. Une nouvelle mission d'observation des baleines à bosse en Nouvelle-Calédonie

24 juin 2022 - Recherche



Les baleines à bosse ou *Megaptera novaeangliae* sont des espèces emblématiques et patrimoniales du parc naturel de la mer de Corail, elles émerveillent petits et grands avec leurs sauts et

leurs chants. Dans la culture Kanak, la baleine à bosse est une espèce d'intérêt patrimonial qui rythme depuis toujours le calendrier de la culture de l'igname, précieux tubercule, symbole de virilité et d'honneur.

Afin de renseigner les zones de conservation prioritaires et de faciliter la mise en place de mesures qui puissent efficacement protéger les grandes espèces migratrices, il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur leur distribution. C'est pourquoi en 2016, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a lancé le programme WHERE qui vise à préciser tant géographiquement que temporellement les grandes étapes du passage des baleines dans le parc naturel de la mer de Corail.

Du 29 juillet au 9 août 2021, les scientifiques de l'IRD ont embarqué pour la dixième et dernière mission MARACAS (Marine Mammals of the Coral Sea) à bord de l'*Amborella*, navire multimissions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette campagne qui s'est déroulée sur le plateau des Chesterfield a fait l'objet d'une restitution auprès des membres du comité de gestion. Elle a permis de révéler quelques particularités.

Ancien site de chasse baleinière au XIXème siècle, les récifs Chesterfield sont reconnus comme une importante zone de présence de mammifères marins par l'Union Internationale de la Nature. Cependant, les informations collectées jusqu'à présent ne permettent pas de déterminer l'origine des populations qui fréquentent ces récifs. Nous ne savons effectivement pas si ces baleines appartiennent à la population Australienne, Calédonienne ou encore du stock d'Océanie considéré comme en danger.

Au cours de cette ultime mission, les scientifiques ont tenté de collecter des échantillons génétiques et des photographies de baleines à bosse afin d'établir définitivement l'origine de ces espèces dans l'objectif de mieux comprendre leur comportement, en particulier pendant la période de reproduction et de mise bas au sein du parc naturel de la mer de Corail.

A l'occasion de cette opération, le nombre de baleines observées est demeuré faible, puisque 9 groupes de baleines ont été observés, pour un total de 14 individus, notamment en raison de conditions météo difficiles. Malgré tout, 7 échantillons de peau ont pu être collectés, et 7 baleines différentes ont pu être photo-identifiées. En parallèle, d'autres données pourront être étudiées, notamment les chants de baleines enregistrées pendant la campagne.

L'une des surprises de cette expédition réside dans l'observation exceptionnelle d'un « Sial », aperçu lors du dernier jour de la mission, qui avait été repéré lors de la mission MARACAS 3 en 2017 aux Chesterfield et à Bellona. Cette donnée n'est pas passée inaperçue pendant la campagne, puisqu'elle pourrait signifier une certaine fidélité des populations de baleines à cette zone maritime.

Les analyses des échantillons sont en cours et devraient permettre de lever le mystère de l'origine des baleines à bosse qui fréquentent les récifs des Chesterfield.

### 134. Journée internationale des tropiques

29 juin 2022 – Actu



Cette journée internationale des tropiques célèbre l'extraordinaire diversité biologique, culturelle et linguistique des tropiques.

L'occasion de mettre en lumière le parc naturel de la mer de Corail et la richesse de ses écosystèmes, reconnus mondialement, qui placent notre territoire au cœur des enjeux planétaires de conservation du vivant marin. Il nous appartient de **connaître et comprendre cette inestimable diversité afin de définir un modèle de croissance partagé et durable** pour la Nouvelle-Calédonie dans l'objectif d'assurer un avenir équitable aux générations futures.

135. Découvrez le portrait de Mickaël Lercari, ingénieur pêche & environnement au sein du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche

07 juillet 2022 - Les coulisses du parc



Calédonien d'origine, le jeune homme a toujours été bercé par la mer. Très sensible à l'environnement marin, passionné par la pêche, c'est par ses engagements et ses choix que le parcours de Mickaël s'explique. Spécialiste du milieu marin, ce jeune ingénieur en halieutique trace sa voie pour se consacrer à sa passion.

A sa sortie d'Agrocampus Ouest, avec le diplôme d'ingénieur agronome spécialisé en sciences halieutiques et aquacoles, Mickaël obtient son premier contrat au sein de la direction des pêches et de l'aquaculture maritime du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en 2019. Il y travaille sur des projets liés aux enjeux nationaux et européens de la gestion des pêches. Il participe notamment au Conseil AGRIPÊCHE des ministres à Bruxelles, ce qui lui permet de découvrir l'importance des négociations politiques autour des enjeux de l'exploitation des ressources en mer.

Fort de cette première expérience professionnelle, Mickaël fait le choix déterminé de revenir s'installer en Nouvelle-Calédonie en 2020. Il profite alors d'une ouverture de poste au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et rejoint l'équipe du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche pour assurer les fonctions d'ingénieur pêche et environnement.

Outil majeur de la politique économique maritime du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche **concourt à la préservation de l'intégrité écologique du milieu marin et au maintien durable des activités économiques** au sein de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie.

Mickaël est investi de plusieurs missions au sein du service. Son travail consiste à accompagner la filière hauturière sur différents sujets dont la mise en œuvre du plan d'accompagnement de la filière face à la question du mercure. Les objectifs sont nombreux et s'articulent essentiellement autour du contrôle qualité, de la prévention et de l'acquisition de connaissances pour les espèces dites « à risque ». Ses niveaux de connaissances en matière halieutique et plus particulièrement de gestion des stocks sont également mise à profit dans le cadre des échanges régionaux sur les enjeux liés à la

gestion des pêches thonières dans l'objectif **d'assurer une gestion efficace de conservation à long terme et d'exploitation durable des stocks de poissons**. Pour cela, il participe aux réunions techniques et scientifiques de la commission thonière de l'océan pacifique central et occidental (WCPFC). En qualité de territoire participant, la Nouvelle-Calédonie prend part aux négociations où les enjeux sont multiples, tels que la participation à l'effort de gestion régionale des ressources partagées, l'insertion dans la région et la préservation des intérêts d'accès à la ressource pour notre flottille thonière (en faisant connaître ses attentes et caractéristiques).

Par ailleurs, Mickaël est pleinement mobilisé sur l'élaboration d'un schéma directeur pour le développement de la filière hauturière en Nouvelle-Calédonie qui sera prochainement révélé à l'occasion des assises de la pêche professionnelle. Ce projet ambitieux et structurant porté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière vise à répondre aux enjeux sociaux, environnementaux, réglementaires et économiques auxquels il est impératif de répondre. Des enjeux d'autant plus grands qu'ils se couplent à de nombreux défis qui interrogent sur la place et l'avenir du secteur. **La Nouvelle-Calédonie dispose de ressources halieutiques très importantes qu'il s'agit de valoriser pour construire un modèle durable de la filière**. Les axes phares de cette structuration s'articulent autour de la modernisation de la filière et le renforcement de sa compétitivité ; la valorisation du métier de marin pêcheur, le renforcement de son attractivité et la poursuite des efforts d'acquisition de connaissance, et d'amélioration continue de la gestion de la pêcherie.

Cette multiplicité des tâches et des responsabilités demande une bonne connaissance du milieu marin et des enjeux liés à ce secteur confié Mickaël « *Le point fort de ces missions est de pouvoir bénéficier d'une vision transversale des problématiques en jeu, d'avoir comme interlocuteurs privilégiés les professionnels du secteur et les institutions, c'est-à-dire les acteurs et les décideurs* ». En effet, les projets d'envergure actuellement développés nécessitent la cohésion et l'adhésion totale de l'ensemble des parties prenantes pour relever le défi de la préservation de notre espace maritime. En outre, cette fonction lui offre l'opportunité d'acquérir de solides connaissances du tissu institutionnel et économique de la Nouvelle-Calédonie et de travailler sur des missions de coordination qui nécessitent de prendre en compte la réalité du terrain, les obligations techniques mais aussi les aspects d'ordre législatif et réglementaire inhérents à tout projet.

Si la protection de l'environnement marin demeure son leitmotiv, l'ambition de Mickaël se traduit par sa volonté de participer de manière plus large à **la construction d'un modèle de préservation unique et structurant de la filière halieutique à l'échelle régionale**.

136. Une pêche responsable au sein du parc naturel de la mer de Corail

13 juillet 2022 – Découverte



En Nouvelle-Calédonie, l'ensemble des acteurs de la filière pêche est mobilisé depuis de nombreuses années dans une démarche responsable: garantir une gestion durable de la ressource halieutique et concourir à une exploitation respectueuse de l'environnement dans une perspective de limiter les impacts de l'activité sur les ressources et les écosystèmes marins.

La pêche hauturière, et notamment la pêche au thon, représente une activité économique essentielle en Nouvelle-Calédonie. **Les pêcheurs hauturiers sont les acteurs clés en termes de gestion durable des ressources marines de l'espace maritime calédonien.** Le parc naturel de la mer de Corail, abrite sur une superficie de 1,3 million de km<sup>2</sup>, une biodiversité et une géodiversité remarquables dont le tiers des récifs les plus préservés de la planète. Pour valoriser cette activité tout en assurant la préservation de cet espace d'exception, les initiatives entreprises en Nouvelle-Calédonie sont exemplaires. **La pêche hauturière calédonienne est une pêche certifiée responsable.**

*Un label « Pêche responsable » - Qu'est-ce qu'une pêche responsable ? C'est une pêche fondée sur les principes suivants : (i) une gestion durable des stocks de poissons ciblés par la pêche ; (ii) une chaîne d'approvisionnement stricte et réglementée pour garantir une qualité des produits sur les étals : bonnes pratiques d'hygiène, de traitement, de stockage et de conservation du poisson ; (iii) une gestion efficace du stockage et de l'élimination des déchets pour un moindre impact sur l'environnement ; (iv) une prise en compte des conditions de sécurité, de travail et de vie à bord satisfaisantes pour les équipages.* Les professionnels, regroupés au sein de la Fédération des pêcheurs hauturiers, ont ainsi souhaité travailler dans le respect d'une démarche respectueuse de la mer et de ses écosystèmes. Mis en place en 2013, avec le concours de l'agence rurale, de la chambre d'agriculture, du service le Nouvelle-Calédonie en charge de la pêche et de la DAVAR, le label « Pêche responsable » est une garantie des bonnes pratiques et un moyen de faire reconnaître le savoir-faire des entreprises certifiées auprès des consommateurs.

137. Suivi et surveillance du parc naturel de la mer de Corail : un outil clé pour la conservation et l'utilisation durable de l'environnement marin

22 juillet 2022 - Actu



Les nombreuses campagnes scientifiques engagées depuis les années 1990 au sein de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie ont largement contribué à la mise en lumière des particularités de cet espace maritime exceptionnel et de ses îles et récifs éloignés et ont ainsi constitué le point de départ de la conscience de la valeur écologique de l'espace maritime calédonien qui a conduit en 2008 à l'inscription des récifs d'Entrecasteaux au patrimoine mondiale de l'Unesco.

C'est sur la base du socle de connaissance acquise dans le temps long que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté en avril 2014 un arrêté portant création du parc naturel de la mer de Corail. Inscrit comme un enjeu à part entière dans le plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail, la

mise en œuvre d'un plan global de suivi et de surveillance adapté aux activités humaines dans le parc doit permettre de répondre aux particularités géographiques et organisationnelles de la Nouvelle-Calédonie.

Pour y parvenir, la Nouvelle-Calédonie a engagé depuis 2018 une succession d'opérations et projets pilotes visant à caractériser la fréquentation humaine dans le Parc, à dresser le bilan actuel des moyens de suivi et surveillances disponibles localement et enfin proposer un dispositif de suivi et surveillance adapté.

Sur la base de ces travaux, la Nouvelle-Calédonie a proposé au financement du contrat de développement « Etat-Nouvelle-Calédonie » la fiche « surveillance du parc naturel de la mer de Corail » destiné à concevoir une stratégie de suivi et de surveillance indispensable à la gestion du parc naturel de la mer de Corail.

C'est en présence de Patrice Faure, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, de Joseph Manauté, membre du gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail et des acteurs opérant des missions de surveillance maritime en Nouvelle-Calédonie que le plan de suivi et de surveillance du parc porté par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche a été exposé pour la première fois ce mardi 19 juillet.

Cet outil ambitieux se démarque par son modèle exemplaire et parfaitement adapté à l'espace maritime calédonien dans sa composante tant géographique qu'organisationnelle. En effet, la mise en œuvre de ce système de surveillance innovant repose sur une organisation mobilisant l'ensemble des parties prenantes à la surveillance de l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie. Entièrement développé localement, ce système prévoit d'être modulable afin de répondre à l'évolution des besoins.

Les premiers modules de l'application sont en cours de développement et seront livrés dès le mois de septembre. L'outil global et intégré de suivi et de surveillance de la fréquentation du parc, intégrant un éventail complet de technologies, sera pleinement opérationnel fin 2023.

138. Clap de fin pour le festival Sublimage 2022 : un partenariat réussi avec le parc naturel de la mer de Corail !

29 août 2022 - Actu



L'édition 2022 du festival Sublimage s'est clôturée samedi 27 août, avec la remise du « Grand prix du parc naturel de la mer de Corail » à Nicolas Rémy pour sa magnifique photo « Dragon en rêve ». Partenaire de longue date du festival Sublimage, le gouvernement a tenu cette année à mettre à l'honneur le parc naturel de la mer de Corail dont il a la responsabilité. Explications et retour sur les temps forts.

**La photographie et les films sont l'unique moyen de faire prendre conscience aux Calédoniens et au monde entier de la valeur inestimable du joyau de biodiversité qu'est le parc naturel de la mer de Corail,** tant ses contrées lointaines sont difficilement accessibles. Ainsi, pour la première fois, le gouvernement a remis un prix exceptionnel au grand gagnant de cette édition : une place à bord de l'une des prochaines expéditions photo vidéo au cœur du parc, afin de ramener de somptueuses images. Depuis Sydney, où il habite actuellement, Nicolas Rémy, lauréat de ce prix, a témoi-



gné par vidéo de sa grande joie et de son impatience à découvrir des endroits uniques au monde et qui font rêver tous les photographes sous-marins. Le jury présidé par Guillaume Néry, quadruple recordman du monde d'apnée, a souhaité récompenser, avec cette image de dragon des mers semblant surgir d'une brume, une photo au-dessus du lot sur le plan artistique et technique. Le concours et le reste du palmarès (voir encadré) ont montré, une fois de plus, à quel point le monde sous-marin est une source d'inspiration infinie pour les photographes et les vidéastes, qu'ils soient professionnels ou amateurs.



*Protéger un joyau mondial* - Deux jours auparavant, le jeudi 25 août, le gouvernement a organisé une soirée spéciale à l'effigie du parc naturel de la mer de Corail. Guillaume Néry en était l'invité d'honneur et a délivré une conférence qui a marqué les esprits. Placée sous le signe de l'émerveillement et de la rareté, cette soirée a notamment débuté par la projection du film de présentation du parc naturel de la mer de Corail et une intervention de Joseph Manauté, membre du gouvernement en charge de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail. « Avec 1,3 million de km<sup>2</sup> de superficie, le parc est immense et recèle un foisonnement d'espèces marines et insulaires, ainsi que des écosystèmes très divers. Des îles hautes, des îles basses, des récifs, des monts sous-marins, de grandes profondeurs. Le parc héberge par exemple 30% des récifs dits « vierges » de la planète. Nous avons donc une énorme responsabilité. **Grâce à ce parc qui occupe toute sa ZEE, la Nouvelle-Calédonie contribue à hauteur de 2,5 % aux ambitions nationales de tendre vers 10% de superficies classées en aires protégées sous protection forte. Avec l'ensemble des membres du comité de gestion, co-présidé par le gouvernement et l'État, ainsi que le comité scientifique, la Nouvelle-Calédonie est résolument engagée dans la co-construction d'une réglementation.** Après deux ans de travail et d'échanges, nous arrivons bientôt à son aboutissement. L'idée n'est pas de mettre le parc sous cloche, mais d'en faire un espace partagé, où nous pouvons intelligemment concilier les usages et la conservation » a précisé au public Joseph Manauté.



*Un invité d'exception* - Lors de sa conférence, Guillaume Néry a partagé avec passion son parcours exceptionnel, faits de défis hors-normes et de questionnements sur ses propres limites, en tant qu'individu ou en tant qu'être humain au cœur d'une nature fragile. Il a battu quatre records du monde, dont un dernier en 2015 pour atteindre la profondeur de 129 m. Plusieurs moments de son témoignage ont marqué les esprits. Sa préparation physique et mentale pour battre un record du monde. Sa communion avec le monde du silence, là où personne n'était jamais allé en apnée avant lui. Son accident de plongée dramatique en 2015, à Chypre, qui a failli lui coûter la vie. Et puis, à l'issue, sa remise en question et sa reconversion vers la production de films, l'écriture et la transmission, avec la création d'une école d'apnée à Villefranche sur mer, près de Nice. Guillaume Néry a en particulier montré des extraits de sublimes films réalisés par son ex-compagne, Julie Gautier (également apnéiste) et qui ont fait le tour du monde, en raison de leurs séquences à couper le souffle (comme cette apnée auprès de cachalots « monolithiques » en train de dormir). Les films « Free fall » et « One breathe around the world » cumulent 53 millions de vues sur YouTube.



*Avant-première* - Juste avant, la soirée a démarré avec une avant-première. Rémy Quinne, professeur de piano au conservatoire de musique et son élève André, clarinettiste ont joué en live sur la projection de deux extraits du film animé « Ponyo sur la falaise » de Hayao Miyazaki. « C'est une exclusivité du spectacle « Voyage musical et scientifique dans les films de H. Miyazaki » qui se déroulera le 4 octobre à l'auditorium du conservatoire », explique Marie-Pierre Donat, chargée de la communication pour le service du parc. La soirée à l'effigie du parc s'est enfin terminée par une mise en lumière de la pêche durable et une dégustation de sashimis de thons offerte par le gouvernement. « Nous sommes très heureux de ce partenariat entre le festival Sublimage et le parc naturel de la mer de Corail. Cela fait sens de promouvoir ensemble la beauté, l'unicité et la fragilité de la nature », conclut Manuel Ducrocq, chef du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.



Résumé des lauréats du festival Sublimage (130 photographes en compétition, dont 50 Calédoniens) : Grand prix du parc naturel de la mer de Corail (participation à une expédition au cœur du Parc) : Nicolas Rémy pour la photo « Dragon en rêve » - Prix Photographe auteur calédonien : Manta d'or : Mathieu Macias « Salut toi ! » ; Manta de Bronze : Anthony Mazel « Que faites-vous chez moi ? » ; Manta d'argent : Vincent Pettini « Papillon rose » - Prix du public : Sébastien Aneeuw « Allez vient on joue J ! ».

139. Lancement d'une série télévisée entièrement dédiée au parc naturel de la mer de Corail

09 sep. 2022 - Actu



"LES SECRETS DU PARC" - La chaîne de télévision CALEDONIA, vous propose d'embarquer dans une expédition singulière qui vous emmènera au cœur du parc naturel de la mer de Corail. A la croisée de l'exploration sous-marine, de la recherche scientifique, des actions de suivi de la faune terrestre ; et tout particulièrement de la contemplation d'un monde merveilleux.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vous propose de faire entrer le parc dans vos foyers, de découvrir cet espace maritime d'exception et de partager avec vous la nécessité de préserver ce patrimoine unique au monde. Cette série entièrement dédiée au parc visera d'une part à explorer les trésors d'une biodiversité exceptionnellement riche, préservée et parfois

unique au monde, d'aborder le rapport à l'Océan au travers de la vision culturelle kanak et l'importance de maintenir ces écosystèmes en bon état, et d'autre part de mettre en avant le travail des agents du parc naturel de la mer de Corail, les actions des associations locales ainsi que l'implication des acteurs de la recherche scientifique. Les aspects sociaux économiques et les enjeux plus globaux du parc naturel de la mer de Corail seront aussi abordés.

*Embarquez avec nous !* - A compter du 07 septembre 2022, cette succession de reportages nous plongera à la découverte du parc mais aussi des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien à sa préservation. La fréquence de diffusion sera assurée un mercredi sur deux à 16h. De nombreuses rediffusions seront également produites.

*Une expédition inédite au cœur du parc naturel de la mer de Corail - Les premières épisodes que vous pourrez découvrir : la présentation générale du parc ; le suivi des tortues ; le comptage des oiseaux ; le suivi et la surveillance du parc ; les écosystèmes du parc ; et beaucoup d'autres à suivre !*

140. Séance du comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail

26 sep. 2022 - Actu

Il a été l'occasion de faire un point d'ensemble sur les campagnes scientifiques actuellement menées et à venir au sein du Parc. Les années qui viennent sont résolument tournées sur la valorisation des données et résultats des études pour notamment permettre la mise en place de protocoles de suivis rigoureux et pérennes des écosystèmes et espèces emblématiques du Parc. Instance précieuse de conseils pour les gestionnaires du Parc, **cette séance a également permis aux directeurs de recherche de certaines études de faire le point et de recueillir les avis des membres pour la poursuite et la finalisation de leurs travaux.** Ces derniers s'articulent autour du plan méthodologique de suivi biologique des récifs coralliens à l'échelle du Parc, de l'étude anthropologique relative aux espèces remarquables, ou encore la prochaine mission d'état des lieux des récifs coralliens du V des Chesterfield. Le comité a également traité de l'actualité du Parc et des projets d'études à venir soumises à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat. Lien privilégié entre le Parc et le monde de la recherche, le comité scientifique participera également activement à la vulgarisation des résultats de la science au travers d'une série de séminaires « la science dans le Parc » dédiée aux membres du comité de gestion. Un dernier comité scientifique est projeté fin novembre pour clôturer l'année 2022.



En amont des prochains comités de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, le comité scientifique du Parc, présidé par Claude Payri, directrice de recherche à l'IRD, s'est réuni le 20 septembre dernier autour d'un ordre du jour dense et qui a nécessité plus de quatre heures d'échanges et de discussions aboutissant toujours à un consensus entre les membres.

141. Définition de sa stratégie de communication et d'un plan de communication pour le parc naturel de la mer de Corail.



Le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche lance une consultation pour la définition de sa stratégie de communication et d'un plan de communication pour le parc naturel de la mer de Corail.

*Prestation demandée* - Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication impactante et adaptée, pour les cinq prochaines années, afin de promouvoir le parc naturel de la mer de Corail à décliner en un plan de communication. **La stratégie de communication du parc naturel de la mer de Corail devra mettre l'accent sur la valeur universelle exceptionnelle du parc naturel de la mer de Corail, en raison de ses caractéristiques uniques, largement préservées des pressions et menaces qui pèsent sur la plupart des espaces maritimes.** Pour y répondre, le cahier des charges et les modalités sont disponibles : [Cahier\\_des\\_charges\\_strategie\\_de\\_communication\\_du\\_parc.pdf](#)

**« Faire du parc naturel de la mer de Corail un étendard de la Nouvelle-Calédonie en matière de biodiversité et de géo-diversité »** - extrait du discours de politique générale prononcé par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 25 novembre 2021.

#### 142. Un premier séminaire scientifique réussi !

07 oct. 2022 - Science



Le 29 septembre dernier s'est tenu le premier séminaire « Science dans le parc », un séminaire d'information et d'échanges sur les études scientifiques menées au sein du parc naturel de la mer de Corail et réservé aux membres du comité de gestion.

Par cette nouvelle démarche, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite rendre accessible aux membres du comité de gestion les connaissances nécessaires pour alimenter leurs avis en matière de gestion du Parc. Le directeur de cabinet du membre du gouvernement en charge de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail, **M. Bertrand Turaud a notamment rappelé l'importance pour les gestionnaires d'être éclairés par les scientifiques afin de disposer d'état des lieux et de données actualisées.**

Pour cette première, Éric Vidal, directeur de recherche à l'IRD a présenté l'étude qu'il mène actuellement sur les oiseaux marins du Parc. **Après de**

**récentes missions effectuées au cœur des réserves naturelles des atolls des Chesterfields et d'Entrecasteaux, il a pu ainsi indiquer l'importance de ce groupe écologique, les fortes contraintes techniques et des résultats préliminaires sur les effectifs, les comportements et les menaces.** Catherine Sabinot, ethnoécologue à l'IRD a ensuite exposé un bref aperçu de son étude sur les espèces emblématiques du parc. Elle délivrera des résultats plus approfondis lors du prochain séminaire, le 29 novembre prochain. Dans les deux cas, les échanges entre les scientifiques et les membres du comité de gestion ont été riches et fructueux.

Dans cette dynamique de temps de partage, plusieurs autres séminaires seront programmés prochainement et auront lieu une à deux fois par trimestre. Archéologie, biodiversité marine, changement climatique, patrimoine culturel, surveillance, pressions... de nombreux thèmes seront abordés et porteront sur toutes les études scientifiques actuellement en cours sur le parc. L'ensemble permettra au comité de gestion d'avoir une vue d'ensemble des travaux scientifiques menés dans le Parc ainsi que de prendre connaissance progressivement des données et résultats indispensables pour alimenter les réflexions.

143. Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est réuni le lundi 3 octobre

10 oct. 2022 - Gouvernance

*Présentation du système de suivi et de surveillance du parc naturel de la mer de Corail* - Cette séance a été l'occasion de présenter aux partenaires le système de suivi et de surveillance du parc naturel de la mer de Corail conçu en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes intervenant pour la surveillance de l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie. La technologie au service d'une meilleure surveillance maritime : ce projet repose sur le déploiement de technologies innovantes, adaptées aux spécificités du Parc et à ses **enjeux majeurs de conservation des écosystèmes et espèces sur l'ensemble de ce vaste espace maritime calédonien. Un des objectifs est de détecter les activités irrégulières ou encore potentiellement non déclarées.**



Le membre du gouvernement en charge de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail, Joseph MANAUTE et la secrétaire générale adjointe au Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, Carine FARAUULT ont co-présidé, lundi 3 octobre au gouvernement, le 13ème comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail en présence des membres représentant les quatre collèges du comité.

La stratégie poursuivie est ainsi de compléter de manière significative le dispositif de surveillance maritime déjà mis en place par l'Etat et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, le déploiement de ce système renforcera la coopération entre les autorités opérationnelles et les forces d'intervention sur zone, permettant notamment le respect des mesures de gestion instaurées au sein du Parc.

*Vers une feuille de route 2023 partagée* - Ce rendez-vous a également été

l'occasion de présenter aux membres du comité de gestion les principales actions pour 2023 engagées et portées ensemble via le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche en faveur notamment de la connaissance, de la protection et de la valorisation de son espace maritime. Les nombreux projets s'articulent autour de la valorisation des données issues de travaux scientifiques visant au renforcement de mesures de gestion au sein de cette aire marine protégée et la consolidation de ses dispositions réglementaires. Aussi, au travers de la mise en place d'une série de séminaires, les membres du comité de gestion seront plus régulièrement associés à la science dans le Parc, en lien avec le comité scientifique du Parc. Cette démarche se fonde sur la volonté d'instaurer des temps de partage entre les organes de gouvernance du Parc et de disposer d'un socle commun de connaissances au service des grands enjeux de protection et de valorisation du Parc.

Autre chantier phare qui marquera l'année 2023 consistera à l'élaboration du nouveau plan de gestion du Parc pour la période 2023-2028 en concertation avec l'ensemble des membres du comité de gestion et dans le respect des objectifs fondamentaux du Parc. La définition d'une véritable stratégie de communication pour le parc naturel de la mer de Corail, le travail sur sa notoriété, les actions de proximité et la sensibilisation à la biodiversité exceptionnelle du Parc sont également une priorité pour l'année à venir.

#### 144. 14<sup>ème</sup> Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail

28 oct. 2022 - Actu



Le 14<sup>ème</sup> comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est tenu le lundi 25 octobre dernier co-présidé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et en présence des membres du comité de gestion représentant les institutions, les associations environnementales et ONG, les aires coutumières et les professionnels du secteur maritime.

Cette réunion du comité de gestion avait une importance toute particulière puisqu'elle était consacrée à la présentation de l'évaluation du plan de gestion du parc qui couvre la période 2018-2022. Ce plan de gestion, co-construit avec l'ensemble des membres du comité de gestion et adopté en mars 2018 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, constituait le socle des actions du parc en s'appuyant notamment sur quatre objectifs fondamentaux : (i) la protection des patrimoines naturel et culturel ; (ii) le développement potentiel d'usages durables et responsables reconnus ; (iii) une bonne gouvernance ; (iv) une intégration à l'échelle locale, régionale et internationale

Cette séance a été l'occasion de tirer un premier bilan des actions réalisées et chantiers en cours au bénéfice du parc mais également de restituer une analyse de sa gouvernance. Les temps d'échanges ont permis aux membres présents du comité de gestion de partager et d'intégrer les messages principaux de cette évaluation.

Les travaux de préparation du plan de gestion 2023-2028 devront démarrer l'an prochain dans une démarche participative et comprenant l'ensemble des parties prenantes. **Pour sa mise en œuvre, ce plan de gestion devra s'appuyer sur des enjeux clarifiés, des actions plus opérationnelles et des indicateurs de suivi établis et nécessaires.**

#### 145. Campagne dédiée à la prise de vue sous-marine

14 nov. 2022 - Actu

Bastien Preuss, Christophe Bailhache, Gill Chabaud, Mathieu Macias ainsi que Nicolas Remy, lauréat du festival Sublimage 2022 participent à cette campagne afin de documenter les sites exceptionnels du Parc à l'aide de technologies innovantes telles que la vidéo 360°. L'équipe se dirige actuellement vers l'île haute de Walpole puis **ils mettront le cap sur les récifs coralliens de l'Astrolabe, classés en réserve intégrale** depuis 2018 et considérés comme les récifs qui accueillent le plus haut niveau de densité de poissons au monde.

Cette campagne autorisée par le gouvernement poursuit l'objectif de réaliser une banque d'images diversifiée et représentative de la biodiversité marine et terrestre de l'espace maritime calédonien **afin de révéler et sensibiliser le public sur le caractère exceptionnel de ces zones protégées et inaccessibles du parc naturel de la mer de Corail.**

Retour prévu le 25 novembre.



A l'initiative du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, plusieurs photographes émérites et spécialisés dans les prises de vue sous-marine ont embarqué ce matin à bord du navire Te Fetia pour une expédition inédite de 12 jours au cœur du parc naturel de la mer de Corail. Crédit photo: Gill Chabaud.

#### 146. Œil sur la campagne photo et vidéo : des nouvelles et un itinéraire

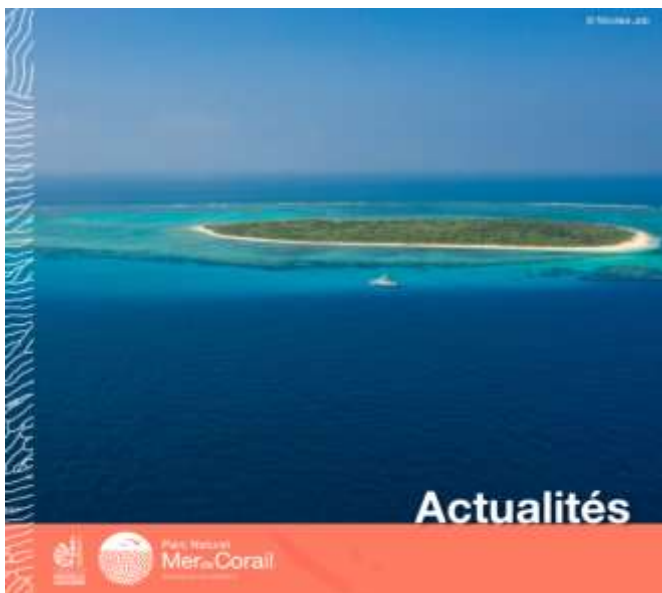
18 nov. 2022 - Actu

Nous sommes très heureux de vous partager des nouvelles des membres de l'expédition partis depuis 5 jours en mission au sein du parc naturel de la mer de Corail. 24 h de traversée - dans des conditions de navigation optimales - ont été nécessaires pour une première escale sur l'île haute de Walpole. L'occasion de réaliser des clichés exceptionnels. Première étape effectuée avec succès ! Désormais en route vers les récifs isolés de l'Astrolabe, les professionnels de l'image sous-marine ont pour objectif de réaliser des photographies de l'un des plus extraordinaires sanctuaires sous-marins au monde. **Une opportunité incroyable qui a pour ambition la reconnaissance de la biodiversité exceptionnelle du parc naturel de la mer de Corail, à l'échelle locale, régionale et internationale.**



147. Avant projet de loi du Pays visant à instaurer un moratoire sur l'exploitation et l'exploration des ressources minérales dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie

28 nov. 2022 - Actu



Lors de sa réunion du mercredi 23 novembre dernier, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le texte d'un avant-projet de loi du pays visant à instaurer un moratoire sur l'exploitation et l'exploration des ressources minérales dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire dans le Parc Naturel de la Mer de Corail.

**S'agissant de l'exploration, seule sera autorisée celle ayant pour objet l'acquisition de connaissances scientifiques** et utilisant des méthodes respectueuses de l'environnement. Ce moratoire est proposé pour une durée de 10 ans afin de faire le point sur les connaissances scientifiques actuellement disponibles et, éventuellement, d'engager de nouvelles recherches scientifiques dans les espaces où ces connaissances sont inexistantes ou insuffisantes. L'objectif est aussi de permettre la poursuite des travaux menés par le gouvernement avec le sénat coutumier sur la vision culturelle kanak de l'océan et de sa protection, afin que la dimension culturelle de cet espace maritime puisse être prise en compte dans la gestion du Parc.

Le recueil de toutes ces informations permettra aux générations futures, si elles le souhaitent, de prendre des décisions éclairées en matière d'exploitation des ressources minérales des fonds marins. Le 23 novembre dernier, le gouvernement a donc engagé le processus législatif sur le moratoire avec une phase de consultation du conseil d'Etat, du conseil économique, social et environnemental (CESE), du comité consultatif de l'environnement (CCE) ainsi que du sénat coutumier, et une phase de participation du public (avis de la société civile). A l'issue de cette procédure, le gouvernement arrêtera

le texte d'un projet de loi du pays prenant en compte les différents avis émis, qui sera ensuite soumis au congrès.

Le moratoire ne sera effectif qu'une fois qu'il aura été voté par le congrès, promulgué par le haut-commissaire et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC).

148. Quelques nouvelles du retour des scientifiques des îles hautes du parc naturel de la mer de Corail

28 nov. 2022 - Science



Revenus récemment, après 11 jours de mission dans le Sud du parc naturel de la mer de Corail, au niveau des îles hautes, l'équipe de scientifique de l'IRD dirigée par Eric Vidal raconte un périple intense et mouvementé en raison de la météo.

Les objectifs de cette mission ont pu être atteints sur les îles de Walpole et de Matthew. Ils visent notamment à : (i) poursuivre les recensements des oiseaux marins sur ces îles très difficiles d'accès afin de disposer dès 2023 d'un plan et de protocoles rigoureux de suivi pérenne dédiés aux oiseaux marins du Parc, (ii) identifier et caractériser les espèces envahissantes animales (rongeurs) présentes sur les îles pour en évaluer leurs impacts.

D'importants **travaux de recensement des principales espèces d'oiseaux en reproduction ont ainsi été menés**. Il en ressort notamment que de très importants effectifs de fous à pieds rouges ont pu être observés sur Walpole, avec toutes les précautions qui s'imposent pour éviter les perturbations. Aussi, il a pu être malheureusement confirmé la présence de rongeurs sur l'île de Walpole. En revanche, l'île de Matthew reste indemne de ces espèces envahissantes qui impactent nos écosystèmes et faune locale. Les orages violents et la forte houle n'ont pas permis de débarquer sur l'île Hunter qui devra livrer ses secrets lors d'une mission à repenser voire à dédier ... et sur une fenêtre météo nécessairement plus clémente. Bravo à toute l'équipe des scientifiques de l'IRD !

**Pour connaître les premiers résultats des travaux scientifiques menés sur le parc, c'est par ici : Oiseaux marins du Parc, premier point d'étape sur les travaux scientifiques en cours.pdf** ([https://mer-de-corail.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/essentiel\\_1-seminaire\\_du\\_parc\\_def.pdf](https://mer-de-corail.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/essentiel_1-seminaire_du_parc_def.pdf)).

*Le saviez-vous ?* - Les oiseaux marins regroupent toutes les espèces d'oiseaux qui se nourrissent exclusivement ou majoritairement de ressources marines. Ils ont par ailleurs quasiment tous des pattes palmées. 24 à 27 espèces se reproduisent en Nouvelle-Calédonie et dont plus de 20 se reproduisent dans le Parc !

149. Dixième comité scientifique du parc naturel de la mer de Corail

01 déc. 2022 - Actu

Cette séance du comité scientifique s'est principalement concentrée sur le

suivi des travaux de recherche en cours ou à venir concernant : l'amélioration des connaissances en matière de dynamique des structures océaniques dites de « fines échelles », l'acquisition de données sur des paramètres physiques (température, salinité) et biogéochimiques de l'Océan (analyse de la composition de l'eau) au travers de technologies innovantes et non invasives, et les actions mutualisées entre programmes de recherche à mettre en œuvre concernant le suivi des effets du changement climatique à l'échelle du Parc et l'élaboration d'outils de prédiction des canicules marines. Le service géologique, invité lors de cette séance, a également présenté un état d'avancée complet des connaissances sur les ressources minières marines profondes ainsi qu'un bilan des actions de recherche menées en la matière.



En amont de la tenue des comités de gestion du parc, le dernier comité scientifique de l'année s'est de nouveau réuni le 28 novembre au soir à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. L'ordre du jour était une fois de plus dense et très riche.

Ces différentes présentations et points d'avancée ont conduit, bien sûr, à des échanges informels sur le tout récent projet de moratoire relatif aux ressources minérales du Parc et dont le processus législatif vient d'être engagé par le gouvernement, le 23 novembre dernier. **Instance précieuse de conseils pour l'ensemble des gestionnaires du Parc**, le comité scientifique sera formellement saisi sur ce sujet précis pour avis. Au préalable, d'ici à la fin de l'année, les dernières recommandations du comité scientifique sont attendues sur la méthodologie présentée de suivi biologique des différents récifs du Parc. En effet, **la mise en œuvre de ce vaste suivi des récifs sur les sites éloignés du parc naturel de la mer de Corail est à organiser et réaliser dès le premier semestre 2023 !**

#### 150. La science dans le parc : séminaire scientifique n° 2 sur les espèces emblématiques du parc naturel de la mer de Corail

06 déc. 2022 - Actu

Le 2ème séminaire "La science dans le Parc", organisé par le service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, s'est tenu ce mardi 29 novembre. Catherine Sabinot ethno-écologue et anthropologue à l'IRD a présenté les résultats de son **étude sur les espèces emblématiques du Parc naturel de la mer de Corail**.

Son équipe a réalisé en 2021 et 2022 une vaste enquête de terrain pour questionner les Calédoniennes et Calédoniennes sur la notion d'espèce emblématique en haute mer : quelle définition ? Quelles valeurs associées ? Quelles espèces ou groupes d'espèces portent ces valeurs ? Les scientifiques ont réalisé plus de 250 échanges en face à face sur tout le territoire, avec un travail approfondi dans 7 communes réparties dans les 3 provinces. Les réponses ont ensuite été triées et classées pour rendre compte de la diversité des représentations.

Emblématique, patrimoniale, charismatique, symbolique, endémique, mythique, iconique, clé de voûte... Il existe de nombreux termes pour signifier l'importance d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces comme les requins, tortues ou baleines). Certains habitants de Nouvelle-Calédonie y associent

une importance écologique, d'autres économique, culturelle, coutumière ou encore nourricière. Et il est très fréquent que les espèces citées soient liées à plusieurs valeurs différentes.

À l'issue de la présentation, les échanges avec les membres du comité de gestion ont été riches et fructueux. Les résultats de cette étude nourriront les réflexions et travaux du comité de gestion, en particulier sur ce qui fait sens commun et ce qui peut conduire à construire et reconnaître un patrimoine partagé.



Les séminaires "Science au Parc" sont des réunions d'information et d'échanges sur les études scientifiques entreprises au sein du parc naturel de la mer de Corail, réservées aux membres du comité de gestion. Le prochain séminaire aura lieu début mars et portera sur les sciences physiques de l'Océan et les sciences géologiques des grands fonds. Catherine Sabinot est ethno-écologue et anthropologue à l'IRD et au sein de l'UMR Espace-DEV. Elle étudie les relations entre l'homme et son environnement, en particulier les changements des savoirs et des pratiques liés au milieu marin et côtiers. Copyright: Lincks - Estelle Bonnet - Vidal

#### 151. Expo parc naturel de la mer de Corail : invitation à la découverte

12 déc. 2022 - Évènement

Cette séance du comité scientifique s'est principalement concentrée sur le suivi des travaux de recherche en cours ou à venir concernant : l'amélioration des connaissances en matière de dynamique des structures océaniques dites de « fines échelles », l'acquisition de données sur des paramètres physiques (température, salinité) et biogéochimiques de l'Océan (analyse de la composition de l'eau) au travers de technologies innovantes et non invasives, et les actions mutualisées entre programmes de recherche à mettre en œuvre concernant le suivi des effets du changement climatique à l'échelle du Parc et l'élaboration d'outils de prédiction des canicules marines. Le service géologique, invité lors de cette séance, a également présenté un état d'avancée complet des connaissances sur les ressources minières marines profondes ainsi qu'un bilan des actions de recherche menées en la matière.

Une exposition originale dédiée au Parc naturel de la mer de Corail s'affiche dans le hall d'entrée du MK2 Dumbéa. **Des photographies inédites vous invitent à vous immerger au cœur de cet espace maritime d'exception, joyau de biodiversité.** Pensée pour le grand public, elle invite enfants et adultes à **découvrir, l'extraordinaire diversité du parc naturel de la mer de Corail**, des récifs coralliens isolés, de l'abondance des oiseaux marins qui peuplent le parc naturel de la mer de Corail, patrimoine naturel et culturel pour l'Humanité.

Tous les jours de 9h à 21h - Hall d'accueil du MK2 - Accès gratuit



152. **Zoom sur la mission IANCP** d'octobre 2022 : archéologie au plateau des Chesterfield  
15 déc. 2022 - Patrimoine



Dans le cadre de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail, l'Institut d'Archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP), a été sollicité par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation des inventaires archéologiques permettant de recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel de l'ensemble des îles et îlots du Parc.

**Cette première intervention archéologique aux Chesterfield**, réalisée à bord du catamaran Te Fetia, **s'est déroulée du 10/10/2022 au 23/10/2022**. L'éloignement du plateau des Chesterfield a nécessité 8,5 jours de navigation, réduisant de fait le temps dédié à l'inventaire archéologique qui aura totalisé 3,5 jours sur l'îlot Loop, l'îlot du Passage Nord et l'île Longue.

En termes de vestiges, seule l'île Longue a révélé la présence de plusieurs

faits archéologiques datant de la période historique. L'observation de poteaux en bois encore en élévation, a permis la mise au jour après un nettoyage de surface élargi, de deux structures quadrangulaires enregistrées ST.01 et ST.02. Elles sont matérialisées au sol par une fondation non maçonnées en beach-rock dans le cas de ST.01 et par un pavage de briques dont certaines sont estampillées concernant la ST.02. Ces deux structures occupent une superficie globale d'environ 29m<sup>2</sup>, soit environ 3m<sup>2</sup> pour la ST.01 et environ 25 m<sup>2</sup> pour la ST.02. À cela s'ajoute, l'observation de plusieurs éléments métalliques rouillés, tels que le reste d'une marmite en fonte abandonnée à proximité de la ST.02, ainsi que de plusieurs éléments de rails. Chronologiquement, les vestiges observés sont vraisemblablement à mettre en lien avec deux épisodes historiques du XIX<sup>ème</sup> siècle : 1) l'exploitation du guano, où 2) l'époque des baleiniers. Enfin, concernant la période dite « préhistorique », aucun élément ne permet pour le moment, d'attester d'une occupation ou d'une fréquentation antérieure à l'arrivée des européens dans les Chesterfield. **Doit-on conclure que les îles et îlots étaient inconnues des habitants de la Nouvelle-Calédonie, avant la période historique ? Pour le moment, rien ne permet de l'affirmer.** Seule la poursuite de l'inventaire archéologique et la collecte de données archéologiques complémentaires permettront d'apporter des réponses à cette question.

153. Pour tout mammifère marin ou tortue en détresse ou mort, Vous pouvez agir : appelez le 16  
21 déc. 2022 - environnement



Chacun peut participer à la sauvegarde des animaux marins emblématiques de la Nouvelle-Calédonie : le dispositif de signalement des dugongs menacés d'extinction dans nos eaux, est étendu aux tortues et à tous les mammifères marins.

Depuis 2017, un dispositif mis en place à l'initiative de la province Sud et du WWF, vise à ce que chaque usager du lagon puisse signaler dès que possible la découverte d'un dugong mort ou en détresse en appelant directement le numéro 16, grâce au concours du MRCC, le centre de coordination de sauvetage maritime. Cette action est désormais également valable pour tous les autres mammifères marins (baleines et dauphins) ainsi que les tortues marines. Le MRCC relayera ainsi les signalements auprès des acteurs compétents pour une action rapide et une prise en charge de l'animal signalé à chaque fois que cela est possible. L'objectif est de sauver ces animaux lorsqu'ils peuvent encore l'être mais également de répertorier plus précisément les causes de mortalité. Ces données recueillies sont très précieuses pour permettre d'améliorer les connaissances sur ces espèces menacées et de mutualiser les savoir-faire de l'ensemble des acteurs concernés pour mieux les connaître et les protéger en Nouvelle-Calédonie. En cas de découverte d'un de ces animaux en détresse, qu'il soit échoué sur une plage ou dérivant en mer, appelez le 16 par téléphone ou VHF. Où que vous soyez, ce numéro unique est gratuit et joignable à toute heure.

*Un trésor en danger* - Si la situation est urgente pour la sauvegarde des dugongs de Nouvelle-Calédonie, dits aussi vaches marines, d'autres espèces marines présentes en Nouvelle-Calédonie sont aussi vulnérables ou menacées. Tout comme les dugongs, les tortues marines font face à de nombreuses menaces telles que le braconnage, les prises accidentelles de la pêche, les collisions avec les bateaux ou la dégradation de leurs zones d'habitats (herbiers, plages). Une cinquantaine d'échouages est déjà signalée chaque année aux gestionnaires, permettant à certaines tortues de bénéficier de soins appropriés pour ensuite regagner leur milieu naturel. Plus tôt un signalement est opéré, plus les chances de survie de l'animal augmentent, justifiant ainsi le recours au numéro de secours 16. La Nouvelle-Calédonie est également riche d'une trentaine d'espèces de cétacés (dauphins, baleines, cachalots...), dont certaines en danger, qui s'échouent occasionnellement sur le rivage, parfois en masse (plusieurs individus en même temps). Elles pourront désormais bénéficier également de cet outil d'alerte. **Le service du Parc Naturel de la Mer de Corail et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie participe aux groupes d'acteurs du plan d'actions tortues** et du plan d'actions dugong, et soutient activement cette initiative utile permettant à chacun de s'impliquer pour la sauvegarde de ces espèces. Si vous voyez un de ces animaux morts ou en détresse, appelez le 16 et n'intervenez pas directement sur ces individus sauvages malades ou blessés sans les consignes des experts. Pour signaler tout mammifère marin ou tortue en détresse ou mort, Appelez le 16 !

Ils influencent par ailleurs à grande échelle la répartition des espèces marines et les stocks de poissons dans le Pacifique, avec des conséquences sur les déplacements des ressources thonières.



Une équipe de scientifiques de l'IRD a embarqué à bord du navire *Amborella* ce lundi matin pour une mission de 10 jours à destination des atolls d'Entrecasteaux. Cette campagne intitulée TIC TAC (moniToring of EntreCasteaux and ChesTerfield corAl reefs in the Context of marine heat-waves) vise à mesurer l'impact des canicules marines sur les récifs coralliens de cet espace du parc naturel de la mer de Corail.

Ces travaux de recherche s'inscrivent dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche établi entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'IRD, pour une durée de trois ans. A terme, l'objectif final est de développer des indicateurs de risques de blanchissement des coraux, basés sur les mesures effectuées précédemment et des outils statistiques. Cette campagne se compose de deux opérations à mener sur les sites d'Entrecasteaux et de Chesterfield, qui sont nécessairement à effectuer durant les périodes de forte chaleur. La seconde campagne TIC TAC est programmée en octobre 2023 à destination des Chesterfield. *Le saviez-vous ?* - Récifs coralliens: un enjeu pour l'humanité. Sur les 1,5 % de récifs coralliens considérés comme les plus proches de l'état sauvage, nous en abritons 33 % au sein du parc naturel de la mer de Corail qui sont depuis août 2018, hautement protégés en réserves naturelles et intégrales. Dans le monde, plus de 500 millions de personnes dépendent directement de la survie des récifs coralliens. Comme tous les écosystèmes, terrestres et marins, les récifs coralliens subissent l'effet du changement climatique global. En effet, le réchauffement et l'acidification des océans impactent fortement les écosystèmes coralliens. + d'infos dans le communiqué de presse ci-joint : communiqué de presse. En marge de cette campagne, des échantillons d'eau de mer seront récoltés dans le cadre d'un programme mondial initié par l'UNESCO et pour lequel l'Agence néo Calédonienne de la Biodiversité et l'IRD, avec l'appui des collectivités collaborent étroitement. **L'étude de l'ADNe est une méthode innovante**, non invasive pour les animaux, consistant à rechercher les traces d'ADN (fragments de peau, mucus, ...) laissées par les organismes dans leur environnement. D'une durée de deux ans, ce projet permettra de mesurer la vulnérabilité de la biodiversité marine face au changement climatique et les effets de ce changement sur la répartition et les mouvements migratoires de la vie marine au sein des sites marins du patrimoine mondial. En 2023, les échantillonnages d'ADNe seront réalisés sur plusieurs sites marins de Nouvelle-Calédonie, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour en savoir plus sur le projet ADNe en Nouvelle-Calédonie : <https://www.cen.nc/brevet/-/blogs/lancement-du-projet-d-echantillonnage-d-adn-environnemental-dans-le-bien-neo-caledonien-inscrit-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco>

*Le saviez-vous ?* - L'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux, fait partie, depuis 2008, du bien en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. **Composé de récifs et de petits îlots bas formés par accumulation de sable, cet espace marin est classé en réserve intégrale depuis 2018.**

#### 154. Avis de consultation du public

23 décembre 2022 - Actu



Le gouvernement a examiné fin novembre 2022 un avant-projet de loi du pays visant à instaurer un moratoire, pour une durée de 10 ans, sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales profondes de la zone économique exclusive (ZEE) de Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire le Parc naturel de la mer de Corail (PNMC). L'objectif est de préserver l'environnement marin et notamment les richesses écologiques et culturelles du PNMC.

#### 155. Campagne TIC TAC : suivi des récifs coralliens d'Entrecasteaux et Chesterfield dans le contexte des vagues de chaleur marine

06 mars 2023 - Actu

En effet, avec le réchauffement climatique, les événements thermiques extrêmes, appelés « canicules » marines, représentent des menaces de plus en plus prégnantes pour la santé des écosystèmes des territoires insulaires du Pacifique. Des effets dévastateurs sur les écosystèmes marins côtiers entraînent notamment le blanchissement massif des coraux, principaux organismes constructeurs des récifs. Ces épisodes de blanchissement massif peuvent également entraîner la mortalité de nombreuses espèces telles que les poissons récifaux, ou la prolifération d'algues envahissantes et toxiques.



## Annexe 2. Contribution de l'association Action Biosphère à la consultation du public sur les deux nouveaux projets d'arrêtés portant sur le Parc – 13 mai 2022



### PROJETS D'ARRETES PORTANT SUR LE PNMC - CONSULTATION DU PUBLIC AVRIL 2022 OBSERVATIONS D'ACTION BIOSPHERE

#### 1. Quel niveau de protection le statut d'AMP confère-t-il au PNMC ?

L'UICN donne de l'AMP la définition suivante : « Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Elle ajoute : « ...En cas de conflit, la conservation de la nature sera la priorité »

Nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise en 2014 et renouvelée aujourd'hui par le gouvernement, de confirmer le statut d'Aire Marine Protégée du PNMC et nous réjouissons de l'image du bon état de santé du Parc tel que nous le présentent certains scientifiques et les médias. Nous avons toutefois noté que certains rapports font état d'une baisse des ressources halieutiques, une diminution des populations d'holothuries, de bécards ou d'oiseaux marins... Des indicateurs qui suggèrent que la situation pourrait se dégrader et que le statut d'AMP est loin de garantir une protection efficace sur le terrain de notre biodiversité marine.

La décision récente de l'Union Européenne, validée semble-t-il par le gouvernement en métropole, de prolonger l'autorisation de la pêche au chalut en eaux profondes dans les Aires Marines Protégées en Bretagne, malgré les impacts catastrophiques de cette pratique sur le milieu nous conduit à nous poser la question : De quoi précisément le PNMC est-il protégé ? Puisque à peu près tout ou presque y est autorisé y compris, si l'opportunité se présente l'exploration et l'exploitation des ressources minières et des hydrocarbures.

Si le statut d'AMP ne présente aucune garantie en matière de protection des ressources biologiques marines, il nous appartient de mettre en œuvre d'autres mesures plus efficaces.

#### 2. Quelles mesures pour renforcer la protection du PNMC ?

Le Parc compte aujourd'hui 1,3 millions de km<sup>2</sup>. Avec 8 000 km<sup>2</sup> de réserves intégrales, soit 0,5 %. Les réserves naturelles et intégrales représentent environ 28 000 km<sup>2</sup> soient 2 % de la surface du parc. L'ambition du gouvernement serait de passer à 31 426 km<sup>2</sup>. Nous sommes loin des recommandations de l'UICN en 2017, qui recommandait 30% de surface sous protection forte de catégories I et II, soit une marge de progression de 362 000 km<sup>2</sup>.

Nous constatons également le manque de précision concernant la colonne d'air au-dessus de la surface de l'eau et la profondeur du sol et sous-sol. En outre nous nous interrogeons sur le statut de l'Extraplac. La zone des 80 000 km<sup>2</sup> concédée par l'ONU à la France en 2015 par extension de la plaque continentale ne semble pas être incluse dans les limites du parc ?

La seconde recommandation de l'UICN était : « de définir des mesures de gestion concrètes permettant d'encadrer/interdire les activités survenant directement dans le Parc (pêche, tourisme et activités récréatives, trafic maritime, exploration et exploitation des ressources minérales profondes...) et y intégrant une prise en compte d'impacts en dehors des limites du parc comme le réchauffement climatique.

Après en avoir identifié les enjeux, les surfaces mises en protection forte peuvent être considérablement élargies et mises en connexion en y incluant les monts sous-marins, îles hautes, atolls et récifs coralliens vierges, couloir de migration, espaces de reproduction de certaines espèces, ... le zonage doit être priorisé suivant des critères d'importances et enjeux de conservation scientifiquement établis.

L'augmentation des surfaces classées en réserve sur papier ne suffit évidemment pas. La principale menace qui pèse sur ces zones à forte valeur patrimoniale, tient à la fréquentation des lieux, la première mesure efficace serait de s'abstenir de les fréquenter et il serait donc logique de les classer préventivement en réserve intégrale de catégorie I de l'UICN.

Dans un souci de cohérence et de clarté à l'international il conviendrait de reprendre dans la loi les interdictions énoncées dans les critères de l'UICN et certaines en vigueur dans les eaux provinciales.

#### 3. Les ONG dans le Comité de gestion

A plusieurs reprises nous avons eu l'occasion de dénoncer le rôle et la place des ONG dans le collège de la société civile au sein du comité de gestion. Leurs représentants qui siègent au comité de gestion sont pour la plupart des salariés au service d'organisations internationales. Ils sont tenus d'appliquer les directives de leur siège et de rendre des comptes aux dirigeants à l'étranger, dont les intérêts et le fonctionnement n'ont rien à voir avec les associations locales de statut 1901. Sans mettre en cause la valeur des contributions des ONG, nous considérons qu'elles ne peuvent se prévaloir de représenter la société civile en Nouvelle-Calédonie. Elles entretiennent semble-t-il des relations privilégiées avec les décideurs qui peuvent se traduire par des contrats ou accords financiers opaques. Ce sujet mérite à notre sens d'être débattu et traité comme il se doit.

#### 4. Consultation du public et prise en compte des avis exprimés

Nous sommes satisfaits de constater que les décisions relatives à la gestion du PNMC fassent l'objet de consultations de la société civile. Nous avons eu droit récemment à un questionnaire ayant pour objet l'évaluation du Plan de gestion 2018/2022 et la présente consultation porte aujourd'hui sur les projets d'arrêtés de création du PNMC suite à la Loi de Pays adoptée en décembre 2021 et l'instauration des réserves. On pourrait toutefois améliorer la procédure en prévoyant un temps de retour et d'échange. Pour qu'elles aient du sens pour nous, nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes :

- Quand aurons-nous un retour sur ces consultations avec une synthèse accessible des réponses données ?
- Comment les avis exprimés sont-ils pris en compte ?
- Quelles sont les observations et propositions qui ont été retenues et celles qui ne l'ont pas été, et quels sont les motifs de leur rejet ?

AB le 13/05/2022

## Annexe 3. Contribution de PB à la consultation du public sur les deux nouveaux projets d'arrêtés portant sur le Parc - 11 mai 2022

ATT merdecorail@gouv.nc

Le texte qui suit rassemble mes commentaires principaux, généraux, sur les deux nouveaux projets d'arrêtés concernant le parc naturel de la mer de Corail, soumis à l'avis du public. Puisque je suppose que le dépouillement se focalisera d'abord sur le décompte des avis positifs vs.

négatifs, le mien est globalement négatif sur chacun des deux projets d'arrêtés concernés. En trois mots, j'observe que les niveaux de protection sont insuffisants au regard des enjeux écologiques ; que les conflits d'intérêts à différents niveaux du comité de gestion et du comité scientifique n'ont pas permis une évaluation correcte de ces enjeux ; et qu'il y a tromperie du public sur un certain nombre de points.

### 1. Une « aire marine protégée » de 1.3 millions de km<sup>2</sup> ? Vraiment ?

Tout d'abord, regardons les chiffres réels. Seul un demi pourcent du parc (environ 8000 km<sup>2</sup> sur environ 1.3 millions de km<sup>2</sup> au total) est en réserve dite « intégrale ». Ce terme de « réserve intégrale » est d'ailleurs usurpé au vu des activités de comptage, tours d'îlots, tournage de films et ramassage de déchets qui y sont réalisés de façon régulière et qui dérangent et compromettent la reproduction des oiseaux marins et des tortues marines. Un petit pourcent et demi supplémentaire est classé en soi-disant « réserve naturelle » où de nombreuses activités sont potentiellement autorisées, y compris des activités de loisir très peu compatibles avec l'idée de « réserve » puisqu'elles compromettent la quiétude nécessaire à la reproduction des oiseaux marins, des tortues marines, des cétacés, etc. Pour le reste, soit 98 % de la surface du parc, tout est permis : pêche, tourisme, trafic maritime, exercices militaires, prospection sismique, pose de câbles sous-marins, etc.

Les réserves naturelles ne sont pas non plus à l'abri du braconnage. Les effectifs d'holothuries et de bédouilles des récifs d'Entrecasteaux ont baissé de moitié depuis que ceux-ci sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Une telle hécatombe montre en réalité que le braconnage y est massif. Ce braconnage ne semble pas concerner que les holothuries et les bédouilles, dont plusieurs espèces sont évaluées comme menacées d'extinction par l'IUCN, mais aussi les tortues vertes et les oiseaux marins.

On est donc loin de l'idée de « sanctuaire ». Ce terme est utilisé de façon abusive par le parc (p. ex. dans son communiqué de presse en date du 24 nov. 2021 et intitulé « Un sanctuaire, pour quoi faire ? »). Mais parlons maintenant des 2 % classés.

### 2. Le zonage est à revoir

Des îlots coralliens couverts de colonies d'oiseaux marins et sites de ponte pour la tortue verte, donc à très haute valeur écologique, sont classés en simple « réserve naturelle » alors qu'ils auraient dû d'emblée être classés en réserve intégrale sur la base de leur biodiversité et abondance en oiseaux marins et tortues marines : Mouillage n° 2, n°3 et n° 4 ainsi que Loop aux Chesterfield ; Huon, Fabre et le pourtour de l'îlot Surprise à d'Entrecasteaux. Ces îlots restent donc menacés par les débarquements de plaisanciers et de touristes, avec les conséquences délétères qu'on peut prédire sur la reproduction des oiseaux marins et des tortues marines. La justification apportée par les services du parc est que « le choix de mise en place de réserves naturelles ou intégrales s'est fait en concertation avec le comité de gestion et des scientifiques, qui ont statué ensemble sur le niveau de protection à appliquer à chaque zone » (J.-A. Kerandel, in litt., août 2021). Il a pourtant été démontré que l'expertise sur l'avifaune fragile de ces îlots avait été menée de façon incompétente et délibérément biaisée (voir <https://hal.ird.fr/ird-02933545>). C'est une expertise collégiale constituée de chercheurs compétents et indépendants qui eût été nécessaire pour évaluer sérieusement les enjeux et les impacts.

Le lagon du « V » des Chesterfield est également un espace fragile à très haute valeur écologique, site de nourrissage de plusieurs oiseaux marins dont la sterne néréis, espèce menacée d'extinction ; de reproduction de la baleine à

bosse, en danger d'extinction ; fréquenté par une petite population du grand dauphin de l'Indo-Pacifique, espèce quasi-menacée ; seul habitat connu d'un serpent marin endémique, l'hydrophine de Laboute ; ainsi que de plusieurs gastéropodes marins. En faire une simple réserve naturelle illustre une méconnaissance affligeante des enjeux écologiques concernant ce site unique dans le parc. Il faut à ce site extraordinaire un très haut niveau de protection, c'est-à-dire un classement en réserve intégrale.

### 3. « Ne pas faire n'importe quoi n'importe où »

Je suis entièrement d'accord avec cette phrase attribuée à M. Reix-Tronquet du service de la pêche et du Parc (voir la fiche de comm. du 03 décembre 2021 intitulée « Connaître pour mieux préserver »). Elle visait les activités de recherche dans le Parc mais cela devrait aussi s'appliquer aux activités de « suivi » pratiquées par l'équipe des tournées annuelles de l'Amborella.

Pour cela, il me paraît nécessaire de faire appel à un comité d'éthique indépendant. Idéalement, celui-ci serait constitué de personnalités compétentes en matière de biologie de la conservation, de droit de l'environnement, d'épistémologie, de philosophie des sciences, d'anthropologie, etc. qui n'aient pas de liens d'intérêts avec le Parc. À ma connaissance, aucun comité de ce genre n'est envisagé par le Parc. Un tel comité pourrait se prononcer sur la conformité des recherches menées dans le Parc avec l'objectif essentiel du Parc, qui est la préservation des espèces et des écosystèmes. Et aussi se prononcer sur l'intérêt et l'acceptabilité des opérations de « suivi » menées en autarcie par les services du Parc, ceci sans questionnement scientifique clair.

### 4. Les activités économiques envisagées ne sont ni durables ni responsables

Tourisme - J'ai rédigé un rapport concernant précisément les activités touristiques envisagées dans le parc et montré en quoi celles-ci n'étaient guère compatibles avec l'impératif de protection des espèces et des écosystèmes fragiles du parc : voir <https://hal.ird.fr/ird-02151342>.

Pêche - Une autre activité dévastatrice, fallacieusement présentée comme « vertueuse », « responsable » ou « durable » est la pêche à la longue-ligne. Ce type de pêche est en fait très peu sélectif puisque de nombreuses espèces qui ne sont pas ciblées par la pêcherie sont capturées : requins et raies, tortues marines, oiseaux marins, cétacés. Beaucoup de ces espèces aussitôt rejetées par-dessus bord, mortes ou moribondes, sont menacées d'extinction. Deux des espèces ciblées par cette pêcherie (le thon bachi et le marlin bleu) sont elles-mêmes menacées d'extinction.

Exploration des ressources minérales - Enfin, il est question d'accélérer l'« exploration » des grands fonds, y compris en favorisant des projets aventureux comme ceux de la société privée Abyssa sans questionnement scientifique autre qu'« acquérir des data ». L'exploration acoustique et les sondages sismiques sont susceptibles de causer des lésions mortelles du système auditif des cétacés plongeurs doués d'écholocalisation, comme les baleines à bec et les cachalots. La mer de Corail, jusqu'ici parmi les régions océaniques tropicales les mieux protégées des activités humaines, abrite des populations de plusieurs de ces espèces mystérieuses qu'il conviendrait de considérer comme un patrimoine naturel inestimable.

Philippe Borsa, directeur de recherche

Institut de recherche pour le développement